

coordonné par Sébastien Mainhagu, Lena Bloemertz,
Laurence Granchamp et Sophie Michel

ORGANISER LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

RESSOR N° 11

l'épure
EDITIONS ET PRESSES UNIVERSTAIRES DE BRUXELLES

Ouvrage publié avec le soutien de la chaire ESS de l'université de Reims
Champagne-Ardenne et de l'association RESSOR.

Illustration de couverture, conception graphique et mise en page :
Éditions et presses universitaires de Reims

Les avis exprimés dans cet ouvrage n'engagent que les auteurs et ne
reflètent pas nécessairement les opinions des tutelles ni des opérateurs
techniques et financiers.

ISBN : 978-2-37496-243-6 (broché)

ISBN : 978-2-37496-262-7 (PDF)



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons attribution, pas d'utilisation commerciale 4.0
international.



ÉPURE - ÉDITIONS ET PRESSES UNIVERSITAIRES DE REIMS - 2025

Bibliothèque Robert de Sorbon

Avenue François-Mauriac / CS40019 / 51 726 Reims Cedex

www.univ-reims.fr/epure

Diffusion FMSH - CID

18-20 rue Robert-Schuman / 94 220 Charenton-le-Pont

www.lcdpu.fr/editeurs/reims

RESSOR

Collection de l'association RESSOR

dirigée par Laëtitia Lethielleux



Présentation de la collection

La collection **RESSOR** est l'émanation d'une dynamique collective lancée en novembre 2018 par un groupe d'enseignants chercheurs de la région Grand Est. Aujourd'hui sous forme associative, RESSOR, pour Réseau de formation et de recherches en économie sociale et solidaire (ESS) du Grand Est, s'est doté de plusieurs missions dont celle de promouvoir les coopérations intellectuelles, la recherche et les échanges entre chercheurs, enseignants et acteurs en économie sociale et solidaire à une échelle régionale. Cette mission se traduit, entre autres, par l'édition d'ouvrages visant à faire connaître des travaux de recherche sur les thématiques de l'ESS.

Cette collection encourage les membres de RESSOR Grand Est à publier leurs travaux et à diffuser plus largement les résultats de leurs actions (scientifiques et pédagogiques) de façon à constituer une base de connaissances dans le champ de l'ESS. Grâce au soutien et à la confiance de notre partenaire, les éditions ÉPURE, ces résultats bénéficient d'une plus grande visibilité.

Les livres de la collection **RESSOR** ont pour ambition de permettre la diffusion de travaux de recherche auprès du plus grand nombre (chercheurs, étudiants, membres du monde associatif, entreprises et organisations de l'ESS...). Par cette diffusion des savoirs, l'objectif est de favoriser le dialogue entre le monde de la recherche et les structures de l'ESS.

La composition du comité scientifique de la collection est le reflet des valeurs défendues par les membres du réseau : la pluridisciplinarité et l'ouverture à l'international. En fonction de la thématique de l'ouvrage, peuvent être invités des membres extérieurs en qualité d'expert à rejoindre le comité scientifique et à contribuer au projet d'édition en cours.

Laëtitia LETHIELLEUX
responsable de la collection **RESSOR**

Membres du comité scientifique

Melaine CERVERA (université de Lorraine)

Monique COMBES-JORET (université de Reims Champagne-Ardenne)

Jean-Pierre GIRARD (université du Québec à Montréal, Canada)

Laëtitia LETHIELLEUX (université de Reims Champagne-Ardenne)

Vincent LHUILLIER (université de Lorraine)

Sébastien MAINHAGU (université de Haute-Alsace)

Élise MARCANDELLA (université de Lorraine)

Delphine WANNENMACHER (université de Lorraine)

ORGANISER LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

*Coordonné par Sébastien MAINHAGU,
Lena BLOEMERTZ, Laurence GRANCHAMP
et Sophie MICHEL*

Sommaire

Remerciements.....	13
Préface.....	15

INTRODUCTION GÉNÉRALE	19
<i>Sébastien Mainhagu, Lena Bloemertz, Laurence Granchamp et Sophie Michel</i>	

CHAPITRE 1 LES INCITATIONS EN FAVEUR D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DÉMOCRATIQUE

1 - CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

Le rôle du droit à l'alimentation pour l'organisation de la démocratie alimentaire	29
<i>Magali Ramel</i>	

Organiser la démocratie alimentaire en Occitanie. Le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements.....	47
<i>Dominique Paturel et Patrice Ndiaye</i>	

L'intégration du vivant dans la comptabilité environnementale.....	69
<i>Gaëlle Petit</i>	

2 - TÉMOIGNAGES DES ACTEURS DE L'ESS

En quoi le modèle de comptabilité C.A.R.E. porté par la chaire « Comptabilité écologique » et le CERCES renforce-t-il la démocratie alimentaire ?	73
<i>Clément Boyer, Hélène Calandot, Somhack Limphakdy, Clément Morlat, Eline Sadin</i>	

L'expérience des <i>Regionalwert</i> AG en Allemagne	85
<i>Peter Volz</i>	

CHAPITRE 2
LA GOUVERNANCE OU COOPÉRATION DÉMOCRATIQUE
DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ALTERNATIF

1 - CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

Quelle place pour les acteurs sociaux et médico-sociaux dans les Projets Alimentaires Territoriaux ? Une approche par les proximités 91
Angèle Postolle, Laurence Lemoine et Donatienne Delorme

Les stratégies de retrait des pouvoirs publics pour stimuler les innovations démocratiques de la transition alimentaire : le cas du Conseil de politique alimentaire du Cœur de Condroz 115
Joséphine Dalimier, Nicolas Dendoncker et Kevin Maréchal

Les réseaux de traducteurs de l'enjeu social dans les stratégies alimentaires territoriales : le cas de PAT de la région Grand-Est143
Cyril Villet et Sébastien Mainhagu

2 - TÉMOIGNAGES DES ACTEURS DE L'ESS

Sahel Vert, un espace d'expression de compétences et d'acquisition de connaissance pour un partage de pouvoir 169
Nicole D'Angelo et Pietro Beltramello

Vivre ensemble dans un jardin.....177
Sabine Reinecke

CHAPITRE 3
LES ACTIONS COLLECTIVES POUR UN ACCÈS DÉMOCRATIQUE
À UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

1 - CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

L'accès à une alimentation satisfaisante sur le territoire de Montreuil en Seine-Saint-Denis185
Melaine Cervera, Hajar El Karmouni et Marion Maignan

La démocratie alimentaire en partage. EPICES, une école de cuisine citoyenne..... 211
Thierry Goguel d'Allondans, Isabelle Haeberlin, Caroline Perot

2 - TÉMOIGNAGES DES ACTEURS DE L'ESS

Organiser la démocratie alimentaire dans les expérimentations locales de la Sécurité sociale de l'alimentation	221
<i>Angèle Dransart, Éloi Navarro, Éric Gauthier, Maxime Scaduto, Sarah Cohen et Somhack Lymphakdy</i>	
Les aléas démocratiques d'une expérience coopérative à travers le cas de Coopalim, un magasin participatif strasbourgeois	243
<i>François Guyon et Morgane Reynaud</i>	
Accès démocratiques et actions collectives : deux exemples suisses	253
<i>Emma Azconegui et Christine Hürlimann</i>	

CONCLUSION SUR DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES

La démocratie alimentaire saisie par la recherche doctorale.....	259
<i>Laurence Granchamp</i>	
Quel avenir pour les politiques publiques en faveur de la démocratie alimentaire ?	277
<i>Yuna Chiffolleau et Frédéric Wallet</i>	

POSTFACE	297
<i>Renaud Defiebre-Muller</i>	

Résumés en anglais	301
Présentation des auteurs	311

Remerciements

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collaboratif entre des chercheurs, des militants issus de la société civile et des institutions qui les financent. Il contient des contributions présentées lors du colloque organisé à l'Université de Haute-Alsace le 29 et 30 septembre 2022, qui concluait le projet EUCOR (seed money) « Démocratie alimentaire et méta-organisations ». Nous remercions chaleureusement Angèle Renaud et Marc Bollecker, respectivement directrice et directeur adjoint du laboratoire CREGO à l'époque, pour leur soutien et leur participation au colloque. Nous remercions également le réseau RESSOR Grand-Est pour leur soutien dans la concrétisation de l'ouvrage dans la collection des éditions EPURE. Cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien financier d'EUCOR et des trois universités partenaires de Bâle, de Fribourg, de Haute-Alsace et de Strasbourg.

La promotion et la diffusion de cet ouvrage ont été rendues possibles grâce au soutien de l'Union européenne dans le cadre du projet de recherche *Upper Rhine Sustainable Food* : renforcer les PME du secteur alimentaire dans le Rhin supérieur en développant des filières durables pour les repas végétariens dans les cantines et commerces de détail.

Ce projet est cofinancé par le programme européen Interreg VI Rhin supérieur avec le concours du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période 01/09/2024 - 31/08/2027.

PRÉFACE

La démocratie alimentaire, une praxis nécessairement plurielle et collective à l'échelle des territoires

Julien Noel, docteur en géographie (Nantes Université, CNRS,
ESO, Espaces et Sociétés, UMR 6590, F-44000 Nantes, France)

Organiser la démocratie alimentaire ». Voilà un vaste chantier qui met en appétit. Néanmoins, pour organiser cette démocratie alimentaire, il convient en préambule de poser un cadre d'analyse collectif, ou tout du moins partageant un socle commun d'éléments, pour la définir. De manière synthétique, la démocratie alimentaire repose sur plusieurs dimensions essentielles : une reconnexion à l'échelle des territoires entre acteurs des systèmes agricoles et alimentaires, une reprise du pouvoir (économique et politique) sur ces systèmes, et une implication collective dans les processus décisionnels sur leurs fonctionnements. En ce sens, si cette notion se comprend en tant qu'accès à la citoyenneté et à une alimentation de qualité, elle ne peut s'affranchir d'une interrogation sur les conditions de cet accès. En d'autres termes, elle pose tout autant la question de la justice sociale et de l'inclusion des individus et des collectifs, que celle de la gouvernance politique des systèmes agri-alimentaires ou de l'organisation économique de ces chaînes de valeur, ou bien encore celle des processus de transition et/ou de transformation écologique à mettre en œuvre.

Organiser la démocratie alimentaire, c'est donc d'abord construire un socle de connaissances, de compétences et d'apprentissages en commun sur les systèmes agricoles et alimentaires, à quelques niveaux d'échelles qu'ils se situent. Cela implique de s'inscrire dans une approche holistique de l'alimentation (abordant l'entièreté de ses dimensions biologique, sociale, identitaire, hédonique...), approche indispensable pour (re)donner du pouvoir d'agir aux acteurs de ces systèmes, et plus largement aux citoyens et aux mangeurs.

Organiser la démocratie alimentaire, c'est aussi (et surtout) revendiquer des droits collectifs à l'expérimentation, auprès d'un large échantillon de citoyens. Ces droits trouveront leur traduction dans une multitude de dispositifs et de moyens visant à encourager, soutenir des mécanismes de participation critique pour les acteurs impliqués. Ces expérimentations relèvent tant de politiques publiques participatives (les PAT par exemple) que d'initiatives citoyennes (tiers lieux nourriciers, points de distribution collectifs...) ou bien encore d'entreprises économiques à finalité sociale et à gouvernance partagée (secteur de l'ESS, sociétés coopératives...).

Organiser la démocratie alimentaire, c'est aussi interroger les modalités d'engagement des mangeurs et mangeuses, en cherchant à dépasser le cercle des consomm'acteurs et autres réseaux alimentaires citoyens déjà éclairés et informés. En plus d'élargir le nombre de citoyens impliqués, la démocratie alimentaire invite à porter une attention particulière aux liens de coopération / collaboration qui se nouent dans ces initiatives de démocratie alimentaire, que ce soit avec les institutions politiques et les collectivités locales, le tissu associatif ou d'autres mouvements de la société civile, ou bien encore des entrepreneurs économiques.... La multiplicité et l'intensité de leur mise en réseau contribuent dès lors à renforcer la constitution d'un écosystème d'acteurs diversifiés à l'échelle des territoires. À ce titre, organiser la démocratie alimentaire implique une vigilance singulière aux modalités de participation (en termes d'implication) et aux mécanismes de gouvernance (nature des processus décisionnels) dans le fonctionnement de ces initiatives.

En résumé, organiser la démocratie alimentaire, c'est poser la question des droits à l'alimentation, tant individuels que collectifs, dans une diversité de systèmes et à plusieurs niveaux d'échelle. Droits qui doivent être garants de meilleures redistributions économiques, de reconnaissance sociale et de représentation politique. C'est toute l'ambition du collectif d'auteurs participant à cet ouvrage, qui nous convie à la table de cette démocratie alimentaire.

Un vivier grandissant d'initiatives pour organiser la démocratie alimentaire

Margaux Denis, Fondation Daniel et Nina Carasso
et Mathilde Douillet, chercheuse associée à l'IDDRI

À travers le soutien à une grande diversité d'initiatives en France depuis plus de dix ans, nous avons pu observer la montée en puissance des approches mobilisant le droit à l'alimentation, la démocratie alimentaire ou la justice alimentaire. Ces terminologies se réfèrent à des concepts complémentaires et sont mobilisées par les praticiens de manière mouvante : pour nous, la démocratie alimentaire existe lorsque chacun a la capacité de choisir les systèmes alimentaires auxquels il participe et d'agir pour les transformer. De nombreux acteurs s'y attèlent, à travers aussi bien des expérimentations locales concrètes que des projets de recherche, de capitalisation, d'essaimage, ou par la structuration de réseaux et le dialogue multi-acteurs.

Nous faisons l'hypothèse que la mobilisation de toutes les parties prenantes, la co-construction et la co-responsabilisation à l'échelle des territoires, l'inclusion de tous constituent des leviers d'action puissants pour permettre des transformations pérennes et significatives de nos systèmes agricoles et alimentaires. Cet aspect encore trop peu considéré des processus de transition s'appuie sur des processus participatifs, l'éducation populaire, l'intelligence collective, l'autonomisation et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes pour permettre la réappropriation des systèmes agricoles et alimentaires comme biens communs par chacun. L'ouverture des processus de décision, l'évolution des formes de gouvernance et de coopération et le renforcement de la capacité de tous à agir, y compris par l'appropriation de leviers économiques, dans la réorientation des systèmes alimentaires sont des enjeux majeurs pour mettre en œuvre des réponses à la hauteur des enjeux, au plus près des attentes et intérêts des habitants. Ces démarches de démocratie alimentaire doivent absolument intégrer les personnes les plus éloignées des instances de décision, en particulier les populations marginalisées ou en situation de précarité.

Cet ouvrage croise des points de vue de plusieurs disciplines et s'attache à compléter le regard de la recherche par des témoignages d'acteurs de terrain engagés, qui organisent concrètement différentes formes de démocratie alimentaire dans nos territoires. Nous y voyons un

18 Préface

apport riche à nos réflexions collectives sur toutes les manières possibles de continuer à soutenir des initiatives pour des systèmes alimentaires démocratiques.

Introduction générale

Sébastien Mainhagu, Lena Bloemertz,
Laurence Granchamp et Sophie Michel

Les systèmes alimentaires de la plupart des pays occidentaux tentent de muter depuis plusieurs années pour devenir plus respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs (Deverre & Lamine, 2010 ; Chiffolleau, 2019). Des formes originales de coopération ont été créées à l'initiative de multiples acteurs qui, malgré leurs différences en termes d'identité ou de culture, unissent leurs forces pour organiser une action collective à travers des méta-organisations, soit des collectifs constitués de plusieurs organisations (Berkowitz & Dumez, 2016 ; Defiebre, Michel & Villet, 2019). Nous pouvons par exemple citer l'intérêt croissant pour les conseils de politique alimentaire (en anglais *Food Policy Councils*), composés de multiples parties prenantes issues du gouvernement, des entreprises, de la société civile et de citoyens, et engagés dans l'exploration, la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation d'initiatives de systèmes alimentaires durables (Harper, 2009 ; Schiff, 2008) à travers des processus démocratiques (Bassarab, Clark, Santo & Palmer, 2019)¹.

La notion de démocratie alimentaire (Chiffolleau *et al.*, 2017) exprime cette volonté de transformer les systèmes agro-alimentaires en donnant au plus grand nombre de parties prenantes le pouvoir d'influencer, transformer et améliorer le système alimentaire existant (Booth & Coveney, 2015). Cette approche va au-delà du « droit à l'alimentation » universel (Damhuis, *et al.*, 2020) et s'intéresse à l'émancipation des

1 La terminologie utilisée pour nommer ces initiatives varie selon les pays. En France, l'État a créé le label du PAT (Projet alimentaire territorial).

acteurs (Hassanein, 2003), y compris le renouvellement des positions et rapports de force entre producteurs et consommateurs (Le Velly, Dufeu & Le Grel, 2016 ; Valiorgue, 2020). La démocratie alimentaire témoigne ainsi de la volonté de coopérer de manière démocratique à travers la création d'instances de délibération communes (Crivits, *et al.*, 2016 ; Bornemann & Weiland, 2019), tout en donnant du pouvoir d'agir aux acteurs les plus vulnérables et en garantissant leur accès à des denrées alimentaires saines et locales (Granchamp, *et al.*, 2021).

Le colloque, organisé à Mulhouse le 29 et 30 septembre 2022 par l'équipe du CREGO de l'université de Haute-Alsace avec les membres du consortium des universités de Bâle, Fribourg et Strasbourg dans le cadre du projet Eucor « Démocratie alimentaire et méta-organisations », avait pour but de réunir des chercheurs en sciences sociales (sociologie, économie, gestion, géographie) et des acteurs de l'ESS (économie sociale et solidaire) qui se questionnent sur les transformations du système alimentaire par l'action collective. Les organisateurs ont choisi d'associer des chercheurs à des militants engagés dans des actions visant à transformer le système alimentaire et des représentants d'institutions qui les soutiennent, afin de favoriser les échanges, de manière démocratique, sur les initiatives en cours et leurs améliorations.

L'ouvrage réunit des communications issues de cet événement. Les partenaires allemands et suisses d'Eucor (Confédération européenne des universités du Rhin supérieur), qui adoptent également une approche de la recherche-action appliquée, ont été invités à commenter les initiatives françaises et belge de démocratie alimentaire. Leur perspective permet de les mettre en relation avec celles existant dans leur propre pays.

L'ouvrage est fidèle à l'état d'esprit d'ouverture démocratique du colloque en donnant à lire les contributions des différents types d'acteurs participant, à leur manière, aux actions de transformation du système alimentaire. Les postures de chercheurs dans la distanciation et de praticiens dans l'engagement sont bousculées dans les contributions qui en résultent. Un certain nombre de celles-ci montrent comment les chercheurs peuvent construire des analyses à partir de leurs engagements, d'autres comment les représentants d'associations mettent en œuvre une démarche réflexive et analytique. Il est vrai que les méthodes de recherche-action ou de recherche-intervention choisies par la plupart des intervenants académiques reconnaissent la valeur du savoir apporté par les acteurs qu'ils observent.

L'ouvrage est structuré en trois parties, contenant chacune deux chapitres mettant en vis-à-vis des contributions scientifiques et des témoignages d'acteurs de l'ESS.

La première partie porte sur les incitations institutionnelles en faveur d'un système alimentaire démocratique et les modèles d'évaluation. Magali Ramel propose une analyse des textes juridiques, en établissant des liens entre le principe de la démocratie alimentaire et le droit à l'alimentation issu des traités internationaux. Elle apporte un éclairage sur la genèse et l'articulation de ces notions, qui ont évolué dans le temps, à mesure que les thèmes de la santé, notamment des personnes les plus vulnérables, et de la durabilité des aliments ont été intégrés dans les débats à travers des narratifs mobilisateurs. Ces derniers vont également peu à peu contenir des arguments en faveur de formes de coopérations démocratiques modifiant la structure des systèmes alimentaires. Dominique Paturel et Patrice Ndiaye proposent une autre analyse juridique, mais cette fois sur les régulations locales d'une collectivité territoriale porteuse d'une démarche qui vise à développer les partenariats entre mangeurs, habitants et producteurs, de façon démocratique. Ils montrent et expliquent les limites des mécanismes de participation directe du public à l'initiative des autorités publiques locales. Au-delà des enjeux (et des limites) de la participation des humains se pose un autre défi : celui de la prise en considération de l'ensemble des autres êtres vivants affectés par différents systèmes de production. C'est cet aspect de la démocratie alimentaire (élargie) que Gaëlle Petit explore dans son commentaire.

Pour faire écho à ces contributions scientifiques deux témoignages sont proposés. Clément Boyer, Hélène Calandot, Somhack Limphakdy, Clément Morlat et Eline Sabin contribuent au déploiement d'un système comptable dénommé C.A.R.E. (*Comprehensive Accounting in Respect of Ecology*). Celui-ci permet une mesure des coûts d'actions de préservation à mener par une organisation, qui souhaite être responsable de ses effets sur son environnement naturel et humain. Pour illustrer cette démarche, les auteurs proposent un couplage entre une analyse des impacts de l'activité d'une ferme sur son environnement et l'analyse monétaire des coûts nécessaires à la préservation de ses capitaux naturels et humains qui sont à intégrer dans des documents comptables, au même niveau d'importance que le capital financier. L'étude montre que les aides actuelles aux agriculteurs ne sont pas suffisantes pour inciter à la préservation des biens communs. Enfin, Peter Volz renforce l'intérêt de la démarche engagée par le CERCES² en évoquant les points communs entre cette dernière et l'expérience de création d'outils comptables vertueux sur le plan écologique dans le cadre d'une *Regionalwert AG* (un instrument de financement et de mise en réseau d'entreprises

2 Cercle des comptables environnementaux et sociaux.

de l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée du secteur agricole) de la région de Fribourg-en-Brisgau que son organisation de recherche-action documente et accompagne.

La deuxième partie de l'ouvrage traite de la coopération démocratique au sein des systèmes alimentaires alternatifs. La contribution d'Angèle Postolle, Laurence Lemoine et Donatienne Delorme comme celle de Cyril Villet et Sébastien Mainhagu tentent d'expliquer la diversité de traitement des enjeux d'accès à l'alimentaire durable pour les personnes précaires ou fragiles dans les Projets alimentaires territoriaux (PAT). Le premier groupe d'auteurs mobilise une approche en termes de proximités. Elles montrent le manque de proximité cognitive entre les acteurs du secteur social et médico-social et ceux de l'agriculture comme avec les institutions locales qui participent aux PAT occitans. Par ricochets, les autres types de proximités sont freinés, écueils que seuls des médiateurs pourraient aider à contourner. Le second groupe d'auteurs explique, en s'appuyant sur la théorie de l'acteur-réseau, les différences de problématisation du volet social dans les stratégies alimentaires territoriales de deux PAT du Grand-Est par la configuration des réseaux de traducteurs. Pour le PAT lorrain, la problématique sociale est structurante pour l'identité des actants, ce qui est moins vrai pour le PAT alsacien, avec une prise de parole et une capacité à mobiliser moins aisées pour les actants du secteur social. Les cas sont aussi éclairants sur le rôle de traducteur des chercheurs, qui n'a plus rien d'évident. Joséphine Dalimier, Nicolas Dendoncker et Kevin Maréchal apportent un éclairage sur des initiatives équivalentes en Wallonie (Belgique), à travers le cas du conseil des politiques alimentaires du Condroz. Les auteurs démontrent qu'en s'immisçant dans les politiques publiques, la philosophie libérale, qu'ils considèrent comme un élément du paysage, entrave la stabilisation des innovations démocratiques, appréhendées comme des niches dans la perspective multi-niveau développée par Geels. La logique de concurrence du marché, couplée à des ressources allouées réduites, a pour effet de fragiliser les structures porteuses de projets malgré les incitations à innover.

Plus positifs sur le soutien des institutions publiques, deux témoignages illustrent la mobilisation des acteurs de l'ESS. Nicole d'Angelo et Pietro Beltramello décrivent l'expérience d'engagement d'un établissement social de l'association Sahel Vert en faveur d'une alimentation durable à travers des actions de solidarité et de socialisation réciproques entre des bénéficiaires de cultures différentes, malienne et française. On y apprend la valeur des productions agricoles et alimentaires, mais aussi celle de la démocratie, grâce à une méthode de gestion des conflits originales « dans des espaces de transaction sociale vus comme des temps

de concertation, d'échange, et d'amitié ». Sabine Reinecker compare les actions menées par Sahel Vert avec celles lancées par le *Lebensgarten Dreisamtal* (jardin de la vie) près de Fribourg-en-Brigau, association créée par des bénévoles et soutenue par le mouvement des *Solidarische Landwirtschaft, Deutschland e.V.* (agriculture solidaire).

La troisième partie traite des actions collectives en faveur d'un accès démocratique à une alimentation saine et durable. Dans leur contribution scientifique, Melaine Cervera, Hajar El Karmouni et Marion Maignan exposent les résultats d'une recherche participative portant sur un projet en faveur d'une alimentation durable et accessible à Montreuil. Là aussi, est questionnée la place des chercheurs, et notamment la formulation de la problématique. En effet, sous l'influence des membres militants du consortium, ils ont été amenés à substituer la notion d'alimentation satisfaisante à celle d'alimentation durable et celle de précarité alimentaire à celle d'accessibilité sur le territoire. Leur recherche permet aussi de déconstruire une image misérabiliste des personnes en situation de précarité. À travers les arrangements invisibles qu'elles élaborent, elles constituent au contraire des acteurs forts, dont le pouvoir d'agir doit être (re)connu afin que les politiques publiques le renforcent, ce qui apparaît comme une condition de leur efficacité. Dans le texte suivant, Thierry Goguel d'Allondans, Isabelle Haeberlin et Caroline Pérot décrivent, dans un second temps, l'expérience de l'association Epice. À la fois école de cuisine et lieu de ressourcement pour les plus fragiles, Épices promeut l'accès à une alimentation saine et durable de tous et surtout de publics marginalisés à travers la connaissance des produits qui sont intégrés dans les plats mais aussi en les rendant capables de cuisiner, c'est-à-dire en n'acquérant pas seulement des savoirs, compétences ou techniques, mais d'abord de la confiance et de la reconnaissance de leurs capacités. Par ce biais, l'association permet à ces publics de se saisir de leur alimentation tout en partageant leurs cultures culinaires avec d'autres.

Trois témoignages d'acteurs de l'ESS sont ensuite proposés. Sarah Cohen, Angèle Dransart, Éric Gauthier, Maxime Scaduto, Somhack Lymphakdy et Éloi Navarro décrivent leur projet militant de Sécurité sociale de l'alimentation visant à construire localement, à travers une démarche de démocratie directe, des caisses financées par des cotisations sociales calculées sur la base de la production réelle de la valeur ajoutée. Gérées démocratiquement, ces caisses donnent le pouvoir à tous les mangeurs, y compris les plus vulnérables, de choisir leur alimentation en connaissance de cause. Les auteurs proposent une grille d'observation de la démocratie alimentaire, sous la forme d'une fleur à six pétales, notamment sous l'angle de l'accessibilité à une alimentation de qualité

aux personnes en situation de précarité. Ils détaillent quatre initiatives en Alsace, à Clermont-Ferrand, dans le Lubéron et dans l'agglomération toulousaine. Dans la même veine, Morgane Reynaud et François Guyon se font l'écho de l'expérience de Coopalim et décrivent la création d'une épicerie coopérative à Strasbourg, ayant une double exigence de démocratie alimentaire : « se réapproprier son alimentation » et « offrir une alimentation saine à un prix le plus bas possible ». Pour répondre à des défis logistiques, économiques, de visibilité et d'implication des adhérents poussés à devenir des « consomm'acteurs », des évolutions ont été amorcées comme le changement de statut (d'association à coopérative) et la création d'un pôle de développement durable, avec la création d'un « tiers lieu de vie à impact social autour de l'alimentation ». Sans cacher son admiration, Emma Azconegui commente l'initiative d'Épices, qui guide sa propre expérience au sein de l'association suisse « Le Cri de la Carotte » installée à Genève. De même, Christine Hürlimann montre en quoi les expériences de la SSA lancées en France sont d'une grande utilité en fournissant des éléments comparatifs qui nourrissent le développement d'un dispositif similaire en Suisse, notamment à Genève.

Enfin, dans la conclusion trois chercheurs apportent des perspectives en s'appuyant sur deux types de travaux de réflexion. Laurence Granchamp montre comment un nouveau champ de recherche est en train d'émerger, à partir des travaux des thèses en cours ou récemment soutenues, autour de la notion de démocratie alimentaire et de justice alimentaire. Yuna Chiffolleau et Frédéric Wallet esquissent les politiques publiques à venir, en partant des connaissances produites dans l'ouvrage. En croisant savoirs scientifiques et savoirs d'action, cet ouvrage contribue à la fois à la recherche et aux pratiques en faveur d'un système alimentaire plus démocratique.

Références bibliographiques

- Bassarab, Karen, Clark, Jill K., Santo, Raychel & Palmer, Anne M, « Finding Our Way to Food Democracy: Lessons from US Food Policy Council Governance », *Politics and Governance*, 2019, vol. 7, n° 4, p. 32-47.
- Berkowitz, Héloïse & Dumez, Hervé, « The Concept of Meta-Organization: Issues for Management Studies », *European Management Review*, 2016, vol. 13, n° 2, p. 149-156.
- Bornemann, Basil & Weiland, Sabine, « Empowering People: Democratising the Food System? Exploring the Democratic Potential of Food-Related Empowerment Forms ». *Politics and Governance*, 2019, vol. 7, n° 4, p. 105-118.
- Chiffolleau, Yuna, *Les Circuits courts alimentaires : entre marché et innovation sociale*, Toulouse, Érès, 2019.
- Crivits, Maarten, Prové, Charlotte, Block, Thomas & Dessen, Joost, « Four perspectives of sustainability applied to the local food strategy of Ghent

- (Belgium): need for a cycle of democratic participation? », *Sustainability*, 2016, vol. 8, n° 1, p. 55.
- Defiebre-Muller, Renaud, Michel, Sophie & Villet, Cyril, « *Individual Interests and Disinterestedness in MO Dynamics: Creating a Food System with and against Others* », Edinburgh EGOS colloquium, 4 juillet 2019, disponible à partir de SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3417760> ou doi : [10.2139/ssrn.3417760](https://doi.org/10.2139/ssrn.3417760).
- Deverre, Christian & Lamine, Claire, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, 2020, n° 317, p. 57-73.
- Granchamp, Laurence, Berthomé Karim G.E., Lamine Claire, *et al.*, « La fabrique de la transition alimentaire dans les territoires : des mécanismes d'enrôlement à l'épreuve des attachements », colloque final du programme Cit'In, 2021, <[hal-03332310](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03332310)>.
- Harper, Alethea, Shattuck, Annie & Holt-Giménez, Eric, Lambrick, Frances, *Food Policy Councils -Lessons learned*, Oakland (CA), Food First Institute for Food and Policy, 2009.
- Le Velly Roan, Dufeu, Ivan & Le Grel, Laurent, « Les systèmes alimentaires alternatifs peuvent-ils se développer commercialement sans perdre leur âme ? Analyse de trois agencements marchands », *Économie rurale*, 2016, n° 356, p. 31-45.
- Schiff, Rebecca, « The role of food policy councils in developing sustainable food systems », *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, 2008, vol. 3, n° 2-3, p. 206-228.
- Valiorgue, Bertrand, *Refonder l'agriculture à l'heure de l'anthropocène*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.

CHAPITRE 1

Les incitations en faveur d'un système alimentaire démocratique

1. CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

Le rôle du droit à l'alimentation pour l'organisation de la démocratie alimentaire

Magali Ramel

Résumé. Les termes de « démocratie alimentaire » et de « droit à l'alimentation » poursuivent des objectifs proches. Néanmoins, ce sont bien deux approches distinctes qui sont portées par la mobilisation de l'un ou l'autre de ces termes, ce qui soulève l'enjeu de l'articulation entre elles. Des travaux déjà menés à ce sujet s'accordent notamment sur la nécessité d'un cadre juridique pour traduire, dans le droit, les enjeux que porte la notion de démocratie alimentaire. En termes de liens logiques, selon ces positionnements, la démocratie alimentaire vient justifier l'importance de la reconnaissance du droit à l'alimentation et cette reconnaissance aurait pour objet principal de donner les fondements juridiques nécessaires à l'exercice de cette démocratie. Dans la continuité de ces travaux, et pour poursuivre ces réflexions, la proposition de ce chapitre est de développer l'implication inverse. L'objet est donc de développer la façon dont le contenu du droit à l'alimentation vient justifier et guider l'organisation de la démocratie alimentaire, c'est-à-dire justifier et guider les enjeux de transformation des systèmes alimentaires par l'action collective. Ce rôle se décline tant sur le fond que la forme de l'organisation de la démocratie alimentaire : une approche fondée sur le droit à l'alimentation influe à la fois sur le

narratif qui mobilise les acteurs, sur les mécanismes de gouvernance adoptés et sur la place et la voix des personnes ou groupes vulnérables, dans ces processus participatifs.

Abstract. The terms “food democracy” and “right to food” pursue similar objectives. Nevertheless, they represent two distinct approaches that are carried by the mobilization of either of these terms, raising the issue of the articulation between these two approaches. Some studies have already been conducted on this subject. They agree, in particular, on the need for a legal framework to translate the challenges posed by the concept of food democracy into law. In terms of logical connections, according to these positions, food democracy justifies the importance of recognizing the right to food, and this recognition is primarily intended to provide the legal foundations necessary for the exercise of this democracy. In the continuation of these studies, and to further these reflections, the purpose of this chapter is to develop the inverse implication. In terms of logical connections, the objective is therefore to elaborate on how the content of the right to food justifies and guides the organization of food democracy, that is, justifying and guiding the challenges of transforming food systems through collective action. This role affects both the content and the form of the organization of food democracy: an approach based on the right to food influences the narrative that mobilises stakeholders, the governance mechanisms adopted and the role and voice of vulnerable individuals or groups in these participatory processes.

Pour prévenir et lutter contre la précarité alimentaire, la première recommandation du Conseil national de l'alimentation (CNA) est « [d'] inscrire le droit à l'alimentation dans le droit français et européen et [d'] assurer la mise en œuvre d'une démocratie alimentaire, pour garantir à chacun un accès à une alimentation saine, sûre, digne et durable » (CNA, 2022). Cette recommandation porte l'ambition d'une « approche systémique des enjeux », reposant sur une évolution des fondements juridiques et politiques en France, en vue de « favoriser un accès de toutes et tous à l'alimentation compatible avec un système alimentaire durable » (CNA, 2022). Le droit à l'alimentation et la démocratie alimentaire sont donc clairement identifiés comme deux leviers complémentaires à mobiliser, en vue d'atteindre des objectifs sociétaux communs. Ces deux termes, « démocratie alimentaire » et « droit à l'alimentation », ont été mis en avant au même moment, à l'occasion du sommet mondial de l'alimentation de 1996. Toutefois, leur fondement et leur portée ne sont pas les mêmes.

Le terme « démocratie alimentaire » est utilisé pour la première fois par Lang, en marge de ce sommet mondial de l'alimentation, et il ouvre alors la voie à de nombreux travaux universitaires, dans différentes disciplines, sur ce concept (Collart Dutilleul, 2021 ; Paturel & Ndiaye, 2020). Ce professeur de politiques alimentaires à l'université de Londres « utilise l'expression "démocratie alimentaire" pour souligner la grande lutte au cours des siècles, dans toutes les cultures, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance » (Lang, 1998, cité par Paturel & Ndiaye, 2020, p. 19). L'emploi de ce terme s'affirme dans une revendication contre un système alimentaire industrialisé, mondialisé et monopolisé. Il renvoie à un mouvement social qui s'incarne dans une multitude d'initiatives locales concrètes telles que des jardins et potagers, les circuits courts, des magasins coopératifs, des ateliers de transformation partagées etc., qui visent une réappropriation par les citoyens de leur alimentation, par des choix quant aux filières, aux formes de distribution ou de transformation. L'alimentation est alors conçue à la fois comme un « objet à démocratiser et comme levier pour démocratiser la société » (Collart Dutilleul : 162), dans une perspective de justice sociale et de reconnexion entre alimentation, agriculture et durabilité des systèmes alimentaires.

Le droit à l'alimentation n'est pas un concept développé et mis en avant par la littérature scientifique, mais un droit de l'homme largement reconnu en droit international (Ramel, 2024)¹. Il est en particulier consacré par l'article 25(1) de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et l'article 11 du Protocole international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Depuis 1996, à l'occasion du sommet mondial de l'alimentation, il est proclamé politiquement comme un droit autonome, c'est-à-dire comme un droit ayant son régime juridique propre, par les chefs d'État et de gouvernement de 185 pays, dont la France, ainsi que par la Communauté européenne (Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, 1996). Il est également consacré dans une trentaine de constitutions nationales².

1 Le droit à l'alimentation est reconnu dans les textes relatifs aux droits humains, généraux ou sectoriels, dans les conventions et traités relatifs au droit international humanitaire, en droit international pénal, dans divers instruments conventionnels de l'ONU, dans certains textes relatifs au commerce international, et dans plusieurs engagements non contraignants relatifs à la sécurité alimentaire ou au développement durable.

2 FAO, « Le droit à l'alimentation autour du globe. Reconnaissance constitutionnelle du droit à une alimentation adéquate », [en ligne] : <<http://www.fao.org/right-to-food-around-the-globe/fr/>>, consulté le 21 juin 2023.

Comme le souligne l'ancien rapporteur sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, « [l]e droit à l'alimentation est le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture » (De Schutter, 2014). Le contenu du droit à l'alimentation peut être résumé autour de quatre exigences : disponibilité, accessibilité, durabilité et adéquation de l'alimentation³. Ces quatre exigences conduisent à une perspective transversale et englobante de l'ensemble des enjeux qui entourent les systèmes alimentaires. L'approche fondée sur les droits humains permet, de plus, de les aborder avec une attention particulière portée aux logiques d'inégalité et d'exclusion tout au long de la chaîne alimentaire, avec pour objectif de venir les corriger et les protéger. L'interprétation du droit à l'alimentation est donc indissociable de la justice sociale⁴ et de l'exigence d'une transition juste vers des systèmes alimentaires durables (De Schutter, 2014 ; Kaljonen, *et al.*, 2023). De plus, au-delà de l'objectif poursuivi par la reconnaissance de ce droit, le droit à l'alimentation traduit l'ambition d'une approche fondée sur les droits humains pour l'atteindre. Il repose sur un cadre normatif contraignant, dérivant des traités internationaux, qui engage la responsabilité des États, en vue de la concrétisation du contenu protégé par ce droit.

Les termes de « démocratie alimentaire » et de « droit à l'alimentation » poursuivent donc des objectifs proches. Ils conduisent également tous deux à raisonner « à rebours de ce qui est fait depuis des décennies » (Collart Dutilleul, 2021 : 158), à savoir raisonner de la fourchette à la fourche plutôt que de la fourche à la fourchette, pour penser les enjeux en présence. Que ce soit en mobilisant la démocratie alimentaire ou le droit à l'alimentation, on part des besoins et des préférences alimentaires des personnes et on porte ces exigences dans l'ensemble des pans des systèmes alimentaires, pour les satisfaire. Par ailleurs, tant le droit à l'alimentation que la démocratie alimentaire renvoient à des finalités qui, aujourd'hui, ne sont pas réalisées et tous deux ont pour spécificité d'impliquer une méthodologie d'approche ou un processus à suivre pour les atteindre. Néanmoins, ce sont bien deux approches distinctes qui sont portées par la mobilisation de l'un ou l'autre de ces termes, ce qui soulève l'enjeu de l'articulation entre ces deux approches.

Certains travaux ont déjà été menés à ce sujet, portés notamment, en France, par François Collart Dutilleul (Collart Dutilleul, 2021 et 2020 ; *Idem* et Bréger, 2014 et 2013), et par Dominique Paturel et Patrice

3 Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale 12 – Le droit à une nourriture suffisante* (art 11), E/C.12/1999/5, 1999, § 7-13.

4 *Ibid.*, § 4.

Ndiaye (2020). Ils s'accordent notamment sur la nécessité d'un cadre juridique pour traduire, dans le droit, les enjeux que porte la notion de démocratie alimentaire. François Collart Dutilleul estime que « c'est la démocratie alimentaire qui est première, comme loi fonctionnelle de la vie humaine dans les sociétés qui donnent un statut aux personnes en leur reconnaissant une égale dignité. Et le droit à l'alimentation est l'un des moyens de rendre opérationnelle cette démocratie vitale⁵ » par son objet » (Collart Dutilleul, 2020 : 29). De même, dans le prolongement des travaux de D. Paturol et de P. Ndiaye, le droit à l'alimentation dit droit à l'alimentation durable est considéré comme « une composante de la démocratie alimentaire⁵ ». En termes de liens logiques, selon ces positionnements, la démocratie alimentaire vient justifier l'importance de la reconnaissance du droit à l'alimentation et cette reconnaissance aurait pour objet principal de donner les fondements juridiques nécessaires à l'exercice de cette démocratie.

Dans la continuité de ces travaux, et pour poursuivre ces réflexions, la proposition de ce chapitre est de développer l'implication inverse. Il s'agit de présenter la façon dont le contenu du droit à l'alimentation vient justifier et guider l'organisation de la démocratie alimentaire, c'est-à-dire justifier et guider les enjeux de transformation des systèmes alimentaires par l'action collective. Ce rôle se décline tant sur le fond que sur la forme de l'organisation de la démocratie alimentaire : une approche fondée sur le droit à l'alimentation influe à la fois sur le narratif qui mobilise les acteurs (I), sur les mécanismes de gouvernance adoptés (II), et sur la place et la voix des personnes ou groupes vulnérables dans ces processus participatifs (III).

Un fondement normatif pour un narratif mobilisateur

L'organisation de la démocratie alimentaire renvoie à des actions collectives associant une diversité d'acteurs qui partagent un objectif commun, la transformation des systèmes alimentaires, et qui avancent, s'organisent et se coordonnent pour l'atteindre⁶. Elle repose sur cette finalité partagée qui justifie l'émergence de multiples formes de

5 Positionnement du « collectif démocratie alimentaire » qui s'est mis en place à partir du séminaire de recherche action « Démocratie alimentaire : quel périmètre d'un droit à l'alimentation durable », [en ligne] : <<https://securite-sociale-alimentation.org/membre/le-collectif-democratie-alimentaire>>, consulté le 21 juin 2023.

6 D'après Albert-Cromarias, Anne et Bargues, Émilie, « Les méta-organisations, une clé pour une économie plus durable ? », [en ligne] : <<http://theconversation.com/les-meta-organisations-une-cle-pour-une-economie-plus-durable-172447>>, consulté le 14 novembre 2023.

coopération : la démocratie alimentaire est nécessairement associée à un narratif qui mobilise et rassemble, autour d'une cause commune.

La promotion de la démocratie alimentaire repose, en premier lieu, sur la critique de la concentration de pouvoirs détenue par le secteur agro-industriel au sein des systèmes alimentaires. Tout l'enjeu de l'exercice d'une démocratie alimentaire est justement de lutter contre cette asymétrie des rapports de force, en créant les conditions pour que les citoyens reprennent la main sur leur alimentation, fassent des choix alimentaires éclairés et participent à la construction des systèmes alimentaires (Collart Dutilleul, 2020 ; Paturol & Ndiaye, 2020). Un des enjeux essentiels est donc la politisation de l'alimentation, pour pouvoir organiser la démocratie alimentaire, et l'on retrouve cette même approche dans une perspective fondée sur le droit à l'alimentation. L'actuel rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, précise que « le droit à l'alimentation exige des États qu'ils veillent à ce que les populations s'alimentent toujours dignement. [...] À cet égard, le droit à l'alimentation soulève des questions fondamentalement politiques sur la façon dont nous produisons, distribuons et consommons la nourriture, auxquelles la terminologie bien souvent technique afférente à la sécurité alimentaire ne permet pas de répondre » (Fakhri, 2020 : § 9-21). Avec une perspective portée sur l'organisation sociale et politique et sur les causes structurelles des crises et des inégalités qui traversent actuellement les systèmes alimentaires, une approche fondée sur le droit à l'alimentation met ainsi en évidence l'importance de l'évolution du cadre politique et juridique, comme l'un des leviers essentiels à activer pour une transition juste vers des systèmes alimentaires durables. Et les différents rapports des rapporteurs spéciaux sur le droit à l'alimentation, remis aux instances des Nations unies, depuis 2000, développent et fondent l'approche critique contre l'asymétrie des rapports de force existant, dans l'ensemble des pans des systèmes alimentaires, du foncier jusqu'à la consommation.

La démocratie alimentaire relève, en deuxième lieu, d'une démocratie sociale justifiée par le principe d'égalité de tous les citoyens pour leur accès à l'alimentation. Cet enjeu de justice sociale, « principe-clé de la démocratie alimentaire » (Paturol & Ndiaye, 2020 : 22), est également indissociable d'une approche fondée sur le droit à l'alimentation⁷. L'objet même de ce droit humain est de lutter contre les causes structurelles de toute inégalité au sein des systèmes alimentaires, et en particulier de venir protéger l'enjeu d'un égal accès de chaque personne à

7 Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale 12 – Le droit à une nourriture suffisante* (art. 11), E/C.12/1999/5, 1999, § 4.

une alimentation adéquate et dans le respect de la dignité humaine. Une approche fondée sur le droit à l'alimentation implique de « se concentrer sur les personnes les plus marginalisées et vulnérables de la société et sur les raisons systémiques qui sous-tendent les violations des droits humains » (Fakhri, 2022 : § 47), avec une attention particulière portée notamment aux droits des paysans, des travailleurs ruraux, des personnes en précarité et tout autre groupe de personnes vulnérables aux situations de précarité alimentaire.

L'organisation de la démocratie alimentaire est encore motivée, en troisième lieu, par l'enjeu d'une mutation des systèmes alimentaires au regard des enjeux de leur durabilité (Collart Dutilleul & Bréger, 2013 ; Paturel & Ndiaye, 2020 ; Collart Dutilleul, 2021). Cette finalité relève pleinement du contenu protégé par le droit à l'alimentation : la durabilité fait partie des quatre exigences du contenu du droit à l'alimentation⁸. D'après l'interprétation donnée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels⁹, cette exigence de durabilité renvoie au double sens que couvre le mot durable. Elle est intrinsèquement liée à celle d'alimentation suffisante ou de sécurité alimentaire et implique des conditions de production, transformation, distribution et consommation qui respectent les droits humains et l'environnement tout au long de la chaîne alimentaire, pour les générations présentes et futures. D'autre part, l'exigence de durabilité implique également que les consommateurs aient un accès à l'alimentation à long terme et non pas un accès ponctuel ou dans l'urgence.

Le contenu protégé par le droit à l'alimentation, tel que défini en droit international, intègre donc parfaitement les finalités qui justifient l'organisation de la démocratie alimentaire, et permet pleinement de les porter. Pour François Collart Dutilleul, « c'est d'ailleurs une des forces du droit à l'alimentation que de permettre, au-delà de la dimension par nature individuelle du droit reconnu, de fonder une action politique et sociale collective » (Collart Dutilleul, 2021 : 27). Si ces attendus ne sont pas propres au droit à l'alimentation, se fonder sur ce droit humain pour l'organisation de la démocratie alimentaire a pour caractéristique essentielle de reposer sur un cadre normatif contraignant, dérivant des traités internationaux sur les droits humains, pour venir les porter. C'est ici toute la différence que peut apporter le droit à l'alimentation pour fonder l'organisation de la démocratie alimentaire, par rapport aux seules traductions politiques des finalités à atteindre. On retrouve en effet, à tous les échelons territoriaux, des fondements politiques permettant

8 *Ibid.*, § 7-13.

9 *Ibid.*

de justifier l'importance d'une mobilisation pour la transformation des systèmes alimentaires (FAO, 2023 : 6 ; Commission européenne, COM/2020/381 final ; Cartron & Fichet, 2020 ; Marchand & Chabanet, 2020)¹⁰. Toutefois, ce sont des positionnements qui ne permettent pas d'engager la responsabilité d'acteurs publics et privés, à la différence d'une approche fondée sur le droit à l'alimentation qui repose sur une série d'obligations et non une série de choix stratégiques pour les pouvoirs publics (Fakhri, 2022 : § 42), en faveur de systèmes alimentaires démocratiques. Le fondement du droit à l'alimentation pour organiser la démocratie alimentaire permet donc non seulement de porter un narratif justifiant la mobilisation, mais aussi de lui offrir un fondement normatif et des moyens de recours pour le défendre. Il repose sur l'arme du droit (Israël, 2009 ; Fadda, 2010), des mécanismes juridiques et politiques à mobiliser et à développer en faveur de la concrétisation du contenu protégé par ce droit, contribuant ainsi à organiser la démocratie alimentaire, à toutes les échelles territoriales.

10 Au niveau international, l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture relève que l'enjeu de « transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables » fait l'objet d'une forte volonté politique, de plus en plus unanime. Au niveau européen, l'adoption de la stratégie « De la ferme à l'assiette » en 2020 est portée par l'ambition d'une « nouvelle approche globale » en vue de la durabilité des systèmes alimentaires et, pour atteindre cet objectif d'une transition vers des systèmes alimentaires durables, la Commission affirme avec force la nécessité d'une « approche collective associant les pouvoirs publics à tous les niveaux de gouvernance (y compris les villes et les communautés rurales et côtières), les acteurs du secteur privé dans toute la chaîne de valeur alimentaire, les organisations non gouvernementales, les partenaires sociaux et les citoyens ». Au niveau national français, plusieurs rapports ou avis, adoptés au sein d'institutions publiques, appellent également à une transformation profonde des systèmes alimentaires, à l'instar d'un rapport sénatorial faisant le « constat des impasses des systèmes alimentaires issus de la transition alimentaire et de la révolution agricole du xx^e siècle [et appelant] à rechercher quelles inflexions, voire quelles ruptures, pourraient faire émerger des systèmes alimentaires plus durables ». Enfin, au niveau local français, le développement des projets alimentaires territoriaux contribue encore à porter les objectifs poursuivis par l'organisation de la démocratie alimentaire : sous de multiples formes en fonction des territoires, ils suscitent la mobilisation collective et interagissent pour une « reterritorialisation de nos systèmes alimentaires durables et résilients ». Ils offrent l'opportunité de réunir les différentes parties prenantes des systèmes alimentaires locaux et de construire des plans d'actions répondant à des objectifs conçus collectivement.

L'exigence de mécanismes de gouvernance répondant aux principes d'une approche fondée sur les droits

Comme le rappelle iPES Food dans un rapport récent portant sur la gouvernance alimentaire, il convient « de placer les droits humains au centre de tous les processus politiques [...] en tant qu'élément fédérateur principal. Le droit à l'alimentation qui est indivisible de tous les autres droits humains et collectifs, deviendrait le prisme par lequel explorer, évaluer et adopter toutes les décisions politiques » (iPES Food, 2023). Se fonder sur le droit à l'alimentation pour organiser la démocratie alimentaire va donc bien au-delà d'un rôle pour appuyer un narratif mobilisateur permettant de susciter une transformation des systèmes alimentaires par l'action collective. Il implique des exigences de fond et de forme pour que ces formes de coopérations répondent aux attendus d'une approche fondée sur les droits (Ramel *et al.*, 2023). Ces exigences reposant sur les droits humains ont été rassemblées par la FAO autour de sept principes « PANTHER » (FAO, 2011) : participation, redevabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et état de droit.

Les directives volontaires sur le droit à l'alimentation de 2004 rappellent, d'ailleurs, les liens étroits entre la démocratie (notamment alimentaire), la bonne gouvernance et les droits humains pour la concrétisation du droit à l'alimentation¹¹. Elles précisent également qu'il convient de « donner aux particuliers et à la société civile les moyens de faire pression sur leur gouvernement, pour que celui-ci mette en œuvre des politiques répondant à leurs besoins spécifiques et afin d'assurer la responsabilité des gouvernements et la transparence des processus éatiques de décision concernant l'application de ces politiques » (Directive 1.2). Ce sont donc notamment les principes de participation (avec une attention et une voix particulière pour les personnes ou les groupes les plus marginalisés), d'équité, de non-discrimination, de transparence et de redevabilité des pouvoirs publics qui orientent les mécanismes de gouvernance à promouvoir, à tous les échelons territoriaux.

Ces principes d'une approche fondée sur les droits vont orienter la forme et les attendus pour l'organisation de la démocratie alimentaire. Ils permettent également de fonder une approche critique des formes

11 *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale adoptées à la cent vingt-septième session du Conseil de la FAO*, novembre 2004, FAO, Rome, 2005, Directive 1.

de coopération mises en œuvre, pour s'assurer qu'elles répondent bien aux attendus d'une approche fondée sur les droits.

À ce titre, l'actuel rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (Fakhri, 2021), iPES Food (2023), FIAN international (2020) ou encore plusieurs chercheurs (Duncan, Lambek & Claeys, 2021) alertent sur les fortes dérives des approches multipartites de la gouvernance, illustrées encore récemment lors du sommet mondial sur les systèmes alimentaires de 2021. Parmi les exemples de gouvernance multipartite, aux niveaux local, national, régional et international, nombreux sont ceux qui associent les différentes parties prenantes des systèmes alimentaires de manière indifférenciée, sans tenir compte de l'asymétrie des pouvoirs existants (dans les institutions, les programmes politiques et les cadres réglementaires et normatifs). Les décisions tendent alors à être dictées par certains acteurs du secteur privé.

Ces approches multipartites ne respectent pas le principe de participation, puisque cette asymétrie des pouvoirs compromet la participation des populations locales et de la société civile, au risque alors de laisser de côté les contributions des personnes les plus affectées par les impacts sociaux, environnementaux et économiques des systèmes alimentaires non durables et donc les personnes les plus à même de proposer des solutions adaptées et déterminantes pour le succès des politiques adoptées. Elles ne respectent pas non plus le principe d'équité, et c'est un des enjeux majeurs que d'inventer des processus et des espaces de gouvernance alimentaire qui limitent et fassent face à l'influence des grandes entreprises. Le manque de transparence est également un motif de forte critique, puisque ces processus d'influence politique des entreprises sur la gouvernance des systèmes alimentaires sont pour beaucoup peu visibles¹² (iPES Food, 2023 : 14). Enfin ces approches multipartites compromettent grandement le principe de redevabilité des États, puisque ces processus de gouvernance multipartite rendent floues les différences de rôles et de responsabilités entre les diverses parties prenantes. Elles ne permettent plus d'établir clairement les distinctions, établies dans le cadre normatif des droits humains, entre les acteurs qui sont titulaires de droits (les victimes d'atteintes à leurs droits) et ceux qui sont débiteurs d'obligation (les États, tenus également d'une obligation de protection

12 L'étude d'iPES Food distingue ainsi les modes d'influence visibles des entreprises sur la gouvernance alimentaire mondiale (initiatives multipartites, partenariats public-privé, financement de forum sur la gouvernance alimentaire) des processus moins visibles (concentration des entreprises et investissements financiers, *lobbying* et « portes tambour » entre les postes de direction du privé et du public, parrainage de la recherche, dons politique et influence structurelle sur les accords de commerce et d'investissement).

contre toute influence négative de tiers dominants, dont les grandes entreprises), dans ces processus de gouvernance.

Ces processus multipartites de gouvernance alimentaire peuvent donc donner l'illusion de processus démocratiques et inclusifs bien qu'ils soient hautement préoccupants sur le plan du respect des principes des droits humains.

Le cadre du droit à l'alimentation et d'une approche fondée sur les droits humains joue alors un rôle essentiel dans l'organisation de la démocratie alimentaire pour pouvoir fonder la critique des processus de gouvernance à l'œuvre et orienter sur les attendus des évolutions nécessaires à impulser. Il est en effet nécessaire de « réinventer la gouvernance alimentaire dans l'intérêt public » (iPES Food, 2023 : 23) :

- répondre aux attendus du droit à l'alimentation en « repens[ant] en profondeur pour transformer les systèmes et les structures de pouvoir existant » (*Ibid.* : 24) afin de limiter l'influence des entreprises, démocratiser la prise de décision ;
- assurer également que ces mécanismes de gouvernance (locaux, nationaux, régionaux et internationaux) soient responsables devant les populations, titulaires des droits, et qu'ils agissent sur des leviers permettant de s'attaquer aux inégalités structurelles des systèmes alimentaires (Fakhri, 2021, § 91) ;
- apporter une attention toute particulière à la création d'espaces autonomes pour faire entendre les voix, les revendications et les propositions des groupes les plus affectées par les impacts sociaux, environnementaux et économiques des systèmes alimentaires non durables.

Ce sont autant d'exigences qui s'imposent à toute forme d'action collective pour la transformation des systèmes alimentaires, pour qu'elle relève effectivement d'une approche démocratique.

Une attention particulière accordée à la place et à la voix des personnes marginalisées ou vulnérables, dans les processus participatifs

Comme le rappelle la Commission nationale consultative des droits de l'homme, « [l']approche fondée sur les droits de l'Homme part du postulat qu'il est impossible d'améliorer les conditions de vie des individus et des communautés sans les impliquer dans la définition de leurs besoins » (Commission nationale des droits de l'homme, 2018 : 10). Ce postulat revient donc à imposer les exigences du principe de participation dans toute forme d'organisation de la démocratie alimentaire,

c'est-à-dire créer les conditions pour que les personnes ou les groupes victimes de logiques d'inégalités ou d'exclusion, au sein des systèmes alimentaires, aient une place et une voix effectives, dans les instances de concertation et de coopération. Ce principe de participation, étroitement lié aux principes de dignité et de non-discrimination, marque la reconnaissance de personnes marginalisées ou vulnérables en tant que « citoyen compétent, disposant d'un savoir, [...] capable de prendre part à des décisions et des discussions » (Damhuis, *et al.*, 2019 : 3) et dont les constats, les analyses et les préconisations sont essentielles pour pouvoir lutter contre les raisons structurelles qui sous-tendent à la violation de leurs droits. Les préoccupations pour le caractère inclusif des formes de coopération pour l'organisation de la démocratie alimentaire relèvent donc d'une nécessité, conformément à l'approche fondée sur les droits. Et, « non seulement cette exigence de participation peut se prévaloir d'une référence normative [...] mais, d'un point de vue plus pragmatique, elle accroît également les chances de réussite d'un programme d'action : elle évite notamment les échecs ou les effets pervers d'une initiative publique qui, bien souvent, sont imputés aux "bénéficiaires", voire se retournent contre eux » (Commission nationale consultative des droits de l'homme, 2018 : 10).

La mise en œuvre de ce principe de participation vient alors poser des attendus de forme qui influencent le fond et le narratif à mobiliser, comme l'illustre l'enjeu de la participation des personnes vulnérables, pour la lutte contre la précarité alimentaire.

Cette promotion du principe de participation, au sein des politiques de la lutte contre la précarité alimentaire, représente un point de rupture dans l'histoire du secours alimentaire. On relève avec Myaux qu'« à travers les différentes formes qu'elles ont prises dans l'histoire, les initiatives d'aide alimentaire ont le plus souvent été pensées en l'absence des populations concernées à partir d'estimation que l'on se faisait de leurs besoins [...]. La question de savoir "quels sont les besoins de base des pauvres" trouve donc des réponses variées dans l'histoire. Mais elle est certainement trop peu posée aux personnes directement concernées par ces aides » (Myaux, 2019). En mettant en avant la participation des personnes concernées comme un élément de méthode essentielle pour « l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de solutions effectives et durables » face à la faim et la malnutrition (Independent Working Group on Food Poverty *et al.*, 2016)¹³, l'approche fondée sur le droit à l'alimentation reconnaît un rôle d'acteur et de partenaire à des personnes souvent réduites au seul rôle de bénéficiaire. Elle contribue à

13 Notre traduction.

corriger le contexte de déséquilibre social entre les aidants et les aidés qui caractérise les approches caritatives de la lutte contre la précarité alimentaire. De ce fait, le principe de participation est revendiqué comme une force transformatrice pour l'orientation des politiques et des actions alimentaires, au sein d'une approche portée par le gouvernement écossais pour refonder la lutte contre la précarité alimentaire en se fondant sur le droit à l'alimentation (*Ibid.*, 2016 ; Scottish Government, 2021) ou au sein du système alimentaire pour tous de l'association Paroles d'excluEs à Montréal Nord au Québec (Heck, 2016)¹⁴. Dans ce sens, la recherche de la participation des personnes en précarité alimentaire pour leur force de proposition et leur action est autre chose que simplement valoriser leur participation financière dans des actions (Alberghini *et al.*, 2017 ; Maisin & Mehauden, 2019) ou même que développer le pouvoir d'agir des personnes dans une démarche d'éducation populaire (Scherrer, 2022). La participation selon l'approche fondée sur les droits relève d'une réelle participation citoyenne, dans le sens entendu par l'échelle d'Arnstein/Hart (Goupil, 2016)¹⁵ : une participation pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des actions de lutte contre la précarité alimentaire, dans une logique de co-construction et de gouvernance partagée.

Ce principe de participation a également une incidence essentielle sur le narratif mobilisant l'organisation de la démocratie alimentaire. En effet, au lieu de servir des enjeux démocratiques, la promotion de l'alimentation durable peut servir de seuls idéaux élitistes (Lagasse, 2017 ; Damhuis, 2019), portant alors atteinte aux principes de non-stigmatisation et de dignité humaine. La promotion du discours sur la nécessaire transformation des systèmes alimentaires contient le risque de soutenir des logiques perverses de différenciations sociales avec les personnes en précarité alimentaire, en condamnant leurs pratiques

14 Heck présente ainsi cette initiative : « Le Système alimentaire POUR TOUS est né du besoin de la communauté nord-montréalaise d'avoir un meilleur accès à une alimentation saine, abordable, diversifiée et digne. De nombreux citoyens et citoyennes du quartier vivent de l'insécurité alimentaire sur une base régulière ou ponctuelle. Notre système alimentaire cherche à mettre en place des initiatives innovantes et structurantes pour contrer les obstacles à un accès à l'alimentation pour l'ensemble de la population et plus particulièrement pour les personnes vivant de la pauvreté et de l'exclusion ».

15 Différents modes d'implication et de participation citoyennes ont été décrites et modélisées par les huit niveaux de l'échelle de Arnstein/Hart : « les deux marches les plus basses la "manipulation" et la "thérapie", ne sont en rien participatives et devraient être évitées. Les trois niveaux au-dessus, "l'information", la "consultation" et "l'apaisement", sont symboliques. Ils autorisent les citoyens à avoir voix au chapitre et à être entendus, mais leurs visions ne sont pas réellement prises en compte. Les trois dernières étapes, à savoir le partenariat, la délégation du pouvoir et le contrôle des citoyens, représentent le plein pouvoir et la forme la plus aboutie de la participation des citoyens ».

alimentaires – logiques de contrôle social et de stigmatisation que l'on retrouve tout au long de l'histoire de l'alimentation (Ramel, 2024). Par suite, cette approche comprend le risque de passer à côté des enjeux et de développer une approche qui serait source de nouvelles inégalités sociales et d'exclusion, autour de l'accès à l'alimentation. Pour pallier ces risques de rapports de pouvoirs à l'œuvre autour du fait alimentaire et de la définition d'une « bonne alimentation » ou d'une « alimentation de qualité » (Johnston, Rodney & Szabo, 2012), l'un des éléments centraux de réponse semble reposer sur la mise en œuvre du principe de participation : créer les conditions pour que les personnes connaissant la précarité soient associées aux décisions et à l'orientation des mesures prises, d'autant plus lorsqu'elles en sont les cibles. Cela pourrait alors contribuer à éviter de tomber dans l'écueil d'un contrôle social opéré sur leur comportement alimentaire, sans prise en considération de leur vécu et leurs représentations sur un sujet pourtant intimement lié à l'identité individuelle et collective.

Ces attendus relevant d'une approche fondée sur les droits ont trouvé récemment une certaine traduction juridique et institutionnelle en France. Le principe de participation est affirmé dans la définition légale française de la lutte contre la précarité alimentaire adoptée en 2018 (article L. 266-1 al. 4 du Code de l'action sociale et des familles)¹⁶. Il a également été repris dans le Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA), lancé en juillet 2021, dont l'objectif 5 ambitionne de « rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co-construction avec les personnes concernées¹⁷ ».

16 Article L266-1 alinéa 4 du Code de l'action sociale et des familles : « La lutte contre la précarité alimentaire mobilise l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en y associant les personnes concernées ». L'adoption de cet alinéa entraîne donc une double évolution pour la prise de décision politique : une gouvernance multipartite associant l'ensemble des parties prenantes de la lutte contre la précarité alimentaire (et non plus uniquement les salariés et bénévoles des structures d'aide alimentaire), et l'implication des personnes concernées en particulier. Ces deux points répondent aux exigences d'une approche fondée sur droit à l'alimentation.

17 Direction générale de la cohésion sociale du ministère des Solidarités et de la santé, *Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire*, 2021. Objectif 5, Contexte et enjeu : « L'enjeu est de favoriser la participation des personnes concernées dans les instances de travail et de décision, et directement dans les projets qui les concernent, afin de pouvoir prendre en compte les problématiques spécifiques à chaque public, permettre de mieux répondre à leurs besoins et leur donner du pouvoir d'agir ». Pour ce faire, les objectifs adressés à ce groupe de travail sont, premièrement, de définir le cadre permettant de développer

Toutefois, si l'importance de « ne pas faire pour mais avec » les personnes concernées est affirmé, il convient encore de développer les conditions de cette participation. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) pointe, en effet, « l'insuffisance des modes de participation actuels » (CNCDH, 2018 ; 12) au regard de l'objectif de l'implication effective de tous, et en particulier des plus exclus, pour l'orientation des politiques publiques. Si la participation des citoyens n'est pas ignorée des textes¹⁸, aucun exemple de leur mise en œuvre en France ne répond « totalement aux exigences d'une approche authentique fondée sur les droits de l'homme » (CNCDH, 2018 ; 14). C'est là encore tout le défi pour l'organisation de la démocratie alimentaire que de valoriser et promouvoir des approches et bonnes pratiques permettant de décliner les exigences du principe de participation¹⁹.

Le droit à l'alimentation tient donc un rôle essentiel pour justifier la nécessité de l'organisation de la démocratie alimentaire, préciser ses attendus et guider sa mise en œuvre, afin que la transformation des systèmes alimentaires par l'action collective réponde aux exigences d'une approche fondée sur les droits.

la participation des personnes concernées dans les instances de coordination départementales et dans les groupes de travail nationaux du présent plan d'action en s'appuyant, notamment, sur les organisations existantes au niveau local comme national, deuxièmement, de définir le cadre permettant de favoriser la participation des personnes concernées directement dans le montage et l'évaluation des projets, troisièmement, d'expertiser les modalités et conditions d'intégration de personnes concernées au sein du COCOLUPA et, quatrièmement, de définir les modalités d'accompagnement des acteurs, de formation des équipes bénévoles et salariées pour favoriser la participation des personnes à l'évolution des dispositifs.

- 18 La participation des citoyens est par exemple prévue par le Code de l'action sociale et des familles, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, en lien avec le revenu de solidarité active (article L. 115-2 al. 6 du Code de l'action sociale et des familles). Le Code des relations entre le public et l'administration prévoit également plusieurs modes d'association des citoyens aux décisions prises par l'administration : consultations ouvertes sur internet, commissions administratives consultatives, enquêtes publiques et participation du public aux décisions locales, ou encore possibilité pour l'administration d'associer le public à la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet ou d'un acte (articles L. 131-1 *sq* du Code des relations entre le public et l'administration). Par ailleurs, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a mis en place en 2012 un huitième collège (désormais cinquième collège) composé de représentants de personnes en situation de pauvreté ou de précarité.
- 19 En ce sens, voir notamment le projet de recherche participative « Croiser les savoirs avec tou-te-s » co-piloté par ATD Quart Monde, le CNRS (GIS Démocratie et Participation), le CNAM et l'université de Lille, sur le thème de la production de connaissances autour de la pauvreté, lauréat du Prix de la recherche participative 2023, de l'INRAE. Voir également la synthèse du Groupe de travail 5 du COCOLUPA : *Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co-construction avec les personnes concernées*, ministère des Solidarités et de la santé, 2023.

Ces réflexions apportant une nouvelle notion, dans le traitement du thème de l'organisation de la démocratie alimentaire, permettent peut-être encore d'illustrer l'importance du dialogue interdisciplinaire sur les enjeux alimentaires, afin de faire advenir des systèmes agroalimentaires performants, inclusifs, résilients et durables, qui ne laissent personne de côté et respectent les droits humains.

Références bibliographiques

- Alberghini, Ariane, Brunet, Florence, Grandseigne, Raphaël & Lehrmann, Justine, « L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics », *Recherche sociale*, 2017, n° 222, p. 5-110.
- Collart Dutilleul, François, *Nourrir : quand la démocratie alimentaire passe à table*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2021.
- Collart Dutilleul, François « Le droit à l'alimentation peut-il être le fondement juridique d'une démocratie alimentaire ? », *Raison présente*, 2020, vol. 1, n° 213, p. 21-29.
- Collart, Dutilleul François & Bréger, Thomas (dir.), *Penser une démocratie alimentaire* (vol. II) - *Propositions Lascaux entre ressources naturelles et besoins fondamentaux*, Costa Rica, INIDA, 2014, doi : [10.26530/OAPEN_632415](https://doi.org/10.26530/OAPEN_632415).
- Collart, Dutilleul François & Bréger, Thomas (dir.), *Penser une démocratie alimentaire* (vol. I), Costa Rica, INIDA, 2013, doi : [10.26530/OAPEN_632414](https://doi.org/10.26530/OAPEN_632414).
- Damhuis, Lotte, « Alimentation durable et mixité sociale : soucis démocratiques ou idéaux élitistes ? », *Revue Démocratie*, 2019, p. 5-9.
- Duncan, Jessica, Lambek, Nadia & Claeys, Priscilla, « Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale dix ans après la réforme », in Antoine Bernard de Raymond (dir.), *Un monde sans faim : gouverner la sécurité alimentaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021, p. 97-128.
- Fadda, Denis, « Le droit à l'alimentation : une arme nouvelle contre l'insécurité alimentaire », in *Vers un monde nouveau : mélanges, textes et documents offerts au professeur Edmond Jouve*, Bruxelles, Bruylant, vol. 2, 2010, p. 1351-1374.
- Heck, Isabel, « Parole d'excluEs : créer de l'inclusion sociale », *Relations*, 2016, n° 784.
- Israël, Liora, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Johnston, Josée, Rodney, Alexandra & Szabo, Michelle, « Les gens bien mangent bien : comprendre le répertoire culturel de l'alimentation éthique », *IdeAs. Idées d'Amériques*, 2012, n° 3.
- Kaljonen, Minna, Kortetmäki, Teea & Tribaldos, Theresa, « Introduction to the special issue on just food system transition: Tackling inequalities for sustainability », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 2023, vol. 46, p. 100688.
- Maisin, Charlotte & Méhauuden, Louise, « Épiceries sociales : le point de vue des usagers », in Déborah Myaux (dir.), *Aide alimentaire - Les protections sociales en jeu*, Louvain-la-Neuve, Academia, L'Harmattan, 2019.
- Myaux, Déborah (dir.), *Aide alimentaire - Les protections sociales en jeu*, Louvain-la-Neuve, Academia, L'Harmattan, 2019.
- Paturel, Dominique & Ndiaye, Patrice (dir.), *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Nîmes, Champ social, 2020.
- Ramel, Magali, *Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France*, Paris, LGDJ, coll. « Thèses - Bibliothèque de droit public », n° 343, 2024.
- Scherer, Pauline, « Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires », *Cahiers de l'action*, 2022, vol. 58, n° 1, p. 16-26.

Avis et rapports institutionnels

- Cartron, Françoise & Fichet, Jean-Luc, *Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France*, fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective., coll. « Rapport d'information du Sénat », 2020.
- CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme), *Avis relatif à l'approche fondée sur les droits de l'Homme*, 2018.
- Commission européenne, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Une stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement*, Bruxelles le 20 mai 2020, COM/2020/381 final.
- CNA (Conseil National de l'Alimentation), *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*, Avis n°91, 2022.
- De Schutter, Olivier, *Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter. Rapport final : Le droit à l'alimentation, facteur de changement*, 24 janvier 2014, A/HRC/25/57
- Fakhri, Michael, *Le droit à l'alimentation et la pandémie de maladie à coronavirus, rapport remis à l'Assemblée générale des Nations Unies* le 18 juillet 2022, A/77/177.
- Fakhri, Michael, *Le droit à l'alimentation, rapport remis à l'Assemblée générale des Nations Unies* le 27 juillet 2021, A/76/237.
- Fakhri, Michael, « *Le droit à l'alimentation dans le contexte du droit et de la politique du commerce international* », *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, en application de la résolution 73/171 de l'Assemblée générale*, 22 juillet 2020, A/75/219.
- FAO, *Résumé de La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023 – Pour une transformation des systèmes agroalimentaires : connaître le coût véritable des aliments*, FAO, Rome, Italie, 2023.
- FAO, *Right to Food. Making it Happen: Progress and Lessons Learned Through Implementation*, FAO, Rome, Italie, 2011.
- Marchand, Frédéric (Sénateur du Nord) & Chabanet, Dominique (Inspecteur Général de Santé Publique Vétérinaire au CGAAER), *Projets Alimentaires Territoriaux. « Plus vite, plus haut, plus fort »*, Rapport remis au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022.
- Scottish Government, *Food insecurity and poverty. Human Rights. Response to UN Special Rapporteur*, 2021.
- Working Group on Food Poverty, Scottish Government, et APS Group Scotland, *Dignity: ending hunger together in Scotland. The report of the Independent Working Group on Food Poverty*, 2016, <https://www.gov.scot/publications/dignity-ending-hunger-together-scotland-report-independent-working-group-food/>

Rapports de recherche

- Damhuis, Lotte, Myaux, Déborah, Rosenzweig, Matthias, Rousseau, Catherine & Serré, Alexia, « *Participer/Faire participer : quelle place pour les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire ?* », « *Le portfolio Solidarité en primeur(s)* », Rapport final de recherche-action participative, 2019, <https://www.fdss.be/fr/publication/rapport-final-le-portfolio-solidarite-en-primeurs/>.
- iPES Food (International Panel of Experts on Sustainable Food Systems), *Qui fait pencher la balance ?*, 2023, <https://ipes-food.org/fr/rapport/qui-fait-pencher-la-balance-2/>.
- Lagasse, Élisabeth, « *Réseau alimentaires alternatifs : élitisme ou émancipation ?* », *Entraide & Fraternité*, 2017.

Ramel, Magali, en collaboration avec Bodiguel, Luc, Bouillot, Pierre-Étienne, Claeys, Priscilla, Ferrando, Tomaso, Golay, Christophe, Lambert, Élisabeth & Riem, Fabrice, *Le droit à l'alimentation pour une transition juste vers des systèmes alimentaires durables : comment le droit à l'alimentation peut fonder et guider les travaux de la Commission européenne sur une législation cadre européenne (FSFS) pour des systèmes alimentaires durables*, FIAN Belgium, 35 rue Van Elewyck, 1050 Bruxelles, Belgique; FIAN International. 2023. <hal-04302183>.

Études et rapports de la société civile

FIAN International, *Briefing note on multi-stakeholder initiatives*, 2020, <https://fian.org/en/publication/article/briefing-note-on-multi-stakeholder-initiatives-msi-2507>.
Goupil, Julien, « L'échelle de participation (Arnstein&Hart) », *Le journal de la citoyenneté*, publié le 23 février 2016, disponible sur : <<http://cabinet-proxite.over-blog.com/2016/02/l-echelle-de-participation-arnstein-hart.html>>.

Organiser la démocratie alimentaire en Occitanie

Le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements

Dominique Paturel et Patrice Ndiaye

Résumé. Nous tenterons d'analyser comment l'action collective transforme le système alimentaire en nous intéressant à ce mouvement de réappropriation de la question alimentaire par les personnes (« mangeurs », habitants, citoyens...) à partir du rôle joué par les collectivités territoriales et leurs groupements dans la région Occitanie. Nous examinerons donc dans quelle mesure les collectivités locales intègrent dans leurs actions les volontés exprimées par les groupes de mangeurs, d'habitants, de producteurs, etc. de participer aux systèmes alimentaires et de les organiser. Cette intégration, bien que réelle avec néanmoins des différences significatives selon la taille des collectivités locales, reste pour l'instant limitée pour au moins deux raisons. Premièrement, la place relativement faible de l'alimentation dans le débat électoral local et dans l'organisation et le fonctionnement des autorités locales et régionales. Deuxièmement, l'utilisation limitée des mécanismes de participation directe du public par ces mêmes autorités.

Abstract. We will attempt to analyse how collective action is transforming the food system by looking at this movement to reappropriate the issue of food by people ("eaters", inhabitants, citizens ...) based on the role played by local authorities and their groupings in the Occitanie region. We will therefore examine to what extent local authorities

incorporate into their actions the will be expressed by groups of “eaters”, residents, producers, etc. to participate in and organise food systems. This integration, although real with nevertheless significant differences depending on the size of the local authorities, remains limited for the time for at least two reasons. First the relatively low profile of food in the local electorate debate and in the organisation and operation of local and regional authorities. Second, the limited use of direct public participation mechanisms by these same authorities.

Introduction

« *Volèm Viure al País* ». Ce slogan quasi cinquantenaire, au vu des nombreuses initiatives visant à une réappropriation de l'alimentation par les citoyens dans la région Occitanie, pourrait utilement être complété par : « *e Manjar tanben !* » Jusque-là ignorée du débat public local et national, l'alimentation y fait un retour remarqué depuis au moins une décennie. En attestent la floraison d'initiatives citoyennes souvent portées par des associations d'habitants mais également par des collectifs de producteurs ou des associations intervenant dans le domaine social. Elles peuvent viser les différentes composantes du système alimentaire : production, transformation, distribution et consommation ou faire émerger des systèmes agro-alimentaires territoriaux écologiques. Il ne s'agit pas là de faire le recensement exhaustif de celles que l'on retrouve dans la région Occitanie mais d'en mesurer l'étendue et la diversité selon qu'elles abordent un aspect du système alimentaire ou tentent de l'appréhender de manière systématique.

Des initiatives de relocalisation de la production agricole ou de son évolution vers des pratiques agroécologiques

C'est ainsi que dans le Tarn, à l'initiative d'une association, Terres citoyennes albigeoises, ont été acquis, grâce à l'épargne citoyenne, seize hectares de terres agricoles pour installer des producteurs. En 2019, une

1 « Nous voulons vivre au pays... et manger aussi ! ». Référence détournée au slogan du *Movement Socialista E Autonomista Occitan* constitué en 1974 à la suite du rejet par le Conseil constitutionnel de la candidature à l'élection présidentielle de 1974 de Robert Lafont, candidat des « minorités nationales », pour absence du nombre de présentations requis (cent en 1974). Conseil constitutionnel, décision du 21 avril 1974 portant sur une réclamation présentée par M. Lafont contre l'établissement de la liste des candidats à la présidence de la République. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1974/7427PDR.htm>

société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)² a été créée pour favoriser le développement d'une agriculture paysanne, bio et locale et faciliter l'installation de producteurs. C'est également la forme juridique de la SCIC qui a été retenue pour la Maison paysanne de l'Aude. Cette société regroupe diverses associations autour du maintien et du développement de l'agriculture paysanne dans le respect du principe de l'économie sociale et solidaire.

Une étude de 2020 dénombreait, sans prétendre à l'exhaustivité, cent vingt-cinq tiers-lieux en lien avec l'agroécologie et l'alimentation en France (Chiffolleau, Dechancé, Peres, 2020). Ces espaces de proximité entre le domicile et le travail s'engagent sur les questions alimentaires et agricoles en se présentant comme de véritables laboratoires agroalimentaires avec des activités de production et des terres agricoles partagées.

C'est le cas par exemple de l'association le 100- single dans le département de la Haute-Garonne ou de l'Oasis citadine à Montpellier. La première vise à relocaliser l'agriculture dans des territoires périurbains en favorisant l'installation de projets agricoles et agroécologiques. La seconde tend à rétablir le lien entre la production agricole et les consommateurs, à faire des habitants des acteurs de la transition écologique par la formation à l'agroécologie, la permaculture et les agricultures urbaines et la production maraîchère et de plantes aromatiques.

Des initiatives visant à l'instauration de modes d'approvisionnement solidaires

Le Mouvement pour l'économie solidaire en Occitanie (MES Occitanie), porté par l'association Agence de développement et de promotion de l'économie solidaire en Occitanie (Adepes) a ainsi expérimenté en mai 2022 un projet de « marchés suspendus » au marché Monplaisir à Toulouse. Il s'agissait d'inviter les clients de ce marché à remplir de produits achetés auprès des producteurs, majoritairement bios, du marché des paniers mis à leur disposition. Le produit de cette

2 Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilité limitée à capital variable, régies, sous réserve des dispositions de la loi coopérative, par le Code de commerce. La SCIC comprend obligatoirement les deux catégories d'associés suivants : 1. les salariés de la coopérative ; 2. les personnes qui bénéficient habituellement à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative, et au moins l'une des catégories suivantes d'associés : toute personne physique souhaitant participer bénévolement à son activité, des collectivités publiques et leurs groupements, toute personne physique ou morale qui contribue par tout autre moyen à l'activité de la coopérative, sachant que les collectivités territoriales et leurs groupements ne peuvent détenir ensemble plus de 20 % du capital de chacune des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Chaque collègue dispose d'un nombre égal de voix à l'assemblée générale.

collecte a ensuite été reversé en fin du marché à une association locale (Ressources solidaires) de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en défendant et facilitant l'accès, notamment, à l'alimentation.

Dans la ville de Montpellier, l'association Vrac & Cocinas a créé, dans quatre des douze des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » que compte la commune, des groupements d'achats de produits de qualité (bios, locaux, éthiques) d'habitants. L'association œuvre également pour la démocratie alimentaire en favorisant les échanges autour de l'alimentation entre les habitants, la valorisation de leurs savoir-faire, la sensibilisation aux dimensions économiques, sanitaires et environnementales.

Les transformations du système alimentaire par des actions collectives sont bien en œuvre en Occitanie comme dans d'autres régions françaises métropolitaines et ultramarines (Fréguin-Gresh, *et al.*, 2020). Nous nous intéresserons ici à ce mouvement de réappropriation de la question de l'alimentation par les citoyens qui a été qualifié par Tim Lang dans les années 1990 de démocratie alimentaire (Lang, 1998). Nous le ferons à partir de ces acteurs publics particuliers que sont les collectivités territoriales³ et leurs groupements⁴ de l'Occitanie.

Cette entrée par la région Occitanie peut aisément se justifier par la place conséquente de l'alimentation et de l'agriculture dans cette partie du territoire national. La région Occitanie est en effet la deuxième superficie agricole française avec 12 % de la superficie agricole utilisée métropolitaine et 64 300 exploitations qui représentent 16 % des exploitations françaises (Agreste, 2021). L'Occitanie est également la première région française en agriculture biologique en termes de producteurs et de surfaces, la première région exportatrice de produits agricoles bruts et la quatrième région bio au niveau européen⁵. L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent 14 % des emplois régionaux ce qui en fait le premier employeur d'Occitanie devant le tourisme ou l'aéronautique.

Ce contexte a logiquement conduit l'ensemble des collectivités de la région à se saisir de la question agricole et plus récemment alimentaire. C'est ainsi que le conseil régional d'Occitanie a fait en 2018 de l'alimentation une grande cause régionale et adopté en un pacte régional de l'alimentation durable. Ce pacte fixe six axes stratégiques (valorisation du

3 La région Occitanie compte sur un territoire de plus de 72 000 km² (2^e région métropolitaine par la superficie) ; 1 conseil régional, 13 conseils départementaux et 4 454 communes.

4 On dénombre ainsi en Occitanie 161 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (2 métropoles, 1 communauté urbaine, 20 communautés d'agglomération, 138 communautés de communes), 520 syndicats de communes dont 384 syndicats de communes à vocation unique et 136 à vocation multiple, 390 syndicats mixtes, 1 pôle métropolitain et 30 pôles d'équilibre territorial et rural.

5 Source : <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>

patrimoine alimentaire régional, structuration des filières alimentaires durables, éveil, information et formation pour des choix alimentaires éclairés, aide à la solidarité et à la citoyenneté alimentaires, transformation de l'alimentation en pilier de la transition écologique, constitution de l'Occitanie en laboratoire de l'innovation pour l'alimentation de demain) et a conduit à la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs dans ce domaine : centrale d'achats de produits locaux de qualité et biologique pour les professionnels de la restauration publique (Occit'Alim), soutien à des circuits courts, continuité de l'aide alimentaire (« Bien manger pour tous »), application permettant aux lycées de consulter les menus, de connaître la composition des repas, d'identifier les allergènes... (OccitaMiam), budgets participatifs « Alimentation durable »...

Les autres collectivités territoriales de la région et leurs groupements se sont également emparés de la question de l'alimentation et sur ce point la crise sanitaire de la période 2020-2022 a vu se multiplier les initiatives portées par le bloc communal (communes et intercommunalités) et dans une moindre mesure les conseils départementaux.

Cette irruption de la thématique alimentaire dans l'action des collectivités territoriales peut interroger dans un premier temps car le sujet de l'alimentation, comme celui de l'agriculture d'ailleurs, reste un domaine dans lequel l'État, central et territorial, souvent en relais de décisions de l'Union européenne, est présent. En effet, dès le XII^e siècle avec le « Livre des métiers » et jusqu'au début du siècle précédent avec la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services, l'État intervient en matière d'alimentation, mû par des considérations sanitaires mais également la volonté de réprimer les fraudes à une époque où celles-ci étaient à l'origine de graves accidents sanitaires. Il s'agit principalement pour la puissance publique nationale, par le recours à des interdictions de commercialisation d'aliments impropres à la consommation humaine, d'obvier aux risques d'intoxication alimentaire mais également de protéger les consommateurs de pratiques frauduleuses. L'apparition de la société de consommation et le développement concomitant de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution, vont, dans les années 1960, conduire l'État à intégrer des considérations qualitatives et nutritionnelles dans la police de l'alimentation. On peut ainsi relever que la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 marque la première référence à la notion de qualité alimentaire. Enfin, au mitan des années 1980, l'intervention de l'État va s'étendre aux pratiques alimentaires. Sont ainsi créés la direction générale de l'alimentation (1985) au sein du ministère chargé de l'agriculture et le conseil national de l'alimentation (1986). Suivront dans les années 2000, des instruments de planification de la politique alimentaire avec

le Programme national nutrition santé de 2001 (« 5 fruits et légumes au quotidien ») puis le premier programme national de l'alimentation avec la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010.

Comparativement à l'action de l'État, le rôle des collectivités territoriales en matière alimentaire s'est longtemps limité à deux domaines ; la restauration hors domicile⁶ dont plus particulièrement la restauration scolaire et l'aide alimentaire. Dans les deux cas, il s'agit de missions de service public (facultatif aussi surprenant que cela puisse paraître pour la restauration scolaire⁷) qui s'inscrivent dans l'action éducative pour la restauration scolaire et l'action sociale pour l'aide alimentaire des collectivités. Or depuis bientôt une décennie dans le cas français, les collectivités territoriales ont débordé de ces domaines restreints pour développer une véritable politique alimentaire s'attachant à appréhender l'ensemble du système alimentaire.

La production agricole d'abord, c'est ainsi que la plupart des grandes collectivités territoriales et leurs groupements recourent à des aides publiques pour accompagner des agriculteurs dans leur transition vers des modes de production réduisant la part des intrants chimiques en complément des aides étatiques et provenant de l'Union européenne. Les collectivités territoriales proposent ainsi des incitations fiscales en exonérant de l'impôt sur le foncier non bâti pour une durée de cinq ans ou en accordant un crédit d'impôt de 2 500 € aux exploitations en agriculture biologique. Elles sont également amenées à procéder à des paiements pour services environnementaux (PSE) en rémunérant les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir le bon état d'écosystèmes générant des bénéfices pour l'ensemble de la société (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité) (Duval, 2019)

La transformation et la distribution des produits alimentaires ensuite, par le choix de filières d'approvisionnement des cantines scolaires ou en encourageant la création d'équipements collectifs permettant la transformation (abattoirs par exemple) ou la commercialisation (carreau de producteurs des marchés de gros, marchés fermiers, marchés des producteurs, *drive* fermiers, épiceries municipales...) des produits issus de l'agriculture locale.

6 La restauration collective en France concerne plus de 10 millions de personnes par jour et 3 milliards de repas par an dont un peu plus d'un tiers relevant des collectivités territoriales.

7 Caractère facultatif confirmé par le Conseil constitutionnel en 2017 (Décision n° 2016-745 DC du 26 janvier 2017, Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, considérant 125) et par le Conseil d'État dans un arrêt de 2019 (CE, 24 juin 2019, n° 409659, *Commune de Fondettes*, publié au recueil Lebon)

Ces actions menées par les collectivités territoriales manifestent un engagement en faveur d'une transition du système alimentaire proclamé au niveau international par la Charte de Milan ou au niveau national par le manifeste « Mieux nourrir la France au xxi^e siècle⁸ ».

Ce sont autant d'actions qui attestent que les collectivités territoriales contribueraient à organiser la démocratie alimentaire en déployant une politique agricole et alimentaire visant à répondre, au niveau local, à la demande de contrôle citoyen. Nous nous efforcerons de vérifier cette hypothèse en recherchant les manifestations d'une organisation de la démocratie alimentaire par les collectivités territoriales de la région Occitanie. Quelle articulation s'opère entre la démocratie locale et la démocratie alimentaire ? Dans quelle mesure, les collectivités territoriales intègrent dans leur action cette volonté exprimée par des collectifs d'habitants, de producteurs... de participer et d'organiser les systèmes alimentaires ? Nous examinerons ce rôle des collectivités en nous intéressant tout d'abord à l'agencement de l'alimentation dans la démocratie locale en ce qu'elle implique une compétition électorale arbitrée par les électeurs qui confient la mise en œuvre d'un programme politique à une majorité disposant des moyens humains et financiers de la collectivité. Nous évoquerons ensuite l'association des citoyens aux politiques alimentaires locales.

L'alimentation, un objet émergent du jeu démocratique institutionnel local

« La démocratie locale n'existe pas ». L'affirmation de Verpeaux (2022), éminent spécialiste du droit des collectivités territoriales françaises, ne nous engage pas à poursuivre plus loin la réflexion sur la démocratie alimentaire. En effet, les collectivités territoriales ne seraient pas les mieux placées pour prétendre organiser la démocratie qui est peu présente du moins dans les textes régissant leur organisation et fonctionnement. Néanmoins, en dépit d'un cadre juridique peu développé, nous pouvons constater que les collectivités territoriales françaises en général et celles de la région Occitanie se sont emparées de l'alimentation. Toutefois, la place accordée à ce thème reste assez discrète tant dans l'organisation de la démocratie représentative locale que dans le fonctionnement administratif des collectivités territoriales françaises. Le dernier cycle électoral ouvert par les élections municipales (15 mars-28 juin 2020) puis départementales et régionales (juin 2021) et qui s'est

8 Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine (*Milan Urban Food Policy Act*) déclaration politique initiée par la ville de Milan en 2015 et auquel douze villes françaises dont Montpellier ont adhéré.

terminé par l'installation des nouvelles équipes politiques offre l'occasion de vérifier que l'alimentation en général a occupé une place secondaire⁹. Nous nous en tiendrons aux thèmes de la campagne électorale et aux délégations des exécutifs locaux.

L'alimentation, peu présente dans le débat électoral local

Dans une étude d'opinion réalisé en juin 2019, moins d'un an avant les élections municipales par le Cevipof de Sciences po et l'IPSOS pour le compte de l'Association des maires de France (AMF, Cevipof SciencesPo, IPSOS, 2019) à partir d'un échantillon représentatif de la population française interrogé par Internet portant sur les attentes des électeurs pour les municipales, la préservation de l'environnement sur le territoire de la commune apparaît en tête des trois priorités (avec le développement et le maintien des services de proximité et la sécurité et la tranquillité publiques). Mais interrogés sur les actions prioritaires en matière de développement durable qui devraient être engagées par les municipalités à élire, les lecteurs placent l'alimentation loin de leurs préoccupations, et encore principalement à partir du renforcement de l'alimentation bio et locale dans la restauration collective.

Cette quasi-absence de l'alimentation du débat électoral doit être relativisée par le fait que la campagne est intervenue avant la crise sanitaire de mars 2020 à juillet 2022 et la guerre en Ukraine de février 2022 qui ont largement contribué à accentuer la précarité alimentaire dans le pays et ramener sur le devant de la scène le thème de l'alimentation (CNA 2022, Insee 2022).

Une autre limite apparaît dans le fait que les différents sondages d'opinion conduisent à enregistrer une forte demande quant à l'introduction de mécanismes participatifs (assemblées citoyennes, consultations et référendums, budgets participatifs...) aux différents échelons de la vie politique. Il y a donc bien une demande de renforcement de la démocratie participative au niveau national comme local mais l'alimentation semble pour l'instant ne pas être le point sur lequel la participation du public devrait principalement porter.

9 Cycle électoral fortement marqué par la crise sanitaire qui a conduit les autorités nationales à reporter en 2020 le second tour des élections municipales de trois mois tout comme en 2021 les élections départementales et régionales qui ont finalement eu lieu au mois de juin.

L'alimentation, un portage politique et administratif à consolider

L'une des manifestations les plus visibles de l'irruption sur la scène locale de questions liées à l'alimentation reste, au moins sur le plan symbolique, l'identification de délégations au sein des exécutifs locaux portant sur cette thématique. En effet, l'intitulé de ces délégations et le rang dans l'ordre des nominations de l'élu délégataire (dit ordre du tableau) qui la porte traduisent le degré de priorité accordée à l'équipe en place à cette question (Koebel, 2014, Anquetin, 2015). Le parallèle avec les intitulés des ministères nationaux et l'ordre d'apparition des ministres et secrétaires d'État dans le décret de nomination du gouvernement peut être établi.

L'annonce en juillet 2020 qu'Audrey Pulvar, élue (26^e sur 34) adjointe au maire de Paris, aurait délégation à l'alimentation durable, à l'agriculture et aux circuits courts, a déclenché sur les réseaux sociaux une polémique non exempte d'arrière-pensées politiciennes. Pour répondre à la polémique, l'adjointe au maire avait d'ailleurs publié sur un réseau social une réponse ambitieuse et volontariste¹⁰. Au-delà de l'écume de l'agitation médiatique, cette affaire serait révélatrice de la (re)prise en main par les collectivités territoriales de la question de l'alimentation rendue d'autant plus nécessaire après la crise sanitaire de 2020-2022 et la guerre en Ukraine. La plus grande commune de France considère l'alimentation durable et l'agriculture comme une affaire justifiant un portage politique.

Les collectivités territoriales de la région Occitanie n'échappent pas à ce mouvement et ont vu également se développer des délégations portant sur l'alimentation. Certes, à la différence des délégations aux affaires scolaires, aux finances ou à la voirie pour les communes, celles se rapportant à l'alimentation restent pour l'instant moins répandues mais le fait qu'elles existent traduit une inclusion dans le domaine de l'action publique locale.

Il peut donc s'avérer instructif, pour évaluer le degré d'importance accordé aux questions alimentaires dans les priorités des collectivités territoriales, de repérer à partir des informations affichées sur le site Internet des collectivités de la région Occitanie, l'existence d'un membre

10 « Ma délégation a un objectif difficile mais décisif. Rien moins que faire de Paris "la capitale du mieux manger". Une alimentation saine et de saison pour tous, à prix abordables, mais qui assure une juste rémunération des agriculteurs et réduise notre empreinte environnementale... ». Audrey Pulvar, Twitter 5 juillet 2020, <https://twitter.com/audreypulvar/status/1279896609359265793>

de l'exécutif ou parfois d'un conseiller ayant reçu délégation du maire ou du président en matière d'alimentation. Ont été ainsi consultés les sites Internet du conseil régional, des treize conseils départementaux et des 161 établissements publics à fiscalité propre (métropole, communautés d'agglomération, urbaine et de communes) de la région Occitanie. Pour les communes, un échantillon réduit aux 213 communes centres des bassins de vie a été constitué sur les 4 454 communes que compte la région¹¹ (tableau 1¹²).

Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs enseignements peuvent en être tirés. Le premier, c'est l'extension à l'ensemble des collectivités de l'attribution de délégation portant sur l'alimentation. En effet, tant le bloc communal (communes et intercommunalités) que les départements et régions sont concernés. Le deuxième, c'est que ce mouvement concerne plutôt les grandes collectivités (communes, départements, régions) et intercommunalités plutôt que les petites communes et intercommunalités. Le troisième reste la diversité des points d'entrée sur la question alimentaire. Si les délégations portant précisément sur l'alimentation sont bien présentes, elles atteignent finalement un nombre relativement limité. L'alimentation est dès lors majoritairement appréhendée conjointement avec d'autres thématiques ; l'agriculture bien sûr mais aussi l'environnement, l'action sociale, les affaires scolaires et la restauration scolaire, les commerces et marchés de plein vent avec parfois des associations pour le moins étonnantes¹³.

Enfin, la désignation d'un élu en charge de l'alimentation n'est pas seulement symbolique. Ainsi, pour la communauté d'agglomération puis métropole de Montpellier, la mise en place d'une politique agricole et alimentaire doit beaucoup à l'action de la vice-présidente déléguée à l'agriculture et l'insertion économique, maire d'une commune rurale et par ailleurs ingénieure agronome de profession (Michel & Soulard, 2017).

11 Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants dont épicerie-supérette, boulangerie, boucherie... (Insee Méthodes n° 109, 2012).

12 Le tableau présente les délégations Alimentation pour trois types d'entités : les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : communautés de communes (CC) et communauté d'agglomération (CA), enfin les conseils départementaux (CD) et conseil régional (CR). Pour chacune de ces entités, le tableau indique la localisation, la dénomination exacte ou intitulé de délégation, la fonction délégataire, le genre du délégataire et le rang

13 « Sécurité, funéraire, marchés de plein vent » (Villefranche-de-Lauragais), « Culture, cuisine centrale et comité des fêtes » (Bessières), « Qualité alimentaire et festivités » (Rodez)...

Tableau 1. Les délégations « Alimentation » par type d'entité

Communes					
Département	Commune	Intitulé délégation	Fonction	Genre	Rang
Haute-Garonne	Toulouse	Bien manger , marchés couverts et marchés de plein vent et pouvoirs de police administrative afférents, Restauration, dont la cuisine centrale, domaine agricole de Candie, relations avec le grand marché, relations avec la Chambre d'agriculture	Maire-adjoint	H	11 ^{ème} adjoint/26
Haute-Garonne	Ville-mur-sur-Tarn	Environnement, développement de l'agriculture et de l'alimentation en circuit court	Maire-adjointe	F	2 ^{ème} adjoint/7
Gers	Auch	Développement durable, transition écologique et énergétique, mobilités douces et actives, alimentation locale	Maire-adjoint	H	2 ^{ème} adjoint/9
Gers	Fleurance	Scolaire, nutrition et agroalimentaire	Conseiller municipal délégué	H	2/7 conseillers délégués
Hérault	Montpellier	Politique alimentaire , restauration scolaire de proximité, agriculture urbaine : jardins partagés, jardins familiaux, bio-alimentation	Maire-adjointe	F	11 ^{ème} adjointe/25
Tarn	Albi	Développement durable, agriculture urbaine, alimentation , circulation et au stationnement	Maire-adjoint	H	5 ^{ème} adjoint/13
Tarn	Graulhet	Agriculture et alimentation durable et référente animaux	Conseillère municipale déléguée	F	5/8 conseillers délégués

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Communautés de communes (CC) et Communauté d'agglomération (CA)							
Département	EPCI	Nombre de communes	Population regroupée	Intitulé délégation	Fonction délégataire	Genre	Rang
Aude	CA Carcassonne Agglo	83	116 699	Viticulture, agriculture et alimentation	Vice-président	H	9 ^{ème} VP/15
Aveyron	Ouest-Aveyron communauté	29	28 299	Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation	Vice-président	H	6 ^{ème} VP/11
Gard	CA de Nîmes Métropole	39	261 728	Projet alimentaire territorial	Vice-présidente	F	14 ^{ème} VP/16
Gard	CA Alès agglomération	72	135 336	Agriculture, Alimentation , Transition	Vice-présidente	F	14 ^{ème} VP/15
Gard	CC Pays d'Uzès	34	29 856	Agriculture, alimentation	Vice-président	H	11 ^{ème} VP/14
Hérault	Montpellier Métropole	31	499 761	Transition écologique et solidaire, biodiversité, énergie, agroécologie et alimentation	Vice-présidente	F	4 ^{ème} VP/20
Hte-Garonne	CA Le Murétain Agglo	26	127 063	Projet alimentaire de territoire	Vice-président	H	9 ^{ème} VP/9
Htes-Pyrénées	CC du Plateau de Lannemezan	57	18 158	Agriculture et alimentation	Vice-présidente	F	5 ^{ème} VP/12
Tarn et Garonne	CC du Pays de Serres en Quercy	22	8 541	Agriculture et circuits courts ; promotion des marchés de plein vent Suivi du projet alimentaire de territoire ; Travail sur le BIO local pour la restauration collective, Label territoire BIO engagé (communes)	Vice-président	H	7 ^{ème} VP/7

Conseils départementaux (CD) et conseil régional (CR)					
Collectivité	Population	Intitulé délégation	Fonction délégataire	Genre	Rang
CD Haute Garonne	1 415 757	Agriculture durable, circuits courts, agroalimentaire	Vice-président	H	8 ^{ème} VP/15
CD Gers	191 819	Agriculture, alimentation et eau	Vice-président	H	2 ^{ème} VP/10
CD Tarn-et-Garonne	262 316	Agriculture, agroalimentaire , irrigation, circuits courts	Conseillère départementale	F	
CR Occitanie	5 973 969	Souveraineté alimentaire , viticulture et montagne	Vice-président	H	13 ^{ème} VP/15

L'alimentation, des moyens limités affectés par les collectivités territoriales

L'organisation de la démocratie alimentaire par les collectivités territoriales se heurte en Occitanie, comme ailleurs sur le territoire national, au caractère limité des ressources juridiques, humaines et financières dont elles disposent pour prendre en charge cette question.

À la recherche d'une compétence « Alimentation »

Le dispositif juridique applicable aux collectivités territoriales ne leur reconnaît pas une compétence directe en matière d'alimentation ce qui a pour effet de fragiliser l'action de ces dernières et donc leur légitimité à organiser la démocratie alimentaire. Les actions déployées par les collectivités territoriales se fondent sur celles qui leur sont reconnues dans différents domaines ; la cantine des écoles maternelles et primaires, la création et la gestion des marchés de plein vent, la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés, l'action sociale, l'urbanisme, l'aménagement commercial, la gestion des crises¹⁴... pour les communes et les intercommunalités, les cantines des collèges, l'aménagement foncier et rural, l'action sociale, la solidarité des territoires... pour les départements, les cantines des lycées, le développement économique, la gestion des programmes régionaux de développement rural, la protection de la biodiversité... pour les régions.

Face à ces limites du cadre juridique applicable, différentes propositions ont été portées pour reconnaître une compétence en matière d'alimentation aux collectivités territoriales. En 2016, dans un rapport sur l'aménagement des territoires ruraux et périurbains remis à la ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (Bonnet, 2016), l'auteur recommandait de proposer¹⁵ aux collectivités locales une compétence alimentaire pour leur donner les moyens juridiques de s'emparer d'un projet agricole et alimentaire.

Le Conseil économique, social et environnemental dans un avis rendu en décembre 2020 préconisait (préconisation 2) d'instituer une compétence « alimentation durable » au bénéfice des communes et des intercommunalités (CESE, 2020). Le choix de cette échelle territoriale

14 Le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde impose aux communes et intercommunalités de réaliser un inventaire des moyens propres de la commune (ou de l'intercommunalité) ou pouvant être fournis par des personnes publiques ou privées notamment les moyens de ravitaillement de la population (JO 21 juin 2022).

15 Sans que ne soit précisée la forme que pourrait revêtir cette « proposition » ; appel à manifestation d'intérêt ? expérimentation ?

était justifié par sa pertinence pour permettre une articulation entre les différents acteurs du système alimentaire.

L'une des propositions du rapport rendu en juillet 2022 (Marchand & Chabanet, 2022) à la demande du Premier ministre sur l'évaluation des Projets alimentaires territoriaux (PAT) issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 visait à donner aux collectivités territoriales une compétence partagée d'organisation de l'alimentation durable et résiliente et d'en faire des autorités organisatrices de l'alimentation durable et résiliente¹⁶. Cette notion d'autorité organisatrice n'est pas sans rappeler les autorités organisatrices de transport urbain (AOTU) créées en 1982¹⁷ puis de la mobilité (AOM)¹⁸ et plus récemment l'autorité organisatrice de l'habitat (AOH). Il s'agit là d'un modèle original dans l'attribution de compétences à une entité locale. En effet, c'est une qualité auxquelles peuvent prétendre des collectivités ou leurs groupements remplissant un certain nombre de conditions et leur permettant d'exercer des compétences. En matière alimentaire, cette compétence serait attribuée aux collectivités portant un PAT ce qui revient en pratique à viser *a minima* l'échelon intercommunal¹⁹. Cela introduit un élément de souplesse et d'adaptation aux particularités territoriales qui sont peu prises en compte dans une définition des compétences des entités locales marquée par un principe d'uniformité. Rapporté à la question de l'alimentation, ce concept pourrait permettre aux collectivités et à leurs groupements à la condition d'être structure porteuse d'un PAT de se voir reconnaître cette qualité conduisant à la reconnaissance de compétences dont le contenu opérationnel reste relativement vague (assurer la coordination des différents acteurs du système alimentaire ?).

Interrogé par un député de la majorité présidentielle, le gouvernement par la voix de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales s'est déclaré peu disposé à reconnaître une compétence « alimentation durable » en mettant en avant le fait que notamment les communes disposaient d'une clause

16 Proposition portée par *France urbaine*, associations des représentants des métropoles, communautés urbaines et d'agglomération, établissements publics territoriaux et grandes communes françaises (dont Toulouse, Montpellier et Nîmes pour l'Occitanie) créée en 2016.

17 Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs.

18 Appellation introduite par la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014.

19 En effet, en Occitanie comme ailleurs sur le territoire national, c'est largement à cette échelle territoriale que sont élaborés les PAT. On relève toutefois des PAT couvrant des territoires plus larges que ceux d'une intercommunalité, portés par des syndicats mixtes regroupant deux ou plusieurs intercommunalités voire par des conseils départementaux (Aude, Gard, Gers, Hérault, Lozère, Hautes-Pyrénées).

de compétence générale les habilitant à répondre, même en l'absence de fondement textuel, à un intérêt public local à la condition que cette intervention ne relève pas de la compétence exclusive d'une autre catégorie de collectivité territoriale ou de l'État. De plus, le caractère transversal de cette compétence « alimentation durable » qui se rapporte à des compétences préexistantes (restauration collective, action sociale, eau, foncier, urbanisme, agriculture...) serait sources de confusions (Réponse ministère Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales, 2022).

Les moyens humains et financiers mobilisés

L'organisation de la démocratie alimentaire au niveau local par les collectivités territoriales de la région Occitanie se heurte également à la modestie des moyens humains, organisationnels et financiers mobilisés. L'alimentation bénéficie de personnels et de structures administratives relativement resserrés. Il peut s'agir d'un service ou d'agents de la collectivité dont la mission porte clairement sur l'alimentation mais dans la plupart des cas la dénomination de ce service ou de cet ou ces agents ne fait référence qu'indirectement à l'alimentation en retenant plutôt d'autres appellations ; agriculture²⁰, agriculture durable, développement territorial, transition écologique... Les personnels affectés à l'alimentation peuvent se limiter à une personne généralement chargée de mission avec un rattachement fonctionnel variable ; direction de l'agriculture, direction développement durable voire développement économique et attractivité.

Si l'on s'en tient au conseil régional Occitanie une mission alimentation durable a été mise en place en 2018 et est composée d'une responsable de mission, de trois chargées de mission et d'une gestionnaire soit cinq agents. Cette mission est rattachée à la direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation qui compte environ deux cents agents sur les près de 7 000 du Conseil régional Occitanie. L'organisation de la démocratie alimentaire par les collectivités territoriales de la région Occitanie et leurs groupements, si elle s'impose de plus en plus comme une réalité politique et administrative, reste pour l'instant somme toute en retrait.

Un second niveau d'intervention des collectivités territoriales dans l'organisation de la démocratie consiste pour celles-ci à associer les habitants, électeurs, à la politique alimentaire locale.

20 Conseil départemental de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, de la Lozère.

Une traduction institutionnelle de la démocratie alimentaire largement à construire

L'institutionnalisation de la participation citoyenne aux politiques locales passe par la mise en place d'instances consultatives facultatives dans la plupart des cas qui vont rendre possible l'association des habitants par l'intermédiaire d'associations ou de groupes d'intérêt. La démocratie locale française n'a durant plus d'un siècle connu aucun mécanisme de participation des habitants qu'il s'agisse d'inviter les assemblées locales à débattre de certaines questions (droit de pétition), de la mise en place d'organismes consultatifs composés d'électeurs de la collectivité et, *a fortiori*, de la possibilité d'organiser des consultations ou des référendums sur des questions relevant de la responsabilité de ces collectivités. Toutefois, progressivement à partir des années 1980²¹, la loi, ordinaire puis constitutionnelle, est venue doter la démocratie locale française d'un volet participatif consistant à reconnaître différents instruments de participation citoyenne. Existente donc en droit positif des outils dont peuvent se saisir les collectivités territoriales pour associer les habitants à une politique agricole et alimentaire locale. Mais si ces outils existent, ils restent en général sous-utilisés, y compris donc en matière alimentaire.

Des instances consultatives sur l'alimentation à conforter

Au niveau national, a été créé en 1985 un conseil national de l'alimentation, instance consultative relevant de quatre ministères (agriculture, santé, environnement et consommation) et qui permet d'associer à la définition de la politique de l'alimentation l'ensemble des acteurs (associations nationales de défense des consommateurs, producteurs agricoles, professionnels de la transformation, distribution, restauration, représentants des syndicats de salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution des produits alimentaires, représentants d'associations) et des personnalités désignées en raison de leur compétence

21 Loi relative aux droits et libertés des communes, département et régions du 2 mars 1982 ; mise en place, à la discrétion de l'assemblée locale, d'instances consultatives sur toute question d'intérêt local. Loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 ; reconnaissance aux communes du droit de consulter les électeurs sur toute question d'intérêt communal. Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 ; initiative citoyenne de l'organisation consultations, extension aux EPCI de la capacité d'organiser des consultations. Révision constitutionnelle de 2003 ; extension consultations à toutes les catégories de collectivités territoriales et leurs groupements, reconnaissance du referendum local et du droit de pétition.

en matière d'alimentation. Se présentant comme le « Parlement » de l'alimentation, ce conseil est obligatoirement saisi pour avis sur les textes législatifs et réglementaires portant sur l'alimentation. Il dispose également d'un pouvoir d'auto-saisine.

Au niveau local, on ne retrouve pas en Occitanie l'équivalent d'un conseil de l'alimentation décliné aux différents niveaux territoriaux. Si la loi du 30 octobre 2018 dite « Égalim » institue un comité régional de l'alimentation (CRALIM) dans lequel ont vocation à siéger, aux côtés des représentants de l'État en région, de ceux de collectivités territoriales et notamment de la région, d'organisations professionnelles des secteurs agricole, agro-alimentaire et alimentaire, d'associations dont l'objet est lié à l'alimentation, cet organisme se borne à associer ces différents acteurs à la mise en œuvre régionale par les services de l'État du Programme national de l'alimentation (PNA). Le comité est d'ailleurs présidé par le préfet de région et son secrétariat assuré par la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

On ne relève pas non plus dans la région Occitanie d'exemple de structures équivalentes aux *Food Policy Councils* états-unien ou britanniques ou aux *Ernährungsräte* des États de langue allemande. Ces organes consultatifs impulsés par les collectivités territoriales ont été créés à partir des années 1980 aux États-Unis. Le premier *Food Policy Council* est créé par la ville de Knoxville dans l'État du Tennessee en 1981. Il s'agissait là clairement d'un lieu de discussion et de coordination entre les acteurs du système alimentaire à l'échelle d'un bassin de vie (aire urbaine ou comté aux États-Unis). Dans la situation française, en Occitanie comme ailleurs sur le reste du territoire national, ce sont les Projets alimentaires territoriaux (PAT) qui jouent ce rôle (Serrano, Tanguay & Yengué, 2021).

Créés par la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les PAT ont été conçus comme un dispositif de mise en œuvre, au niveau local, des objectifs du plan national de l'alimentation et des plans régionaux de l'agriculture durable. Les PAT répondent sur le plan alimentaire à la démarche de territoires de projet dont les premières manifestations dans le paysage institutionnel français remontent à décentralisation des années 1980. Cette démarche qui rassemble les différents acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs) a en pratique été « préemptée » par les collectivités territoriales et leurs groupements. La région Occitanie s'inscrit dans ce mouvement national puisque les

61 PAT occitans sont, à quatre exceptions près²², portés par une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou un syndicat de communes ou mixte.

La place laissée aux citoyens dans ces structures reste étroitement soumise à l'appréciation des élus locaux. En effet, s'appliquent à ces collectivités et groupements les mécanismes de participation du public (organismes consultatifs, pétition, consultation, référendums) auxquels s'ajoute pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, d'agglomération, urbaine et les métropoles l'obligation) et les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), l'obligation, à partir d'un seuil de plus de 50 000 habitants, de mettre en place un conseil de développement²³. C'est là une instance consultative composé représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs présents sur le territoire de l'EPCI ou du PETR mais dont la désignation reste maîtrisée par les instances délibératives de ces structures et dont les pouvoirs se limitent à une association à l'élaboration du projet de territoire porté par l'EPCI ou le PETR, l'émission d'avis sur ses documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme intercommunal, schéma de cohérence territoriale, plan local de l'habitat...) et la participation à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable (projet alimentaire territorial, plan climat air énergie territorial, contrats de relance et de transition écologique...).

Toutefois, ces organisations peuvent jouer un rôle moteur dans la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux d'une alimentation durable. Ainsi dans l'Hérault, l'engagement du conseil de développement du syndicat mixte Pays Cœur d'Hérault²⁴ a permis l'élaboration d'un PAT mobilisant une grande partie des acteurs du système alimentaire (Nougarèdes, *et al.*, 2022).

22 Il s'agit des PAT : Vallée de l'Aude portée par la société coopérative d'intérêt collectif Maison paysanne de l'Aude ; Pyrénées catalanes, par l'association Chemin faisant ; Pyrénées orientales, par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales ; Tarn-et-Garonne, par la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne.

23 Il est intéressant de relever que ce seuil a été porté de 20.000 à 50.000 par un amendement parlementaire introduit dans la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

24 Syndicat mixte (« fermé ») regroupant trois communautés de communes ; Clermontais, Vallée de l'Hérault et Lodévois-Larzac soit 81 000 habitants et 77 communes.

Des mécanismes de participation directe des électeurs sous-utilisés

Le cadre juridique applicable aux collectivités territoriales leur reconnaît depuis la révision constitutionnelle de 2003 la possibilité d'organiser des consultations directes de leurs électeurs dont l'initiative est partagée entre les électeurs²⁵ et les élus locaux. Cette réforme a également introduit le référendum local pour les seules collectivités territoriales à l'exclusion de leurs groupements, autorisant ainsi le transfert aux électeurs du pouvoir des assemblées délibérantes ou des exécutifs locaux d'adopter des actes juridiques. La loi 3 DS du 21 février 2022 a enfin conforté le droit de pétition des électeurs près de vingt ans après sa reconnaissance dans le texte de la Constitution en permettant aux électeurs d'inviter l'assemblée délibérante de leur collectivité à se prononcer dans un sens déterminé sur toute affaire relevant de sa compétence.

Néanmoins, il apparaît que ces outils sont sous-utilisés en général et par conséquent également pour les questions agricoles et alimentaires. Les raisons en sont connues : réticence des élus à se dessaisir de leur pouvoir de décision, maîtrise de la procédure par les élus, restrictions des pétitions, consultations, référendums aux seules questions relevant de la compétence des collectivités... C'est ainsi que certaines communes ont dû mettre en place des consultations « sauvages²⁶ ». Par exemple, une consultation sur l'implantation ou de l'agrandissement de supermarchés (magasin ou ensemble commercial d'une surface dépassant 1 000 m² de surface de vente) échappe à la compétence de la commune. Si le maire est compétent pour délivrer le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale, il ne peut l'accorder qu'après avoir recueilli l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) présidée par le préfet²⁷.

Consciente de ces restrictions du cadre juridique, le conseil régional d'Occitanie s'est appuyé sur un dispositif plus général d'organisation de la consultation du public et non des seuls électeurs sur la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet ou d'un acte²⁸. En 2018, le conseil régional Occitanie qui avait fait de l'alimentation une grande

25 La loi du 21 février 2022 (article 14) abaisse d'un cinquième à un dixième pour les communes et d'un dixième à un vingtième pour les autres collectivités le seuil des électeurs pouvant demander l'organisation d'une consultation locale.

26 Consultation sur la reprise en régie de l'épicerie, commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon, août 2022 par exemple.

27 La composition des commissions départementales d'aménagement commercial est détaillée par l'article L751-2 II du Code de commerce, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045213730.

28 Article L131-1 du code des relations entre le public et l'administration.

cause régionale, a lancé une concertation et une consultation citoyennes qui se sont déroulées d'avril à novembre et auxquelles près de 100 000 habitants ont participé. Au terme de cette consultation, un pacte régional pour l'alimentation durable en Occitanie pour la période 2019-2023 a été adopté en décembre 2018.

À la question de savoir dans quelle mesure les collectivités territoriales occitanes organisent les initiatives citoyennes tendant à démocratiser le système alimentaire, la réponse est, sans surprise, nuancée. Certes depuis au moins une décennie la plupart des collectivités territoriales d'Occitanie et leurs groupements accompagnent ces transformations du système alimentaire. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'une politique alimentaire ou du soutien par la subvention ou l'expertise des initiatives citoyennes ou même l'appropriation de démarches de projet telles que les PAT, les collectivités territoriales se positionnent comme des acteurs essentiels des mutations de système alimentaire. Toutefois, la dimension démocratique reste en retrait dans les actions locales en matière d'alimentation. Ceci est largement dû à la place réduite des mécanismes participatifs dans l'organisation et le fonctionnement des collectivités françaises en général et donc occitanes. En dépit de l'introduction progressive dans l'arsenal juridique de mécanismes de participation du public, celle-ci reste dans tous les domaines de l'action locale en retrait. L'explication de cette situation tient à des causes techniques comme le fait que la participation du public reste largement limitée aux électeurs locaux et entièrement maîtrisée par les élus. Mais en plus joue en défaveur de ces mécanismes de participation une culture politique locale qui valorise le caractère représentatif de la démocratie. Les élus locaux s'estiment les principaux sinon les seuls titulaires de la légitimité démocratique et restent rétifs à l'idée de s'en dessaisir si ce n'est à la condition de voir leurs choix entérinés par les électeurs.

Néanmoins, les collectivités territoriales ne peuvent plus aujourd'hui ignorer cette mobilisation citoyenne autour de la question alimentaire à laquelle elles se doivent, ne serait-ce que pour des raisons politiques, de tenter d'apporter une réponse.

Références bibliographiques

- Agreste, « Recensement agricole 2020. Occitanie : 2^e région agricole de France », *Études Occitanie*, 2021, n° 7.
- AMF, Sciences po, IPSOS, *Enquête sur les attentes municipales des Français*, 2019.
- Anquetin, Virginie, « La domination mayorale - Analyser l'exercice du pouvoir des maires comme une société de cour », *Revue française d'administration publique*, 2015, vol. 154, n° 2, p. 471-488.

- Bonnet, Frédéric, *Aménager les territoires ruraux et périurbains*, Rapport remis au ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité le jeudi 7 janvier 2016. https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/164000021.pdf
- Chambre régionale des comptes, Île-de-France (2021), La gouvernance des caisses des écoles et de la restauration scolaire par la Ville de Paris. (2021, 6 juillet). Cour des Comptes. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-gouvernance-des-caisses-des-ecoles-et-de-la-restauration-scolaire-par-la-ville-de>.
- Chiffolleau, Yuna, Dechancé, Julie, Peres, Juliette, et al., *Les tiers-lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire 2020*, doi : 10.15454/02N5-4681.
- Commission des affaires économiques, Assemblée nationale, Rapport d'information sur l'évaluation de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, (dite « loi EGALIM », 23 février 2022, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b5109_rapport-information.pdf.
- Conseil national de l'alimentation, *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*, avis 91, 2022, https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/10/CNA_Avis91_prekarite_alimentaire.pdf.
- Denier-Pasquier, Florence et Ritzenthaler, Albert, *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, 2020, https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_27_alimentation%20_territoires.pdf.
- Duval, Lise, et al., *Guide à destination des collectivités territoriales : déployer des paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture*, décembre 2019, https://vertigolab.eu/wp-content/uploads/2020/07/etude_pse_guide_prives_vf-1.pdf.
- Fréguin-Gresh, Sandrine, Angeon, Valérie et Cortès, Geneviève, *Les petites agricultures familiales en Guadeloupe : une contribution à l'ancrage de l'alimentation ?* Rapport final de l'atelier professionnel du master EDEV 2019-2020. Montpellier, Petit Bourg, CIRAD, INRAE, Université Paul-Valéry de Montpellier, 2020.
- Koebel, Michel, « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », 2014. <https://metropolitiques.eu/Dans-l-ombre-des-maires.html>
- Lang, Tim, « Towards a food democracy », in Sian Griffiths & Jennifer Wallace (dir.), *Consuming passions. Food in the age of anxiety*, Manchester, Manchester UP, 1998, p. 14-24.
- Marchand, F. et Chabanet D., *Projets Alimentaires Territoriaux « Plus vite, plus haut, plus fort »*, Rapport remis au Premier ministre, juillet 2022, <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/286303.pdf>.
- Michel, Laura et Soulard, Christophe-Toussaint, « Comment s'élabore une gouvernance alimentaire urbaine ? Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole », in C. Brand, N. Bricas, D. Conaré, B. Daviron, J. Debru, L. Michel, C.-T. Soulard (dir.), *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Paris, Éditions Quae, « Update Sciences & technologies », 2017, p. 137-151.
- Nougarèdes, Brigitte, Giraud, Sophie, Clément Camille, Ruault Claire, Lambert Carole et Rixen, Annabel, « Construire un système alimentaire territorial durable : Chronique d'une concertation territoriale en pays cœur d'Hérault, France », *Noréis*, 2022, n° 262, p. 79-99.
- Serrano, José, Tanguay, Céline, Yengué, Jean-Louis, « Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire », *Économie rurale*, 2021, n° 375, p. 41-59.
- Verpeaux, Michel, « La décentralisation et la démocratie locale. » *Titre VII*, 2022, n° 9, p. 55-63.
- Ministère Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales, Réponse n°42767, JO AN 15 février 2022, p. 987, https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/questions/jo/jo_anq_202207.pdf.

L'évaluation inclusive du vivant dans la comptabilité : un apport à la réflexion sur la démocratie alimentaire

Gaëlle Petit

Un enjeu important de la comptabilité moderne est celui des systèmes de normes internationales, qui, par les règles de calcul et de répartition qu'elles imposent, façonnent ce qui a ou non de la valeur pour les entreprises et donc, pour les hommes. Par exemple, depuis les années 2000, les entreprises cotées de l'Union européenne sont tenues d'adopter les normes IFRS¹ pour leurs comptes consolidés. La normalisation comptable est censée éclairer les décisions des investisseurs et des pouvoirs publics dans un monde de plus en plus incertain. Elle a tout intérêt à prendre en compte un maximum d'enjeux auxquels l'homme est actuellement confronté (crise climatique, intensification des inégalités, extinction du vivant, etc.). Elle est donc incitée à considérer les capitaux sociétaux et environnementaux, à travers une prise de conscience que les ressources planétaires sont finies et épuisables.

De nombreux modèles de comptabilité ont été développés en s'appuyant sur ce qu'il semble juste de valoriser par et pour une société. Ils traduisent une certaine vision du monde et découlent d'une déclinaison de définitions du capital et du profit, résultant d'un choix politique. La comptabilité constitue en effet un outil d'allocation du capital, dont l'objet politique est de rendre compte et d'informer des rapports d'une

1 <https://acpr.banque-france.fr/europe-et-international/cadre-comptable/standards-internationaux/normes-comptables-internationales-ifrs>

société à la valeur. Elle pourrait donc servir le fonctionnement des organisations et des institutions des systèmes alimentaires, comme levier important de changement ou transition vers une société plus écologique et plus démocratique dans un contexte de prise de conscience des impacts environnementaux des modes de production, de consommation et de demande sociétale, qui conduirait à inventer des modèles d'affaires plus durables (Duchateau, 2022).

Les modèles de comptabilité environnementale sont actuellement l'objet de débats académiques en sciences politiques sur le rôle respectif de l'État et du monde économique dans la résolution des crises environnementale et sociale. Le contrôle de gestion environnemental et sociétal (*Sustainability Management Control*) pourrait alors s'intéresser aux phénomènes et processus hors marché, notamment en évaluant autrement les soutiens de l'État à travers des subventions publiques pérennes. Il pourrait considérer leur intérêt économique et/ou social, et comprendre les liens de causalité entre eux (Schaltegger, 2011 ; Antheaume, 2013), pour remplir un objectif de durabilité forte (Richard & Collette 2008). Le capital naturel, le capital vivant et le capital humain devraient alors figurer au passif du bilan et non plus le seul capital financier. Par ailleurs, les charges (les coûts de restauration et/ou de remplacement permettant de rétablir l'équilibre environnemental et maintenir le capital humain et non-humain) et les produits liés au respect du principe de soutenabilité forte pourraient être pris en compte.

La comptabilité environnementale et sociétale émerge donc comme un instrument potentiellement intéressant dans la quête de démocratie alimentaire, offrant un cadre structuré pour mesurer les coûts et les avantages environnementaux et sociétaux liés aux choix alimentaires. En intégrant des indicateurs tels que l'empreinte carbone, la consommation d'eau mais surtout la biodiversité et la valeur accordée au vivant, cette comptabilité pourrait fournir des données objectivées ou objectivables pour évaluer l'impact environnemental et sociétal de différents scénarios alimentaires. Cette approche permettrait non seulement de quantifier les externalités environnementales et sociétales, mais offrirait également une base pour comparer des scénarios distincts et orienter les décisions vers des choix plus éthiques et durables. Elle pourrait devenir un outil majeur dans la démarche vers une démocratie alimentaire intégrant pleinement les dimensions éthiques et environnementales dans la valeur attribuée à notre système alimentaire.

En ce sens, la contribution du CERCES est utile en proposant un modèle concret et opérationnel (modèle C.A.R.E.) fondé sur quatre grands principes comptables : prendre en compte, être comptable

de, compter, et enfin rendre compte. Ainsi, cette proposition concrète permet aux organisations de :

- Décrire ce qui a de la valeur et doit être préservé.
- Exercer leur responsabilité vis-à-vis de leur territoire de vie économique, environnementale et sociale.
- Compter, c'est-à-dire prendre la mesure avec des unités reflétant des points de vue variés et évolutifs, devant être mis en dialogue.
- Rendre compte pour communiquer de ses actions en interne et en externe en toute transparence.

Dans la promotion d'une comptabilité de coût des actions menées pour la préservation de l'environnement et du vivant, le modèle C.A.R.E. pourrait permettre de sortir d'une logique de marché pour tendre vers une approche territorialisée fondée sur des réalités environnementales et humaines. Cet outil a pour objectif l'intensification du dialogue entre les parties prenantes des systèmes alimentaires en rendant compte du point de vue de chaque acteur économique ou non (mangeur, producteur, transformateur, distributeur, décideur public, experts métier, etc.). Appliqué à la démocratie alimentaire, le modèle C.A.R.E. conduit potentiellement à mieux définir les actions collectives de préservation à conduire, ainsi que les ressources financières correspondantes. Les coûts de préservation des capitaux naturels et humains seraient ainsi mieux pris en compte et de manière plus démocratique.

En effet, appréhender la valeur comptable du système alimentaire permet d'éclairer de manière critique la façon dont nous (les humains, la société) considérons l'autre, au sens du vivant, dans les arbitrages entourant les choix de notre alimentation, et contribue à ce titre à davantage de démocratie. Ces arbitrages révèlent la complexité éthique de notre rapport au vivant et plus particulièrement aux animaux destinés à la consommation alimentaire. L'animal mangé devient le centre de controverses éthiques, soulignant la nécessité d'une réflexion approfondie sur notre responsabilité envers ces espèces (Delanoue, *et al.* 2018).

La démocratie alimentaire, idéal émergent, a pour ambition d'améliorer les mécanismes de gouvernance dans le domaine de l'alimentation. En ce sens, elle se veut une approche précieuse pour conduire les transitions (environnementale, économique, sociale, sociétale, alimentaire, protéique, etc.). Elle soulève nécessairement une question fondamentale sur les systèmes alimentaires impliqués par l'alimentation moderne : celle de la valeur ou des valeurs accordées à l'alimentation et donc au vivant (au sens très pragmatique des cultures végétales, d'espèces animales d'élevage, des paysages et écosystèmes naturels) mais

aussi plus généralement des interactions entre humains avec les flux de l'environnement.

Notre capacité en tant qu'humains à reconnaître et à intégrer la place du vivant dans ces discussions est souvent négligée dans la littérature existante sur les transitions alimentaires. Quand elles tiennent compte de l'animal qui va être mangé, les décisions et les options de choix à éclairer sont le plus souvent radicales au sens du changement de régime alimentaire pour les mangeurs humains. Mais de nombreuses zones d'ombres restent trop peu caractérisées et débattues. Des scénarios d'alimentation soutenable (pour l'homme, pour l'environnement, pour les autres espèces) pourraient être mieux éclairés et documentés. Le vivant est au cœur des systèmes alimentaires, mais n'est pas appréhendé comme un (ou plusieurs) public(s) à part entière. Il est domestiqué, optimisé, standardisé, exploité, détruit au lieu d'être pensé comme un élément de continuum incluant la santé humaine, ce qui met en danger la biodiversité et à terme l'existence humaine (Shroff & Cortés, 2020). Redonner une place centrale au vivant dans l'analyse comptable des systèmes alimentaires est donc un processus clé pour favoriser leurs transitions vers des modèles plus résilients, davantage éthiques et démocratiques au sens d'une écoute du point de vue de toutes les parties prenantes. Dans cette perspective, Berkowitz, Guérineau & Petit (2023) proposent un modèle d'évaluation, intégrant de nombreux paramètres, pour orienter les décisions, notamment de gouvernance publique, qui rejoint sur de nombreux points les solutions envisagées par le CERCES.

Références bibliographiques

- Antheaume, Nicolas, « Le contrôle de gestion environnementale. État des lieux, état de l'art », *Comptabilité Contrôle Audit*, 2013, n° 19, p. 9-34.
- Béji-Bécheur, Amina, Vidaillet, Bénédicte & Hildwein, Fabien, *Organisons l'alternative! : Pratiques de gestion pour une transition écologique et sociale*, Caen, Éditions EMS, 2021.
- Berkowitz, Héloïse, Guérineau, Mathias & Petit, Gaëlle, « Évaluer le vivant, angle mort des transitions des systèmes alimentaires », *Systèmes alimentaires*, 2023, p. 231-256.
- Delanoue, Elisa, Dockès, Anne-Charlotte, Chouteau Alysée, Roguet, Christine & Philibert, Aurèle, « Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société. INRAE », *Productions animales*, 2018, vol. 31, p. 51-68.
- Richard, Jacques & Collette, Christine, *Comptabilité générale. Système français normes IFRS*, Paris, Dunod, 2008.
- Schaltegger, Stefan, « Sustainability as a driver for corporate economic success. Consequences for the development of sustainability management control », *Society and Economy*, 2011, vol. 33, n° 1, p. 15-28.
- Shroff, Rucci & Cortés, Carla Ramos, « The biodiversity paradigm: Building resilience for human and environmental health », *Development*, 2020, vol. 63, p. 172-180.

2. TÉMOIGNAGES DES ACTEURS DE L'ESS

En quoi le modèle de comptabilité C.A.R.E. porté par la chaire « comptabilité écologique » et le CERCES renforce-t-il la démocratie alimentaire ?

Clément Boyer, Hélène Calandot, Somhack Limphakdy,
Clément Morlat, Eline Sadin

Résumé. S'appuyant sur l'expérimentation de Fermes d'Avenir, le CERCES, ONG promouvant la comptabilité écologique par la méthode C.A.R.E., se propose de transformer les systèmes alimentaires depuis la comptabilité, c'est-à-dire les méthodes de gestion des organisations. Le dialogue comptable ouvre à une meilleure compréhension des enjeux environnementaux et sociaux pour prendre en compte les coûts en cogestion et co-responsabilité entre acteurs.

Abstract. CERCES is an NGO promoting ecological accountability, especially the C.A.R.E. method. C.A.R.E. stands for Comprehensive Accountability in Respect of Ecology. This method, based on the experiment of Fermes d'Avenir, opens a dialog between the different parties of local food systems so that they can find new ways to take care of and take in charge the environmental, ecological and social bifurcation.

D'aucuns pensent que la comptabilité n'est qu'une simple technique froide et calculatoire de gestion, relevant de pratiques quelque

peu nébuleuses, voire insipides, surtout ancrées dans un capitalisme financiarisé. Cette vision très répandue des systèmes comptables est d'ailleurs amplifiée par la majorité des enseignements universitaires ou professionnels et par les traitements médiatiques, qui se concentrent uniquement sur la comptabilité comme technique quantitative financière, économique, et fiscale, tour à tour rébarbative ou source de rentabilité accrue. Or cette perspective, qui réifie et dépolitise la comptabilité, est loin de refléter la richesse et le rôle central qu'elle a joué et qu'elle peut jouer pour préparer l'avenir, tout en évitant le champ des controverses sociétales, voire politiques, qu'elle permet d'aborder et de structurer (Rambaud & Feger). Les systèmes comptables apparaissent dès l'origine des civilisations humaines, en Mésopotamie, bien avant l'avènement du capitalisme. D'un point de vue anthropologique, « les enregistrements comptables sont des représentations physiques abstraites des échanges passés et des efforts de coopération [...] Associés à la langue, au droit et à d'autres institutions de soutien à la coordination, les systèmes comptables [...] ont aidé les civilisations humaines à émerger ».

La comptabilité constitue ainsi un des fondements des coordinations et coopérations organisationnelles dans les sociétés humaines. Chaque civilisation a développé ses propres systèmes comptables et ceux-ci ont participé à instituer et développer opérationnellement ces sociétés.

Ainsi la comptabilité mésopotamienne, centrée sur la stabilisation des prix, ou la comptabilité bouddhiste divergent fortement de nos systèmes comptables actuels, techniquement mais surtout conceptuellement. Ceci nous permet de comprendre alors comment la comptabilité peut être un levier de transformation de nos organisations humaines au service de la démocratie alimentaire.

Philosophie comptable et démocratie alimentaire

Présentation du CERCES

Le CERCES, pour Cercles des comptables environnementaux et sociaux, a été fondé en 2020. Il est né de l'idée que la comptabilité doit se réinterroger pour jouer pleinement son rôle dans la préservation du monde et s'aligner sur les débats actuels, scientifiques et politiques, parcourant les enjeux de soutenabilité.

En unissant les savoirs et les pratiques de professionnels, d'enseignants chercheurs, d'ONG, de collectivités, de citoyennes etc. de tous horizons, le CERCES porte l'ambition de développer, sensibiliser, former

1 <https://www.cerces.org/qu-est-ce-que-la-comptabilit%C3%A9>

et être une plateforme de débats, dans le champ de cette nouvelle comptabilité socio-éco-systémique, de manière aussi bien théorique qu'opérationnelle. C'est en réponse à ces enjeux et en adéquation avec cette orientation que le CERCES fédère la communauté du projet C.A.R.E.² (*Comprehensive Accounting in Respect of Ecology*), porte le centre de développement méthodologique de C.A.R.E., ainsi que les travaux sur le déploiement de la comptabilité écosystème-centrée³ (CE-C). Le modèle C.A.R.E. proposé, théorisé et développé par Jacques Richard et Alexandre Rambaud à l'université Paris Dauphine PSL et à AgroParisTech, est à ce jour la seule initiative de transformation de la comptabilité financière alignée sur les sciences de la conservation et les principes de la soutenabilité forte⁴.

La philosophie comptable du CERCES

La comptabilité a vocation, depuis ses origines au néolithique, à mettre en relation les activités humaines organisées. Elle est l'outil qui rend lisible les relations économiques et sociales. La philosophie comptable sur laquelle se fonde le modèle C.A.R.E. repose sur quatre axes :

- prendre en compte, c'est enquêter sur ce qu'une organisation doit préserver si elle souhaite être responsable des impacts de son activité. Ceci implique des compétences pour représenter et traduire les qualités des choses et des entités à préserver dans l'optique de concevoir, mettre en œuvre, suivre et adapter les actions menées pour cette préservation.
- être comptable de quelque chose, signifie, si l'on en revient à l'acception première du mot comptabilité, exercer sa responsabilité en pratique. Ceci implique des compétences pour repenser les interactions et les relations de redevabilité entre l'organisation et ses territoires de vie économique, environnementale et sociale.
- compter, c'est utiliser des règles de calcul, mais c'est avant cela disposer de compétences permettant de choisir des conventions et des cadres d'interprétation faisant le lien entre ce dont on souhaite être responsable et des manières d'en prendre la mesure, selon différentes unités qui reflètent des points de vue variés devant être mis en dialogue.
- rendre compte, implique alors des compétences pour communiquer en interne et en externe sur la façon dont l'organisation se transforme et transforme ses interactions sociales, environnementales, et économiques avec son

2 <https://www.cerces.org/projet-modele-care>

3 <https://www.chaire-comptabilite-ecologique.fr/References-scientifiques-Axe-ecosystemes-centre?lang=fr>

4 <https://www.chaire-comptabilite-ecologique.fr/>

milieu, en lien articulé et coordonné avec les autres organisations qui, elles aussi, se transforment et transforment leurs compétences. Cette philosophie constitue une démarche de gestion écologique qui intègre des responsabilités élargies aux enjeux socio-écologiques.

Un dialogue comptable en faveur de la démocratie alimentaire

Pourquoi évoquer le modèle comptable C.A.R.E. dans un ouvrage qui pose la question de la démocratie alimentaire, de la citoyenneté active et de la transformation des modèles agricoles et alimentaires ?

Les systèmes alimentaires comportent de nombreux domaines et champs d'activités, qui vont des modes de production à la distribution, en passant par la logistique et la transformation alimentaire. Outre ces aspects techniques, ils intègrent également des enjeux environnementaux comme les impacts de ces activités sur la biodiversité végétale et animale, les sols, la qualité de l'eau, la préservation des ressources. Ils rejoignent aussi des questions sociales comme la santé humaine ou la qualité de vie des agriculteurs.

Adossé à la démocratie alimentaire qui est plus largement abordée dans les autres chapitres du présent ouvrage, un dialogue comptable (ou comptabilité dialogique) permet de sortir de la monétarisation des services rendus par la nature, pour préférer une comptabilisation de coût des actions menées pour sa préservation. À partir d'indicateurs biophysiques qualitatifs et quantitatifs non monétaires sont alors conçues des actions de préservation adaptées, et une coordination avec les différents acteurs politiques et économiques susceptibles d'accompagner de telles démarches. Nous ne serions dès lors plus dans les logiques classiques de marché uniforme et global, mais dans une approche territorialisée des coûts de production, c'est-à-dire de ce qui fonde localement la valeur économique, pour rendre compte de la qualité des réalités environnementales et humaines dont son expression ne devrait pas être séparée.

En effet, un autre dialogue est à tenir en complémentarité. Les acteurs, parties prenantes de systèmes alimentaires (mangeur, producteur, transformateur, distributeur, élu ou agent de collectivité territoriale), se rencontrent et délibèrent sur ce qui compte pour chacun d'entre eux, depuis leur point de vue et la viabilité de son organisation. Ce dialogue mobilisera des acteurs tournés plus directement vers des préoccupations de bonne santé environnementale et humaine, en lien avec les scientifiques, écologues, sociologues, médecins, etc., capables de traduire ces préoccupations. De ce dialogue sciences-société, où sont instituées les conditions de la démocratie économique, la démocratie

alimentaire se dotera des moyens informationnels permettant de définir correctement les actions de préservation à envisager, et des moyens financiers nécessaires définis selon des ambitions politiques partagées. Ce dialogue a été expérimenté avec Fermes d'Avenir.

L'exemple de Fermes d'Avenir

Fermes d'Avenir est une association de soutien au développement de l'agroécologie créée en 2013. Elle fait partie du secteur Transition écologique du groupe SOS dont l'ambition est de fournir des biens et services fondamentaux au plus grand nombre. Fermes d'Avenir a pour mission d'accélérer la transition agricole en France, en faisant pousser des fermes agroécologiques sur tout le territoire, c'est-à-dire des fermes qui permettent de nourrir la population avec des aliments sains et qualitatifs, en préservant le capital naturel planétaire et en garantissant une activité viable, vivable et résiliente pour les agriculteurs. Pour ce faire, son équipe propose différents leviers d'actions : s'outiller, se former, se faire accompagner, se financer.

Pourquoi C.A.R.E. dans le milieu agricole ?

Parmi les freins à la transition agricole et alimentaire en France, Fermes d'Avenir a identifié un manque dans les méthodes permettant d'objectiver financièrement les efforts nécessaires de préservation des capitaux naturels et humains sur les exploitations agricoles. En l'absence de ces outils, il n'existe pas d'approche de pilotage des exploitations qui mêlerait prise en compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Par ailleurs, les consommateurs, les financeurs, les marques alimentaires ne disposent pas réellement d'outils pour comprendre le coût du respect des limites planétaires dans la production de tel ou tel aliment. C'est en ce sens que la comptabilité socio-environnementale, et ses applications dérivées, a semblé être une démarche fondamentale pour la transition agroécologique.

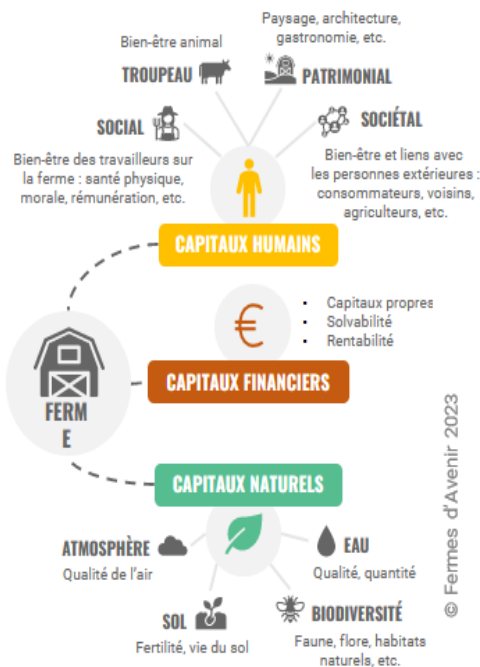
En effet, l'objectif de la méthodologie C.A.R.E. est de pouvoir rendre compte des impacts de l'entreprise sur les entités de l'environnement naturel et social qu'elle mobilise et dégrade lors de la réalisation de son activité, et de comptabiliser spécifiquement les coûts monétaires des actions qu'elle mène afin de préserver ces capitaux extra-financiers, pour les intégrer dans des documents comptables, au même niveau d'importance que le capital financier. Cette méthodologie permet de rendre compte de ce qui compte vraiment pour préserver ce qui est capital (**fig. 1**). Ce témoignage en fait état : « C.A.R.E. permet de prendre

du recul sur nos actions et leurs impacts comme on a constamment la tête dans le guidon. On se rend compte de ce qu'on fait de bien mais aussi tout ce qu'il nous reste à faire » (Ferme de la Mare des Rufaux).

C.A.R.E. est un outil clé pour montrer de manière plus juste la triple performance ou viabilité d'une ferme : économique, sociale/humaine et écologique/environnementale. « C.A.R.E. permet sur le long terme de privilégier les prêts à des entreprises qui sont plus durables et donc plus solides sur les aspects environnementaux notamment » (Dominique Ioos).

Avec C.A.R.E., il est donné à voir des choses qu'on ne voit pas d'habitude, notamment les coûts de préservation des éléments non productifs (temps passé à l'entretien des surfaces d'intérêt écologique par exemple). Tous ces coûts de préservation naturels et humains sont ainsi intégrés dans le calcul du coût de revient. On arrive ainsi, par l'ajout d'une marge à ces coûts de revient, à la notion de triple-prix de l'alimentation, le prix réel des produits agricoles et alimentaires qu'on devrait payer pour inscrire les activités des exploitations agricoles dans le respect des limites planétaires.

Fig. 1. Les trois capitaux



C.A.R.E. permet de mettre en avant le fait qu'aujourd'hui les aides accordées et la manière dont elles sont attribuées⁵ ne sont pas à la hauteur de l'enjeu de préservation des biens communs et du coût des pratiques vertueuses, ni suffisamment incitatives. Le prix des produits agricoles peut être revu, en incluant d'autres formes de rémunération en termes de coût de revient. En s'appuyant par exemple sur une refonte du système d'aides sous la forme de paiement pour services environnementaux basé sur le coût des pratiques agroécologiques, ou en combinant les deux démarches.

Quel lien entre C.A.R.E, les coûts de l'agroécologie et la responsabilité partagée ?

Les coûts de préservation des capitaux, autrement dit les coûts assumés par l'agroécologie qui conjugue production et pratiques de préservation, sont inévitables pour des systèmes alimentaires durables, mais en face il faut pouvoir les partager sur un territoire, les appuyer, les rémunérer, etc. Les fermes ne doivent plus gérer seules des biens qui sont communs. D'autant que le secteur agricole est le seul à avoir un impact direct sur tous les capitaux naturels (sol, eau, air, biodiversité), mais aussi et surtout le seul à pouvoir les préserver (stockage de carbone dans les sols, les haies, création de surfaces d'intérêt écologique, etc.).

Pour nous l'intérêt c'est en partie de pouvoir mesurer tout l'effort qui est déjà fait notamment pour pouvoir en parler aux consommateurs, pour mieux leur expliquer la démarche et les pratiques, mais aussi pour aller chercher des financements auprès des collectivités (Stéphane Sabot, Ferme de Layat).

Définir les capitaux à préserver sur un territoire, les seuils écologiques à atteindre, et partager le coût des actions de préservation à mettre en place sont des enjeux démocratiques qui définissent la responsabilité partagée entre tous les acteurs du territoire : consommateurs, fermes, entreprises, collectivités territoriales, experts, comptables, banques (**fig. 2**).

5 Aujourd'hui la PAC subventionne la taille d'une ferme et non pas la production. C'est sur le nombre d'hectares que se fonde le montant des subventions.

Fig. 2. Les acteurs du territoire



© Fermes d'Avenir 2023

Bilan et pistes d'amélioration

Sur le terrain, sont néanmoins constatés des freins et limites à l'application actuelle de la méthodologie. C.A.R.E. a besoin de passer d'une méthodologie au statut de recherche ou d'expérimentation à une méthodologie normalisée et officielle, outillée par des conventions d'évaluation de bonnes pratiques reconnues, pour toucher/sensibiliser un maximum d'acteurs.

C'est pourquoi il est nécessaire de pouvoir :

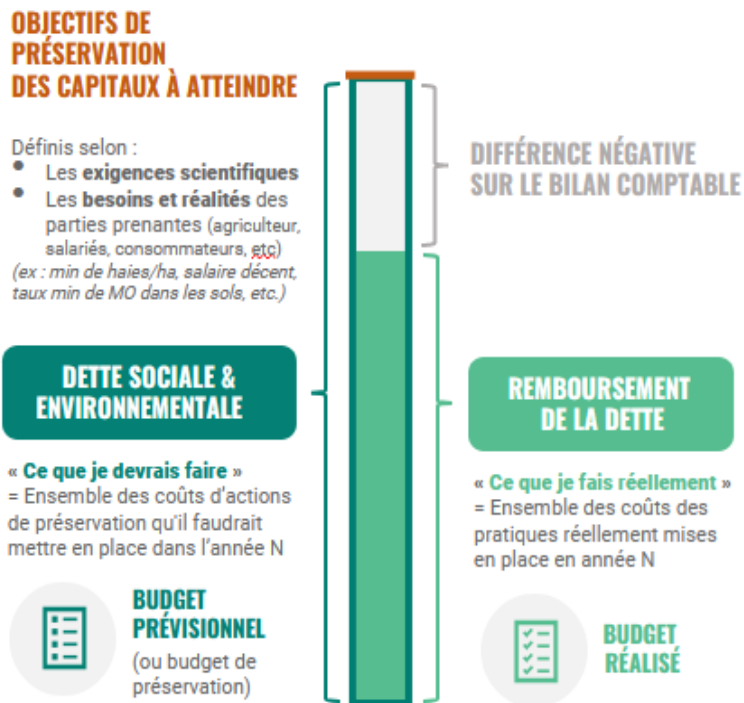
- Élaborer différents référentiels (à partir d'outils de diagnostic existants), suivant les contextes pédoclimatiques notamment, sous forme de bases de données partagées et validées par un comité scientifique ou des experts comprenant : une définition des capitaux et de leurs caractéristiques ; des traducteurs/indicateurs avec les objectifs/seuils de préservation à atteindre ; des outils et méthodes de mesure de ces indicateurs ; une liste de pratiques de préservation possibles (ensemble des pratiques les plus appropriées dans un contexte donné, de façon priorisée, et rechercher les liens de cause à effets entre dégradation et bonnes pratiques à adopter) ; les coûts moyens de ces pratiques €/ha à prendre en compte dans les calculs.
- Optimiser les mesures de préservation avec notamment un état des lieux des initiatives de préservation des capitaux sur le territoire : déterminer qui est le plus à même de pouvoir faire les mesures selon la technicité, le matériel, le temps, la validité scientifique ; imaginer des outils en ligne qui permettent la facilitation, la centralisation et l'harmonisation des données utiles à la méthodologie C.A.R.E.
- Mettre un place un système d'audit par des représentants des capitaux chaque année pour contrôler le remboursement des dettes écologiques et humaines. Ces représentants des capitaux, personnes externes à la structure, valident chaque année les atteintes des objectifs en fonction

des traducteurs des états de référence et des actions de préservation préconisées, à travers notamment des indicateurs de suivi des actions.

- Élaborer un outil de pilotage des capitaux, sous forme d'un tableau de suivi des actions utilisable par les agriculteurs. Il est nécessaire de former des intermédiaires comme les structures de conseil et d'accompagnement agricole, pouvant accompagner les agriculteurs dans la stratégie de pilotage des capitaux naturels et humains (choix et suivi des pratiques).
- Sensibiliser et impliquer les parties prenantes / acteurs concernés. Tout au long des étapes, C.A.R.E. nécessite de mobiliser différentes compétences : comptables, économiques, agronomiques, naturalistes, hydrologiques, hydrauliques, énergétiques, sociologiques, voire médicales (santé au travail). C'est pourquoi ce sujet complexe doit inclure différentes typologies d'acteurs à mobiliser pour pouvoir traiter tous les capitaux. La définition, l'organisation de ces acteurs et de leur rôle à jouer sont primordiales pour envisager la reproductibilité du modèle et le passage à l'échelle.
- Penser le financement. Il est nécessaire de définir un modèle économique permettant de financer le déploiement de la méthode dans les fermes, et pour cela débloquer et coordonner des budgets : faire reconnaître les services amenés par la ferme et les moyens qu'elle y consacre ; conditionner les aides par les données de C.A.R.E., calculées sur les coûts des pratiques agroécologiques (MAEC, PAT, PSE⁶) ; sensibiliser et impliquer les parties prenantes dans le financement de la démarche en intégrant d'autres chaînes de production de valeur.
- Susciter l'envie d'expérimenter sans dénaturer la méthode : en appliquant C.A.R.E., le résultat comptable est potentiellement dégradé, au mieux il est inchangé car la dette écologique et sociale est remboursée, et ce même pour des fermes en agroécologie (**fig. 3**).

6 MAEC, PAT et PSE : acronymes pour Mesure agro-écologique et climatique, Projet alimentaire territorial et Paiement pour service environnemental.

Fig. 3. Objectifs de préservation des capitaux à atteindre



© Fermes d'Avenir 2023

Il est donc nécessaire d'avoir plus de pédagogie et de clarté dans la présentation des résultats finaux sous forme visuelle et/ou illustrée car il est question pour les agriculteurs de pouvoir mesurer, chiffrer et argumenter les pratiques de préservation/régénération sur leur exploitation devant des collectivités, banques et acteurs de leur territoire. Pour cela il est possible de :

- Communiquer sur l'atteinte d'un point d'équilibre économique, écologique et social qui combinerait l'ambition écologique (compatible à un scénario +2°C) et le réalisme pour des agriculteurs motivés, dans un horizon de moyen terme (4 à 5 ans), de sorte à ne pas se comparer à un horizon parfait qui donne l'impression décourageante que la marche est trop haute. Cela nécessite de travailler sur les seuils de préservation, avec des étapes intermédiaires.
- Systématiser la comparaison avec des données correspondant à des pratiques agricoles conventionnelles basiques sur une ferme fictive, avec des calculs réalisés sur des moyennes nationales. Mettre en avant

les différences positives de la ferme étudiée par rapport à cette moyenne nationale.

- Aller encore plus loin dans les expérimentations et intégrer l'ensemble des acteurs d'un système alimentaire territorialisé dans une expérimentation de comptabilité écosystème-centrée (C.E-C) (Feger, 2022).

Conclusion : transformer le paradigme de la valeur

Le travail mené par Fermes d'Avenir depuis 2017 ouvre de nombreuses pistes de réflexion. Pouvoir refonder localement les représentations de la valeur, les réencastrer dans le quotidien depuis les proximités, les localités et définir les contours de ce qui fait un territoire vient en complémentarité et en articulation de toutes les réflexions liées à la sécurité sociale de l'alimentation, par exemple (cf. chapitre de Dransart et ses collègues dans cet ouvrage). Un réseau de coopération prend forme, petit à petit. Cette prise de conscience s'accompagne d'une appréhension des interdépendances qui mène à une prise en considération en co-responsabilité. Collégalement les acteurs peuvent libérer les moyens d'action nécessaires. Cette démocratie économique s'appuie sur un diagnostic scientifique et des données objectivables, partagées par les acteurs du système alimentaire. Avec la démocratie alimentaire, elle ouvrira aux mangeurs la possibilité de se saisir d'un espace politique, d'une citoyenneté effective et d'instituer un *demos* au sens grec du terme. Le modèle C.A.R.E. ne propose pas de solution systématique clé en main mais apporte une réponse en ce qu'il ouvre la voie à un processus nouveau de pilotage de la transition des organisations. Ce processus permet de partir des réalités d'un modèle d'activité et de ses impacts environnementaux et humains, de le transformer de façon, soit à éviter ces impacts, soit à prévenir leurs effets sur l'environnement et les humains, soit à restaurer leur intégrité en termes de bonne santé écologique. C.A.R.E. donne ainsi, dans sa démarche même, la possibilité de redéfinir les objectifs en cours de route. Il s'agit en cela d'une démarche de gestion au sens propre, mais qui a la particularité d'être tournée non pas uniquement vers la dette financière de l'organisation, et intègre aussi de façon non substituable le pilotage de sa dette environnementale (capitaux naturels à préserver) et sociale (capitaux humains à préserver). La démocratie économique peut s'appuyer sur une telle comptabilité qui est à la fois un outil et un guide de pilotage et de gouvernance. Cette forme d'engagement dans la gouvernance pour définir le projet politique et penser les actions à mettre en œuvre accompagnera, depuis le niveau des organisations, dans la « localité » (au sens de la mésologie), la prise

en compte d'impacts. Elle permettra d'articuler les limites planétaires aux contraintes et aux réalités localisées, territorialisées. Elle induira de nouvelles responsabilités pour amorcer d'autres transformations territoriales nécessaires pour répondre aux questions environnementales, sociales et sociétales (l'aménagement du territoire, la transformation des métiers, la mise en cohérence des pratiques alimentaires et agricoles, ou la réaffectation de subventions en chèques pour paiement de services écosystémiques ou sociaux, etc.). Ce dernier volet en particulier permettra de consolider et de pérenniser les modèles économiques de pratiques plus vertueuses proposant une nouvelle grille de lecture de la réalité des valeurs qu'ils apportent aux territoires, et donc en facilitant leur accompagnement et soutien politiques et économiques.

La démocratie, en créant les conditions du dialogue, de la controverse et de la délibération, ouvre un horizon où les parties prenantes et les porteurs de préoccupations écologiques co-élaborent, coopèrent, coordonnent en co-construisant les trajectoires de transition en délibérant autour de la nature et de la qualité des informations qui président aux choix des objectifs et des actions. La comptabilité devient alors un cadre collectif de problématisation d'une situation territoriale dans laquelle la responsabilité peut ainsi être portée de façon solidaire. La comptabilité est le langage universel des organisations. Et ce langage peut être un outil au service de la démocratie, en faveur de la bifurcation socio-écologique.

Références bibliographiques

- Brown, Judy, « Democracy, sustainability and dialogic accounting technologies: Taking pluralism seriously », *Critical Perspectives on Accounting*, 2009, vol. 20, n° 3 p. 313-342.
- Feger, Clément, Levrel, Harold & Rambaud, Alexandre, « Trois méthodes comptables complémentaires pour mettre les problèmes écologiques au cœur de la chose publique », *Revue française d'administration publique*, 2022, vol. 183, n° 3, p. 815-829.
- Feger, Clément & Mermet, Laurent, « Innovations comptables pour la biodiversité et les écosystèmes : une typologie axée sur l'exigence de résultat environnemental », *Comptabilité Contrôle Audit*, 2020, vol. 27, n° 1, 2020, p. 13-50.
- Gbego, Hervé. « Chapitre 12. Guide méthodologique du modèle CARE », in Hervé Gbego (dir.), *La compta durable. Comment mesurer et présenter une comptabilité écologique*, Paris, Dunod, 2023, p. 155-196.
- Rambaud, Alexandre. « CARE : repenser la comptabilité sur des bases écologiques », *L'Économie politique*, 2022, vol. 93, n° 1, p. 34-49.
- Rambaud, Alexandre & Feger, Clément, « Transformer nos systèmes comptables pour se réorganiser avec ce qui compte (vraiment) », *The Conversation*, 18 juin 2020, <https://theconversation.com/transformer-nos-systemes-comptables-pour-se-reorganiser-avec-ce-qui-compte-vraiment-137908>
- Richard, Jacques, Bensadon, Didier & Rambaud, Alexandre. « Chapitre 18. La comptabilité écologique : une vraie révolution comptable ? », in Idem (dir.), *Comptabilité financière*, Paris, Dunod, 2018, p. 288-316.

L'expérience des *Regionalwert AG* en Allemagne

Peter Volz

Le chapitre « En quoi le modèle comptable CARE recommandé par le CERCES favorise-t-il la démocratie alimentaire » montre que l'on travaille à différents endroits à un cadre comptable approprié afin de rendre possible, de promouvoir et d'établir une organisation réellement durable. En matière d'évaluation de la durabilité, nous sommes confrontés à une question complexe sur la valeur des prestations écologiques et sociales dans une comptabilité globale. La monétarisation des services écosystémiques est controversée. Néanmoins, il est clair pour beaucoup d'entre nous qu'il faut faire quelque chose pour changer les paramètres car il s'agit d'un problème systémique.

Dans le contexte des Agronautes, nous avons à cet égard collaboré avec la *Regionalwert AG Freiburg*¹ depuis 2017-2019 (surtout mon collègue Jörgen Beckmann). Dans le projet « Calculer correctement dans l'agriculture », on a tenté d'éliminer le regard unilatéral de l'économie financière sur les exploitations et de développer des indicateurs pour les prestations de durabilité socio-écologiques qui n'étaient pas pris en compte jusqu'à présent dans les bilans².

-
- 1 D'après l'Observatoire européen de l'économie sociale « *Regionalwert AG* est un instrument de financement et de mise en réseau d'entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée du secteur agricole dans le sud-ouest de l'Allemagne. *RWAG* s'engage à promouvoir une économie régionale durable économiquement, socialement et écologiquement ». <https://www.regionalwert-ag.de>
 - 2 Rapport final : <https://www.agronauten.net/wp-content/uploads/2017/02/Projektbericht-Richtig-Rechnen.pdf>

En tant que Société anonyme citoyenne (traduction littérale), la *Regionalwert AG (RWAG)* organise la rencontre des bailleurs de fonds et des entreprises partenaires en vue de la mise en place d'une économie régionale durable autour de Fribourg-en-Brigau³. La *RWAG* veut mettre en place une création de valeur du champ à l'assiette. L'objectif est d'atteindre une souveraineté alimentaire rentable de la population dans des zones économiques régionales de taille raisonnable. Le concept de la *RWAG* repose sur la stratégie de création de valeur régionale des petites et moyennes entreprises de l'agriculture et de l'industrie alimentaire écologiques. Il vise à renforcer les liens étroits avec les citoyens d'une région, offrant ainsi aux entreprises davantage d'opportunités de développement et de viabilité à long terme. Les exploitations individuelles, bien qu'indépendantes, visent à favoriser les coopérations et les synergies (comme pour le cycle des éléments nutritifs entre les exploitations) par leur organisation en réseau tout au long de la chaîne de valeur régionale.

Grâce à leurs actions, les citoyens de la région participent à l'agriculture régionale en investissant du capital et en obtenant ainsi des droits de vote sur le développement écologique, social et économique de leur région. Les entreprises, dans lesquelles ils investissent, ont l'obligation de présenter un rapport de durabilité, ce qui constitue une base pour faire des calculs corrects, intégrant les variables de durabilité. Ce lien avec la pratique s'est avéré utile car souvent ces aspects sont peu testés.

Après plus de quinze années de recherche et de développement de la *RWAG Freiburg*, l'instrument *RWAG Leistungsrechnung (RWAG* comptabilité de la performance) a été lancé. La *RWAG-Leistungen*⁴ distribue cet instrument en coopération avec toutes les *RWAG* afin d'évaluer les prestations de durabilité de l'agriculture en les rendant enfin visibles et mesurables.

Les services et contributions des agriculteurs (conventionnels ou bio) sont collectés, évalués et présentés sur la base de 300 chiffres clés (économiques, écologiques, sociaux régionaux). Il est donc manifeste qu'il est tout à fait possible d'obtenir une rémunération monétaire élevée en travaillant de manière responsable. Cette digression est importante pour réfléchir à la contribution du CERCES. De manière générale, je pense qu'il est important de considérer le modèle comptable dans une perspective de justice alimentaire. En effet, la marchandisation des valeurs inhérentes à la nature à des fins de profit privé unilatéral est très problématique car elle se fait souvent au détriment d'autres acteurs. En

3 Il existe de nombreuses *RWAG* en Allemagne (<https://regionalwert-impuls.de>).

4 <https://www.regionalwert-leistungen.de>

ce sens, la démocratisation du processus, impliquant divers acteurs, est importante. Pour moi, les agriculteurs ont un rôle central parce qu'il y a déjà trop de bureaucratie qui est imposée à ces acteurs, ce qui conduit à leur frustration. La durabilité devient alors du harcèlement qui met en danger la pérennité économique de l'entreprise. Cela s'est également ressenti dans la *RWAG Leistungsrechnung*. Même si la valorisation est perçue comme ayant un sens, cette reconnaissance n'est actuellement que symbolique, il manque encore la reconnaissance monétaire, qui nécessite toutefois un changement systémique. Mais cela doit être l'objectif ; il doit être rentable d'avoir une activité agricole durable en lien avec le territoire. C'est pourquoi le modèle *RWAG* marque des points car il crée des incitations positives pour la prévention des dommages sur l'environnement en évaluant les efforts des agriculteurs.

En mettant l'accent sur la démocratie alimentaire et l'approche territoriale, le CERCES va plus loin que la *RWAG*. Il est innovant d'inclure dans la comptabilité des aspects tels que la santé humaine ou la qualité de vie des agriculteurs. Cependant, le processus peut aussi être plus complexe. La question est de savoir si cette nouvelle comptabilité concerne uniquement l'agriculture ou s'il faudrait la mettre en œuvre dans tout le système alimentaire. Je pense que l'ensemble de la chaîne de valeur devrait être concernée.

Un point important est que CERCES met l'accent sur le temps de travail passé au lieu de la monétisation des efforts. Cela me tient à cœur, car c'est nettement plus orienté vers la pratique et parce que je suis également contre la marchandisation de la nature. Quel est le prix du chant du rossignol au lever du soleil ? Il existe une limite à ce qui peut être mesuré en termes économiques. Cette limite est ignorée par une vision néolibérale qui s'éloigne totalement de la magie de la nature et du respect de la création.

La question du remboursement des frais est centrale. Le CERCES reste à mon avis encore un peu vague sur ce point. Bien sûr, il est précieux de tout prendre en compte, mais il ne faut pas oublier l'importance des rapports de force dans la démocratie alimentaire. Pourquoi les supermarchés et les banques voudraient-ils volontairement changer quelque chose ? Dans le cas de la *RWAG*, l'accent a également été mis sur le détournement des subventions de l'UE ce qui permettrait de financer assez rapidement un changement de système de comptabilité. L'avantage de l'initiative du CERCES est qu'elle est présentée comme un processus dans lequel on peut expérimenter, car sans rapport avec la pratique et sans tester, cela ne peut fonctionner.

CHAPITRE 2

La gouvernance ou coopération démocratique du système alimentaire alternatif

1. CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

Quelle place pour les acteurs sociaux et médico-sociaux dans les Projets alimentaires territoriaux (PAT) ? Une approche par les proximités

Angèle Postolle, Laurence Lemoine et Donatienne Delorme

Résumé. Encore peu étudiés par le monde académique, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation. Notre recherche s'intéresse précisément à la place des acteurs sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans ces projets en mobilisant le cadre particulier des proximités (Boschma, 2005) comme grille de lecture et d'analyse des relations entre les diverses parties prenantes des PAT et les ESMS. Les freins à la collaboration entre les acteurs du monde agro-alimentaire et médico-social apparaissent comme liés à de multiples facteurs relevant de situations historiques, budgétaires, logistiques mais l'approche par les proximités met l'accent sur des obstacles qui pourraient être surmontés et le sont parfois. Il apparaît ainsi que différents facteurs / acteurs peuvent servir de médiateurs de proximité et contribuer à résoudre ces blocages, pour un rapprochement des mondes agricoles et médico-sociaux au profit de projets favorisant l'accès à l'alimentation durable pour tous.

Abstract. Still little studied by the academic world and open to a wide range of stakeholders, Territorial Food Projects (TFPs) could unite all local stakeholders around sustainable food for all on a territorial scale. In this chapter, we look more specifically at the role of social and medico-social players in the TFPs, and their effect on the space given over to the issues of access to sustainable food for all. Since relations between local stakeholders are central to the success of TFPs, our research uses the proximities theoretical framework (Boschma, 2005) as a framework for analyzing the forms of proximity between the many stakeholders in a local food system and the consequences of this on their interactions. The obstacles to collaboration between players in the agri-food and medico-social sectors are linked to several historical, budgetary and logistical factors, but the proximity approach highlights obstacles that could be, and sometimes are, overcome. It would appear that various factors/players can act as proximity mediators and help to resolve these obstacles, bringing the agricultural and medico-social worlds closer together for the benefit of projects that promote access to sustainable food for all.

Les Projets alimentaires territoriaux (désormais PAT) pourraient-ils devenir « une constellation de démocraties alimentaires locales » (Maréchal, Noël & Wallet 2018) ? Ce scénario de rupture repose notamment sur le rôle moteur de la société civile et le décroisement des approches de la question alimentaire. Encore peu étudiés par le monde académique, les PAT offrent la possibilité d’impliquer l’ensemble des parties prenantes des systèmes alimentaires (Michel, 2023). Par conséquent, ils pourraient devenir des espaces clés de la démocratie alimentaire, et se révéler comme des alliés précieux pour relever les défis relatifs à l’accès à une alimentation durable pour tous.

Dans ce chapitre, nous nous intéressons plus précisément à la place des acteurs sociaux et médico-sociaux dans les PAT, et à son effet sur l’espace donné aux enjeux d’accès à l’alimentation durable pour tous, abordée ici comme l’accessibilité, économique et physique à une alimentation durable, notamment pour les personnes précaires ou fragiles. Les relations entre acteurs du territoire étant au cœur de la réussite des PAT, notre recherche mobilise le cadre des proximités (Boschma, 2005) comme grille de lecture permettant d’analyser les formes de proximité entre acteurs et les conséquences de celles-ci sur leurs interactions.

Le dispositif des PAT doit permettre la collaboration de multiples catégories d’acteurs sur une thématique fédératrice, celle de l’alimentation durable (Hazard & Mazerand, 2021) mais force est de constater que les établissements sociaux et médico-sociaux (désormais ESMS),

dont la vocation première est l'accompagnement des plus fragiles, y sont peu actifs sinon peu présents. Pourtant, les ESMS ont la compétence et une réelle légitimité à porter les enjeux de justice sociale au sein des PAT. Notre recherche vise donc à répondre aux questions suivantes : quels sont les freins à la mobilisation et à l'implication des ESMS dans les PAT ? Quelles sont les proximités activées par les acteurs actuels des PAT ? Quelles proximités pourraient être mobilisées pour stimuler la participation des ESMS et envisager des actions en faveur d'une démocratie alimentaire effective et équitable ?

État de la littérature : les proximités, une grille de lecture pour un dispositif d'interaction

Les proximités comme grille de lecture

L'approche par les proximités explore les modalités de coordination entre des individus ou à l'intérieur d'un collectif (Pecqueur & Zimmermann, 2004 ; Bouba Olga, 2008). C'est une grille de lecture qui permet d'analyser la distance qui sépare les acteurs, ou les formes de proximité qui les rapprochent, et d'en étudier les conséquences sur leurs interactions. Issu de la géographie économique, ce cadre est aujourd'hui mobilisé dans d'autres disciplines (Mériade *et al.*, 2019 ; Torre & Talbot, 2018). L'analyse en termes de proximité compte aujourd'hui trois courants de recherche principaux, rattachés à deux écoles. L'école française distingue principalement proximités géographiques et proximités organisées (Torre & Rallet, 2005 ; Carrincazeaux *et al.*, 2008). Un autre courant de cette même école (Kirat & Lung, 1995) propose de distinguer proximité géographique, proximité organisationnelle et proximité institutionnelle. Mobilisant l'approche par les proximités initialement dans un contexte d'innovation, l'école néerlandaise (Boschma, 2005) propose quant à elle cinq dimensions de proximité : géographique, organisationnelle, institutionnelle, cognitive et sociale. Nous avons retenu cette dernière approche dans notre démarche d'exploration pour sa capacité à prendre en compte et analyser la grande diversité des liens entre les multiples acteurs qui caractérisent notre terrain. Nous présentons dans les lignes qui suivent les cinq dimensions proposées par l'école hollandaise.

La proximité géographique se définit comme la distance spatiale qui sépare deux acteurs. Celle-ci doit être considérée en tenant compte par exemple de la nature du terrain et des infrastructures existantes. De manière plus subjective, il est aussi de prendre en considération des variables telles que le coût temporel, ou l'impact financier d'un déplacement. Pecqueur et Zimmermann (2004) insistent sur le fait que cette

distance est finalement estimée subjectivement par les deux parties. Les individus vont spontanément convertir une distance spatiale en temps passé, mais également en coût, voire en disponibilité des moyens de transport. Elle peut par ailleurs revêtir un caractère permanent ou temporaire (Torre, 2010), être recherchée ou subie (Torre, 2008 ; Torre et Beuret, 2012).

La proximité cognitive est le partage par des individus d'une base de connaissances similaires ou complémentaires. Cette base de connaissance permet la compréhension mutuelle et sert de fondement à la construction de nouvelles connaissances. Elle facilite le partage de connaissances tacites et, si elle est développée, donne aux acteurs les moyens de développer leur capacité d'absorption, c'est-à-dire leur aptitude à assimiler et exploiter des connaissances nouvelles (Cohen et Levinthal, 1990). Selon Frenken (2010), cette proximité cognitive est certainement l'un des éléments les plus importants lors de la sélection de partenaires.

La proximité organisationnelle rend compte de la mesure dans laquelle les acteurs partagent un même espace de relation, les mêmes routines et modes de coordination. Le terme d'organisation est ici à considérer au sens large : il peut s'agir d'une firme, d'une collectivité publique mais également d'un réseau, d'une filière, voire d'une industrie (Boschma, 2005). Kirat et Lung (1999) montrent que cette proximité existe au niveau intra-organisationnel mais également sur un plan inter-organisationnel. Boschma (2005) précise que cette proximité peut être envisagée comme un continuum qui va de l'autonomie (acteurs indépendants) à la hiérarchie. Ce type de proximité implique donc à la fois une intensité plus ou moins soutenue et un degré d'autonomie plus ou moins important.

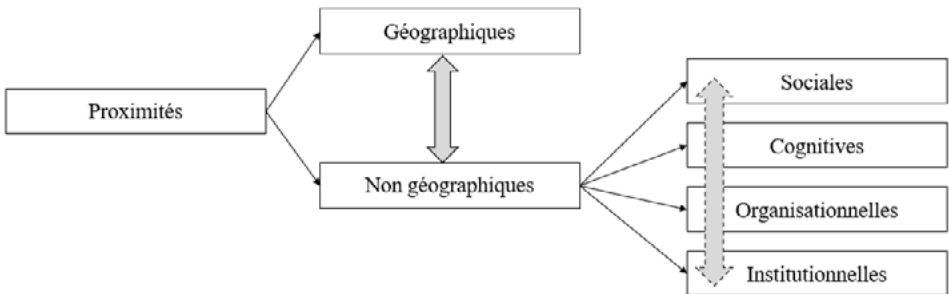
La notion de proximité sociale découle de la littérature relative à l'encastrement (Granovetter, 1985 ; Uzzi, 1996) qui établit que les relations économiques sont toujours encadrées dans un contexte social. Elle peut se comprendre comme une proximité entre organisations mais le plus souvent elle s'établira sur la base de relations existant entre individus et intégrera une dimension personnelle. Ce type de proximité, fondée sur l'interconnaissance, l'amitié ou l'expérience génère de la confiance et fluidifie les relations.

Enfin, la proximité institutionnelle doit être entendue à un niveau macro ou méso-économique. Elle fait référence au partage de règles juridiques, de coutumes, de valeurs et conditionne les interactions en fournissant aux individus un ensemble stable de références partagées. La proximité institutionnelle permet de rendre intelligibles et prévisibles les comportements des acteurs.

Il existe des interactions entre les différentes proximités (**fig. 1**) – la proximité sociale par exemple favorise la construction d’une base de connaissance commune, donc la proximité cognitive – mais ces dernières ne sont pas automatiques. Le simple voisinage par exemple peut favoriser la naissance d’une amitié mais n’y conduit pas inéluctablement. Différents types de proximité peuvent dans certains cas se substituer l’un à l’autre. Ainsi, l’absence de proximité géographique peut parfois être compensée par une grande proximité sociale qui favorise les interactions en dépit de la distance.

Il est important enfin de noter que la proximité ne produit pas de coordination *per se*. Elle facilite la coordination, à condition d’être activée. Pour autant, comme le rappellent Pecqueur et Zimmermann (2004 : 25), elle ne peut être assimilée à une condition suffisante de la coordination, étant « à la fois contrainte et potentiel de coordination ».

Fig. 1. Les proximités selon l’approche de Boschma (les auteurs)



Ce cadre conceptuel peut ainsi fournir une grille de lecture des freins et leviers à la coopération au sein des PAT, de nature à en améliorer la gouvernance.

Le PAT : un cadre d’interactions

Les projets alimentaires territoriaux résultent d’une démarche d’intégration progressive des politiques agricoles et alimentaires qui ont longtemps fonctionné « en silo » (Cerdan, 2022), ainsi que de la volonté de parties prenantes (institutions et ONG notamment) de faire émerger de nouveaux lieux d’interactions. Pour donner vie à cette action locale, le législateur a conçu un outil particulier visant à faire émerger une véritable politique alimentaire locale. Les PAT sont mentionnés à

l'article L. 1-III et définis à l'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime :

Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. [...] Ils favorisent la résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible et contribuent à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale.

Nés dans un contexte de crises sanitaires, ces dispositifs sont conçus comme une réponse à la méfiance croissante des consommateurs à l'égard de leur alimentation (Guillot & Blatrix, 2021).

La loi d'Avenir définit le PAT comme un projet porté par un collectif dans un territoire dont l'ambition est de relocaliser l'alimentation. C'est un dispositif volontaire que formalise un contrat, et une grande diversité d'acteurs peuvent en être à l'origine : établissements publics étatiques, collectivités territoriales mais également acteurs privés. Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé, état des lieux de la production locale et du besoin alimentaire du bassin de vie. Celui-ci identifie les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire et vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à ces enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé de l'alimentation. La phase de diagnostic est suivie de la définition d'axes de travail. Néel *et al.* (2023) remarquent à ce propos que si les PAT intègrent, entre autres des objectifs de lutte contre la précarité alimentaire, les différents textes de cadrage ne mentionnent jamais les acteurs de l'intervention sociale. Enfin, une phase de mise en œuvre est lancée par les différentes parties-prenantes. Pour encourager ces démarches, un appel à projet annuel du Programme national de l'alimentation (PNA) offre aux lauréats un soutien financier, tout en renforçant leur visibilité et leur légitimité (usage du logo PNA notamment).

Le PAT se présente comme un espace de collaboration complexe entre de multiples parties prenantes du système alimentaire (Michel, 2023) qui suppose la construction d'un espace commun de savoirs et de représentations. Comme le notent Houdart *et al.*, les PAT « visent explicitement la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire » (2020 : 161). Ils peuvent être appréhendés comme un cadre pour le développement de démarches partenariales entre les collectivités et différents maillons de la chaîne alimentaire. Ils se situent ainsi « dans une

logique de co-apprentissage et de co-production à la fois de pratiques et de règles » (Bodiguel, 2018). Ainsi que le remarquent Corade & Lemarié-Boutry « [...] l'enjeu des PAT est d'apporter un liant pour faire système ».

La reconnaissance officielle des PAT par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation se fait sur la base de prérequis et de critères permettant d'apprécier leur qualité. Cette démarche de labellisation a été inégalement suivie dans les premiers temps du dispositif mais l'évolution de celui-ci, et la réservation de certaines aides aux seuls PAT reconnus a donné un nouvel élan aux demandes (Guillot & Blatrix, 2021). Plusieurs auteurs se sont intéressés à l'émergence des PAT et la diversité des travaux témoigne de la variété des clés d'entrée pour ce sujet. Nous évoquerons dans les lignes qui suivent les travaux qui font sens pour notre démarche.

Le projet alimentaire territorial a une fonction d'intermédiation, non seulement entre les acteurs, mais également entre les territoires (Corade & Lemarié-Boutry, 2020). Si cet objectif de « mise en lien » est atteint, les auteurs notent néanmoins l'existence de tensions, et de compétitions de légitimité entre différentes catégories d'acteurs. Guillot & Blatrix (2021) mettent en évidence l'absence de vision partagée de ce que doit être un projet alimentaire territorial. Les actions mises en place par le dispositif (ateliers, plénières) permettent la diffusion de valeurs et la mise en place d'un apprentissage collectif (Houdart *et al.*, 2020).

Les PAT apparaissent ainsi comme des dispositifs protéiformes, évolutifs qui tout en restant des lieux de tensions et d'exercice du pouvoir peuvent favoriser la mise en lien d'acteurs de diverses natures. Nous notons que plusieurs auteurs (Néel *et al.*, 2023 ; Plouchard, 2022 ; Houdart, 2022) mettent en avant la faible représentation des acteurs portant les enjeux de l'environnement, de la santé et plus spécifiquement du social dans ces démarches, ce qui nous a amené à nous interroger sur ce point particulier.

Terrain d'étude et méthodologie

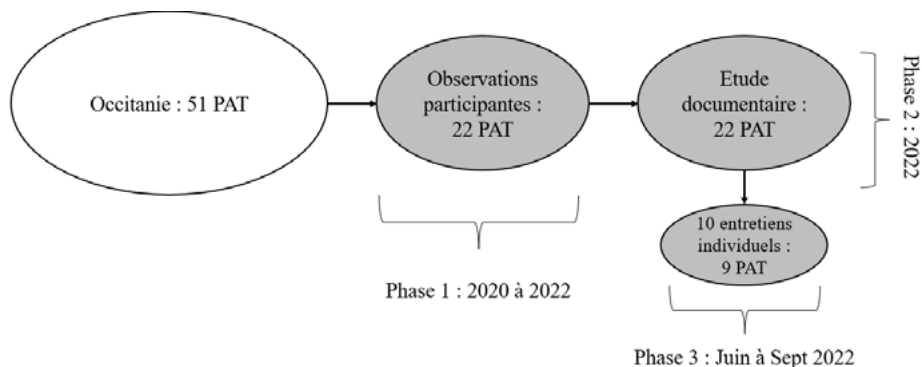
Notre recherche, à caractère exploratoire, s'appuie sur un matériau empirique et qualitatif varié pour étudier les PAT de la région Occitanie.

Première région agricole de France avec plus de 60 000 exploitations la région Occitanie accueille toutes les productions agricoles et agro-alimentaires et tous les types d'agriculture (Agri'scopie Occitanie, 2021). Même si l'agriculture y est très diversifiée et orientée vers les productions de qualité, les récentes crises sanitaires, les enjeux climatiques, la diversification des productions locales sont autant de défis qui supposent encore d'importantes mutations.

Pour évaluer la place des acteurs sociaux dans les PAT, nous nous sommes focalisées sur les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (hors sanitaires). 250 000 professionnels travaillent dans les 11 200 établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (hors sanitaires) de la région Occitanie en 2019¹. En fonction de l'origine des fonds, ils relèvent de différentes autorités voire de plusieurs d'entre elles s'il existe une compétence conjointe. Le système social et médico-social, étroitement piloté par les pouvoirs publics, s'appuie sur des structures spécialisées multiples en fonction des catégories de populations vulnérables auxquelles leur action est destinée (mineurs en danger, personnes handicapées, personnes âgées, personnes en situation d'exclusion).

Les statuts sont divers (public, associatif et privé lucratif) et ont en commun un objectif de prise en charge territorialisée et globale des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité. En termes de besoins, la région se caractérise par une croissance démographique importante, une légère surreprésentation de sa population âgée avec une amplification du vieillissement et une prévalence de la précarité supérieure à la moyenne nationale.

Fig. 2. Démarche d'étude des PAT Occitanie (les auteurs)



La place attribuée à l'alimentation dans les ESMS rend compte de l'ensemble de ses fonctions sociale, culturelle, biologique et hédonique (Ariès, 2016). En travail social, l'alimentation est un levier d'accompagnement éducatif et social qui dépasse largement la réponse aux besoins biologiques des personnes. Cet accompagnement se matérialise soit par le biais de la distribution alimentaire (restauration collective en établissement, aide alimentaire, autres modalités d'intervention alimentaire), soit par l'insertion sociale ou économique par l'agriculture

¹ Carif Oref Occitanie, *Les métiers de la santé et du social en Occitanie*, 2022.

ou l'agro-alimentaire (chantier d'insertion ou établissement et service d'aide par le travail, ESAT) ou encore par l'éducation /prévention santé.

Les personnes accompagnées seront selon les cas des producteurs agricoles, des distributeurs et dans tous les cas des mangeurs. Par la convivialité des repas et de leur préparation, l'alimentation peut être un levier pour rompre l'isolement, prendre soin des autres et développer des valeurs favorisant la citoyenneté et la cohésion sociale au cœur des métiers du travail social. Concernant la méthodologie, notre travail comporte trois phases distinctes décrites ci-après (fig. 2).

La première phase a consisté en une série d'observations participantes (tableau 1) dans le PAT du SYDEL du Cœur d'Hérault d'une part et d'autre part, à une échelle plus macro, à la participation au réseau démocratie alimentaire Occitanie (réseau non formel ayant rassemblé 22 PAT d'Occitanie, dont celui du Pays Cœur d'Hérault).

Notre seconde phase comporte une étude documentaire des différents PAT de la région. Celle-ci est basée sur des sources officielles (notamment la DRAAF Occitanie, les sites des PAT ou des collectivités territoriales porteuses, le Registre national des projets alimentaires territoriaux) mais également sur les publications de presse régionale. Cette démarche nous a permis de constituer une base de données des PAT que nous avons explorée afin d'en cerner les caractéristiques saillantes.

Tableau 1. *Observations participantes réalisées²*

Projet Alimentaire Territorial	Date	Nature de la participation
PAT Pays Cœur d'Hérault	10/20-06/21 (9 mois)	Encadrement d'un groupe d'étudiants IRTS sur un diagnostic social territorial relatif à la restauration collective en ESMS (OP1 à 9)
	09/20-03/21 (6 mois)	Réunions de lancement du PAT (OP 10), de définition de l'axe « Accès à l'alimentation durable pour tous » (OP 11 et 12), COMOP (Comité Opérationnel) (OP 13)
	12/21	Journée d'étude « alimentation et restauration collective » (OP 14)
	03 - 04/22	Forum restauration collective (30/03/22) et ateliers restauration collective (OP 15 et 16).
Réseau démocratie alimentaire Occitanie	04 - 07/21	Réunion de lancement (OP 17), COMOP (OP 18)
	09/2021	Journée du Réseau sur l'accès à l'alimentation durable pour tous dans les PAT (OP 19)

2 Ce tableau détaille les observations participantes réalisées en précisant les projets alimentaires, les dates et la nature de la participation.

dans des projets innovants autour de la question alimentaire mais ne participant pas à un projet alimentaire de territoire afin d'identifier les freins à leur participation malgré un intérêt manifeste pour ces questions. Les verbatim de ces acteurs seront notés E (numéro d'interview). Ces acteurs occupaient des fonctions de directeurs d'établissement, ou de coordinateur d'accompagnement social. Les autres acteurs interrogés sont des animateurs de PAT (EPat 4-6). Nos démarches d'entretien sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2. Entretiens réalisés³

Type d'acteur et rôle dans le PAT	Département	Dénomination
Acteurs SMS non participants à un PAT		
Associatif	30	E(1)
Associatif	11	E(2)
Associatif	34	E(3)
Associatif	30	E(4)
Acteurs SMS participants à un PAT		
Associatif porteur	66	EPat(1)
Associatif participant	34	EPat(2)
Associatif animateur	31	EPat(3)
Acteurs non-SMS porteurs de PAT		
Associatif agricole porteur	11	EPat(4)
EPCI 1	34	EPat(5)
EPCI 2	12	EPat(6)

Résultats : une participation circonscrite à certains acteurs

Le dispositif proposé rencontre un vrai succès dans la région Occitanie qui comporte une grande diversité de PAT portés par des structures variées (DRAAF Occitanie, 2022-1). La très grande majorité d'entre eux (45 sur 51) est portée par les collectivités locales et les EPCI. 45 sont à une échelle infra départementale ce qui illustre l'importance de l'implication à une échelle locale réduite. Nombre de PAT signalent des fragilités économiques et sociales ce qui justifie la mise en place de démarches spécifiques à l'égard des publics les moins dotés économiquement. Néanmoins, force est de constater que le nombre d'ESMS s'y

3 Ce tableau précise le type d'acteur interviewé (associatif non participant ; associatif participant à un PAT ; acteurs non SMS porteurs de PAT) ainsi que les départements d'appartenance des divers acteurs ainsi que la dénomination qui sera adoptée pour les citations.

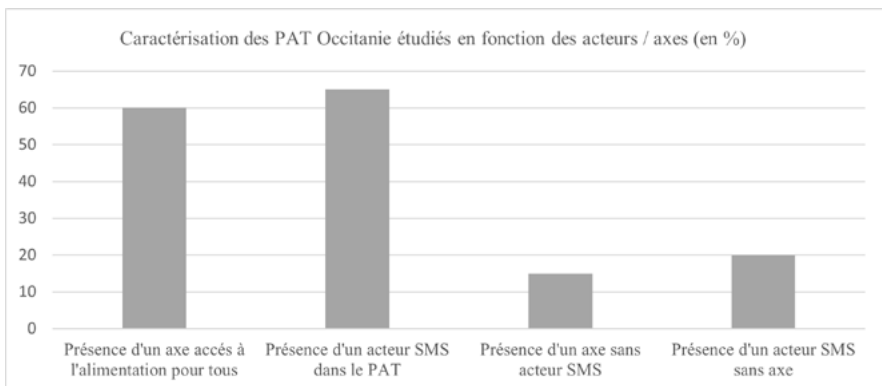
impliquant demeure réduit. Afin de répondre à notre questionnement initial, nous exposons dans les lignes qui suivent les freins que nous avons pu identifier dans notre étude, mais également les cas plus rares d'intégration des ESMS à la démarche.

Des freins multiples à la participation des ESMS à un PAT

Proximité institutionnelle : des valeurs et des règles incompatibles ?

La plupart des PAT que nous avons envisagés déclarent plusieurs axes prioritaires supposés orienter la démarche. Se trouvent ainsi juxtaposés de multiples objectifs, d'envergures et de visées diverses : le développement de circuits courts côtoie le maintien de l'abattoir public ou le développement d'une agriculture vivrière. 60 % des PAT étudiés déclarent avoir développé un axe prioritaire sur l'accès à l'alimentation durable pour tous ce qui pourrait exprimer un accord dans les valeurs que défend le dispositif créé (graphique 1).

Graphique 1. *Caractérisation des PAT d'Occitanie en fonction des acteurs par axes (en %)*



Toutefois, cette forte prévalence doit être relativisée : d'autres axes tels que l'organisation des filières ou la gestion de l'eau sont beaucoup plus représentés. 65 % de ces PAT impliquent un acteur ESMS dans leur comité de pilotage. La présence / non-présence d'un acteur est corrélée à l'existence / absence de l'axe « accès à l'alimentation durable pour tous » dans la très grande majorité des cas, ce qui vient renforcer notre hypothèse initiale d'un lien entre la présence d'un acteur social et le développement d'un axe autour de l'alimentation durable.

Pour autant, la présence d'un axe prioritaire sur l'accès à l'alimentation durable pour tous ne signifie pas nécessairement que des actions

significatives soient développées. Inversement, des actions significatives peuvent exister en l'absence d'axe prioritaire déclaré. Enfin, il est parfois difficile de distinguer les actions des PAT de celles des acteurs de leur territoire, valorisées ou non par les PAT.

Certains ESMS acteurs des PAT considérés semblent ne pas avoir imposé d'axe social ce qui pourrait traduire la difficulté de ces établissements à s'imposer dans le dispositif et à créer / activer une proximité. « On a eu l'impression de contribuer à l'écriture du PAT... On a également donné des pistes d'action... Mais dans le plan d'action final, l'axe 3 sur l'accès à l'alimentation durable pour tous n'a pas été retenu car jugé non prioritaire » (E4).

Nous avons également noté que certains PAT qui ne comprennent aucun ESMS envisagent spontanément de mettre en place cet axe. La préexistence d'un Contrat local de santé (CLS) semble alors favoriser l'émergence sinon d'un axe sur l'accès à l'alimentation durable, du moins d'actions de sensibilisation à l'alimentation au-delà de sa dimension purement nutritionnelle ou de santé. « *C'est le lien fort depuis le début avec le CLS existant sur le territoire qui a permis le développement d'actions sur l'alimentation et la nutrition* » (EPat5).

Les acteurs présents et actifs dans les PAT sont pour leur grande majorité des acteurs de l'aide alimentaire (graphique 2) qui restent focalisés sur un modèle quantitatif et distributif, éloigné de la perspective de l'alimentation durable pour tous. « *Le principal frein n'est pas les personnes concernées mais les intermédiaires, par exemple les CCAS⁴ qui considèrent les efforts sur la qualité non prioritaires et trop coûteux* » (EPat 3).

Plusieurs ESMS ont insisté sur l'importance des valeurs portées par la direction ou le chef-cuisinier qui apparaissent comme essentielles à la mobilisation des établissements sur les enjeux d'accès à l'alimentation durable pour tous indépendamment d'une participation au PAT : « *Quand ça bouge, c'est sur la base de l'initiative d'un directeur et d'un cuisinier qui sont convaincus mais cela demande beaucoup d'énergie et de conviction* » (EPat3).

Certains des interviewés ont également mis l'accent sur le fait que le côté militant des associations pouvait être perçu comme « gênant » par d'autres acteurs. « *Notre appartenance associative fait aussi notre côté militant et citoyen qui peut parfois bloquer les institutionnels* » (EPat1). Certains participants enfin mettent en cause la fermeture sur eux-mêmes des ESMS : « *Pour être acteur du territoire il faut l'appréhender par tous ses prismes, pas seulement social mais aussi économique* ». En

4 Centre communal d'action sociale.

se définissant comme ESMS ces acteurs se « *sectorisent et de ce fait ne trouvent pas de place* » (EPat2).

Proximité sociale : des réseaux peu perméables

Les établissements (service d'accueil des personnes concernées) et les acteurs médico-sociaux sont absents des démarches observées de projet alimentaire territorial (graphique 2). La faible interconnaissance entre ces différents mondes, peu habitués à se fréquenter, ne permet pas d'envisager spontanément de collaboration. L'un des acteurs invités à la phase de diagnostic du PAT de son territoire insiste : « *C'est une histoire de réseaux, de connaissance. [...] Faudrait se donner les moyens de faire un diagnostic partagé avec les personnes... La question est de savoir si les élus font le lien entre la restauration collective et celle des EHPAD⁵ par exemple... [les élus] ont-ils connaissance des acteurs de terrain et des ESMS ?* » (E4).

Un ESMS animateur de PAT explique que le niveau d'engagement sur l'alimentation des établissements et leur participation au PAT ne sont pas nécessairement corrélés : « *Il y a aussi des choses qui se font mais indépendamment et les établissements ne communiquent pas assez pour être sollicités [par les porteurs de PAT]* » (EPat3). L'un des porteurs de PAT que nous avons contacté affirme à l'inverse avoir invité sans succès des acteurs médico-sociaux à participer au dispositif : « *Nous avons eu que quelques retours des EHPAD, les échanges sont brefs, ils ne semblent pas intéressés à échanger, à participer* » (EPat4).

Proximité organisationnelle : des logiques et procédures de fonctionnement différentes

La participation des ESMS n'apparaît pas comme naturelle dans de nombreux cas : « *Les ESMS c'est plus dur parce que nous n'avons pas d'habitude de travail avec eux, et ce n'est pas notre cœur de cible au départ* » (EPat6). D'autres problèmes liés aux surcoûts d'une alimentation de qualité sont réhibitoires pour certains ESMS : « *Ce n'est pas prioritaire pour nous car les EHPAD sont en mode survie. Ce n'est vraiment pas notre priorité. [...] Ici, nous avons fait le choix de garder une cuisine et un cuisinier [...] mais cela nécessite de renoncer à d'autres actions* » (E3). D'autres établissements insistent sur le manque de temps et de ressources humaines disponibles (EPat1). Certains ESMS n'ont que peu de marges de manœuvre quant au choix de leur stratégie d'approvisionnement, même si l'enjeu de l'alimentation est revendiqué comme central. La contrainte ne peut être surmontée faute de ressources appropriées :

5 Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

« Nous avons tenté la plateforme Agrilocal⁶ mais c'est trop difficile à gérer parce qu'il nous faudrait changer de fournisseur en permanence » (E3).

D'autres problèmes (plus opérationnels) apparaissent enfin. Nous avons par exemple observé que des ateliers de restauration collective organisés par un PAT ont été fixés le mercredi matin, c'est-à-dire un jour où les restaurations collectives scolaires ne fonctionnent pas, ce qui libère ainsi les équipes. Cette heure matinale excluait de fait les acteurs sociaux et médico-sociaux qui travaillent sept jours sur sept, notamment le matin pour la préparation des déjeuners, ce qui est révélateur de la méconnaissance du fonctionnement du secteur par les autres acteurs du PAT (OP15).

Proximité cognitive : peu de connaissances partagées

Lorsque la participation est actée et que les acteurs sociaux s'impliquent dans le PAT, ils témoignent de difficultés liées à un manque de connaissances voire de vocabulaire partagés : « Il existe un « langage PAT » donc la participation citoyenne à ce type de rencontre est complexe alors que les personnes concernées devraient participer (E4) ; « Le PAT a nécessité un vrai apprentissage [...] » (EPat2). Ce besoin de connaissance n'est d'ailleurs pas forcément activement comblé par les autres membres : « En fait, on connaît peu le PAT, nous n'avons pas les dates de rencontre, et nous n'avons jamais rencontré des représentants du PAT et nous en aurions besoin » (E2).

Des contraintes notamment budgétaires ont conduit de nombreux acteurs à renoncer aux cuisines pour se contenter de réchauffer des plats confectionnés par des prestataires. Les compétences relatives à l'approvisionnement et à la cuisine sont dès lors perdues et difficiles à réinternaliser (OP1 à 9 ; OP18 et 19).

Une proximité géographique réelle mais peu activée

Si la proximité géographique existe de fait, nous n'avons que rarement observé son activation par les participants au dispositif. Différentes raisons apparaissent qui peuvent justifier cet état de fait. En premier lieu, les territoires d'action des PAT et ESMS sont différents, avec des ESMS dont l'action est généralement à une échelle plus restreinte ce qui ne facilite pas les interactions mutuelles (OP11 et 12). Par ailleurs, la nature même et l'histoire des établissements avec hébergement, par définition fermés sur eux-mêmes, ne favorisent pas l'ouverture des établissements à leur territoire (tableau 3).

6 Agrilocal est un portail qui met en relation les producteurs locaux et les acheteurs publics en favorisant le circuit court en restauration collective.

Tableau 3. Résultats selon les proximités considérées⁷

Proximité sociale	Elle est faible, voire inexistante. Les acteurs n'appartiennent pas aux mêmes réseaux et n'interagissent pas spontanément.
Proximité géographique	Elle existe dans les PAT formés sur des territoires d'envergure restreinte mais doit être relativisée. Le manque de temps, de moyens, la logique de fermeture de certains acteurs réduit fortement l'impact de cette proximité.
Proximité institutionnelle	Le caractère parfois militant des associations, le contrôle administratif fort de certains acteurs limitent le partage de valeurs. Les acteurs de l'aide alimentaire restent le plus souvent guidés par l'urgence et peu ouverts aux enjeux des systèmes alimentaires durables.
Proximité organisationnelle	Elle reste faible. Les habitudes de travail, les priorités et logiques de fonctionnement sont différentes entre les acteurs et le manque de moyens accentue les difficultés ressenties. Les logiques de conformité aux autorités de tutelle des ESMS est un frein à l'innovation.
Proximité cognitive	Elle est peu importante et tend à se réduire avec la perte de compétence de certains ESMS en matière de restauration collective. La configuration des PAT empêche toute participation des personnes concernées.

Quelques cas exemplaires d'intégration des ESMS

Des acteurs médiateurs

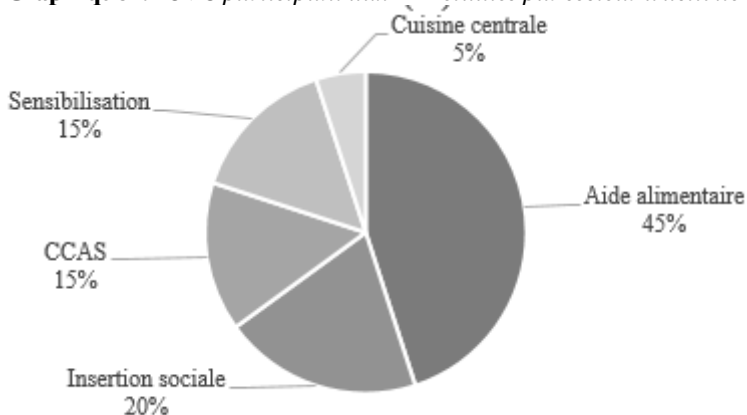
Sur les 22 PAT étudiés nous avons identifié de façon non exhaustive 21 ESMS partenaires ou acteurs moteurs. Tous les ESMS mobilisés ou actifs dans les PAT sont des services sociaux d'accompagnement, alors que les établissements (services d'accueil ou d'hébergement des personnes vulnérables ou précaires) et plus largement les acteurs médico-sociaux sont absents de ces démarches. Nous avons identifié différents acteurs qui ont créé, activé ou renforcé des proximités afin de développer des collaborations avec les autres participants au dispositif. Ces acteurs présentent une particularité notable : ils appartiennent conjointement aux deux mondes.

La première catégorie d'acteurs représentée dans les PAT étudiés (graphique 2) est celle des acteurs de l'aide alimentaire dont la moitié est sortie du modèle distributif ou modèle épicerie pour développer des actions d'accompagnement social (paniers ou épiceries solidaires, etc.) qui permettent l'engagement des personnes accompagnées, nécessitent plus d'actions partenariales et le développement de certaines compétences – en termes d'approvisionnement par exemple. La seconde catégorie est celle des acteurs de l'insertion sociale : chantiers d'insertion par l'activité agricole, paysagère ou agro-alimentaire. Ce sont à la

⁷ Ce tableau récapitule les résultats obtenus selon les proximités considérées.

fois des acteurs sociaux et des acteurs agricoles ou agro-alimentaires. Les proximités sociales et cognitives qui sont établies entre acteurs du monde agricole créent un pont entre les acteurs et mettent en place une collaboration. Par exemple, l'une des associations interviewées, qui gère plusieurs chantiers d'insertion agricole et un ESAT, a été sollicitée par le PAT en raison de ses compétences en termes d'approvisionnement et de service de conditionnement et livraison de paniers.

Graphique2. ESMS participant aux PAT étudiés par secteur d'activité



Enfin, certains acteurs montrent des prédispositions à créer et activer des proximités organisationnelles. L'une des structures sociales interviewées, porteur et animateur d'un PAT a pour métier de former / sensibiliser les professionnels des ESMS à l'alimentation durable, ce qui lui donne quelques facilités pour comprendre ses interlocuteurs et faire avancer le projet. Ces acteurs se retrouvent souvent sur des valeurs ou orientations partagées. Certains acteurs alternatifs développent ainsi des proximités institutionnelles autour de leur démarche militante. « *Nous sommes bien une organisation paysanne, mais très sensible à la question de l'accessibilité parce qu'installée dans un territoire pauvre et particulièrement précaire* » (EPat3).

Le PAT est également l'occasion d'activer des proximités sociales ou cognitives existantes ou d'en créer de nouvelles. Les acteurs ESMS actifs dans les PAT appartiennent à un réseau et le mobilisent afin de s'insérer dans le dispositif.

Des actions de médiation efficaces

Notre démarche nous a permis d'identifier certaines actions qui se sont avérées efficaces pour réduire les distances, voire activer les

proximités entre le monde agro-alimentaire et le monde social et médico-social.

La première d'entre elles consiste pour les animateurs des PAT à développer des actions en direction des publics des ESMS afin de toucher, par rebond, les professionnels et leur direction : « *Notre stratégie d'approche consiste en des actions de sensibilisation et d'information. [...] Nous avons mis en place quatorze ateliers à destination de publics spécialisés : ateliers alimentation, compostage, jardin, en IME⁸ et EHPAD* » (EPat6). D'autres conduisent des actions d'accompagnement sur la restauration collective pour sensibiliser les équipes et la direction aux enjeux d'accès à l'alimentation durable pour tous : « *Nous travaillons sur la logistique alimentaire pour sensibiliser les professionnels et notamment les directions. Il s'agit aussi de faire de l'alimentation un outil managérial par la satisfaction des personnes et des salariés* » (EPat1).

La formation semble aussi être un levier intéressant : « *Nous formons les acteurs sociaux à l'alimentation durable, les bénévoles et salariés des épiceries sociales, les agents du CCAS et les élus en charge du social* » (EPat3). Enfin, la prise de conscience de la nécessaire diversité des acteurs est aussi abordée au travers des temps de réflexion et de travail spécifiquement adressés aux établissements médico-sociaux de leur territoire (EPat5).

Ces actions parviennent de manière indirecte à créer des proximités sociales et cognitives entre les participants au dispositif et les ESMS qui pourront être exploitées dans la démarche de PAT.

Discussion : un rapprochement impossible ?

Des freins qui créent de la distance

Les auteurs convergent vers l'idée que le dispositif du PAT pourrait être un outil idéal de médiation entre les différentes catégories d'acteurs. La réalité est cependant différente dans le cas des ESMS étudiés, et nos résultats confirment ceux de Néel *et al.* (2023), ainsi que ceux de Michel (2023) qui observent la complexité de mise en œuvre d'une médiation réelle.

Le dispositif du PAT donne la possibilité à une grande variété d'acteurs de collaborer mais cette opportunité n'est pour autant pas toujours saisie alors même que l'engagement des PAT sur l'accès à une alimentation durable pour tous s'avère fortement corrélé à la participation

8 Institut médicoéducatif. Ce sont des institutions qui accueillent des enfants et des adolescents en situation de handicap mental.

des ESMS à ces projets. Les acteurs des différents mondes, notamment agricoles et sociaux, rencontrent des difficultés qui bloquent la construction ou l'activation de proximités. De façon très prosaïque, les ESMS manquent de budget et de personnel pour s'investir dans une démarche qui apparaît comme séduisante mais très coûteuse en temps, notamment en termes de formation au dispositif et à la culture professionnelle des autres participants. Les proximités cognitives, espérées par Bodiguel (2018), ne trouvent pas l'occasion d'être créées et activées faute de moyens.

Ces freins bloquent la création de proximités sociales, cognitives et organisationnelles en ne permettant pas aux intéressés de libérer des ressources pour travailler sur des projets qui pourtant les intéressent. Nous avons constaté que dans le cas de l'Occitanie le territoire des PAT restait de dimension réduite, ce qui devrait permettre une activation plus facile de certaines proximités notamment sociales, par exemple en favorisant la création de temps d'échange, et de réunions en un même lieu. Pourtant cette configuration très locale ne suffit pas à amener les acteurs à s'appuyer sur les proximités géographiques existantes : les invitations restent rares et les réunions, qui permettraient le développement de certaines proximités sociales sont des échecs.

Nos résultats montrent également un ensemble de freins résultant du manque de marge de manœuvre et de la complexité du secteur social et médico-social et plus spécifiquement des établissements médico-sociaux. Cette complexité génère autant de distance organisationnelle qui peut sembler irréductible. La dimension sanitaire et santé de l'alimentation prend le dessus sur les questions nutritionnelles, d'inclusion, de plaisir et de durabilité. La logique de conformité, très prégnante dans ce secteur, conduit ainsi à un manque de souplesse peu propice aux échanges et à la construction d'un espace de coopération avec des acteurs externes. Il est laborieux, de part et d'autre, d'adapter son organisation à des contraintes à la fois prégnantes et complexes et la logique de co-apprentissage et de co-production de pratiques et de règles évoqués par Bodiguel (2018) est ici peu accessible.

D'autres difficultés sont liées à l'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux. Aujourd'hui, il est plus simple et souvent moins coûteux, voire moins risqué, de s'adresser à un prestataire qui se substitue à l'établissement d'accueil pour le choix des produits ou la confection des repas. Cet état de fait, aujourd'hui difficilement réversible, a conduit à une perte de contrôle sur les repas, et limite de fait les possibilités de rencontre avec le monde des producteurs. Cette disparition de la cuisine se traduit également par une perte de compétences qui limite la proximité cognitive entre les deux mondes et leur attrait mutuel en

tant que partenaires (Frenken, 2010). L'extrême variété et particularité des besoins spécifiques des personnes vulnérables ne favorisent pas une appréhension facile des besoins et contraintes par les producteurs et/ou les transformateurs, une difficulté qui est amplifiée par le fait que ces personnes rencontrent souvent des difficultés à participer à ce type de démarche. Les proximités cognitives étant rares, le partage de connaissances est difficile et ne permet pas aux acteurs de développer spontanément une capacité d'absorption (Cohen & Levinthal, 1990) favorable à l'inclusion des ESMS dans le dispositif.

Des freins existent également du côté des PAT qui doivent surmonter différents blocages en lien avec les valeurs ou causes défendues par les ESMS et avec les réglementations en vigueur. L'aide alimentaire est fortement assujettie à une orientation quantitative qui exclut dans la majeure partie des cas une philosophie plus qualitative, ne serait-ce que par manque de fonds. Si l'accès de tous à une alimentation saine, durable et de qualité est un argument fort et non contesté, l'urgence guide la plupart du temps les actions, et cette urgence s'est encore trouvée renforcée par la récente crise du Covid 19 (Corade *et al*, 2021)

Des médiateurs de proximité

Si le PAT est un dispositif de médiation, il ne se suffit pas à lui-même et une démarche proactive est nécessaire pour créer les proximités nécessaires au rapprochement des différentes catégories d'acteurs. Certains des freins que nous avons notés pourraient conduire à conclure que l'insertion des ESMS dans les PAT est impossible. Pourtant, nous avons mis en évidence des cas d'inclusion réussies qui ont permis la création de proximités entre les différentes parties prenantes.

Certains acteurs qui bénéficient d'une double casquette endossent le rôle de médiateurs de proximité, notion qui peut être mise en parallèle avec les conclusions de Michel (2023) relatives à l'intermédiation et au rôle des intermédiaires. Capables de comprendre et d'intégrer les impératifs de chacun, ils occupent une place essentielle dans la création de démarches inclusives concernant l'alimentation. Ces passeurs mettent leur réseau (proximité sociale), leurs connaissances étendues des champs sociaux et agro-alimentaires (proximité cognitive), voire leur militantisme (proximité institutionnelle) ou leur savoir-faire d'organisateur (proximité organisationnelle) au service du projet alimentaire de territoire et parviennent ainsi à stimuler la collaboration. Les PAT gagneraient à se reposer davantage sur ces acteurs susceptibles de lever nombre de freins auprès de leurs membres.

Certaines démarches ciblées de formation, d'accompagnement ou de sensibilisation adaptées au secteur parviennent également à créer des proximités sociales et cognitives qui pourraient faciliter la collaboration au sein du dispositif des PAT. Les nombreuses différences entre ces secteurs, qui ne se rencontrent pas, doivent conduire à mettre en place des démarches de sensibilisation et d'inclusion, prioritairement des acteurs médico-sociaux et des établissements avec hébergement, totalement absents des PAT étudiés. Ceci peut passer par une rencontre, des ateliers, une formation, dont il sera nécessaire d'adapter le contenu, de façon à replacer l'alimentation au cœur de l'intervention sociale et apporter des solutions techniques aux démarches à développer, et le calendrier aux contraintes spécifiques de ces établissements. Ces démarches faciliteront la création de proximités sociales mais également institutionnelles et cognitives autorisant un apprentissage collectif des participants (Houdart *et al*, 2020).

Conclusion et pistes de recherche

Le développement des PAT pourrait augurer d'un rapprochement entre les acteurs du monde agricole et les mangeurs, et ainsi promouvoir des stratégies d'action concertées dans une perspective de démocratie alimentaire favorisant les collaborations entre le monde agricole et celui de l'action sociale. Cette démarche exploratoire montre toutefois que de nombreux blocages existent qui perpétuent la séparation entre producteurs et consommateurs, notamment dans le cadre spécifique du social et du médico-social. Notre recherche confirme les résultats de travaux récents notamment sur les difficultés d'intégration des ESMS (Néel *et al.*, 2023) et sur la nécessité de recourir à une forme de médiation (Michel, 2023), tout en proposant une approche analytique et théorique structurée. Les freins à la collaboration entre les acteurs du monde agro-alimentaire et médico-social sont liés à de multiples facteurs relevant de situations historiques, budgétaires, logistiques mais l'approche par les proximités permet de mettre l'accent sur des obstacles qui pourraient être surmontés et le sont parfois. Il apparaît ainsi que différents facteurs / acteurs peuvent servir de médiateurs de proximité et contribuer à résoudre ces blocages, pour un rapprochement des mondes agricoles et médico-sociaux au profit de projets favorisant l'accès à l'alimentation durable pour tous.

Différentes pistes de recherche apparaissent, notamment liées au partage de compétences et de réseaux entre les acteurs. La première pourrait consister en une analyse des PAT qui parviennent à intégrer des ESMS et les méthodes utilisées. Une étude plus globale pourrait

également être entreprise qui isolerait les facteurs favorisant ou entravant la création de proximités entre les membres d'un PAT, afin d'explorer les voies de rapprochement entre les acteurs du monde agricole et ceux de l'intervention sociale. Enfin, la simple présence des ESMS dans un PAT ne suffisant pas à caractériser la démocratie alimentaire, il serait intéressant d'analyser l'impact de leur participation sur les orientations prises et les mesures concrètes développées autour des questions d'accès à l'alimentation durable pour tous.

Références bibliographiques

- Ariès, Paul, *Une histoire politique de l'alimentation. Du paléolithique à nos jours*, Paris, Max Milo, 2016.
- Bodiguel, Luc, « Le développement des projets alimentaires territoriaux en France : quel droit pour quelle Relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation ? Union mondiale des agraristes universitaires. » *XV^e congrès mondial de l'Union Mondiale des Agraristes Universitaires, Les évolutions actuelles du droit rural et agroalimentaire : entre globalisation, régionalisation et relocalisation*, UAMed, 2018, p. 409-415.
- Boschma, Ron, « Proximity and innovation: a critical assessment », *Regional Studies*, 2005, vol. 39, n° 1, p. 61-74.
- Bouba-Olga, Olivier & Grossetti, Michel, « Socio-économie de proximité », *Revue d'économie régionale & urbaine*, 2008, n° 3, p. 311-328.
- Carrincazeaux, Christophe, Lung, Yannick & Vicente, Jérôme, « The scientific trajectory of The French school of proximity: interaction and institutional-based approaches to regional innovation systems », *European Planning Studies*, 2008, vol. 16, n° 5, p. 617-628.
- Cerdan, Claire, « Le Projet Alimentaire Territorial en Outre-mer », *Pour*, 2022, n° 243, p. 41-58.
- Cohen, Wesley M. Levinthal, Daniel A., « Absorptive capacity: a new perspective on learning and innovation », *Administrative Journal Quarterly*, 1990, vol. 35, n° 1, p. 128-152.
- Corade, Nathalie & Lemarié-Boutry, Marie, « Les projets alimentaires de territoire : entre reconfiguration des territoires et nouvelles relations villes/campagnes », *Géographie, économie, société*, 2020, vol. 22, n° 3, p. 373-397.
- Corade, Nathalie, Lailliau, Julie, Lemarié-Boutry, Marie & Noel, Julien, « L'intégration de la dimension sociale dans une politique alimentaire métropolitaine. L'exemple de Bordeaux Métropole », *Pôle Sud*, 2021, n° 55, p. 35-54.
- DRAAF Occitanie, *Panorama des PAT en Occitanie*, 2022, [consulté en mai 2023] <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/panorama-des-pat-en-occitanie-fiches-monographiques-et-videos-en-ligne-maj-27-a5671.html>.
- DRAAF Occitanie, *Carte des projets alimentaires territoriaux labellisés en Occitanie*, 2022, [consulté en mai 2023] <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/carte-des-projets-alimentaires-territoriaux-maj-08-06-2022-a4536.html>.
- Frenken, Koen, « Geography of scientific knowledge: A proximity approach », *Quantitative Science Studies*, 2020, vol. 1, n° 3, p. 1007-1016, https://doi.org/10.1162/qss_a_00058.
- Guillot, Lola & Blatrix, Cécile, « Alimentation, État et territoires. Diffusion et reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux en France (2014-2021) ». *Géographie, économie, société*, 2021, n° 23, p. 437-459.
- Granovetter, Mark, « Economic action and social structure: the problem of embeddedness », *American Journal of Sociology*, 1985, vol. 91, n° 3, p. 481-510.

- Hazard, Hervé, Mazerand, Paul, Parisse, Jordan & Porte Emmanuel, « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) au service d'une approche systémique », *Cahiers de l'action*, 2021, n° 2, p. 58-66.
- Kirat, Thierry & Lung, Yannick, « Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des ressources d'apprentissage », in Nathalie Lazaric & Jean-Marie Monnier (coord.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Paris, Economica, 1995, p. 206-227.
- Maréchal, Gilles, Noel, Julien & Wallet, Frédéric, « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ? », *Pour*, 2018, vol. 234-235, n° 2-3, p. 261-270.
- Mériade, Laurent, Rochette, Corinne & Talbot, Damien, « Vers un management des tensions de gouvernance publique dans les établissements de santé ? Une proposition de réponse par l'analyse des proximités », *Innovations*, 2019, vol. 60, n° 3, p. 169-199.
- Michel, Sophie, « Espaces démocratiques et gouvernance territoriale : comment organiser collectivement les mutations du système alimentaire ? », *Innovations*, 2023, n° 70, p. 123-15.
- Néel, Claire, Perrin, Coline & Guillon, Louis, « Acteurs de l'intervention sociale et alimentation : pratiques, représentations et intégration dans les gouvernances alimentaires territoriales », in Isabelle Duvernoy et al. (coord.), *Synthèse du projet Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie*, INRAE, 2023, p. 13-15.
- Pecqueur, Bernard & Zimmermann, Jean-Benoît, *Économie de proximités*, Paris, Hermès-Lavoisier, 2004.
- Plouchard, Emma, « Les départements au cœur de la construction d'un système alimentaire de proximité : leur saisie des Projets alimentaires territoriaux (PAT) », *Pour*, 2022, n° 243, p. 7-18.
- Torre, André, « On the role played by temporary geographical proximity in knowledge transfer », *Regional Studies*, 2008, vol. 42, n° 6, p. 869-889.
- Torre, André, « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités » *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2010, n° 3, p. 409-437.
- Torre, André & Rallet, Alain, « Proximity and localization », *Regional Studies*, vol. 39, n° 1, 2005, p. 47-59.
- Torre, André & Beuret, Jean-Eudes, *Proximités territoriales*, Paris, Economica, 2012.
- Torre, André & Damien Talbot. « Proximités : retour sur 25 années d'analyse », *Revue d'économie et régionale urbaine*, 2018, n° 5, p. 917-936.
- Uzzi, Brian, « The sources and consequences of embeddedness for the economic performance of organizations: The network effect », 1996, *American Sociological Review*, vol. 61, n° 4, p. 674-698.
- Zimmermann, Jean-Benoît, « Le territoire dans l'analyse économique : proximité géographique et proximité organisée », *Revue française de gestion*, 2008, vol. 184, n° 4, p. 105-118.

Les stratégies de retrait des pouvoirs publics pour stimuler les innovations démocratiques de la transition alimentaire

*Le cas du Conseil de politique
alimentaire du Cœur de Condroz*

Joséphine Dalimier, Nicolas Dendoncker et Kevin Maréchal

Résumé. Si la nécessaire transition de nos systèmes alimentaires n'est plus à défendre, on peut se demander : « pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ? ». Face à la généralisation du sentiment de concurrence entre les acteurs qui y travaillent, à l'épuisement de certains d'entre eux et aux défaites, notamment en termes économiques, de nombreuses initiatives entreprises, nous avons tenté de discerner certains mécanismes invisibilisés qui participent à la production de ces échecs. Alors qu'un consensus scientifique se dégage sur l'importance du rôle de l'innovation démocratique dans le processus de transition, peu d'études soulèvent l'influence des philosophies sociales et leurs impacts sur les conditions d'émergence de ces innovations. Dans le cas de notre recherche, inscrite dans une approche critique, nous nous donnons pour mission d'explorer, avec le cadre de la *Multi-Level Perspective* en toile de fond, comment la philosophie libérale marchande entrave l'émergence des innovations démocratiques. Forts d'une expérience de recherche participative de trois ans, nous analyserons de manière approfondie le

Conseil de politique alimentaire du Cœur de Condroz, en explorant en particulier les formes de retrait adoptées par les politiques publiques de gestion des transitions alimentaires en Wallonie (Belgique) et leurs conséquences sur la fonctionnalité du CPA émergeant. Nos résultats indiquent que la politique de financement et le cadrage institutionnel du CPA sont marqués par des formes de retrait, laissant le marché faire la démonstration de la pertinence de ce dernier. Ces politiques ont un impact sur les missions du CPA en touchant plusieurs enjeux clés concernant sa portée politique, sa performance, son inclusivité. Ainsi, marqués par ces deux formes de retrait politique, nous montrons, qu'en s'immiscant dans les politiques publiques, le libéralisme marchand entrave la stabilisation de l'innovation démocratique.

Abstract. While the need for transition in our food systems is no longer in question, we can ask ourselves: why isn't it working? Faced with the widespread feeling of competition between the players involved, the exhaustion of some of them and the failures, particularly in economic terms, of many of the initiatives undertaken, we have tried to discern some of the invisible mechanisms involved in producing these failures. While a scientific consensus is emerging on the importance of the role of democratic innovation in the transition process, few studies have looked at the influence of social philosophies and their impact on the conditions in which these innovations emerge. In the case of our research, which takes a critical approach, we set ourselves the task of exploring, against the backdrop of the Multi-Level Perspective, how liberal market philosophy hinders the emergence of democratic innovations. Drawing on a three-year participatory research experience, we will analyse in depth the Conseil de Politique Alimentaire du Cœur de Condroz, exploring in particular the forms of withdrawal adopted by public policies for managing food transitions in Wallonia (Belgium) and their consequences for the functionality of the emerging CPA. Our results indicate that the CPA's funding policy and institutional framework are marked by forms of withdrawal, leaving the market to demonstrate its relevance. These policies have an impact on the CPA's missions, affecting several key issues concerning its political scope, performance and inclusiveness. Thus, marked by these two forms of political withdrawal, we show that by interfering in public policy, market liberalism hinders the stabilisation of democratic innovation.

La nécessité de faire évoluer nos systèmes alimentaires vers plus de durabilité n'est plus contestée (IPES-Food, 2016). Pourtant, un tel projet de société se confronte à de nombreux verrouillages, trouvant notamment leur source dans l'interdépendance de structures sociales

et techniques qui contribuent mutuellement au maintien d'un *statu quo* d'un système dominant (David, 1985 ; Arthur, 1989). Le champ de recherche de la *Multi-Level-Perspective* (Geels, 2002) se donne pour mission, au-delà de décrire les mécanismes, d'identifier les verrouillages et les pistes d'action nécessaires pour activer et orienter un changement de système (Hölscher *et al.*, 2018). Parmi les critiques qui lui sont adressées, le manque de prise en compte des dynamiques de pouvoir pour comprendre finement les mécanismes qui interviennent dans la transition d'un système sociotechnique est pointé du doigt (Köhler *et al.*, 2019).

Selon une perspective critique, les verrous sont analysés sous le prisme des relations de pouvoir qui structurent l'architecture des systèmes (Morange & Calberac, 2011). À titre d'exemple, concernant les systèmes alimentaires, Rossi *et al.* (2021), Loorbach (2022) et Brand *et al.* (2021) soulignent comment des structures puissantes cherchent à maintenir le *statu quo* en vue de perpétuer les avantages produits par le système. Ainsi, les solutions restent ancrées dans un paradigme économique dominant. Dans la continuité de cette réflexion, des auteurs, en mettant en avant la gouvernance, arguent en faveur d'innovations qui viendraient pallier le déficit de démocratie de notre système alimentaire globalisé (Reina-Usuga *et al.*, 2020 ; De Schutter *et al.*, 2020). Les Conseils de politique alimentaire (CPA), considérés comme une innovation démocratique au sens de Smith (2009), en approfondissant la participation des citoyens au processus de décision politique, constituent une réponse à la forte asymétrie de pouvoir qui structure nos systèmes alimentaires (Anderson *et al.*, 2019), en contribuant à repolitiser la question alimentaire (Rossi *et al.*, 2021).

Alors qu'un consensus se dégage sur l'importance, en termes de gouvernance, de l'innovation démocratique dans le processus de transition, peu d'études soulèvent l'influence des philosophies sociales et leurs impacts sur les conditions d'émergence de ces innovations. Dans le cas de notre recherche, inscrite dans une approche critique, nous nous donnons pour mission d'explorer comment la philosophie libérale marchande (Hayek, 1944 ; Polanyi, 1944) entrave l'émergence des innovations démocratiques par le biais des politiques publiques. Pour ce faire, après avoir présenté le cadre de la *Multi-Level-Perspective* et notre méthodologie, nous analyserons de manière approfondie le CPA du Cœur de Condroz. Nous explorerons en particulier les formes de retrait adoptées par les politiques publiques de gestion des transitions alimentaires en Wallonie (Belgique) et leurs conséquences sur la fonctionnalité du CPA émergent. Nous montrerons qu'en s'immisçant dans les politiques publiques, le libéralisme marchand entrave la stabilisation de l'innovation démocratique.

Cadrage analytique : la *Multi-Level-Perspective*

Nombreux sont les chercheurs qui ont cherché, d'un point de vue théorique, à mieux comprendre comment le changement se matérialise. Les processus de transition s'appuient majoritairement sur le cadrage des « régimes sociotechniques » (Loudiyi & Cerdan, 2021). Il s'agit de structures complexes qui intègrent à la fois des éléments sociaux et techniques pour construire le système (Köhler *et al.*, 2019). Face aux menaces que font peser le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources et les dégradations environnementales sur nos sociétés, la soutenabilité des systèmes sociotechniques s'est affirmée comme un objet de recherche clé.

La *Multi-Level Perspective* (MLP) est le cadre le plus couramment mobilisé dans le champ des *Sustainability Transition Studies*. Développé par l'école hollandaise, ce cadre heuristique présente la trajectoire aboutissant à la transition d'un système (Geels, 2002). L'évolution d'un système est présentée ici comme le résultat d'une interaction entre différentes forces appelées respectivement « niche », « régime » et « paysage ». La reconfiguration d'un « régime », le système sociotechnique dominant qui s'autoreproduit, peut se produire sous les pressions combinées de « niches », entendues comme des innovations au sens large, et du « paysage », qui désigne l'environnement global dans lequel les transitions et les changements sociotechniques se produisent. Le « paysage » renvoie aux dynamiques globales ou encore aux paradigmes et philosophies qui imprègnent nos sociétés. En d'autres mots, une variation du « paysage » peut appliquer une pression sur le « régime ». Cela crée une fracture, ou plutôt une fenêtre au sein du « régime », au travers de laquelle peut s'insérer une ou plusieurs « niches ». Si elles sont suffisamment construites et/ou nombreuses, les « niches », intégrant progressivement le « régime », font évoluer ses dimensions et peuvent provoquer une reconfiguration de ce dernier (Loudiyi & Cerdan, 2019). Outre le fait de proposer un cadre de pensée pour conceptualiser les dynamiques à l'origine d'un changement de « régime », les chercheurs mobilisent les théories des systèmes sociotechniques avec pour mission, au-delà de décrire les mécanismes, d'identifier des pistes d'action nécessaires pour activer et orienter un changement de système (Hölscher *et al.*, 2018). Parmi les principaux leviers identifiés, une série d'auteurs mettent l'accent sur le rôle des niches, autrement dit l'innovation, et les mécanismes de soutien portés le plus souvent par les pouvoirs publics (Schot & Geels, 2008 ; Köhler *et al.*, 2019 ; Trischler *et al.*, 2022). Après une décennie d'expansion, des auteurs ont repéré des angles morts (*blind spots*) concernant la manière d'appréhender la MLP pour conceptualiser

les voies et les mécanismes de changement d'un système sociotechnique (Köhler *et al.*, 2019).

L'influence du paysage : les formes de retrait de l'intervention publique

Tout d'abord, parmi les angles morts reprochés à la *MLP*, figure un manque de compréhension et d'intérêt pour le rôle du paysage dans les mécanismes de transition des systèmes sociotechniques. La mécanique de la *MLP* conçoit les interactions des niches et du régime dans la boîte noire fixée par le « paysage » (Muylaert, 2023). Considérant le paysage comme hors de portée, les auteurs ont tendance à axer leur recherche sur l'interaction qui s'établit entre les niches, c'est-à-dire les innovations qui émergent à la marge du système, et le « régime » (Bui *et al.*, 2016 ; Anderson *et al.*, 2019 ; Ingram, 2015 ; 2018 ; Schiller *et al.*, 2019). Alors que les rouages de notre économie sont de plus en plus reconnus comme étant à la source des dysfonctionnements concernant la durabilité des systèmes sociotechniques (Brand *et al.*, 2021), Feola (2020) en appelle à considérer de manière plus frontale la variable paysage. L'auteur nous invite à explorer comment les éléments du paysage imprègnent les différentes dimensions des systèmes sociotechniques dans ses divers aspects culturels, politiques et sociaux, et les verrouillages structurels qu'ils induisent. Il s'agit de la porte d'entrée que nous allons adopter en cherchant à explorer la manière dont la philosophie libérale marchande, habituellement assignée au paysage, s'imisce dans les tissus du régime sociotechnique. Plus spécifiquement, au-delà de la sphère économique, nous cherchons à comprendre comment elle oriente la conception des politiques publiques qui visent à encadrer et soutenir l'émergence des niches.

Le libéralisme marchand constitue un des fondements philosophiques qui caractérisent nos sociétés contemporaines occidentales (Polanyi, 1944 ; Friedman, 1962 ; Hayek, 1944). Selon cette perspective philosophique, la valeur, exprimée dans le champ de l'économie par un prix est fixée par un marché dit autorégulé, c'est-à-dire par une libre adéquation entre une offre et une demande. Si les défenseurs du libéralisme marchand soulignent la capacité de l'économie de marché à allouer efficacement les ressources et à stimuler l'essor des sociétés (Hayek, 1944 ; Friedman, 1962), ses opposants dénoncent l'incapacité du libéralisme marchand à réguler les dynamiques de pouvoir structurelles¹,

1 Les dynamiques de pouvoir structurelles se réfèrent aux schémas de distribution, d'exercice et de maintien du pouvoir qui sont ancrés dans les institutions, les normes, les hiérarchies et les systèmes de contrôle d'une entité

pouvant entraîner un risque d'accentuation des inégalités, d'injustices et de mal-être social (Polanyi, 1944). Bien que souvent appliquée au domaine marchand, la logique du marché autorégulateur s'imisce dans un ensemble de secteurs qui dépassent le domaine économique, tels que l'administration de services publics (Ferlie *et al.*, 1996 ; Troiani & Dutton, 2021 ; Castanet, 2022 ; Méda, 2001). Dans le présent chapitre, en s'interrogeant sur la manière dont la philosophie libérale marchande oriente les politiques publiques en soutien à l'innovation, nous serons particulièrement attentifs aux interventions des politiques publiques qui sont marquées par une forme de retrait laissant la loi du marché s'affirmer. Par formes de retrait, stratégie de retrait ou posture de retrait, utilisés comme synonymes, nous entendons les initiatives politiques qui laissent finalement la logique de marché, c'est-à-dire la libre adéquation entre l'offre et la demande, autoréguler la valeur, en termes non monétaire, de l'innovation sociale.

Les niches : les Conseils de politique alimentaire (CPA)

Un second angle mort porte sur la nature des innovations, trop souvent réduites à leur dimension technique, voire technologique (Lawhon & Murphy, 2012 ; Köhler *et al.*, 2019 ; Brand *et al.*, 2022). Différentes conceptions de l'innovation coexistent. Étudié par Audet (2016), le discours dominant, dit « technocentriste », défend une conception technologique de l'innovation. L'intervention étatique, perçue comme le levier principal de la transition, a pour rôle de redéfinir les règles macro-économiques. Cette intervention viendrait soutenir le processus de transition en incitant les entreprises à investir dans le développement de technologies vertes, créatrices de richesses. Soucieux cependant de remettre fondamentalement en question la mécanique économique structurelle, l'approche écocentriste et localiste défend, de manière contrastée, l'importance de la dynamique des mouvements sociaux, avec l'intention de construire un nouveau métabolisme sociétal. Dans la même optique, de plus en plus d'auteurs reconnaissent l'innovation dans sa dimension sociale et organisationnelle (Trischler *et al.*, 2022 ; Vilas-Boas, 2022 ; Lamine *et al.*, 2012 ; Loorbach, 2022 ; Rossi *et al.*, 2021), et notamment à travers le concept de *grassroot innovations* : « *It describe networks of activists and organisations generating novel bottom-up solutions for sustainable development; solutions that respond to the local situation*

sociale ou politique. Ces dynamiques ne sont pas simplement le résultat des actions individuelles, mais sont profondément enracinées dans les structures mêmes qui gouvernent une société (Chomsky, 2016).

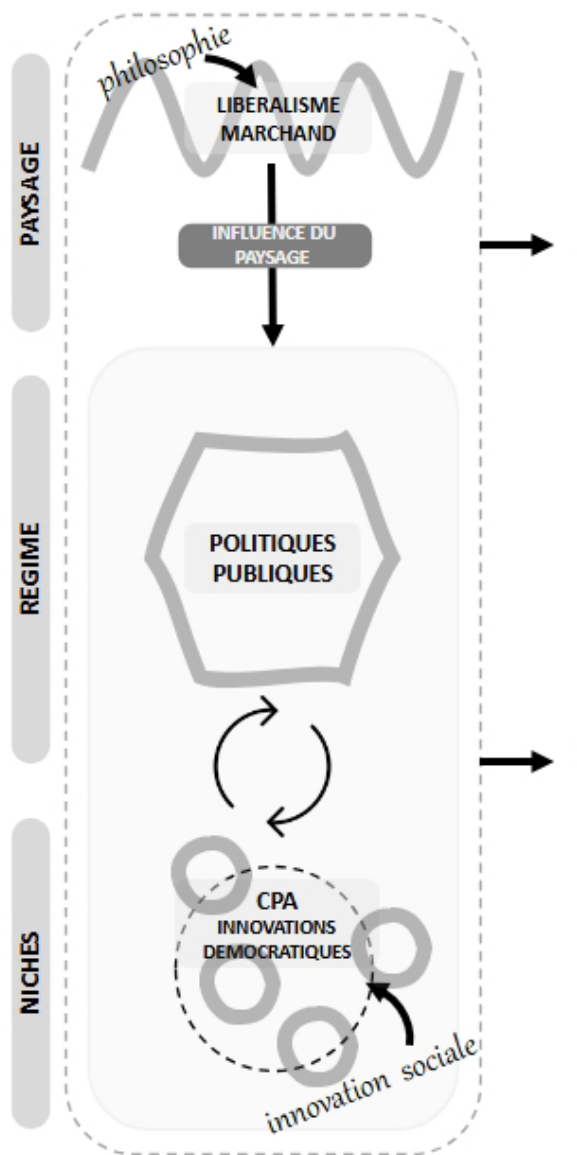
*and the interests and values of the communities involved*² » (Seyfang & Smith, 2007 : 585). Ancrés dans cette dernière conception, nous adoptons une perspective sociale de l'innovation. Plus précisément, nous nous intéressons aux CPA comme innovation démocratique.

Les CPA représentent un modèle de gouvernance³ alimentaire participative (Halliday & Barling, 2018), établi au niveau des territoires, considérés comme une échelle d'action apte à transformer les systèmes sociaux (Pachoud *et al.*, 2022). Prenant le contre-pied des politiques *top-down* appliquées dans le secteur de l'alimentation (De Schutter *et al.*, 2020), les CPA s'inscrivent dans une logique *bottom-up* permettant d'élaborer des politiques à l'échelle des territoires en phase avec les besoins de terrain (Coulson & Sonnino, 2019 ; Mazzocchi & Marino, 2020). De plus, l'arène de gouvernance cherche à dépasser l'approche traditionnelle des politiques sectorielles. Elle rassemble et coordonne une diversité d'acteurs du territoire permettant ainsi de prendre en compte la nature systémique du système alimentaire (Halliday & Barling, 2018 ; Kok *et al.*, 2021 ; Vilas-Boas, 2022 ; Arcuri, *et al.*, 2022). Autrement présentée, la littérature portant sur les plateformes de gouvernance alimentaire participative perçoit en elles une solution pour répondre au manque de démocratie qui caractérise le système alimentaire globalisé (Reina-Usuga *et al.*, 2020). En favorisant la participation et l'inclusion dans des instances démocratiques, les CPA favorisent l'*empowerment* des acteurs des territoires (Anderson *et al.*, 2019). Ils constituent de ce fait une réponse à la forte asymétrie de pouvoir qui structure nos systèmes alimentaires (Rossi *et al.*, 2021 ; Loorbach, 2022). À ce titre, les CPA sont considérés comme des innovations démocratiques au sens de Smith (2009), qu'il définit comme « des institutions spécifiquement conçues pour augmenter et approfondir la participation des citoyens au processus de décision politique » (cité par Sillard, 2019 : 18).

2 « Il décrit des réseaux d'activistes et d'organisations qui génèrent de nouvelles solutions ascendantes pour le développement durable ; des solutions qui répondent à la situation locale ainsi qu'aux intérêts et aux valeurs des communautés concernées » (traduction DeepL).

3 La notion de gouvernance, très largement, réfère, dans ce cadre, aux processus et mécanismes par lesquels les décisions sont prises, mises en œuvre et surveillées au sein d'une organisation, d'une communauté ou d'une société.

Figure 1. CPA comme innovation démocratique



La figure 1 résume et précise notre cadre analytique avec la MLP en toile de fond. Notre intention est d'explorer la manière dont la philosophie libérale marchande, située au niveau du paysage, influence la relation niche-régime qui s'établit en aval par l'intermédiaire des politiques publiques de gestion de la transition. Autrement dit, nous nous intéressons dans cette étude aux politiques publiques qui, par leur

posture de retrait, visent à laisser le marché, c'est-à-dire la libre adéquation entre offre et demande, faire la démonstration de la pertinence des innovations démocratiques que constituent les CPA, au sens non monétaire du terme. La figure 1 situe par ailleurs les deux questionnements qui vont guider notre démarche d'analyse : quelles sont les formes de retrait présentes dans les politiques publiques de gestion des transitions alimentaires en Wallonie ? Comment celles-ci influencent-elles les missions portées par les CPA en émergence ?

Posture épistémologique et méthodologie : trajectoire participative, données qualitatives et cas d'étude

Avec le souci de contribuer à une meilleure compréhension de l'origine des difficultés rencontrées par les acteurs qui travaillent à la transition du système alimentaire, nous nous inscrivons dans une posture épistémologique dite critique et radicale.

Concernant l'approche méthodologique adoptée, le CPA du Cœur de Condroz a fait l'objet d'une observation longitudinale de plus de deux ans. Inscrite dans une démarche de recherche dite d'observation participante, la première auteure a lancé une collaboration avec la chargée de projet du CPA du Cœur de Condroz. Ceci l'a amenée à suivre de près les échanges, mais également à participer activement à la mise en place et au suivi du projet (fig. 2). L'enquête menée s'inscrit dans une démarche d'analyse qualitative, en procédant à la mise en relation de données empiriques et théoriques afin de dévoiler un sens (Paillé & Mucchielli, 2016).

Le cas d'étude du CPA du Cœur de Condroz constitue un des onze potentiels CPA⁴ qui ont été retenus par l'appel à projets (AAP) « Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie » lancé par la Région wallonne en 2020.

4 Le territoire du Cœur de Condroz est localisé en Wallonie, au sud-est de la Ville de Namur. Il recouvre, dans le cas du CPA, sept communes rurales, regroupant 54 000 habitants (fig. 2). La surface agricole couvre plus de 50 % du territoire, à dominante de grandes cultures et d'élevage bovin. Deux Groupes d'action locale sont actifs dans cette région. Six des sept communes ont soumis un dossier pour établir un parc naturel régional.

Figure 2. Chronologie du projet CPA du Cœur de Condroz

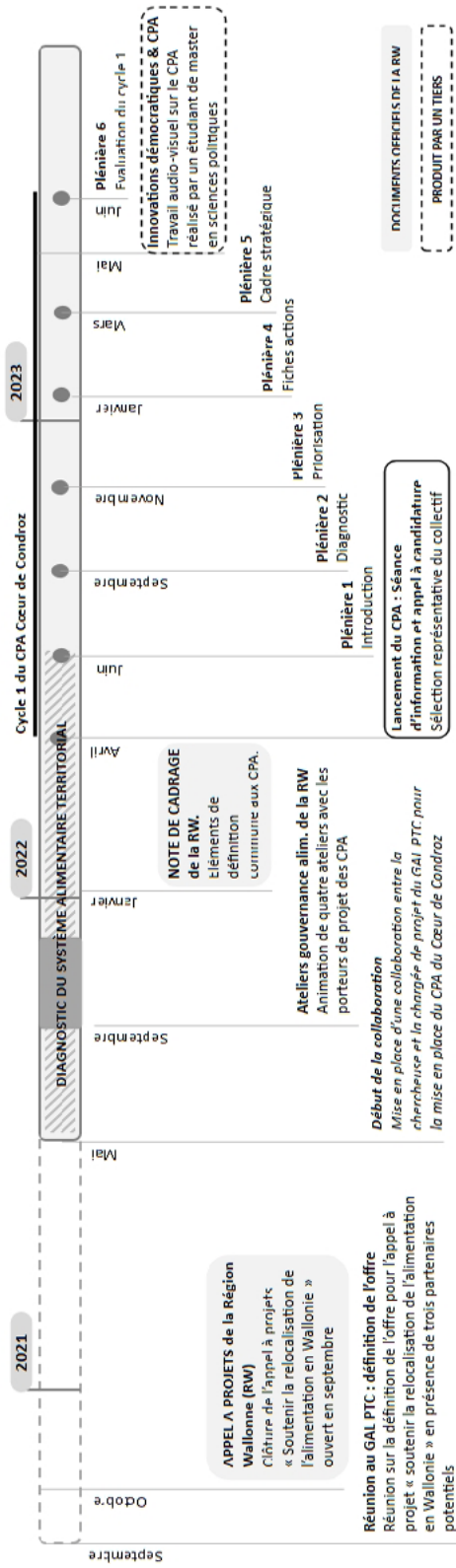


Figure 3. Les « potentiels » CPA de Wallonie

Il fait partie des quatre CPA à l'échelle infrarégionale qui sont, à ce jour (2023), actifs (fig. 3). Le CPA a été lancé par le groupe d'action locale⁵ Pays des tiges et chavées (GAL PTC) en mars 2021. En parallèle, fin 2021, la Région wallonne, par l'entremise de la cellule Manger Demain⁶, a mis en place quatre rencontres avec les porteurs de projets des différents CPA. Ces séances de formation ont abouti à la production d'une note de cadrage visant à formaliser les éléments de définition d'un CPA en Wallonie. En juin 2022, précédé d'un appel à candidature, dix-huit volontaires du territoire du Cœur de Condroz ont été sélectionnés sur la base de critères préalablement définis de manière à couvrir les différentes facettes du système alimentaire du territoire : les maillons de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, gestion des déchets, etc.) ; les dimensions de l'alimentation durable (l'accessibilité sociale, l'environnement, le socio-économique, la santé, la formation, la gouvernance) ; les secteurs (politique, économique, associatif) ; la localisation géographique (les communes du territoire) ; l'âge ; le genre. La sélection a été réalisée par un jury composé des représentants des deux GAL du territoire d'action et de la cellule Manger Demain. Les dix-huit membres retenus au croisement des différents critères garantissent la représentativité du système alimentaire (tableau 1).

5 Un groupe d'action locale est une structure qui regroupe un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics. Ils sont financés par les fonds *Leader* en vue de porter une politique de développement territorial en milieu rural en accord avec les principes du programme européen.

6 La cellule Manger Demain est la structure mandatée par la Région wallonne, chargée de mettre en œuvre certaines mesures de la stratégie « Manger Demain ».

Tableau 1. *Profils des membres du CPA Cœur de Condroz*⁷

Membre d'un centre public d'action sociale	Horticulteur et producteur maraîcher
Membre d'un centre public d'action sociale	Terre-en-Vue – chargée de mission accès à la terre
Médecin du travail et nutritionniste	Maison du tourisme – chargée de projet
Nutrithérapeute	GAL Condroz-Famenne – coordination
Agronome - conseillère scientifique	Echevin de l'alimentation durable
Agronome /agro écologiste	Directeur du Département agronomique de la haute école de la province de Namur.
Agricultrice – ferme pédagogique	Traiteur
Agriculteur – diversification de la ferme	Cocoricoop (coopérative) - chargé de projet Business to Business
Agriculteur – élevage bovin et céréales	HoReCa et restauration collective - consultant

L'intention du CPA est de contribuer à la relocalisation de l'alimentation et à la transition vers une alimentation plus durable et résiliente en Cœur de Condroz. Les objectifs du premier cycle du CPA (2022-2023) visaient à formaliser un cadre stratégique pour le territoire dans lequel les objectifs prioritaires, les actions et les indicateurs de suivi pour une alimentation durable sont identifiés et à amorcer des actions concrètes sur le territoire. Le processus a été structuré par différentes rencontres en plénière, fixées tous les deux mois.

La chercheuse a accompagné l'émergence et le suivi du CPA dès la naissance du projet (fig. 2). Très largement, elle a été amenée à participer, en amont et en aval du projet, (a) à une réunion d'échange impliquant le GAL PTC concernant la soumission d'une offre à l'AAP ; (b) aux quatre ateliers organisés par la cellule Manger Demain visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration des CPA ; (c) à la constitution du diagnostic du système alimentaire territorial, incluant la réalisation d'entretiens auprès de différentes initiatives alimentaires du territoire ; (d) à des réunions de coordination avec la porteuse de projet du CPA et à la relecture des documents internes et officiels du CPA (charte, diagnostic, etc.) ; (e) aux six plénières du cycle 1, lors desquelles la chercheuse a rédigé l'ensemble des procès-verbaux (PV) et a contribué à l'animation de certains ateliers.

L'ensemble des traces écrites consignées durant cette expérience immersive sous forme de PV, de retranscriptions d'entretiens, de notes

7 Tableau présentant les 18 membres volontaires retenus afin de garantir la représentativité du système alimentaire du Cœur de Condroz.

personnelles et de documents officieux et officiels (AAP, note de cadrage, etc.) ont constitué le matériau écrit soumis à notre cadre d'analyse. Un travail réalisé par un étudiant de master en sciences politiques a également contribué à la réflexion. Sur la base de témoignages récoltés notamment auprès de deux membres du CPA, l'étudiant a réalisé une production audiovisuelle visant à explorer le lien entre le CPA et le concept d'innovation démocratique tel que défini par Smith (2009).

Résultats

Témoins privilégiés du cycle de vie du CPA du Cœur de Condroz, nous avons décelé des formes de retrait dans la manière de mener des politiques publiques qui visent à encadrer l'essor de ce dernier. Adoptant une approche démonstrative, nos résultats dévoilent comment ces stratégies, décelées au niveau des cadrages financier et politique du CPA, induisent des mécanismes qui affectent les missions portées par le CPA. Bien que de manière non intentionnelle, ces formes de retrait, en laissant le marché faire la démonstration de la pertinence du CPA, touchent plusieurs enjeux clés concernant la portée politique, la viabilité et l'inclusivité de ce dernier.

Une stratégie de retrait dans la politique de financement

L'appel à projets : « Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie »

Le CPA est un projet né d'une offre formulée par le GAL PTC en réponse à l'AAP initié en 2020 par la ministre en charge du développement durable, Céline Tellier. Cet AAP se déploie dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 et d'une prise de conscience généralisée du besoin de renforcer la résilience territoriale et, notamment, alimentaire. Tout en s'inscrivant dans la stratégie régionale consignée dans le référentiel wallon « Vers un système alimentaire durable en Wallonie », l'AAP vise à sélectionner des projets qui contribuent à la relocalisation des systèmes alimentaires. Il poursuit deux objectifs principaux : générer de la prospérité socio-économique et mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces. Cet AAP explicite en toute transparence l'intention de sélectionner des projets visant à établir, outre une offre de produits locaux et de filières courtes, des CPA en vue de mailler le territoire wallon. Il a été par ailleurs précisé, d'un côté, l'importance de soumettre un projet liant au minimum trois partenaires et, de l'autre, l'intention de financer des ressources humaines.

L'AAP « Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie » marque une première forme de retrait au niveau de la politique de financement des CPA. En effet, tel que présenté dans l'AAP, les autorités publiques cherchent à constituer en quelque sorte un marché des alternatives dans un contexte de restriction budgétaire. Tout d'abord, elles soutiennent l'offre d'alternatives qui permettent de produire des biens et/ou de proposer des services visant à relocaliser l'alimentation à l'échelle des territoires pour répondre, avant tout, à une demande qui a semblé significative pendant la crise sanitaire (extrait de l'AAP, document officiel, 2020).

Le présent appel à projets vise à soutenir [des] dynamiques territoriales contribuant de manière durable à la relocalisation du système alimentaire wallon [...] Les consommateurs wallons ont montré durant le confinement leur désir de s'approvisionner en nourriture produite près de chez eux et d'avoir des produits de qualité et diversifiés.

Ensuite, la constitution de ce marché procède dans un environnement que l'on peut qualifier de compétitif en raison du fait que l'AAP propose des ressources limitées à un large public. Les intéressés se sentent dès lors en situation de concurrence pour accéder aux ressources restreintes. En effet, adressé à l'échelle de la Région wallonne, l'AAP proposait un financement annuel de maximum 100 000 € durant trois ans, permettant de couvrir les frais d'un et demi équivalent temps plein (ETP) au sein de structures et les frais de fonctionnement. En tout, un budget total de 3 000 000 € sur trois ans a été dégagé, visant à sélectionner dix projets. Au vu du nombre très important de répondants, la Région wallonne a élargi, en dernière minute, l'enveloppe financière de manière à sélectionner en tout quarante-six projets.

Finalement, cet AAP, en proposant des financements limités dans le temps, cherche non pas à organiser la transition du système alimentaire wallon, mais bien, tel qu'explicitement rédigé dans l'AAP, à « encourager et promouvoir de telles initiatives ». Le critère de sélection 6 de l'AAP explicite clairement ce point en mettant en évidence la nécessaire autonomisation des projets dans un contexte de restriction budgétaire (extrait de l'AAP, document officiel, 2020) :

VIABILITÉ/CARACTÈRE PÉRENNE (15 points)

Le projet décrit les moyens mis en place pour sa pérennisation/viabilité à moyen et long terme. Il anticipe la fin du subventionnement lié au présent appel à projets en définissant une stratégie

d'autonomisation adaptée à ses caractéristiques. Cette autonomisation peut donc prendre différentes formes selon le type de projet (rentabilité financière, financements récurrents par des tiers, modèle coopératif, ...).

Pour résumer, les pouvoirs publics font le choix d'adopter une politique libérale marchande. En ouvrant un AAP, ils créent un système de contraintes et de concurrence, perçu comme apte à produire de l'innovation, nécessaire pour répondre à une demande. En adoptant une politique de restriction budgétaire, les autorités laissent à plus long terme la loi du marché sélectionner les innovations considérées comme viables (devenues autonomes parce qu'elles répondraient justement à une demande de la société).

Stratégie d'accès aux ressources dans un environnement concurrentiel

Dans un tel environnement marqué par le sentiment de compétition vis-à-vis des ressources restreintes, les acteurs qui cherchent à développer des alternatives alimentaires usent de stratégies pour s'assurer l'accès aux financements. Tout d'abord, conscients que l'AAP met les intéressés en situation de compétition, les protagonistes cherchent à clarifier les intentions de leurs pairs afin de sonder les alliances potentielles. Ainsi, lors d'une réunion impliquant le GAL PTC en septembre 2020, des potentiels partenaires ont cherché à clarifier les intentions du GAL concernant l'AAP de la ministre Tellier. Voici la conclusion du PV de la réunion (extrait de réunion, PV, 2020) :

[...] les discussions se sont finalement concentrées sur l'appel à projets Tellier. [...] Des discussions en bilatéral par les GAL et un sondage auprès d'autres acteurs du territoire/administrations devront être d'abord réalisés pour éclaircir la situation. Ce qui a été décidé, c'est que le GAL PTC est à la manœuvre pour une candidature à l'appel à projets qui est la priorité : définition du partenariat, discussion avec l'ensemble des potentiels partenaires, clarification des objectifs et intentions, prendre contact pour sonder l'administration et le cabinet. Pour la fin de la semaine (02/10/2020) le GAL devra revenir vers les membres pour proposer (ou pas) un agenda de réunion [...] en fonction du projet de partenariat statué.

Ce passage illustre bien, d'une part, la position centrale de certains acteurs dans le jeu des AAP (ici, le GAL) et d'autre part, l'enjeu de l'arbitrage des alliances stratégiques dans une situation d'abondance (de

projets) procédant parallèlement à l'exclusion d'autres parties, pouvant clarifier, voire exacerber les (non-)affinités. Alors que l'inclusivité est garante du caractère transformatif des espaces de gouvernance (Kok *et al.*, 2021), il y a une forme de contradiction à faire émerger ces structures inclusives que constituent les CPA dans un contexte concurrentiel, où les projets sont mis en situation de compétitivité avec d'autres acteurs de l'alimentation durable d'un même territoire. Bien qu'un lien de cause à effet ne soit pas établi, il est intéressant de noter, qu'avant même de procéder à la sélection des membres, certains projets alimentaires du territoire considérés comme clés (et qui ont ambitionné de soumettre une offre à l'AAP de la ministre Tellier) n'ont pas candidaté pour intégrer le CPA, laissant présager un affaiblissement des liens de solidarité et de coopération entre certaines alternatives. Ensuite, toujours enchâssés dans un environnement concurrentiel, les auteurs calibrent leur offre en mettant l'accent sur la performance du projet afin de se distinguer des autres, par leur ambition. Ainsi, durant cette même réunion qui avait été enregistrée, un membre souligne l'importance d'être stratégique et ambitieux pour rédiger l'offre (extrait de réunion, retranscription, 2020) :

[...] c'est plus intéressant de dire « on met du temps de travail sur plusieurs filières sur un territoire ». Ça, ça va beaucoup plus parler à un gouvernement parce que comme tu vas avoir énormément de gens qui vont répondre - il y en a dix qui vont être sélectionnés maximum -. C'est plutôt la manière de faire. [...] Tu amènes une vraie plus-value [...] il faut être stratégique sur la manière [de concevoir l'offre].

C'est ainsi qu'à la suite de discussions multilatérales, le GAL PTC, lié à deux autres partenaires, a soumis une offre qui porte pour titre (extrait de l'offre, document interne, 2020) :

Création d'un Conseil de Politique Alimentaire en milieu rural et concrétisation de la politique alimentaire territoriale à travers la création de deux filières locales : la filière fromagère (via la production d'un fromage à identité locale) et la filière maraîchère (via la production de plants).

L'offre soumise cherche, comme son nom l'indique, à répondre à l'ensemble des objectifs de l'AAP (prospérité socio-économique et gouvernance alimentaire). Cependant, l'enveloppe étant limitée à 100 000€ par an pendant trois ans, les partenaires ont souhaité diviser les ressources de manière à financer trois mi-temps, un pour chaque sous-projet, sur une période de deux ans. Autrement dit, le CPA, la filière

fromagère et la filière maraichère ont bénéficié chacun d'1/2 ETP pour une période de deux ans.

Il s'avère que cette stratégie a occasionné une sous-capacitation importante (concernant les moyens humains pour la mise en place du CPA). Ceci est à la source d'inquiétudes quant à la mise en place, mais également à la pérennisation du CPA en construction. Dans une lettre destinée à la ministre Tellier envoyée en 2022, le GAL exprime ses inquiétudes et les difficultés rencontrées (extrait de la lettre, document interne, 2022) :

Lors du dépôt de l'appel à projets, les CPA étaient encore très conceptuels et peu connus. [...] Au fil de la préparation sont apparus les nombreux enjeux sur les choix à opérer, notamment sur la composition, le diagnostic et le mode de fonctionnement. [...] L'enveloppe aurait dû couvrir les frais de fonctionnement jusque fin mars 2023, mais en raison de la nécessité de passer en ¾ temps temporairement au vu de la charge de travail (accumulation d'heures supplémentaires) [...] la mission se terminera en janvier. [...] sa continuité est actuellement en péril en 2023 faute de moyens.

En bref, l'environnement compétitif pousse les acteurs à proposer une offre la plus performante possible aux yeux des pouvoirs publics. Les conséquences des politiques publiques d'AAP sur les CPA sont de deux ordres : elle touche à l'inclusivité de la plateforme de gouvernance et aux moyens humains mis à disposition pour assurer sa mise en place et sa pérennisation.

Une stratégie de retrait dans le cadrage politique des CPA

La note de cadrage des CPA : un cadre ouvert

Bien qu'utilisée dans le discours politique, la notion de CPA était relativement floue et sujette à interprétation dans le paysage wallon. Afin d'accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur CPA, la Région wallonne, par l'entremise de la Cellule Manger Demain et du Réseau des acteurs wallons pour une alimentation durable (RAWAD)⁸, a organisé quatre ateliers amorcés fin 2021. Ce cycle d'ateliers a abouti à une note de cadrage (suivie d'une note méthodologique) afin de clarifier les dimensions et les éléments de définition liés aux CPA wallons tels que reconnus par les pouvoirs publics (le territoire d'action, la composition,

8 Le RAWAD est un réseau d'acteurs impliqués dans l'alimentation durable. Son ambition est de rassembler, créer des synergies, faire connaître les acteurs et leurs projets.

les caractéristiques et les objectifs) (extrait de la note de cadrage, document officiel, 2022).

Cette note se veut donc être [...] un cadre de référence commun [...]. Elle a pour objectif de définir des bases communes permettant à ces CPA de se reconnaître entre eux et d'être reconnu par les autorités wallonnes en tant que tel.

La Région attribue quatre missions aux CPA. Ils sont un espace de dialogue et d'échange ; un espace de coordination entre une diversité d'acteurs du système alimentaire ; une force d'action qui a pour vocation d'impulser des initiatives concrètes ; une force d'orientation, en contribuant à l'enrichissement des politiques publiques et à la co-construction des politiques alimentaires. La Région met l'accent sur la dimension politique du CPA par le biais des documents qu'ils sont invités à produire : l'élaboration d'une stratégie territoriale clarifiant les objectifs et les résultats à atteindre, ainsi qu'un plan d'action déclinant les mesures à mener⁹.

Malgré l'explicitation des missions, cette note et les indications méthodologiques associées marquent une seconde forme de retrait au niveau du cadrage politique des CPA. Tout d'abord, les autorités régionales fournissent ici un cadre ouvert qui se veut flexible et adaptatif à l'hétérogénéité territoriale. Elles ne clarifient ni les compétences, ni les moyens légitimement octroyés aux CPA pour mener à bien leur politique (extrait de la note de cadrage, document officiel, 2022) :

Ces lignes directrices seront un socle commun sur base duquel chaque CPA sera libre de définir son identité spécifique, construite sur base de son propre contexte et sur un mode de fonctionnement laissant la place à la créativité et à l'innovation.

Ici, sans spécifier les compétences et les moyens qui sont attribués aux CPA, la Région leur délègue la responsabilité de clarifier ces questions avec les autorités publiques de leur propre territoire et au-delà (extrait de la note méthodologique, document officiel, 2022) :

Comme précisé dans la note de cadrage, pour être considéré comme un CPA en Région wallonne, la seule condition est d'avoir une stratégie d'approche avec les autorités publiques qu'elle soit collaborative,

9 Cellule Manger Demain, « Les conseils de politique alimentaire en RW », Note de cadrage, 2022.

consultative, ou critique. [...] Si on souhaite un changement plus structurel et systémique du système alimentaire, il faudra modifier les structures politiques pour les rendre plus transversales, les réglementations et les législations pour les rendre plus durables [...] et donc impliquer les autorités publiques et les Administrations. [...] leur implication va dépendre du contexte propre au territoire. La question sera d'évaluer si les élu-e-s locaux-ales ou certain-e-s élu-e-s locaux-ales sont prêt-e-s à s'investir et comment il-elle-s sont prêt-e-s à s'investir. [...] La manière dont sont tissés les liens aura bien sûr des conséquences sur le travail des CPA : (in)dépendance politique, accès aux ressources financières, légitimité du conseil aux yeux des politiques, pouvoir, contrôle et flexibilité des actions.

Pour résumer, le cadre proposé par les autorités régionales, en ne légitimant pas clairement les moyens et les compétences des CPA, laisse ces derniers s'articuler directement avec les pouvoirs locaux. Les pouvoirs publics adoptent ici une politique qui laisse la logique de marché, c'est-à-dire une libre adéquation entre une offre (ici les CPA) et une demande (ici les pouvoirs communaux), réguler la question concernant la position politique des CPA.

La confusion des missions poursuivies par le CPA

Confronté à l'incertitude, le CPA explore son identité en formulant différents cadres d'action, déclinés différemment selon les membres. Le passage suivant témoigne du souci d'un participant à considérer le CPA comme une force stratégique pour le territoire, ayant pour mission d'influencer la politique territoriale (extrait du témoignage d'un membre du CPA, production audiovisuelle interne, 2023) :

[...] va arriver le moment politique où le CPA fera son compte rendu de ce qu'il a analysé et des objectifs qu'il vise pour le territoire et là, forcément, l'ensemble des politiques devront s'en saisir [...] c'est un enjeu important pour le territoire pour demain. [...] J'espère à terme que l'on pourra influencer encore plus positivement et [de manière] plus appuyée la politique alimentaire de notre territoire.

Sans compétence et moyens inhérents pour adopter une position claire dans le paysage politique, le statut du CPA du Cœur de Condroz est cependant ressenti comme une variable dépendante du bon-vouloir du politique qui est clairement incertain (extrait du témoignage de la porteuse du CPA au nom des membres, production audiovisuelle interne, 2023) :

Le CPA, il se demande : « ok, on va accoucher de tout cela, on aura peut-être des recommandations ou des avis et donc dans quelle mesure cela va être entendu ? Est-ce que cela va être pris en compte par le Collège Wallon de l'Alimentation Durable ou par la Cellule Manger Demain, ou par le gouvernement ou par les autorités locales ou... ? » Donc là, ils ont encore beaucoup de questions par rapport à l'efficacité de... « Ok, on va travailler là-dessus, mais est-ce qu'après ça va rebondir ? Est-ce qu'on aura des moyens pour déployer ces choses-là ou... Est-ce qu'on est sûr que quand on va faire remonter, on va bien le prendre en compte ? ». Il y a ces difficultés-là qui sont encore en interrogation, de voir si [les CPA] sont vraiment bien intégrés dans la réflexion, plus haut.

De manière concomitante, face à l'incertitude d'une quelconque reconnaissance concernant la mission politique du CPA, d'autres membres le conçoivent avant tout comme un lieu pour initier des actions et mettre en réseau des acteurs du territoire (extrait du témoignage d'un membre du CPA, production audiovisuelle interne, 2023) :

Je verrais plutôt le CPA comme un organe de conseil de terrain qui pourrait en effet émettre des avis et des recommandations par rapport à ses observations et par rapport à ses analyses qui seront prises [en compte] ou pas. Mais aussi surtout pour impulser des initiatives locales concrètes, aider les acteurs de terrains à se mettre en liaison. Je pense plus à cet aspect fédérateur, de maillage.

Ce point de vue est notamment concrétisé par l'intention des membres de communiquer sur la stratégie statuée directement auprès du grand public du territoire (au sein des écoles par exemple) pour l'affiner et/ou amorcer des dynamiques de terrain. Ceci laisse planer cependant une inquiétude. Avec l'ensemble des membres siégeant à titre bénévole, les ressources nécessaires pour entreprendre la communication, l'articulation et l'action posent question.

L'incertitude des objectifs poursuivis et des moyens à disposition est régulièrement soulevée par les membres du CPA en fin de plénière qui expriment la difficulté de savoir où l'on va, à quoi précisément ils doivent consacrer leur énergie, quels seront les moyens mis à disposition ou encore une peur de « trop s'éparpiller » et le souhait de « se recentrer » sur des missions plus réduites et concrètes (extrait des plénières, PV, 2023). Dans cette situation de confusion, les membres du CPA discernent difficilement la mission qu'ils poursuivent et par conséquent leur champ

d'action, explorant différentes pistes de manière concomitante, sans vraiment cerner avec précision la nature de leur raison d'être.

Discussion

Tel que déjà mentionné, la *Multi-Level-Perspective (MLP)* se donne pour mission, au-delà de décrire les mécanismes, d'identifier les verrouillages et les pistes d'action nécessaires pour activer et orienter un changement de système sociotechnique. Dans ce champ de recherche, nombreux sont les auteurs qui axent leurs recherches sur l'interaction établie entre les niches et le régime en tant que leviers de transition des systèmes alimentaires. Cependant, les verrouillages structurels induits par la variable paysage ont été peu pris en compte dans ces analyses (Feola, 2020). Nous nous sommes donc donné pour mission d'explorer comment la philosophie libérale marchande, assignée ici au paysage, influence la relation niche-régime et entrave l'émergence des innovations dites démocratiques. Centrés sur l'analyse du CPA du Cœur de Condroz, nous avons exploré les formes de retrait adoptées par les politiques publiques de gestion des transitions alimentaires en Wallonie (Belgique) et leurs conséquences sur la fonctionnalité du CPA émergent. Autrement dit, nous nous sommes intéressés au mécanisme de libre adéquation d'une offre (les CPA) et de la demande (exprimée par l'intérêt porté par les acteurs de la société, notamment politiques) induit par les politiques publiques comme un moyen de fixer la valeur des CPA (au sens non monétaire du terme).

Nos résultats soulignent deux formes de retrait dans la manière de mener des politiques publiques qui visent à encadrer l'essor des CPA. L'une porte sur la politique de financement qui prend la forme d'un appel à projets (AAP), perçu comme un moyen de gestion efficace des ressources publiques. L'autre porte sur la note de cadrage institutionnelle qui élude la place et la fonction politique du CPA dans le paysage wallon. Cependant, laisser la mécanique du marché arbitrer l'innovation affecte les missions portées par le CPA, touchant plusieurs enjeux clés concernant sa portée politique, son inclusivité et sa performance. Ces impacts se cristallisent en deux temps : dans un premier temps, lors de la constitution de l'offre des CPA qui s'établit dans un climat concurrentiel d'AAP impulsé par la Région wallonne et, dans un second temps, lorsque les politiques publiques laissent le marché faire la démonstration de la pertinence du CPA auprès de la société, notamment des acteurs politiques, sans clarifier les compétences et les moyens octroyés.

Ainsi, avec la *MLP* en toile de fond, nos résultats contribuent à mieux comprendre les verrouillages structurels induits par le paysage.

Nous avons illustré, de manière tangible, qu'en s'immiscant dans les politiques publiques (le régime), le libéralisme marchand (le paysage) entrave la stabilisation de l'innovation démocratique (la niche).

Le paysage libéral-marchand dans la gestion des transitions alimentaires

Il est probable qu'en raison des tensions qui animent le monde politique, afin d'éviter des remous d'ordre institutionnel et de s'exonérer de la critique de la société civile, les autorités soient tentées de résoudre un sujet perçu comme clivant (dans le cas présent, le transfert de compétences à un échelon territorial en matière de politique alimentaire), en laissant les protagonistes résoudre cette question. Ainsi, Méda (2001 : 2) témoigne d'une réponse politique similaire sur la question des inégalités salariales. « À la différence d'autres pays, la France n'avait pas porté [la question des inégalités professionnelles entre hommes et femmes] sur la scène politique, redoutant les désaccords et préférant laisser faire au nom du respect du libre choix. ». Dans le cas du CPA du Cœur de Condroz, tout en créant un système de contraintes et de concurrence apte à produire de l'innovation (les AAP), les institutions publiques réduisent le risque politique en adoptant une stratégie de délégation. Elles laissent les acteurs de terrain prendre les initiatives (et donc les risques) et adoptent un rôle d'arbitre. Force est de constater qu'à cette stratégie de délégation, la société répond de manière conforme. Cette politique est éthiquement validée par la société qui se sent notamment « libre de faire le choix » et qui semble en phase avec l'idéal porté par les *grassroot innovations*, profondément inscrit dans une pensée *bottom-up* (Seyfang & Smith, 2007). Ainsi, la philosophie libérale marchande, assignée au paysage, oriente la nature de la relation qui s'établit entre la niche et le régime. Qu'elle soit exigée par la société civile ou imposée par les pouvoirs publics, nous constatons une dynamique d'influence bidirectionnelle entre les deux mouvements.

Instabilité de la « niche » de l'innovation démocratique

La première forme de retrait dans la manière de mener des politiques publiques identifiée porte sur la politique de financement. Comme exposé, la Région wallonne propose une politique d'AAP pour financer des alternatives agroalimentaires. En ouvrant un AAP, les autorités régionales créent un système de contraintes et de concurrence, perçu comme apte à produire de l'innovation, nécessaire pour répondre à une demande. En choisissant de financer temporairement les CPA, les

autorités laissent la loi du marché sélectionner les innovations considérées comme viables. À terme, les innovations à haute valeur sélectionnées par le marché sont celles qui répondent à une forte demande. Cette perspective s'inscrit dans la « fabrique du progrès » défendue par certains libéraux (Hayek, 1944). À l'instar du glissement des politiques de gestion du monde entrepreneurial vers les secteurs publics (Ferlie *et al.*, 1996), les AAP se sont affirmés comme politique financière du monde associatif, perçus comme un moyen efficace d'allocation des ressources publiques (Zalzett & Fihn, 2022). Face à l'exigence du productivisme à court terme que les acteurs sont tenus d'attester dans un contexte de restriction budgétaire et de concurrence, les AAP génèrent des situations de surcharge, d'incertitude et d'injonction à la flexibilité pour les travailleurs qui enchaînent les projets sans perspective sur le long terme. Ces observations recroisent le phénomène de sous-capacitation rencontré par le CPA du Cœur de Condroz. Le mi-temps consacré au projet pour deux ans s'est avéré clairement insuffisant au regard de la charge de travail, risquant de mettre en défaut le CPA et sa pérennisation. Si l'AAP peut être considéré comme une politique adaptée pour amorcer des projets issus du monde entrepreneurial (ou, tout du moins, capables d'assurer leur autonomie sur le long terme), il s'agit néanmoins d'une politique plutôt questionnable pour administrer des projets à visée sociale. Ceux-ci n'ont aucunement vocation à créer de la valeur marchande et peuvent plus difficilement espérer être autoportants.

Concernant la seconde forme de retrait, le cadre institutionnel laissé ouvert par la Région wallonne concernant la place des CPA dans le paysage politique prolonge cette problématique d'autorégulation. En éluant la question des moyens et des compétences des CPA, les autorités régionales laissent ces derniers s'articuler directement avec les pouvoirs locaux. Les pouvoirs publics adoptent ici une politique qui laisse la logique de marché, c'est-à-dire une libre adéquation entre une offre (ici les CPA) et une demande (ici les pouvoirs locaux), réguler la question concernant la position politique des CPA. Dans un tel contexte politique, marqué par l'incertitude concernant l'intérêt des autorités publiques, les porteurs de projets s'engagent dans l'innovation dans un cadre confus. D'un côté, le CPA du Cœur de Condroz explore la possibilité d'adopter une fonction stratégique, de l'autre, une identité centrée sur la concertation et l'action. Il est confronté à une confusion des cadres que les membres sont tenus de clarifier. Ceci implique une difficulté d'anticiper un plan d'action prévisible et de recourir à des outils adéquats pour suivre une ligne de conduite définie (Illouz, 2020). Ce manque de clarté concernant la position politique des CPA dans le paysage s'observe également au niveau des Projets alimentaires territoriaux (PAT)

français, malgré leur ancienneté historique relative, comme le soulignent Brocard & Saujot (2023, 19) : « Il est clair qu'il y a un besoin de clarifier les responsabilités en matière de politiques alimentaires entre les différents niveaux d'action publique. Cet impératif est d'autant plus visible lorsqu'il s'agit des PAT qui pâtissent notamment d'une gouvernance inachevée de l'alimentation au niveau territorial. Ainsi [...] ils ne sont aujourd'hui pas réellement des outils de transformation des systèmes alimentaires, mais plutôt des espaces de concertation ».

Contribution au cadre heuristique de la MLP

Nos résultats nous amènent à rejoindre les nombreux auteurs qui appellent à davantage prendre en compte la mécanique du pouvoir dans les études de transition (Van den Berg *et al.*, 2022 ; Köhler *et al.*, 2019 ; Lawhon & Murphy, 2012 ; Buchan *et al.*, 2019). En défendant les principes de libre arbitre, d'autonomisation et de créativité, cette forme de liberté laisse d'autres forces structurelles réguler la valeur, la portée et la viabilité des innovations. La finalité des CPA, en tant qu'innovation démocratique, se veut profondément transformative, en cherchant à renforcer l'*empowerment* des territoires et des acteurs habituellement marginalisés du système de décision (Reina-Usuga *et al.*, 2020 ; Anderson *et al.*, 2019) et à re-politiser la question alimentaire. Dès lors, dans ce cas et à plus large échelle, concernant la gestion du mouvement de la transition, une régulation inspirée aux logiques du marché autorégulateur est questionnable. Celles-ci auraient en effet tendance à sélectionner des innovations qui correspondent à l'environnement (notamment économique et/ou politique) dominant. Cette philosophie soulève donc le risque de cooptation¹⁰ dans l'étude des trajectoires de transition (Ingram, 2015 ; Schiller *et al.*, 2019), en sélectionnant des innovations ancrées dans un paradigme économique dominant.

En intégrant la variable paysage dans l'étude des relations qui peuvent s'établir entre le régime et la niche, notre étude contribue à mieux cerner la complexité relationnelle qui peut s'établir entre les politiques publiques et l'innovation sociale. Si de nombreux auteurs soulignent la contribution des autorités politiques pour soutenir l'émergence et l'*empowerment* des niches afin de reconfigurer le régime (Bui

10 La cooptation des niches est un processus par lequel des idées ou des pratiques novatrices qui émergent au sein de niches expérimentales peuvent être récupérées ou utilisées par les acteurs du système dominant pour renforcer leur position, souvent sans remettre fondamentalement en question les structures ou les normes du régime en place. Cela peut empêcher des changements systémiques plus profonds.

et al., 2016 ; 2022 ; Köhler *et al.*, 2019 ; Trischler *et al.*, 2022), nos résultats soulignent comment elles peuvent également l'entraver. Adoptant une perspective hybride des voies de transition identifiées par Audet (2016), nous identifions l'existence d'un double mouvement : l'intervention des pouvoirs publics qui se doivent de gérer l'émergence de *grassroot innovations*. Notre étude souligne la complexité d'articuler ces deux mouvements, pouvant être à la fois source de leviers, mais également d'obstacles à la transition. Sur ce point, notre étude en appelle donc, dans la littérature sur la *MLP*, à mieux cerner les modes interactionnels à établir entre les politiques publiques et les innovations démocratiques, de manière à constituer un vrai levier de transition.

Conclusion

Si la nécessaire transition de nos systèmes alimentaires n'est plus à défendre, on peut se demander pourquoi cela ne fonctionne pas. Face à la généralisation du sentiment de concurrence entre les acteurs qui y travaillent, à l'épuisement de certains d'entre eux et aux défaites, notamment en termes économiques, de nombreuses initiatives entreprises, nous avons tenté de discerner certains mécanismes d'invisibilisé qui participent à la production de ces échecs. En adoptant une approche critique et radicale, notre intention a été de dénoncer, dans une perspective sociologique, comment le paradigme philosophique du libéralisme marchand s'est immiscé dans les tissus de notre société et les conséquences qui lui sont imputables.

Plus spécifiquement, forts d'une expérience de terrain de trois ans, nous avons cherché à interpréter les défis rencontrés par le CPA du Cœur de Condroz au regard des politiques qui ont encadré son émergence. Notons ici que si de nombreux succès ont ponctué la trajectoire du CPA, ceux-ci ont cependant été volontairement laissés de côté dans le cadre de cette analyse, pour nous focaliser sur les difficultés observées. Nos résultats soulignent que la politique de financement et le cadrage institutionnel du CPA sont marqués par des formes de retrait qui impactent ses missions, touchant plusieurs enjeux clés concernant sa portée politique, sa performance, son inclusivité.

Dans le cas des CPA, pour lesquels la rentabilité n'est pas une question, il est difficile d'envisager la viabilité de ces structures de gouvernance au sein d'une économie capitaliste, orientée vers la productivité et la production de valeur marchande. Un cadre clair, des compétences et des moyens lui sont nécessaires pour prendre sa place dans le paysage politique wallon, en évitant l'écueil du transfert de *responsibility without power*, tel qu'observé pour les CPA de Grande-Bretagne (Coulson

& Sonnino, 2019). En critique à la pensée libérale marchande comme philosophie motrice des transitions, nous invitons à mener une réflexion plus intrinsèque sur ce qui constitue une société et sur les dynamiques de pouvoir qui la structurent. À cette occasion, nous mobilisons une citation empruntée à une source d'inspiration centrale de nos travaux : « si l'on veut que la liberté ait un sens, il faut être en mesure d'appréhender les forces invisibles qui nous aveuglent et font de nous des sujets, au fond, toujours soumis. » (Illouz, 2020 : 409).

Finalement, il nous semblerait tout de même judicieux de mettre en perspective les résultats présentés en incluant dans notre étude des CPA qui sont nés d'une impulsion politique distincte de celle lancée par la Région wallonne (CADNamurois, fig. 2). Également, dans la continuité, il serait judicieux d'assurer un *monitoring* des CPA wallons sur le long terme. Les CPA sont une innovation encore jeune dans le paysage wallon. La Région est en quête d'une politique de gestion adaptée. Elle exprime à ce jour la possibilité de libérer des financements structurels et de proposer un cadre clair, qui légitimise les CPA. On peut donc espérer à l'avenir une évolution des cadres politiques actuellement appliqués à ces derniers.

Références bibliographiques

- Anderson, Collin Ray, Bruil, Janneke, Chappell, Mickael Jahi, Kiss, Csilla & Pimbert, Mickael Patrick, « From Transition to Domains of Transformation : Getting to Sustainable and Just Food Systems through Agroecology », *Sustainability*, 2019, vol. 11, n° 19, p. 1-28.
- Arcuri, Sabrina, Minotti, Bianca & Galli, Francesca, « Food policy integration in small cities : The case of intermunicipal governance in Lucca, Italy », *Journal of Rural Studies*, 2022, vol. 89, p. 287-297.
- Arthur W Brian, *Increasing returns and path dependence in the economy*. Ann Arbor, Michigan, University of Michigan Press, Economics, Cognition, and Society, 1994.
- Audet, René, « Discours autour de la transition écologique », in Marie-José Fortin, Yann Fournis & François L'Italien (dir.), *La transition énergétique en chantier. Les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie*, Laval, Presses de l'Université Laval, 2016.
- Brand, Ulrich, Muraca, Barbara, Pineault, Éric *et al.*, « From planetary to societal boundaries : an argument for collectively defined self-limitation », *Sustainability : Science, Practice and Policy*, 2021, vol. 17, n° 1, p. 264-291.
- Brocard, Charlie & Saujot, Mathieu, « Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ? », *Iddri*, 2023, Étude n°01/23, Paris, France.
- Buchan, Robert, Cloutier, Denise S. & Friedman, Avi, « Transformative incrementalism: Planning for transformative change in local food systems », *Progress in Planning*, 2019, vol. 134.
- Bui, Sybille, Cardona, Aurélie, Lamine, Claire & Cerf, Mariane, « Sustainability transitions: Insights on processes of niche-regime interaction and regime reconfiguration in agri-food systems », *Journal of Rural Studies*, 2016, vol. 48.

- Castanet, Victor, *Les fossoyeurs : révélations sur le système qui maltraite nos aînés*, Paris, Fayard, 2022.
- Chomsky, Noam, *Comprendre le pouvoir, l'indispensable de Chomsky*, Montréal, Lux Éditeur, 2016.
- Coulson, Helen & Sonnino, Roberta, « Re-scaling the politics of food: Place-based urban food governance in the UK », *Geoforum*, 2019, vol. 98, p. 170-179.
- David, Paul A., « *Clio and the economics of querty* », *Economy History*, 1985, vol. 75, n° 2, p. 332-337.
- De Schutter, Olivier, Jacobs, Nick & Clément, Chantal, « A 'Common Food Policy' for Europe: How governance reforms can spark a shift to healthy diets and sustainable food systems », *Food Policy*, 2020, vol. 96, p. 1-9.
- Feola, Guisepe, « Capitalism in sustainability transitions research: Time for a critical turn? », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 2020, vol. 35, p. 241-250.
- Ferlie, Ewan, Ashburner, Lynn, Fitzgerald, Louise & Pettigrew, Andrew, *The New Public Management in Action*, Oxford, Oxford UP, 1996.
- Friedman, Milton, *Capitalisme et liberté*, Paris, Flammarion, 2016 [1962].
- Geels, Franck W., « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, 2002, vol. 31, n° 8/9, p. 1257-1274.
- Halliday, Jess & Barling, David, « The role and engagement of mayors in local food policy groups: comparing the cases of London and Bristol », *Advances in Food Security and Sustainability*, 2018, vol. 3, p. 177-209.
- Hayek, Friedrich, *La route de la servitude*, Paris, PUF, 2013 [1944].
- Hölscher, Katharina, Wittmayer, Julia M. & Loorbach, Derk, « Transition versus transformation: What's the difference? », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 2018, vol. 27, p. 1-3.
- Illouz, Eva, *La fin de l'amour. Enquête sur un désarroi contemporain*, Paris, Le Seuil, 2020.
- Ingram, Julie, « Framing niche-regime linkage as adaptation: An analysis of learning and innovation networks for sustainable agriculture across Europe », *Journal of Rural Studies*, 2015, vol. 40, p. 59-75.
- Ingram, Julie, « Agricultural transition: Niche and regime knowledge systems' boundary dynamics », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 2018, vol. 26, p. 117-135.
- IPES-Food, *De l'uniformité à la diversité : changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés*. International Panel of Experts on Sustainable Food Systems, Bruxelles, 2016, <https://ipes-food.org/fr/rapport/de-lunifomite-a-la-diversite-2/>.
- Köhler, Jonathan, Geels, Frank W., Kern, Florian, *et al.* « An agenda for sustainability transitions research : State of the art and future directions », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 2019, vol. 31, p. 3-32.
- Kok, Kristiaan P. W., Gjeffsen, Mads D., Regeer, Barbara J., Broerse, Jacqueline E. W., « Unraveling the politics of 'doing inclusion' in transdisciplinarity for sustainable transformation », *Sustainability Science*, 2021, vol. 16, n° 6, p. 1811-1826.
- Lamine, Claire, Renting, Henk, Rossi, Adanella, Wiskerke, J.S.C. Han & Brunori, Gianluca, « Agri-Food systems and territorial development: innovations, new dynamics and changing governance mechanisms », in Ika Darnhofer, David Gibbon et Benoit Dedieu (dir.), *Farming Systems Research into the 21st Century: The New Dynamic*, Dordrecht, Springer, 2012, p. 229-256.
- Lawhon, Mary & Murphy, James T., « Socio-technical regimes and sustainability transition: insights from political ecology », *Progress in Human Geography*, 2012, vol. 36, n° 3, p. 354-378.
- Loudiyi, Salma & Cerdan, Claire, « Penser les transitions par la coexistence et la confrontation des modèles agricoles alimentaires, échelles, acteurs et trajectoires territoriales », in Pierre Gasselin, *et al.* (dir.), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires, un nouveau paradigmes du développement territorial ?*, Versailles, Éditions Quae, 2021, p. 225-238.

- Mazzocchi, Giampiero & Marino, Davide, « Rome, a Policy without Politics: The Participatory Process for a Metropolitan Scale Food Policy », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2020, vol. 17, n° 2, p. 1-18.
- Méda, Dominique, *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2006 [2001].
- Morange, Marianne & Calbérac, Yann, « Géographies critiques à la française ? », *Carnets de géographes*, 2012, n° 4, doi : 10.4000/cdg.972.
- Muylaert, Coralie, « Vêthèques versus fast fashion. Dévoiler les verrouillages aux changements de pratiques habituelles de consommation pour mieux les dépasser et favoriser le déploiement de l'économie de la fonctionnalité dans le secteur de l'habillement », thèse de doctorat, HEC Liège, 2023.
- Pachoud, Carine, Koop, Kirsten & George, Emmanuelle, « Societal transformation through the prism of the concept of territoire: A French contribution », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 2022, vol. 45, n° 1, p. 101-113.
- Paillé, Pierre & Mucchielli, Alex, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2016.
- Polanyi, Karl, *The Great Transformation: the political and economic origins of our time*, Boston, Beacon Press, 2001 [1944].
- Reina-Usuga, Liliana, de Haro-Giménez, Tomas & Parra-López, Carlos, « Food governance in Territorial Short Food Supply Chains: Different narratives and strategies from Colombia and Spain », *Journal of Rural Studies*, 2020, vol. 75, p. 237-247.
- Rossi, Adanella, Coscarello, Mario & Biolghini, Davide, « (Re)Commoning Food and Food Systems. The Contribution of Social Innovation from Solidarity Economy », *Agriculture*, 2021, vol. 11, n° 6, p. 1-30.
- Schiller, Katharina, Godek, Wendy, Klerkx, Laurens & Poortvliet, P. Marijn, « Nicaragua's agroecological transition: Transformation or reconfiguration of the agri-food regime? », *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 2019, vol. 44, n° 5, p. 611-628.
- Schot, Johan & Geels, Frak W., « Strategic niche management and sustainable innovation journeys: theory, findings, research agenda, and policy », *Technology Analysis et Strategic Management*, 2008, vol. 20, n° 5, p. 537-554.
- Seyfang, Gill & Smith, Adrian, « Grassroots innovations for sustainable development: Towards a new research and policy agenda », *Environmental Politics*, 2007, vol. 16, n° 4, p. 584-603.
- Sillard, Blandine, « Quand l'innovation démocratique s'émancipe des institutions publiques : Retour réflexif sur une démarche associative d'accompagnement vers l'engagement citoyen », *Cahiers de l'action*, 2019, n° 53, p. 15-22.
- Smith, Graham, *Democratic Innovations: Designing Institutions for Citizen Participation*, Cambridge, Cambridge UP, 2009.
- Trischler, Jakob, Svensson, Peter O., Williams, Helen & Wikström, Frederik, « Citizens as an innovation source in sustainability transitions - linking the directionality of innovations with the locus of the problem in transformative innovation policy », *Public Management Review*, 2022, vol. 25, n° 11, p. 2093-2115.
- Troiani, Igea & Dutson, Claudia, « The Neoliberal University as a Space to Learn/Think/Work in Higher Education », *Architecture and Culture*, 2021, vol. 9, n° 1, p. 5-23.
- Van den Berg, Leonardo *et al.*, « From managing transitions towards building movements of affect: Advancing agroecological practices and transformation in Brazil », *Geoforum*, 2022, vol. 131, p. 50-60.
- Vilas-Boas, Jean, Klerkx, Laurens & Lie, Rico, « Connecting science, policy, and practice in agri-food system transformation: The Role of boundary infrastructures in the evolution of Brazilian pig production », *Journal of Rural Studies*, 2022, vol. 89, p. 171-185.
- Zalzet, Lily & Fihn, Stella, *Te plains pas, c'est pas l'usine : l'exploitation en milieu associatif*, Paris, Niet Editions, 2022.

Les réseaux de traducteurs de l'enjeu social dans les stratégies alimentaires territoriales

Le cas de PAT de la région Grand Est

Cyril Villet et Sébastien Mainhagu

Résumé. Introduits par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en 2014, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) offrent un cadre réglementaire propice à l'invention dans les territoires d'une autre manière de nourrir les populations. Alors qu'ils sont confortés dans la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat comme un instrument territorial qui permet d'agir contre la précarité alimentaire, le Réseau national des PAT (RNPAT) observait dès 2018 que l'intégration de la dimension sociale à travers des actions concrètes à destination des publics les plus vulnérables variait fortement d'un territoire à l'autre. Cet article tente d'apporter un éclairage sur ces disparités à partir de l'étude de deux PAT en région Grand Est en mobilisant la théorie de l'acteur-réseau. En quoi la configuration des réseaux de traducteurs influence-t-elle la problématisation du volet social des stratégies alimentaires territoriales ? Ce cadre théorique semble particulièrement adapté pour analyser la manière dont des acteurs multiples interagissent dans un territoire, s'opposant ou s'entendant, pour intégrer les enjeux sociaux dans ces PAT. La prégnance de la problématique sociale dans les débats stratégiques du PAT est due à une configuration d'un réseau de traducteurs favorable et durable dans le temps. Ce

résultat est mis en exergue par la méthode comparative adoptée, le PAT mulhousien contrastant avec celui de Meurthe-et-Moselle par la modification profonde de la configuration des traducteurs qui portaient la problématique du social. Notre analyse permet finalement d'identifier comment la configuration des réseaux de traducteurs influence la problématisation du volet social des stratégies alimentaires territoriales.

Abstract. Introduced by the Law on the Future of Agriculture, Food and Forestry in 2014, Territorial Food Projects (TFPs) provide a regulatory framework conducive to the invention in territories of a different way of feeding people. While the National Strategy for Food, Nutrition and Climate reinforces these projects as a territorial instrument for combating food insecurity, the National Network of Territorial Food Projects (Réseau national des PAT) observed in 2018 that the integration of the social dimension through concrete actions aimed at the most vulnerable groups of the population varied greatly from one territory to another. This article attempts to shed light on these disparities by studying two TFPs in the Grand-Est region, using actor-network theory. How does the configuration of translators' networks influence the problematisation of the social aspect of territorial food strategies? This theoretical framework seems particularly well-suited to analysing the way in which multiple actors interact within a territory, whether in opposition or in agreement, in order to integrate social issues into these TFPs. The prominence given to social issues in the TFPs strategic debates is due to the configuration of a network of translators that is favourable and sustainable over time. This result is highlighted by the comparative method adopted, with the Mulhouse TFP contrasting with the Meurthe-et-Moselle TFP through a profound change in the configuration of translators who dealt with social issues. Finally, our analysis enables us to identify how the configuration of translator networks influences the problematisation of the social aspect of territorial food strategies.

Les inégalités sociales de santé tiennent en partie à l'incapacité de bien se nourrir mesurées par le taux d'obésité ou la prévalence des affections de longue durée (Pikus, Deschamps & Boissonnat, 2015)¹. De plus, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a fortement augmenté² (INSEE, 2022), stimulé par une augmentation

1 France stratégie, « Pour une alimentation saine et durable. Analyse des politiques de l'alimentation en France », *Rapport pour l'Assemblée nationale*, 2021

2 IGAS, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, 2019.

de 21 % des prix alimentaires ces deux dernières années³. Ce constat accroît l'intérêt d'une meilleure prise en compte de la dimension sociale dans les réflexions en cours pour transformer le système alimentaire en le rendant plus démocratique (Harper, 2009 ; Schiff, 2008 ; Bassarab, Clark, Santo & Palmer, 2019). L'accès à une alimentation saine pour les populations les plus vulnérables est une des dimensions de l'idéal de la démocratie alimentaire (Deverre & Lamine, 2010 ; Chiffolleau, 2019).

Cet objectif est présent dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt⁴ qui a institué, en France, depuis une dizaine d'années, les PAT (Projets alimentaires territoriaux). Ce dispositif apporte un cadre réglementaire pour inventer dans les territoires une autre manière de nourrir les populations avec des aliments plus sains et moins nocifs pour notre planète, notamment grâce aux circuits courts. Pour autant, l'intégration de la dimension sociale à travers des actions concrètes à destination des publics les plus vulnérables semble varier selon les territoires, ce sur quoi notre chapitre essaie d'apporter des éclairages.

Plus précisément, nous analyserons la manière dont cette question sociale de l'alimentation, cruciale aujourd'hui, est traduite au sein des PAT. La théorie de l'acteur-réseau (TAR) apporte un cadre théorique pertinent pour comprendre comment les enjeux sociaux sont traités par les « actants », notamment lors de la phase de « problématisation » (Callon, 1986). Notre ambition est d'enrichir ce cadre d'analyse en l'appliquant aux interactions entre des réseaux de traducteurs multiples⁵, qui tentent d'imposer leur vision des problèmes à traiter et leurs solutions. Ces interactions sont particulièrement visibles dans les PAT, lieu de débat par essence entre des acteurs multiples (Crivits *et al.*, 2016 ; Bornemann & Weiland, 2019), notamment lors de la construction de leur stratégie (Michel, 2023). L'issue des débats n'étant pas déterminée selon la TAR, la variété des configurations des réseaux de traducteurs en interaction est susceptible d'expliquer les différences entre les territoires. En quoi la configuration des réseaux de traducteurs influence-t-elle la problématisation du volet social des stratégies alimentaires territoriales ?

Pour répondre à cette question, nous étudierons deux cas de PAT de la région Grand Est. Après une présentation de la littérature sur les

3 « L'inflation alimentaire entre cynisme et désillusion », *Le Monde*, 9 septembre 2023.

4 Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

5 Un traducteur peut être défini avec Michael (2017 : 164) comme étant tout acteur individuel ou organisationnel qui « redéfinit les intérêts ou l'identité d'autrui par tous les moyens possibles – textuels, sociaux, voire coercitifs – afin qu'ils fassent ce que l'on veut ou qu'ils permettent de parler ou d'agir en leur nom (comme un porte-parole) ». Ces acteurs s'inscrivent nécessairement, par le biais du processus de traduction, dans un réseau d'acteurs.

PAT et la TAR puis la méthodologie de recherche, nous expliquerons les différences de problématisation des enjeux sociaux dans les PAT par la variété des configurations des réseaux de traducteurs.

Problématisation des enjeux sociaux dans les PAT

Une thématique sociale peu présente dans des PAT

Dès les années 2000, la France a lancé deux grandes familles de politiques alimentaires, déployées à travers le Programme national nutrition santé (PNNS) en 2000 et le Programme national pour l'alimentation (PNA⁶) en 2010. Mis en œuvre respectivement par le ministère des Solidarités et de la santé et le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (MAA), ceux-ci intègrent chacun dans leur dernière version l'enjeu social et d'accessibilité de l'alimentation tout en soulignant « l'importance du niveau territorial de proximité » (IGAS, 2019 ; DGCS, 2021⁷) et le rôle à jouer par les PAT. Il s'agit de promouvoir l'engagement des collectivités territoriales et faciliter le développement d'actions locales en promouvant notamment « le développement [d'] actions portant sur l'alimentation favorable à la santé et son accessibilité dans le cadre des PAT » (ministère de la Santé, PNNS 4, 2019-2023, 69), de « soutenir les initiatives incluant la lutte contre la précarité alimentaire dans le cadre des PAT » (PNA 3, 2019-2023, 5⁸).

D'après la loi, ces PAT « sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire » et répondent effectivement à l'objectif de structurer un « système alimentaire territorial ». Ils « participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique ». Une certaine souplesse est laissée

6 La justice sociale fait partie des orientations majeures du PNA dès 2012 (France stratégie, 2021 : 66). Aujourd'hui, le PNA « prend en compte notamment la souveraineté alimentaire, la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, notamment la promotion des savoir-faire liés à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire ». Il assure « l'ancrage territorial de cette politique, [et] précise les modalités permettant d'associer les collectivités territoriales à la réalisation de ces objectifs. Il propose des catégories d'actions dans les domaines de l'éducation et de l'information pour promouvoir l'équilibre et la diversité alimentaires, l'achat de produits locaux et de saison ainsi que la qualité nutritionnelle et organoleptique de l'offre alimentaire, dans le respect des orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé défini au même article L. 3231-1 » du Code de la santé publique.

7 DGCS, *Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire*, 2021.

8 Ministère de la santé, PNNS 4, 2019-2023. Ministère de l'agriculture, Programme national pour l'alimentation (PNA) 3, 2019-2023

quant aux modalités de structuration du PAT, qui lui permettrait de s'adapter à toute configuration locale et de favoriser le rapprochement des différentes parties prenantes pertinentes, notamment des acteurs du secteur de l'aide alimentaire et des agriculteurs, en vue de permettre un approvisionnement en circuit court et d'améliorer la qualité de l'alimentation et son caractère durable (IGAS, 2019).

Le législateur a volontairement laissé cette souplesse pour lui permettre de s'adapter aux dynamiques des différents territoires dans lesquels les PAT s'inscrivent. Duran & Lazega (2015) parleraient d'un *loosely coupled system*, une organisation souple dans laquelle les liens entre acteurs et organisations sont relativement peu formalisés, sans véritable autorité, ni contraintes formelles.

L'objectif des PAT, tel que fixé dans la loi, est de repenser les systèmes alimentaires sur les territoires, définis comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1993 : 7). Convoquer la notion de système alimentaire semble pertinent car cela évite de réduire la question alimentaire à l'une ou l'autre de ses dimensions (économique, environnementale, sociale).

À l'heure de l'anthropocène, refonder l'agriculture (Valiorgue, 2020) et l'alimentation nécessite de relever de nombreux défis de manière systémique et simultanée (relevant à la fois de la sphère économique, écologique, sanitaire et sociale), afin de favoriser des « régimes alimentaires durables ayant de faibles conséquences sur l'environnement et qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures » (FAO, 2010 : 1). Ces enjeux « multiformes et emmêlés » impliquent des « acteurs très nombreux » (France stratégie, 2021 : 3) et exigent cependant la nécessité de « clarifier les responsabilités en matière de politiques alimentaires, entre les différents niveaux d'action publique » (Brocard & Saujot, 2023 : 19).

Si la politique de l'alimentation se joue en partie au niveau des multiples arbitrages interministériels et politiques, il faut prendre en compte également les « jeux d'acteurs » (France stratégie, 2021 : 81) dispersés localement dans de nombreux secteurs économiques et filières. La dimension territoriale se retrouve également questionnée par ces jeux d'acteurs et la « traduction sur le terrain » (*Ibid.* : 341) d'une alimentation et agriculture tiraillées entre des politiques publiques, dispositifs et acteurs multiples⁹. Si les PNA et PNNS évoqués plus haut partagent un certain nombre d'objectifs, le constat est fait de la difficulté de faire

9 Pour identifier au niveau de l'enjeu environnemental par exemple, la complexité de l'articulation des PAT avec les différents dispositifs institutionnels, voir le rapport du Cerema pour le compte du ministère de la Transition

converger de manière harmonieuse les différentes politiques et actions. France stratégie (2021) fait état dans ce sens d'une « dichotomie institutionnelle » qui privilégie selon l'entrée considérée les préoccupations de santé publique d'un côté ou la sécurité sanitaire ou patrimoniale de l'autre.

Les PAT ont été repositionnés clairement comme un instrument territorial de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC¹⁰) et apparaissent revêtir bien des vertus, notamment en ce qu'ils permettent, par la coordination territoriale, d'agir contre la précarité alimentaire (ANSA, 2019). Les instances de l'État veillent en effet à une bonne « articulation des porteurs de PAT avec les acteurs de la sphère sociale » (DGCS, 2021 : 9). Cependant, loin d'être aussi simple, ce sont les configurations des acteurs participant aux PAT qui influencent l'orientation de la stratégie, avec une plus ou moins grande prise en compte de la question sociale. Le récent appel à projets du PNA publié fin novembre 2023 et nommé « Vers une SNANC » (soutenu par les ministères de l'Agriculture, de la santé, des solidarités et l'ADEME) précise qu'il s'agira de « veiller à la prise en compte des nouveaux objectifs de la loi climat et résilience » dans une approche systémique et proposer des « actions couvrant les différentes dimensions de l'alimentation et de la nutrition saines et durables ». Cependant, dans une publication de 2018, le Réseau national pour un projet alimentaire territorial (RNPAT) reconnaissait que la thématique accessibilité sociale était très peu abordée dans les PAT¹¹. Si les PAT sont présentés comme des projets systémiques investissant six dimensions de l'alimentation (économie, accessibilité sociale, santé, patrimoine culturel et gastronomique, aménagement urbain et environnement), Louise Macé¹² regrette que « les acteurs clés des thématiques nutrition-santé et accessibilité sociale [soient] peu présents [dans les PAT]¹³ ».

Les PAT, portés par des collectivités territoriales et notamment des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), semblent plus enclins à intégrer une thématique sociale, du fait

écologique et de la Cohésion des territoires : « L'auto-évaluation environnementale des Projets Alimentaires Territoriaux », Document repère, VI, 2021.

10 Cette stratégie nationale était annoncée pour juillet 2023 par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 (dite « climat et résilience »).

11 RNPAT, *Prendre en compte l'accessibilité sociale et la nutrition santé dans les projets alimentaires territoriaux*, Séminaire thématique, Actes, 2018.

12 Louise Macé est co-pilote du RNPAT (réseau national des PAT) et chargée de mission à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Elle modérait en 2018 le séminaire thématique dont il est question dans cette citation.

13 RNPAT, *La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les PAT*, Rapport d'analyse comparative par Louise Macé, 2017.

potentiellement de la présence de Quartiers prioritaires de la ville (QPV) sur leurs territoires (et donc de populations plus vulnérables), mais aussi de leurs compétences propres. Il n'en reste pas moins que la grande majorité des PAT sont, selon l'IGAS (2019 : 50), « centrés sur des thématiques économiques ou environnementales et n'abordent la question de la précarité alimentaire qu'à travers la lutte contre le gaspillage », avec une douzaine de PAT traitant la thématique sociale sur les 57 de première génération.

Dans ses travaux d'observation, le RNPAT mettait en avant en 2021 deux grands types de PAT : les PAT agri-alimentaires qui « abordent l'alimentation à partir du prisme agricole [...] côté producteur[...] centré principalement sur l'économie agricole et le développement des circuits courts » et les PAT systémiques « conçus côté mangeur qui prennent en compte différentes dimensions de l'alimentation en cherchant à les articuler ». Dans ceux-ci le « récit est celui de l'accessibilité à une alimentation de qualité¹⁴ ». Ce récit semble confirmer l'avènement d'une forme de démocratie alimentaire, à même de « repenser les questions d'accès égalitaire et libre à l'alimentation » (Paturel & Ndiaye, 2022 : 7).

La problématisation par les réseaux de traducteurs

La théorie de l'acteur-réseau (TAR) est un cadre théorique qui semble particulièrement adapté pour analyser la manière dont des acteurs multiples interagissent dans un territoire, s'opposant ou s'entendant, pour intégrer les enjeux sociaux dans la stratégie des PAT. Historiquement, la TAR a été développée par Callon & Latour, qui souhaitaient analyser les productions scientifiques à partir du rôle des artefacts et des supports d'écriture tels que des cartes, tableaux, figures (Waeraas & Nielsen, 2016). Dans une forme de symétrie, cette approche introduit dans l'analyse la figure des actants, définis comme étant « tout élément qui plie l'espace autour de lui, rend les autres éléments dépendants de lui et traduit leur volonté en un langage à part entière » (Callon & Latour, 1981 : 286). De ce fait, il n'y a ici aucune distinction entre les entités humaines et non humaines puisque « un acteur peut littéralement être n'importe quoi à condition qu'il lui soit accordé d'être la source de l'action » (Latour, 1996 : 373). Il est question de quelque chose qui agit afin de mettre en œuvre de nouvelles idées, pratiques ou technologies.

Dans cette optique, la traduction permet de considérer les actes de persuasion, les luttes de pouvoir et les manœuvres des traducteurs

14 RNPAT, *Projets alimentaires territoriaux. Évaluation du dispositif national et de ses impacts territoriaux*, 2022.

(Niccolini, 2010) pour influencer les autres et les faire converger vers une production unique. Ce processus consiste à « créer des convergences et des homologues en mettant en relation des choses qui étaient auparavant différentes » (Callon, 1980 : 211). Pour Callon (1986), le processus de traduction se décline en quatre phases : la problématisation définissant un problème et identifiant des enjeux partagés ; l'intéressement pour unir les entités clés ; l'enrôlement en leur donnant un rôle afin de les faire contribuer ; la mobilisation à travers un porte-parole capable de « faire taire » ses alliés.

Plus que de « faire taire », il sera question dans notre analyse d'identifier comment la configuration des réseaux de traducteurs influence la problématisation du volet social des stratégies alimentaires territoriales. Comment des discours, *a priori* dissonants, d'acteurs aux intérêts différents, tentent de s'articuler afin de créer des convergences possibles et finalement le déploiement d'un PAT systémique dans ses objectifs, incluant la dimension sociale, à travers des modalités de fonctionnement démocratiques et actions concrètes. La mobilisation de la TAR nous semble adaptée au projet du présent chapitre en ce qu'elle permet de mieux comprendre comment articuler « des hétérogénéités pour créer quelque chose de commun » (Abitbol, 2012 : 73).

Méthodologie comparative de deux PAT

Pour répondre à notre question de recherche, deux PAT de la région Grand Est ont été sélectionnés et comparés car, au-delà du socle commun des objectifs des PAT posés dans la loi, ils illustrent deux dynamiques et configurations de réseau de traducteurs différentes dans la manière de traiter la thématique sociale de l'alimentation. Ils mettent en lumière deux processus différents de traduction des enjeux sociaux au sein d'un PAT.

En ce qui concerne le PAT de Mulhouse et du Sud-Alsace (cas n° 1, tableau 1), le premier auteur a pu y mener une recherche intervention dès son émergence. Il a été impliqué dans ce PAT en intégrant ses instances en 2015 (notamment comité technique et groupe de coordination) jusqu'en 2022. La relation qu'il a entretenue durant cette période avec ce PAT (et ses acteurs) peut être qualifiée de quasi-ethnographique, pouvant être assimilée au *shadowing* de Czarniawska (2007). Durant cette période, il a collecté des matériaux par différentes méthodes : observations-participantes lors des différentes instances et événements du PAT, entretiens semi-directifs avec trente membres, analyse des comptes rendus et autres écrits produits.

L'autre cas au sud de la Meurthe-et-Moselle (cas n° 2, tableau 1) a été choisi car il a été observé comme étant une référence par certaines institutions. Il est cité dans plusieurs rapports comme quasi exemplaire quant à la manière de considérer l'enjeu social de l'alimentation, que ce soit dans les productions du RNPAT (2018) ou de l'IGAS (2019). Ce PAT a été par ailleurs récompensé par le MAA au salon de l'agriculture de 2019 pour le projet « Se nourrir quand on est pauvre. Une démarche territoriale pour un accès digne et durable à une alimentation de qualité » porté par ATD Quart-Monde et le Pays Terres de Lorraine (TDL)¹⁵. La collecte des informations sur la construction de ce second PAT s'est faite par conséquent grâce au récit qu'en font les acteurs dans le cadre de ces différentes publications, voire par la manière dont d'autres institutions en parlent.

Pour faciliter la lecture de ce chapitre, le choix a été fait de retenir le nom de PAT de Meurthe-et-Moselle, même si dans les différents récits collectés il a pu être nommé, et ce selon la période considérée, « PAT Terres de Lorraine ». Son développement progressif, les alliances avec d'autres territoires l'ont étendu à un territoire plus large. Il est désormais porté par le Conseil départemental 54.

Tableau 1. *Caractéristiques principales des PAT retenus*¹⁶

	CAS n° 1	CAS n° 2
Porteur	Mulhouse Alsace Agglomération (68)	Conseil départemental de Meurthe et Moselle (54)
Nombre d'EPCI	1 (liens avec 3 EPCI proches)	13 (pôle métropolitain Nancy Sud Lorraine)
Population	274 066	560 000

15 <https://www.atd-quartmonde.fr/se-nourrir-quand-on-est-pauvre-un-projet-laureat-du-programme-national-pour-l'alimentation/> publié le 27 février 2019.

16 Tableau synthétisant les caractéristiques principales des 2 PAT étudiés dans la recherche. Source : RNPAT, *Projets alimentaires territoriaux. Évaluation du dispositif national et de ses impacts territoriaux*, 2022.

	CAS n° 1	CAS n° 2
Objectifs autodéterminés	1. Autonomie alimentaire du territoire 2. Agriculture à faible impact environnemental 3. Accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité 4. Maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité 5. Contribuer à une filière équitable	1. Culture du manger local 2. Améliorer la chaîne logistique d'approvisionnement et de commercialisation des produits 3. Développer les productions déficitaires et relocaliser les filières 4. Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, 5. Permettre une alimentation de proximité, saine et de qualité pour tous
Dates	2018 : lauréat de l'appel à projet PNA 2018 : reconnu par le MAA	2016 : lauréat de l'appel à projet PNA 2021 : reconnu par le MAA
Niveau de reconnaissance ministérielle	Niveau 2 (le MAA précise que la procédure renouvelée de reconnaissance des PAT a été révisée en 2021 en deux niveaux : le niveau 1 « permet d'identifier et d'accompagner les PAT émergents dans leur construction » et constitue un « prérequis pour être lauréat de l'appel à projets national du PNA dans la catégorie PAT émergent alors que le niveau 2 « valorise et donne de la visibilité aux projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions effectives sur leur territoire ¹⁷ »).	

La mobilisation du récit autour du PAT de Meurthe-et-Moselle servira donc de contrepoint à l'analyse du PAT mulhousien. Si ces deux cas diffèrent sur de nombreux points (tableau 1), l'intérêt d'utiliser la méthode de comparaison de cas contrastés permettra de monter en généralité dans l'identification de mécanismes sociaux à l'œuvre (Dumez, 2016), en l'occurrence ici, celui de la traduction.

La première distinction entre ces deux PAT concerne son portage institutionnel : le premier cas est porté par un EPCI¹⁸, le second par un conseil départemental (tableau 1). Cette précision est importante car, même si le législateur confère aux communes une clause de compétence générale leur laissant le droit de gérer toutes les affaires à leur niveau, il a fait des conseils départementaux le chef de file de l'action sociale. Le territoire géographique de référence diverge également. Le premier PAT concerne l'agglomération mulhousienne (274 000 habitants) alors que le PAT meurthe-et-mosellan se déploie sur treize EPCI du département

17 <https://agriculture.gouv.fr/pres-de-430-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-avril-2023>

18 Parfois, un même territoire peut être concerné par plusieurs PAT. C'est le cas d'ailleurs dans le département de Meurthe-et-Moselle avec notre cas n° 2 porté par le département et avec par exemple le PAT du Pays Haut Lorrain, porté par la communauté de communes Orne Lorraine Confluences.

(correspondant au pôle métropolitain Nancy Sud-Lorraine et 560 000 habitants). S'il est difficile de dater les naissances des PAT, le premier a été reconnu par le ministère en 2018, le second en 2016 (tous les deux sont reconnus aujourd'hui comme des PAT de niveau deux).

Les données du RNPAT reprises en partie dans le tableau ont tendance à figer ces PAT alors que le mot « projet » est au cœur de leur acronyme et les inscrit de fait dans une dynamique et une évolution perpétuelle. Aujourd'hui, leurs cartes d'identité nous donnent à voir ces deux PAT comme systémiques, dans le sens où les objectifs (autodéterminés) qu'ils poursuivent sont multiples et cochent toutes les cases du PNA : dimensions économique, environnementale et sociale. Concernant cette dernière dimension, celle qui nous intéresse le plus dans ce chapitre, le premier cas vise une « accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité », le second « une alimentation de proximité, saine et de qualité pour tous ».

Le cadre législatif proposé dans la loi d'avenir de l'agriculture en 2014, nous l'avons évoqué rapidement, a laissé des marges de manœuvre importantes aux acteurs sur les territoires concernés pour développer leur PAT. En avril 2023, le ministère de l'Agriculture dénombrait 428 PAT sur le territoire français. Les analyses du RNPAT reconnaissent que tout PAT produit un récit propre, qui se « réduit pour certains PAT à décliner les axes du PNA »¹⁹. Les résultats qui suivent mettent en lumière la construction singulière de deux narrations différentes (Czarniawska, 1997). Loin d'être un long fleuve tranquille, les deux cas illustrent des processus de traduction avec des configurations de réseaux de traducteurs singulières. La problématisation du volet social dans les stratégies alimentaires territoriales considérées s'en trouve influencée.

Résultats de la recherche

Les résultats de notre recherche seront présentés en reprenant les quatre étapes de la traduction décrites dans l'article de Callon (1986).

Une problématique sociale lancée dans les deux PAT

Problématiser implique dans la TAR de considérer qui sont les actants et notamment ceux qui jouent le rôle de traducteur, apportant leur formulation du problème. Cette étape du processus de traduction

19 RNPAT, *Projets alimentaires territoriaux. Évaluation du dispositif national et de ses impacts territoriaux*, 2022.

est fondamentalement instable et quasi permanente dans des projets ouverts tels que les PAT, dans le sens où la manière de définir le problème sur certains enjeux va conduire à un repérage d'acteurs différents et supplémentaires, qui pourront chercher à imposer leur traduction ; l'identification de nouveaux acteurs va, en retour, nécessairement conduire les traducteurs à reformuler le problème en question.

Dans le cas du PAT meurthe-et-mosellan, le récit fait par les acteurs et rapporté par le RNPAT fait remonter le début de la dynamique au début des années 2000. Ce PAT puise ses racines dans des projets épars et portés par différents acteurs. Leurs rencontres impulsent une dynamique qui permettra l'institutionnalisation du PAT et sa reconnaissance. Le récit qu'en font deux acteurs majeurs lors du séminaire thématique du RNPAT sur les enjeux sociaux de l'alimentation en 2018 nous oblige à cartographier, *a posteriori*, des territoires distincts, des acteurs à part entière et à retracer des liens qui vont progressivement s'établir pour finalement converger.

Ce PAT s'ancre d'un point de vue institutionnel et territorial dans un pays (dit Terres de Lorraine), qui a « une partie des cartes en main entre l'agriculture et l'alimentation [...] mais une partie pas complète », nous apprend son directeur. Pour ce dernier, ce cadre administratif est propice à traiter une question alimentaire « un peu hors champ » qui « n'est pas une compétence pour nos Communautés de communes²⁰ ». Dès 2006, ce pays a ainsi engagé un certain nombre d'actions : diversification et commercialisation en circuits de proximité ; diversification et transformation de produits de la ferme, expérimentations en restauration hors-domicile (RHD) à partir de 2010 dans le cadre d'un programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), financé par l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC). Celui-ci vise à soutenir « des actions innovantes portées par les collectivités et les acteurs locaux et répond à une stratégie de développement local ».

Dans sa volonté de développer une stratégie alimentaire locale, le pays TDL a « dépassé la géographie et l'aménagement du territoire », s'est mis en « dialogue avec la Métropole [Nancy] et ses voisins qui ont d'autres moyens d'action » dans l'optique de s'atteler à de « nouveaux

20 Introduit par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 dite « Urbanisme et habitat », les pays ne sont ni une collectivité territoriale, ni un EPCI à part entière. Ils constituent un « territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi qui exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui le composent et constituent le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable » (Rapport du sénat sur l'avenir des pays de 2006).

défis » (directeur du pays, RNPAT, 2018). Dans ce cadre, d'autres actions portées par des territoires voisins sont évoquées comme ayant participé à l'émergence du PAT : approvisionnements de proximité de la restauration collective (Conseil départemental 54 en lien avec certains pays) ; diagnostic pour identifier le potentiel d'approvisionnement en produits locaux (Grand Nancy, dès 2010) et impulsion à travers la commande publique d'une part d'approvisionnement local (Villers-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy notamment) ou bien encore développement des circuits alimentaires de proximité (dans le cadre du programme LEADER dans le Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR²¹) Val-de-Lorraine.

Enfin, toujours concernant le cas du PAT meurthe-et-mosellan, la connexion avec une dynamique de recherche coordonnée par une chercheuse universitaire illustre bien la problématisation complexe dont le PAT meurthe-et-mosellan est aujourd'hui la résultante. La recherche en question intitulée « Se nourrir quand on est pauvre » a été menée par ATD Quart-Monde de 2012 à 2014 et a donné lieu à une publication en 2016 (Ramel *et al.*, 2016). Elle a permis d'étudier le rôle social de l'alimentation, les difficultés vécues par les populations les plus vulnérables et leurs stratégies pour s'alimenter et à travers cela retrouver leur dignité.

La rencontre en 2016 entre le pays TDL et la démarche de recherche précédente donnera au PAT (encore nommé Terres de Lorraine à cette époque) son caractère démocratique exemplaire. Sur son site internet, le mouvement ATD Quart-monde indique en effet lutter pour « mettre fin à l'extrême pauvreté et construire une société plus juste, depuis plus de 60 ans²² » en érigeant comme « mode d'action principal » la participation des personnes en situation de pauvreté dans une optique démocratique. Le pays devient dès lors en 2016 « la partie terrain de ce travail [de recherche] » et si le PAT ainsi constitué devient lauréat du PNA la même année, le directeur s'interroge encore en 2018 lors de l'atelier accessibilité du RNPAT : « Je ne sais même pas si on peut encore revendiquer le fait d'être PAT, on est plutôt en réflexion et en début d'action, surtout d'études ».

21 Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un support juridique créé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. Il est venu « corriger l'absence d'assise juridique des Pays et leur donner un nouvel avenir. Ils pourront en effet grâce à cette nouvelle disposition poursuivre leurs dynamiques territoriales, existantes depuis parfois plus de 10 ans dans un cadre juridique sécurisé et stabilisé » (data.gouv.fr). Les PETR regroupent au moins deux EPCI à fiscalité propre.

22 <https://www.atd-quartmonde.fr/qui-sommes-nous/>

Dans le cas du PAT de Mulhouse et du Sud-Alsace, un processus de problématisation évolutif a été observé qui met en jeu deux acteurs principaux à savoir une Fondation d'assurance (FA) et un EPCL, en l'occurrence une communauté d'agglomération. La chargée de mission du premier acteur confie que la démarche est née en 2013 :

Cela a commencé fin 2013 quand la Fondation a fêté ses 20 ans ; on a fait une exposition et une soirée avec l'Université de Haute-Alsace. [...] Il y avait des tas d'acteurs de l'alimentaire qui se sont rencontrés et qui ont été très contents et surpris de se rendre compte de tous leurs points communs, points de convergences. Et on s'est aperçu que les porteurs de l'alimentation étaient très curieux de pouvoir échanger. On s'est aperçu que ces acteurs avaient le même intérêt à discuter et qu'ils n'avaient pas d'espace commun pour échanger.

Dès 2014, la Fondation décide de créer cet espace et d'organiser des rencontres régulières. Sa chargée de mission y invite les différents acteurs locaux engagés pour une transition du système alimentaire : « Je les connaissais chacun et je visualisais déjà que untel aurait pu faire quelque chose avec untel. Mais finalement, ça n'a pas abouti à la mise en place de coopérations ; les acteurs ont passé l'après-midi à faire connaissance. Et c'était déjà important ». La Fondation a soutenu financièrement deux projets dans le cadre d'un programme pluriannuel tourné vers l'alimentation qui avait vocation à lancer une transition alimentaire territoriale intitulée « Filière alimentation saine en Sud Alsace » : le développement d'un réseau d'Association de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) et celui d'une association qui vise à faciliter l'accès aux terres agricoles et la transition des exploitations agricoles.

En parallèle, la Fondation, dans une volonté plus structurelle, soutient un pôle territorial de coopération économique (PTCE²³) bas-rhinois nommé « PTCE Locavore ». Ce soutien est destiné à faire émerger une filière locavore alsacienne, et il représente l'opportunité d'y intégrer l'initiative collective pilotée par la Fondation d'assurance depuis début

23 « Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire [...] qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable » (article 9 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire).

2014 et se déployant sur le territoire du Sud Alsace : « Filière alimentation saine en Sud Alsace ».

Sur ce territoire mulhousien d'autre part, la rencontre entre la Fondation et les représentants de l'EPCI se déroule fin 2015-début 2016. La chargée de mission se souvient :

Ils avaient un projet appelé « Climat gourmand » qui consistait à avoir des menus des restaurants qui proposaient des produits locaux. Ils avaient identifié les producteurs, les restaurateurs et l'idée était de créer une relation durable entre les deux mais ça n'a pas marché. [...] La responsable de ce projet venait à nos tables rondes et avait la volonté d'aller plus loin. [Ensuite], la vice-présidente développement durable les a incités à aller plus loin dans la démarche. C'est comme ça qu'ils sont venus vers la Fondation et que l'on a décidé d'unir nos forces.

Un groupe projet s'est alors structuré à la suite de cette rencontre entre la chargée de mission, deux représentants de l'EPCI, un consultant (engagé dans l'animation de la démarche du PTCE locavore) puis un cinquième membre, un chercheur²⁴. La recherche, également soutenue par la Fondation, poursuivait un triple objectif : « mieux cerner la place de l'alimentation dans la vie des populations qui vivent l'insécurité alimentaire ; décrire les approches et interventions le plus en mesure de répondre de manière globale et non-réductrice à ces besoins et enfin contribuer à l'élaboration de politiques et programmes en sécurité alimentaire » (Projet de recherche sur l'insécurité alimentaire, 2016 : 3).

Que ce soit donc pour le PAT Sud meurthe-et-mosellan ou bien de Mulhouse-Sud Alsace, la problématisation de la transition alimentaire est pensée de manière inclusive et démocratique, dans le sens où elle considère la question de l'accessibilité de l'alimentation. Cette problématisation relie dès les prémices les enjeux agri-alimentaires aux enjeux sociaux, considérant la question d'une meilleure accessibilité sociale de l'alimentation. Pour autant, si l'inscription de cette problématique sociale dans la stratégie est un point commun, les actants qui vont la porter ne sont pas similaires, ce qui va affecter la nature du processus de traduction. Dans le cas meurthe-et-mosellan, ATD Quart-Monde va s'imposer comme traducteur principal de la problématique sociale, en alliance avec les élus, en lui donnant une place centrale dans la stratégie du PAT. Cette question est plus périphérique dans le cas mulhousien

24 Le premier auteur de ce chapitre. Son activité de recherche sur l'insécurité alimentaire menée en parallèle du PAT a permis de considérer la dimension sociale de l'alimentation.

avec des actants moins engagés pour la faire figurer à l'agenda du PAT. Le départ de l'un des traducteurs principaux, la Fondation d'assurance, va créer un vide. Sans porte-parole audible, le sujet sera moins souvent à l'ordre du jour. La configuration des réseaux de traducteurs diffère donc dans les deux cas, influençant la manière de poser le problème et de le traiter.

Une mobilisation des actants influencée par la configuration des traducteurs

Au terme (toujours provisoire) du processus de problématisation, toutes les forces en présence apparaissent indispensables pour traiter la question complexe posée : celle d'une transition démocratique vers un autre système alimentaire local. Pour reprendre à nouveau les termes de Callon, il est question ici de se demander, à travers l'étape de l'intéressement d'une part, comment fonctionnent les procédés par lesquels les acteurs « s'efforcent d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a défini par sa problématisation » (Callon, 1986, p. 185). D'autre part, dans la phase d'enrôlement, comment ils parviennent à attribuer des rôles précis à des acteurs « qui l'acceptent » (*ibid.*, p. 189).

Dans le cas meurthe-et-mosellan, en 2016, la présentation aux élus et citoyens du territoire des résultats de la recherche « Se nourrir quand on est pauvre » menée par ATD Quart-Monde a été déterminante à ce stade. Les porte-parole du PAT Sud meurthe-et-mosellan au séminaire RNPAT de 2018 affirment que c'est à ce moment que l'élu, président du pays et député local « est rentré en connexion avec le chantier [*sic*] ». Si cet élu, acteur stratégique à intéresser et enrôler, est déjà très impliqué sur les questions d'agriculture dans le cadre de ses mandats²⁵, la présentation de la recherche insiste sur la dimension de la qualité de l'alimentation. La chercheuse raconte à cet égard :

Le deuxième principe, c'était la qualité, qualité de la nourriture, mais aussi « toutes les qualités » et là on fait référence à une expression qu'avait utilisée [l'élu] dans son rapport pour le plan Éco phyto. C'est-à-dire évidemment la qualité de la nourriture, mais aussi la qualité des relations qui vont se tisser, la qualité de la façon dont la personne va pouvoir cuisiner et partager, la qualité de l'ensemble du système alimentaire, des relations et du volet plus social (chercheuse, RNPAT, 2018 : 71).

25 Il est notamment le rapporteur, à l'assemblée nationale, du rapport « Pesticides et agroécologie. Les champs du possible » remis au premier ministre en 2014 ou du rapport d'information sur le foncier agricole de 2018.

Les rencontres organisées sur le territoire permettent progressivement d'identifier les personnes à même de s'impliquer dans la démarche : « L'enjeu est la constitution progressive d'un collectif citoyen, voir si ça répond à une attente ? ». Il s'agit dès lors de « traduire un besoin, des attentes, en dynamique [...] de rassembler des acteurs de l'ensemble du système alimentaire, du producteur jusqu'aux consommateurs » (*ibid.* : 72). Par ailleurs, la démarche participative et de co-construction inspirée de la méthodologie d'ATD Quart-Monde²⁶ concourt à consolider la structuration du PAT et renforcer la capacité d'agir des acteurs, des personnes en situation de pauvreté et des citoyens, dans une logique démocratique. Elle intéresse au sens de la TAR ces personnes et les conforte dans un rôle à jouer dans le cadre d'une transition alimentaire démocratique (Paturel & Ndiaye, 2022).

Le territoire, par sa capacité à peser sur la démarche en cours, est relevé comme actant important, dont la parole est portée par les élus dans leur récit sur l'émergence du PAT Sud meurthe-et-mosellan :

Un territoire qui a des prédispositions pour travailler sur cette question de l'accessibilité sociale dans le PAT, [...] qui a une oreille attentive aux questions sociales et aux difficultés des gens. Nous avons un territoire qui est un ancien bassin ouvrier, point commun avec le Nord, c'est le bassin de Neuves-Maisons où il reste encore une usine sidérurgique ; mais c'est un territoire qui a beaucoup trinqué. (Directeur du Pays TDL, RNPAT : 68).

La considération de l'enjeu social au sein de ce PAT naissant apparaît comme une priorité pour le président du pays : « un PAT, pourquoi pas ? je vous le dis tout de suite, il faut que cela soit la question sociale, parce que faire du circuit court pour des gens qui vont y aller de toute façon dans un an ou dans deux ans, cela ne m'intéresse pas » (*ibid.* : 71-72).

Le rôle de traducteur de la problématique sociale joué par les chercheurs est également à souligner. Ils vont parler au nom des citoyens, notamment ceux en situation de pauvreté. L'arrimage de cette dynamique citoyenne avec un cadre institutionnel fécond trouvé dans le pays

26 Partant du principe que « les experts les mieux informés sur la pauvreté sont les pauvres » (Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde), le mouvement s'emploie à déployer une méthodologie dite « rigoureuse » à même de croiser « les différents savoirs : savoirs de vie, savoirs d'action et savoirs académiques ». La condition préalable étant de « construire collectivement, en toute liberté et autonomie » un savoir propre aux personnes en situation de précarité dans l'optique, ensuite, de « créer les conditions d'une parité dans l'échange » (<https://www.atd-quart-monde.fr/nos-actions/reseaux-wresinski/croisement-des-savoirs/le-croisement-des-savoirs-et-des-pratiques/>)

TDL semble avoir constitué un terreau fertile et facilité l'émergence d'un PAT qui, s'il se développe à l'échelle du pays Terre de Lorraine dans un premier temps, pourra déborder les frontières administratives d'origine pour essaimer sur d'autres territoires et EPCI du sud du département. Si le projet se déploie ensuite à destination des publics en situation de pauvreté, pour leur permettre d'accéder à une alimentation de qualité de manière durable, les porteurs vont s'employer à considérer tous les publics dans une dynamique inclusive : « Comment on fait pour que ce PAT rassemble bien tous les citoyens ? » (chercheuse, RNPAT, 2018). Au-delà des citoyens, les producteurs seront également enrôlés dans le PAT en participant à la constitution d'un groupement d'achat les reliant aux consommateurs : « il y a quelque chose qui se joue avec le monde agricole tout proche » (directeur du pays TDL).

L'intéressement des deux parties-prenantes, producteurs et personnes en situation de pauvreté s'est fait en considérant à la fois le potentiel économique du marché en question (achats groupés de pommes de terre notamment) et la volonté des personnes, de ne pas bénéficier gratuitement de denrées, afin de recouvrer leur dignité. La recherche menée et restituée a permis de rendre visible ce besoin de dignité des personnes, de payer leurs achats alimentaires, plutôt que d'être réduit à l'état de bénéficiaires à travers un don pur de denrées alimentaires (comme dans certaines associations caritatives).

À l'instar du cas meurthe-et-mosellan, la recherche semble avoir joué également un rôle dans le cas mulhousien. La Fondation d'assurance, qui a soutenu le projet, le concède : « le chercheur joue un rôle important pour nous rappeler de ne pas oublier la dimension d'accès à l'alimentation » (chargée de projet). Cependant, contrairement au premier cas, les chercheurs apparaissent moins à l'initiative de la démarche de création du PAT. Ils se sont engagés dans le projet dès les années 2014-2015 lors de la rencontre avec un réseau d'acteurs constitués autour de la Fondation (en l'occurrence une table ronde de l'alimentation) mais également par l'EPCI (Climat gourmand). L'un des chercheurs qui coordonne le projet se retrouve à participer aux deux dynamiques, au départ distinctes.

Au printemps 2016, l'ensemble des acteurs reconnaît les limites respectives des deux démarches menées isolément : « Il sera difficile de faire reposer un changement d'échelle uniquement sur Climat Gourmand. [...] avant tout perçu comme un événement de sensibilisation regroupant des initiatives atomisées et non comme un outil économique structurant » (consultant). Ils finissent par converger dans le cadre d'un PAT, à la suite d'un premier diagnostic réalisé auprès d'acteurs locaux : « à la lumière des entretiens [...], il apparaît évident qu'il existe un alignement d'intérêt [*sic*] clair entre les producteurs, les acteurs de l'ESS, les

collectivités territoriales et les restaurateurs pour développer un projet politique autour d'un Plan alimentaire territorialisé²⁷, cette dynamique commune permettant de répondre à chacun de leurs propres défis » (consultant).

L'échantillon des entretiens²⁸ réalisés par un consultant (soutenu par la Fondation) illustre le public visé par le projet à construire à ce stade. Il est constitué par des représentants du réseau de la Fondation d'assurance et de l'EPCI, dont notamment les représentants d'une épicerie sociale et solidaire, un restaurant solidaire installé dans un quartier prioritaire de la Ville de Mulhouse, un restaurant d'insertion porté par un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour personnes en situation de handicap, une association animant un chantier d'insertion par le maraîchage biologique et une association, membre d'Emmaüs, dont la vocation est de créer des emplois en insertion pour des personnes en situation d'exclusion. Lors de la réunion « filière locavore », une des premières instances (qui préfigure les comités techniques du PAT), ce même consultant, spécialiste en développement de coopérations territoriales, présente les résultats du diagnostic en englobant ces acteurs dans la catégorie distributeurs appliquant une focale économique à des acteurs sociaux à but non lucratif. Dans la restitution préparée avec les deux traducteurs principaux de la démarche (Fondation et EPCI), il liste plusieurs points de blocage qui aboutiront au constat de la nécessité d'aller vers un PAT, plus structurant. Une diapositive qui concerne les distributeurs évoqués (les acteurs sociaux) présente trois « points de blocage du côté de l'ESS [économie sociale et solidaire] : absence d'un projet politique avec des acteurs tournés sur leur survie, leur combat ; pas de vision d'ensemble et de cohésion, beaucoup d'initiatives isolées mais pas d'acteurs économiques ; vrai savoir-faire de sensibilisation qui recherche parfois des partenaires techniques pour avoir une légitimité ».

Malgré le fait que la Fondation et l'EPCI aient pensé ces acteurs comme supports de développement de la démarche PAT, ces éléments illustrent le risque de réduction de la problématique sociale. Le consultant conclut la séance en avril 2016 en affirmant : « Il faut structurer économiquement un projet politique » (CR réunion filière locavore). Il conforte les « opérations d'amplification de la voix » de certains acteurs et celles de « réduction » des autres » (Akrich, Callon & Latour, 2006).

Cette orientation économique se confirmera lors des réunions suivantes des instances de la démarche désormais avouée de construction

27 Notons qu'à l'époque les acteurs découvrent l'outil PAT et en parlent comme d'un « plan alimentaire territorial ».

28 À ne pas confondre avec les entretiens de recherche menés par le premier auteur du présent chapitre.

d'un PAT. Surtout, elle se renforcera à l'occasion d'une rencontre publique à l'automne 2016 pensée comme une occasion de « lancer la dynamique collective autour d'un PAT [en] s'appuyant notamment sur des opérateurs économiques » (CR réunion locavore, avril 2016). Quelques semaines avant cet événement, la chargée de mission de la Fondation insiste dans une réunion : « l'accent devant être mis tout au long de la journée sur l'impact économique attendu » et ajoute « ne serait-il pas pertinent que ce soit un élu en charge de cette dimension qui ouvre la journée ? Quitte à parler à deux voix avec l'élue en charge du développement durable ? ».

À l'automne 2018, la Fondation annonce son départ du PAT à la fin du programme pluriannuel dont l'une des thématiques était l'alimentation. Alors que l'EPCI se retrouve seul à animer la dynamique, la Fondation est soucieuse de capitaliser toutes les expériences qu'elle a contribué à développer en identifiant les clés du succès de ce type de dynamique. Une nouvelle recherche est menée par deux chercheurs membres du comité technique. Tourné vers l'innovation sociale, ce projet permettra, à partir des entretiens des principaux membres du PAT d'identifier les potentiels de l'action collective et partenariale pour aller, au-delà de la filière souhaitée, vers une communauté ou une gouvernance alimentaire territoriale (Michel, 2023). Alors que l'EPCI se retrouve seul à piloter le PAT, la recherche met en avant en juin 2019 le risque de centralisation de la démarche, le souhait d'une gouvernance plus collégiale afin de permettre à tous les acteurs et intérêts du territoire de s'exprimer. Le départ de la Fondation d'assurance modifie la configuration des traducteurs, donnant une place potentiellement hégémonique à l'EPCI. La problématique sociale se trouve peu à peu minorée dans le projet du PAT Mulhousien.

La première rencontre plénière (57 participants) intitulée « Demain, quelle filière économique pour des circuits alimentaires de proximité sur notre territoire ? » en même temps qu'elle entérine le choix du PAT comme support de la dynamique territoriale, l'inscrit dans un horizon économique. Un participant à la seconde plénière d'avril 2017 interpelle les porteurs à la suite d'une présentation du projet VRAC²⁹ et demande « comment associe-t-on les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire ? ». Il émet des craintes sur une proposition d'un système alimentaire à deux vitesses. Mais l'intervention reste isolée et les groupes de travail qui se constituent ensuite se centreront sur le foncier, la distribution/logistique et la complémentarité des projets sur le territoire, sans

29 Projet qui souhaite développer les groupements d'achats dans la région lyonnaise.

aborder de front la question de l'accessibilité sociale de l'alimentation. En juin de la même année, la décision est prise de déposer un dossier pour obtenir la labellisation PAT. Lors du comité technique de juillet, la représentante de la DRAAF fait état de sa satisfaction quant à la qualité de celui-ci mais propose tout de même d'y ajouter quelques projets illustrant « la lutte contre le gaspillage alimentaire et la justice sociale [un des axes du PNA] ». Dans le dossier figure la vision du PAT coconstruite par les membres du comité technique :

Organisation collective qui permet sur un territoire la coopération des acteurs et des structures multiples qui s'engagent dans un objectif commun : donner l'accès à tous à une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement équitable.

Dans cette vision, sur les divers supports de communication, on trouve les mots : « accès à tous » à côté de « organisation collective » ; « territoire » ; « saine » ; « locale » ; « respectueuse de l'environnement » et « équitable ».

L'organisation du grand forum sur l'alimentation qui se déroule sur quatre jours du 26 au 29 novembre donne lieu à la tenue de deux journées majeures successives et symbolise la difficile rencontre des enjeux sociaux avec les enjeux économiques de la démarche ; l'une portée par la Fondation et la Ville de Mulhouse qui donnera lieu à la restitution de la recherche sur l'insécurité alimentaire évoquée plus haut³⁰, l'autre portée par la Fondation et l'EPCI autour de l'émergence d'un PAT, à dimension plus économique.

L'étape de la mobilisation, qui parachève le processus de traduction, nous amène avec Callon (1986) à nous demander qui parle au nom du collectif en question et qui se voit reconnaître un statut de porte-parole légitime aux yeux des différents actants intéressés et enrôlés. Loin d'être un processus régulier, la traduction semble plutôt opérer comme une boucle, au fil des dynamiques d'acteurs, plusieurs opérations de mobilisation peuvent avoir lieu, avec plus ou moins de succès.

30 Cette journée sera introduite par la représentation théâtrale de situations typiques vécues par les bénéficiaires de l'aide alimentaire jouées par des étudiants en formation de travail social et quelques bénéficiaires de l'aide alimentaire. Celles-ci étant reconstruites à partir d'entretiens menés dans le cadre de la recherche auprès des différentes parties prenantes (bénéficiaires, bénévoles, travailleurs sociaux, gestionnaires des dispositifs d'aide des plus démunis).

Conclusion

Dans cette recherche, nous avons essayé de comprendre en quoi la configuration des réseaux de traducteurs influence la problématisation du volet social des stratégies alimentaires territoriales. Nous avons montré l'émergence de cette problématique dans les PAT et comment s'est exercée la prise de parole des actants sur l'enjeu social d'un système alimentaire alternatif en construction. Alors que dans le récit de Callon (1986 : 195) « les marins comme les coquilles finissent par être représentés par trois chercheurs qui parlent et agissent en leur nom », les deux PAT donnent à voir de multiples actants intéressés et enrôlés qui, pour le premier réussissent, pour le second peinent à mobiliser sur la problématique sociale. Dans les deux cas, mais plus largement au niveau national, l'évaluation des résultats des PAT constitue un défi : l'EvalPAT, troisième composante de l'Observatoire national des PAT, souhaite depuis quelques années tirer des enseignements du dispositif national des PAT et tente d'outiller les acteurs locaux afin de mesurer les impacts des PAT sur leurs territoires. Le rapport produit en 2022 relevait à ce sujet que l'évaluation constituait un véritable défi : « son caractère transversal en tant que politique alimentaire et sa promesse de participation horizontale dans le cadre de gouvernance partagée en font un objet d'évaluation complexe, protéiforme et profondément soumis à des arbitrages pour tenter d'en mesurer les impacts³¹ ». Les freins renverraient tout à la fois au manque de moyens des porteurs des PAT (l'évaluation n'est pas une priorité au regard du développement des actions), au risque du manque d'objectivité ainsi qu'à des hésitations méthodologiques (quel est l'objet de l'évaluation ?³²).

Nous montrons que la prégnance de la problématique sociale dans les débats stratégiques du PAT est due à une configuration d'un réseau de traducteurs favorable, qui dure dans le temps. Ce résultat est mis en évidence par la méthode comparative puisque le PAT mulhousien contraste avec celui de Meurthe-et-Moselle par la modification profonde de la configuration des traducteurs qui portaient la problématique sociale. Ceci a eu pour effet son effacement de l'agenda du PAT et l'affaiblissement de la mobilisation des actants sur ce thème. L'identité des

31 RNPAT, *Projets alimentaires territoriaux. Évaluation du dispositif national et de ses impacts territoriaux*, 2022.

32 Nous nous situons ici avec la démarche de l'EvalPAT dans ce que la commission européenne nomme l'évaluation *ex-post*, un outil d'apprentissage des politiques, qui permet d'utiliser les résultats pour améliorer la conception, la qualité et la mise en œuvre de la politique à l'avenir (article 78 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le cadre du développement rural par exemple).

acteurs, comme du PAT, s'en est trouvée différenciée dans son contenu. Le résultat de la démarche peut paraître moins exemplaire peut-être, mais il reste le fruit des interactions fondées sur des principes démocratiques au sein des PAT, en accord avec le projet gouvernemental de laisser le processus de développement se faire librement.

Notre recherche permet d'enrichir l'analyse du processus de traduction en proposant une lecture par le prisme de réseaux d'acteurs multiples, thème rarement traité par la littérature (Waeraas et Nielsen, 2016 ; Czarniawska, 2005). En effet, Callon (1986) propose une présentation de la TAR à travers un seul traducteur, le chercheur, qui impose sa problématisation et réussit à mobiliser les autres actants. Dans notre cas, nous montrons des configurations de réseau à plusieurs traducteurs, qui peuvent évoluer dans le temps ou rester stables, ce qui influence le résultat du processus de traduction. Les cas présentés sont éclairants également sur le rôle des chercheurs qui reste puissant dans le cas meurthe-et-mosellan, en s'imposant comme un des traducteurs principaux, alors que ce n'est pas vrai à Mulhouse, où cette fonction est assumée finalement par un consultant imposé par la collectivité territoriale, au moment où le réseau rival, celui de la Fondation d'assurance, perd en influence après son départ. En cela, notre recherche apporte un regard sur l'influence des chercheurs sur les systèmes sociaux en mutation moins critique que celui apporté par Callon (1986). Le chercheur semble être descendu de son piédestal de Léviathan (Akrich, Callon & Latour, 2006), en favorisant un processus de traduction plus démocratique. Cette évolution du rôle de traducteur des chercheurs apparaît également dans le PAT meurthe-et-mosellan puisque leur influence est relative. Leur problématisation semble le résultat d'un débat démocratique (Michel *et al.*, 2022) qui a débouché sur un consensus impliquant les autres réseaux de traducteurs autour d'un élu et d'ATD Quart-Monde.

L'autre apport de la recherche porte sur la souplesse du dispositif des PAT, vu comme un système faiblement couplé à des normes non contraignantes (Duran & Lazega, 2015). Nous montrons l'existence d'un modèle de gouvernement démocratique de PAT qui s'est construit à partir de l'expérience des actants d'un territoire qui a été ensuite reconnue par les institutions. Invités au séminaire thématique «Prendre en compte l'accessibilité sociale et la nutrition santé dans les PAT» (organisée par le RNPAT en 2018), les acteurs du PAT meurthe-et-mosellan déclaraient penser ne pas avoir une démarche exemplaire. Leur démarche (encensée par les productions du RNPAT en 2018, de l'IGAS en 2019, ou encore à travers l'obtention d'un prix décerné par le MAA en 2019 pour le projet « Se nourrir quand on est pauvre ») est le résultat de la structure même de la configuration des traducteurs, dans laquelle les représentants de l'État

central sont peu intervenus, ni dans sa constitution, ni dans les règles de fonctionnement, ni dans l'orientation de la stratégie. Elle n'a pas non plus été reproduite à l'identique par les autres PAT, qui connaissent des configurations d'acteurs et des enjeux différents, comme en témoigne l'expérience mulhousienne. L'absence de norme dans la construction du PAT *a priori* a conduit à une diversité des expériences dans la construction de systèmes alimentaires. L'étude des PAT semble illustrer une autre manière de construire de la norme, *a posteriori*, en mettant en avant des bonnes pratiques ou des pratiques inspirantes, expérimentées sur des territoires précis et mettant en lumière des dynamiques de réseaux de traducteurs à chaque fois singulières.

Faut-il se plandre d'un processus démocratique au sein des PAT entre de multiples réseaux de traducteurs, qui ne conduit pas à une uniformité des systèmes alimentaires ? Il existera toujours une tension entre norme et initiatives territoriales. Mais ces dernières peuvent être guidées par les réflexions menées des chercheurs, qui rendent compte de mécanismes sociaux de portée générale, sans volonté d'imposer une solution. Par leur intermédiaire, les expérimentations porteuses d'innovations sociales deviendront à terme des normes non contraignantes. L'avenir dira si ce modèle de construction de la norme institutionnelle à partir du bas deviendra le guide de l'action publique sur des enjeux sociétaux où les citoyens ont leur mot à dire.

Références bibliographiques

- Abitbol, Leïla, *Initier des coopérations inter-organisationnelles dans les démarches d'Ecologie industrielle et territoriale : une relecture en termes de sociologie de la traduction et de la théorie des objets-frontières*, Thèse de doctorat, Lyon, Université Jean Moulin, 2012.
- Akrich, Madeleine, Callon, Michel & Latour, Bruno, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines, 2006.
- Bornemann, Basil & Weiland, Sabine, « Empowering People: Democratising the Food System? Exploring the Democratic Potential of Food-Related Empowerment Forms », *Politics and Governance*, 2019, vol. 7, n° 4, p. 105-118.
- Callon, Michel, « Struggles and Negotiations to Define What is Problematic and What is Not », in Karin D. Knorr, Roger Krohn & Richard Whitley (dir.), *The Social Process of Scientific Investigation*, Dordrecht, Reidel, 1980, p. 197-219.
- Callon, Michel, « Some elements of a sociology of translation: Domestication of the scallops and the fishermen of St. Brieuc Bay », in John Law (dir.), *Power, Action and Belief: A New Sociology of Knowledge?* London, Routledge & Kegan, 1986, p. 196-229.
- Callon, Michel & Latour, Bruno, « Unscrewing the big Leviathan », in Karine D. Knorr-Cetina & Aaron V. Cicourel, *Advances in Social Theory and Methodology*, Londres, Routledge & Kegan Pau, 1981, p. 275-303.
- Crivits, Maarten, Prové, Charlotte, Block, Thomas & Desein, Joost, « Four perspectives of sustainability applied to the local food strategy of Ghent

- (Belgium): need for a cycle of democratic participation? », *Sustainability*, 2016, vol. 8, n° 1, p. 55.
- COCOPULA (Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire). (2021). [Communiqué de presse]. Ministère des solidarités et de la santé. <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/cocolupa-le-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite>
- Czarniawska, Barbara, *Narrating organizations: Dramas of institutional identity*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.
- Czarniawska, Barbara, « De la polyphonie dans l'analyse des organisations », *Revue française de gestion*, 2005, n° 159, p. 359-371.
- Czarniawska, Bruno, *Shadowing: And Other Techniques for Doing Fieldwork in Modern Societies*, Copenhague, Copenhague Business School Press, 2007.
- Dumez, Hervé, « L'Actor-Network-Theory (ANT) comme technologie de la description », *Le Libello d'ÆGIS*, 2011, vol. 7, n° 4, p. 27-38.
- Dumez, Hervé, *Méthodologie de la recherche qualitative : les 10 questions clés de la démarche compréhensive*, Paris, Vuibert, 2016.
- Duran, Patrice et Lazega, Emmanuel, « Introduction. Action collective : pour une combinatoire des mécanismes de coordination », *L'Année sociologique*, 2015, n° 65, p. 291-304.
- INSEE, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *INSEE Première*, 2022, n° 1907.
- Latour, Bruno, « On actor-network theory: A few clarifications », *Soziale Welt*, 1996, n° 47, p. 369-381.
- Malassis, Louis, *Nourrir les hommes*, Paris, Flammarion, 1993.
- Michael, Mike, *Actor-Network Theory. Trials, Trails and Translations*, Sage, London, 2017.
- Michel, Sophie, « Espaces démocratiques et gouvernance territoriale : comment organiser collectivement les mutations du système alimentaire ? », *Innovations*, 2023, vol. 70, p. 123-151.
- Michel Sophie, Wiek Arnim., Bloemertz Lena *et al.*, « Opportunities and challenges of food policy councils in pursuit of food system sustainability and food democracy—a comparative case study from the Upper-Rhine region », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 2022, vol. 6, 1-24.
- Paturel, Dominique & Ndiaye, Patrice, « Le droit à l'alimentation durable en démocratie », *Rhizome*, 2022, n° 82, p. 7-8.
- Nicolini, Davide, « Medical Innovation as a Process of Translation: A Case from the Field of Telemedicine: Medical Innovation as a Process of Translation », *British Journal of Management*, 2010, vol. 21, n° 4, p. 1011-1026.
- Pikus, Anne-Claire, Deschamps, Jean-Pierre & Boissonnat, Huguette, « Maladies chroniques et précarité : obstacles à la prise en charge et préconisations », *Santé Publique*, 2015, n° 1, p. 13-16.
- Ramel, Magali, Boissonnat, Huguette, Sibue-De Caigny, Chantal & Zimmer, Marie-France, « Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité », *Dossiers et Documents de la Revue Quart-Monde*, 1996, n° 25.
- Valiorgue, Bertrand, *Refonder l'agriculture à l'heure de l'Anthropocène*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « En anthropocène », 2020.
- Villet, Cyril & Ngnafeu, Manuella, « Se positionner aux côtés des personnes. Des expériences alsaciennes en sécurité alimentaire, entre réduction identitaire et reconnaissance sociale, *Anthropology of Food*, 2020, S15.
- Waeraas, Arild & Nielsen, Jeppe-Agger, « Translation Theory "Translated": Three Perspectives on Translation in Organizational Research », *International Journal of Management Reviews*, 2016, vol. 18, p. 236-270.

2. TÉMOIGNAGES DES ACTEURS DE L'ESS

Sahel Vert, un espace d'expression de compétences et d'acquisition de connaissance pour un partage de pouvoir

Nicole D'Angelo et Pietro Beltramello

Résumé. Fondée autour d'une amitié franco-malienne, l'association Sahel Vert a démarré par une campagne de plantation d'arbres et la construction d'une école au Mali, visant à lutter contre la désertification et à promouvoir l'éducation au Sahel. Ainsi, l'association explore les dynamiques complexes entre les politiques de coopération décentralisées et la propension de la société civile à penser la relation de coopération au-delà de l'action humanitaire. Au cœur de la philosophie de Sahel Vert réside un cadre distinctif, celui du bénéficiaire-acteur, qui favorise non seulement l'action individuelle, mais suscite également des réflexions critiques sur les responsabilités collectives et la gouvernance des ressources partagées. En présentant les éléments clés qui mènent au développement de l'association au Mali en France et en Italie, cet article examine le rôle crucial de l'alimentation comme vecteur associatif. À partir de cette expérience, on peut imaginer des espaces de transactions sociales comme des creusets pour la consultation, l'échange et la fraternité qui peuvent favoriser l'action transformative, le développement de la communauté et l'innovation durable.

Abstract: Founded on a Franco-Malian friendship, Sahel Vert association began with a tree planting campaign and the construction of a

school in Mali, aiming to combat desertification and promote education in the Sahel. The association navigates complex dynamics between decentralized cooperation policies and civil society's inclination to view cooperation beyond humanitarian action. At the heart of Sahel Vert's philosophy lies a unique framework, that of the *beneficiary-actor*, which not only encourages individual action but also prompts critical reflection on collective responsibilities and the governance of shared resources. Conflicts within the collective are seen as opportunities for dialogue and collective introspection to identify underlying tensions, and to frame a common ethos. By presenting the key elements that led to the development of the association in Mali, France and Italy, the article explores the critical role of food as an associative vector. From this experience, one can envision social transaction spaces as melting pots for consultation, exchange, and fraternity, which can promote transformative action, community development, and sustainable innovation.

L'association Sahel Vert naît sous l'impulsion de différents mouvements associatifs dans le contexte historique d'évolution des rapports de coopération internationaux qui interrogent la relation à l'autre. C'est autour d'une amitié entre un ressortissant malien et un professeur de l'université de Haute-Alsace (UHA) que des hommes et des femmes se lancent dans une campagne de plantation d'arbres pour lutter contre la désertification, puis dans la construction de l'école de Bangassi, près de Sofara, en plein Sahel malien. Réunissant société civile et politique, cette initiative est réalisée dans un contexte de conflictualité entre une politique de coopération décentralisée et l'envie de la société civile de sortir d'un modèle relationnel d'aide dit humanitaire.

Dans la confrontation des idées sur ce que peut être le développement, les parties prenantes consolident des liens d'amitiés qui vont se matérialiser dans la construction du premier centre de l'association à Sofara nommé *An Ka Ta N'Gnefe*. Ce lieu accueille des séjours interculturels de solidarité qui ont permis d'aménager un jardin collectif, de planter des arbres et de restaurer des infrastructures scolaires sur le territoire etc. Des personnes à besoins spécifiques¹ en France font partie de ces voyages.

L'inscription dans le réseau des mineurs de fond², la création du centre et les enjeux environnementaux soulevés lors du sommet de Rio en 1992 donnent à l'association le crédit nécessaire pour obtenir la mise

1 Jeunes personnes repérées par la Protection judiciaire de la jeunesse et par l'Aide sociale à l'enfance et des personnes porteuses d'handicap mental.

2 Trois membres de l'association était mineurs de fond aux mines de potasse d'Alsace.

à disposition d'un site de 1,4 hectare dans la forêt du Nonnenbruch : du Sud au Nord, les activités de Sahel Vert s'installent en France à « La dynamitière », l'ancien lieu de stockage de la dynamite au cœur des mines du bassin potassique d'Alsace (Wittenheim, 68). Au fur et à mesure, les activités s'étalent pour offrir aux plus démunis des ateliers d'autoproduction (alimentaire, recyclage, construction) et des espaces sociaux et d'accompagnement pour l'insertion sociale et l'emploi. La mise à disposition de cette friche industrielle permet, sur le même modèle de gouvernance qu'au Mali, de mener des actions de solidarité en faveur du territoire Sud Alsace et de préparer les voyages de solidarité. En plus de trente ans d'expérience, les mobilités cognitives, géographiques et sociales, se confirment comme étant la clé de voûte du projet associatif.

De l'aide à l'entraide, de bénéficiaire à acteur

Chaque personne à Sahel Vert s'implique dans les ateliers auto-productifs et peut également bénéficier des biens et des services produits. Les personnes font le lien entre le travail réalisé et la richesse dont elles peuvent jouir, entre l'environnement qui permet la production de cette richesse et donc l'intérêt impérieux de le protéger pour la survie de notre espèce.

La dynamique de l'association, dans sa genèse et tout au long de son parcours, dépend de deux paramètres qui vont induire un questionnement autour de la relation d'altérité en faveur du développement durable et plus précisément remettre en question le paradigme de dominant à dominé. Premièrement, selon le statut unique de bénéficiaire-acteur, toutes les personnes participant à l'activité de l'association sont à la fois les producteurs et les bénéficiaires des biens et des services produits collectivement. Ce statut invite chaque personne à devenir partie prenante de l'entreprise et des valeurs qu'elle porte. Il interroge donc la responsabilité des participants dans l'évolution de l'association et dans la gestion des biens communs (alimentaires notamment) que les collectifs de travail produisent. Deuxièmement, la dynamique associative dépend de l'articulation et la circulation des compétences des personnes sur les différents territoires d'implication. Cela prédispose à l'émergence des processus qui permettent aux acteurs de repérer les compétences nécessaires au développement (individuel et social), favorisant la prise de conscience des connaissances issues des différentes cultures. Par exemple, la gestion pastorale sur le site en France est coordonnée et organisée par des partenaires peuhls du Mali. Pareillement, les activités éducatives au Mali sont coordonnées et organisées par les éducateurs et animateurs français. Ainsi, dans le cadre de la gestion pastorale, le

berger peuhl est amené à prendre en considération la période d'agnelage spécifique à l'Europe. De plus, au Mali et pour certaines espèces en Italie, les tomates ne sont pas attachées à un support pour qu'elles restent à la verticale, au contraire, elles sont laissées à même le sol pour maintenir l'ombre et la fraîcheur. Ces différences, qui émergent naturellement lors de la pratique, ne sont pas que géographique, elles résident aussi dans nos représentations. Si, par exemple, dans un scénario éducatif pour les enfants, il y a un personnage tel qu'une sorcière, on saura qu'elle ne revêt pas la même réalité en France et au Mali.

Ainsi, imaginer ces activités suppose une confrontation perpétuelle qui permet aux acteurs de prendre en considération et valoriser leurs pratiques, leurs compétences et les représentations propres à chacun. Il s'agit donc d'identifier les points de convergence sur lesquels se construiront des repères communs transcendant nos différences communautaires. C'est grâce à cette interculturalité, mise en œuvre sur des principes d'égalité, que nous pourrions répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, de soins, de formation et d'habitat qui nous réunissent tous.

L'alimentation comme vecteur associatif

Au fur et à mesure que les acteurs sont confrontés aux activités associatives, le triptyque action – réflexion – formation du développement intégré conduit vers un modèle où les valeurs associatives se réalisent dans des domaines multiples. C'est ainsi que Sahel Vert expérimente l'importance de l'alimentation comme vecteur associatif qui, comme espace commun de transaction sociale, a nourri et élargi la perspective de l'association.

Dès 2003 l'association devient un relais de la Banque alimentaire et développe sur le site de La dynamitière des ateliers de maraîchage, de gestion pastorale et puis, grâce aux compétences des bénéficiaires-acteurs, des ateliers de rénovation et de recyclage de matériaux informatiques, d'ameublement et de construction. Ce relais permet d'engager des familles démunies en offrant à la fois des espaces d'autoproduction et un accompagnement pour des personnes en volonté de construire un parcours d'insertion socio-professionnelle.

Pour favoriser cette dynamique, l'équipe se professionnalise dans les champs de l'éducation spécialisée et l'activité s'institutionnalise. Ainsi, l'association en France et au Mali sort progressivement des subventions et est rémunérée à travers des prestations d'accueil, d'activité de jour et de services aux communes, au titre de l'entretien des espaces verts par la gestion pastorale en milieu urbain et à travers la contribution

volontaire et en nature (bénévolat et production de biens et de services)³. Ce modèle économique génère des moyens financiers qui soutiennent le développement et la création d'emplois : de 2004 à nos jours, l'association Sahel Vert a permis à 51 personnes de bénéficier d'un emploi ce qui prouve la solidité d'un projet qui s'enrichit à la fois de sens et de compétences.

Toujours dans la volonté de partager les richesses produites pour le développement territorial en faveur de la souveraineté alimentaire et de la création d'emplois, en 2011 un troisième centre, dénommé *Lamoyoro*, est créé à Bamako. Ici, l'association souhaite développer l'autoproduction alimentaire en ville à travers la mise en place de bacs de plantation.

En 2015, en cherchant à apporter une réponse concrète aux défis dramatiques posés par les nouvelles vagues migratoires, l'association accueille dans le centre établi en France des mineurs non accompagnés. Cet engagement amène l'association à réfléchir à la notion de socle de sécurité : l'alimentation, l'habitat, la santé et l'éducation sont désormais les quatre domaines d'implication qui, en fusionnant, animent et interrogent les pratiques du collectif au quotidien.

Lieu de passage des personnes en migration, l'Italie devient un nouveau territoire d'implication : en 2020, l'association y implante un nouveau centre *Il passaggio* dans la région de l'Ombrie. Ici comme dans les autres centres, la production d'aliments permet tout à la fois de se réapproprier des connaissances liées à la culture, à la transformation et à la conservation des aliments, et d'approvisionner les cuisines au quotidien. Ces activités deviennent un moyen pédagogique d'accompagnement pour des publics à besoins spécifiques qui, tout en contribuant au collectif, gagnent en compétences utiles pour saisir des opportunités d'emplois.

La conflictualité comme opportunité d'apprentissage réciproque

Les centres de l'association Sahel Vert sont des espaces de production de biens et de services, des espaces de rencontre, d'échange, de dialogue et de conflit. Ces espaces nécessitent donc des temps de confrontation, de concertation, d'arbitrage, d'évaluation. Penser la méthode de gestion des conflits est d'autant plus important que le collectif de travail est composé de personnes dont la présence peut être volontaire ou imposée, ou parce qu'elles viennent d'univers différents. Dans ces conditions, les conflits peuvent émerger au quotidien et sont perçus

3 L'auto-financement de la structure arrive à représenter 64 % des recettes.

comme un élément substantiel du projet : ils permettent de pousser au dialogue et de réfléchir ensemble à des espaces de transaction sociale.

La méthode de gestion des conflits, établie à travers les fiches d'incident, vise à comprendre les représentations de chaque partie au sujet de l'événement conflictuel pour comprendre où se trouve la tension qui les oppose. Elle vise enfin et surtout à inscrire le conflit comme un élément essentiel de la construction d'une culture commune et constitutive d'une réconciliation possible. Par exemple⁴, au déjeuner pris collectivement, un mineur non accompagné demande du riz sans adresser un « s'il vous plaît » à l'éducatrice. Cette dernière, montrant son agacement, le reprend et lui demande d'utiliser la formule de politesse. Il se fâche et refuse de manger. Un membre de l'équipe reprend avec lui l'incident et le jeune répond : « on ne dit pas à une femme que l'on considère comme sa mère "s'il te plaît" pour obtenir à manger, cela est irrespectueux ».

La gouvernance partagée suppose donc de s'affranchir de certains réflexes « colonisateurs » qui viseraient à imposer sa vision du monde à l'autre : elle se situe dans la conjugaison des contraires et elle suppose de se laisser surprendre par des configurations coconstruites et inédites. L'association cherche ainsi à substituer la hiérarchie de subordination par de la hiérarchie de coordination : toutes les personnes sous statut unique de bénéficiaire-acteur sont subordonnées non pas à des personnes mais à un projet politique commun⁵.

La question de la temporalité

La considération du conflit demande des temporalités longues et lentes. Sa résolution suppose la déconstruction de nos représentations, mais aussi la construction d'une culture commune. Le conflit implique une rivalité entre les temporalités et les valeurs véhiculées par la société néo-capitaliste. Les temporalités de la gestion du conflit s'opposent à celles de l'urgence, de l'obsolescence et de l'éphémère, auxquelles nous avons souvent tendance à succomber. Ces temporalités supposent de s'affranchir de la culture de la vitesse et de la globalisation. La vitesse, interdisant la réflexivité sur notre frénésie à la consommation, nous fait agir par nos peurs plus que par nos désirs. Enfin, la consommation va reprendre à un besoin de paraître plutôt que d'être.

Il n'y a donc pas de modèle prêt à consommer d'une démocratie alimentaire, il y en a autant que de communautés et de personnes vivant

4 Une thèse à l'UHA présente et analyse des exemples de la sorte : <https://www.theses.fr/2022STRAG006>.

5 Plus d'informations sur le projet associatif à la page : <https://sahelvert.wordpress.com/>.

ensemble. La démocratie est par essence non finie, en construction, en discussion. Toutefois elle exige des espaces de transaction sociale vus comme des temps de concertation, d'échange, d'amitié.

Vivre ensemble dans un jardin

Commentaire

Sabine Reinecke

L'article sur Sahel Vert porte sur la coopération au sein des systèmes alimentaires alternatifs, afin de rétablir la proximité entre les producteurs et les consommateurs, de permettre l'accès à une alimentation durable pour les populations vulnérables et de résister à la logique concurrentielle du marché. Sahel Vert se concentre sur des projets au Mali, en France et en Italie. La dynamique de l'association consiste à remettre en cause les structures de pouvoir et les idées de domination, en considérant chacune des personnes impliquées dans le projet comme des bénéficiaires et des acteurs des biens et services produits collectivement.

Le projet d'agriculture solidaire *Lebensgarten Dreisamtal*, bien que situé localement sans lien avec l'international, a une approche similaire. La relation avec un autre socialement éloigné n'est en fait pas une question de distance géographique mais peut être aussi considérée dans des contextes locaux et dans un voisinage direct. Il permet de favoriser la démocratie alimentaire et la durabilité écologique. En effet, dans les sociétés modernes dotées de chaînes de supermarchés, les gens ont généralement perdu le contact et la conscience du lieu et de la manière dont leurs aliments sont produits et transformés. De plus, les ménages à faibles revenus sont souvent privés de l'égalité des chances, de la possibilité de profiter d'aliments sains, produits localement et de

manière durable dans leur environnement direct, par rapport à leurs voisins aux revenus plus élevés. Par ailleurs, contraints par un environnement économique de marchés alimentaires internationaux hautement compétitifs, les petits agriculteurs sont soumis à des conditions de travail considérées comme inacceptables dans d'autres secteurs de la société (charge de travail, faible revenu horaire, investissement dans la recherche et le développement, etc.).

Dans le sud-ouest de l'Allemagne, le projet *Lebensgarten Dreisamtal* (jardin de la vie) est une autre illustration de cette nouvelle approche¹. Le collectif qui le porte a réussi à reconquérir une parcelle de terre productive dans les environs de la ville de Fribourg-en-Brigau pour mettre en œuvre ses idées de production alimentaire qui, en outre, promeuvent l'apprentissage de l'équité et de la spiritualité. En ce sens, cette initiative citoyenne cherche à marier les idées d'inclusion et de conscience spirituelle et culturelle (de la nature) avec celles de production d'une alimentation saine pour un ensemble diversifié de personnes.

Historique du *Lebensgarten e.V.*

Le jardin *Lebensgarten* est un petit potager géré par des professionnels situé dans la vallée de la rivière Dreisam, à environ un kilomètre de la périphérie de la ville de Fribourg-en-Brigau. Juridiquement, il fait partie d'une association fondée en décembre 2012 sur la base d'un réseau croissant de personnes dévouées recherchant davantage de solidarité et de connectivité entre les agriculteurs et les consommateurs mais aussi entre les consommateurs. L'association nouvellement créée est soutenue par les *Solidarische Landwirtschaft, Deutschland e.V.* (agriculture solidaire). Elle est orientée vers les objectifs de conversion de l'agriculture à la biodynamie ainsi que vers le partage des connaissances sur cette pratique. Elle veut contribuer à la protection de la biodiversité et des aliments régionaux et saisonniers, ainsi qu'au développement d'une interaction consciente avec la nature.

L'association *Lebensgarten Dreisamtal e.V.* a commencé à agir sur le terrain au printemps 2013 sur deux très petites parcelles de terre (total d'environ 0,4 ha) qui ont été généreusement fournies par deux fermes Demeter biologiques dans la région². Aujourd'hui, le *Lebensgarten* est situé sur la totalité de la surface d'une des fermes donatrices qui a cessé son activité de production de baies. Il produit trente-quatre types de légumes de saison différents qui sont distribués à un peu moins de cent

1 <https://lebensgarten-dreisamtal.de/>

2 <https://www.marktplatz-landkultur.de/unsere-h%C3%B6fe/lebensgarten-dreisamtal-evbr-solidarische-landwirtschaft/>

ménages. Dès la première année de production, cinquante actionnaires (ou membres) ont rejoint l'association, ce qui a permis d'acheter des paniers de livraison, un ensemble d'outils importants et de financer un poste de jardinier professionnel permanent. Le soutien des membres, mais aussi de la municipalité (Kirchzarten), a contribué à la mise en place d'une infrastructure agricole essentielle. Au fil des ans, le soutien financier apporté par les membres a permis l'achat du matériel essentiel tel qu'un tracteur, un tunnel à feuilles ou un abri.

Des formes équitables d'actionnariat diversifié

Comme pour la plupart des CSA (*Community supported agriculture*), l'organisation institutionnelle de l'association permet de mettre en œuvre une approche actionnariale qui vise à assurer non seulement la viabilité financière et l'indépendance (par rapport à d'autres sources de financement, comme les banques aux taux d'intérêt élevés) mais aussi à contribuer à la mise en œuvre du principe de solidarité dans l'agriculture. Le budget commun repose sur un double système de paiements uniques et mensuels variables pour les membres. Un versement unique d'au moins 200 euros (la part) est effectué au début de l'adhésion. Les membres peuvent choisir de payer volontairement plus, tandis que les membres en formation, les bénéficiaires de l'aide sociale ou les parents isolés bénéficient d'une réduction, voire d'une exonération, de la cotisation. La part mensuelle donne droit, en principe, à des boîtes de légumes de tailles différentes. En fonction de la taille du ménage et du budget, les membres peuvent opter pour une petite part (actuellement au moins 64 euros par mois) ou une grande part (au moins 115 euros par mois). Les membres peuvent volontairement payer plus pour leur panier de légumes hebdomadaire en fonction de leurs possibilités financières. Les frais moyens sont calculés sur la base de tous les coûts annuels courants (salaires, semences, plants, matériel, etc.) et non sur la valeur réelle (sur le marché) des produits distribués. Plutôt que d'acheter une quantité spécifique de légumes, l'actionnariat d'un CSA implique le partage non seulement des bénéfices et des rendements, mais aussi de tous les risques. Dans les bonnes années ou avec beaucoup d'aide, cela peut conduire à des prix alimentaires très abordables.

La sécurité sociale des travailleurs et la longévité économique de l'exploitation sont à la base de cette approche de partage des risques. La relation directe entre les producteurs et les consommateurs et la distribution directement à partir du champ et sur le terrain évitent que les bénéfices ne soient perdus le long d'une chaîne de valeur compliquée ou d'accords de vente au détail. Sur cette base, il est possible d'obtenir à la

fois des salaires équitables pour les jardiniers et des prix équitables pour des aliments sains pour les consommateurs. Le niveau du salaire des jardiniers reflète la haute appréciation sociale de leur travail pour et au sein de la communauté. Les salaires sont bien supérieurs à la moyenne (comparativement aux revenus normaux du secteur) et équivalents à ceux d'un fonctionnaire de la région. L'association a opté pour des contrats de travail à temps partiel. Grâce à une certaine flexibilité permettant de faire face aux pics de travail (par exemple lors des principales saisons de plantation et de récolte), cette approche réduit les risques de surcharge de travail tout en garantissant un revenu décent. L'aide non rémunérée apportée par les membres contribue à faire vivre cette idée.

Communauté de vie et « prosommation »

Le soutien dans les CSA n'est pas seulement de nature financière. Bien que les membres aient principalement la liberté d'être des consommateurs passifs, beaucoup d'entre eux choisissent d'être des « prosommateurs » actifs, c'est-à-dire qu'ils ne se contentent pas de consommer les légumes, mais participent également à leur production. Les membres féminins de l'association, en particulier, s'engagent plus ou moins régulièrement dans des activités de « co-jardinage » en aidant à la plantation, à l'arrosage, au désherbage, à la récolte ou en servant de repas à ceux qui aident au jardinage. Les membres sont également entièrement responsables d'une zone appelée « Panama », où des herbes et des fleurs sauvages sont cultivées sur des terres improductives pour servir de refuge à des insectes utiles et à d'autres animaux qui soutiennent le travail d'une branche locale d'une importante organisation de conservation de la nature en Allemagne (NABU).

Un rituel clé parmi les membres, établi pour rendre le jardinage commun attrayant, en particulier les jours de récolte/distribution, est la pause petit-déjeuner commune qui a lieu autour d'une table dans le champ. Les jardiniers et les membres assis ensemble autour d'un repas et d'une boisson chaude apprécient ce temps d'échange et ce sentiment d'appartenance à un groupe. Les membres soutiennent l'association de bien d'autres manières, en fonction de leurs propres capacités et aptitudes. Au-delà du jardinage, cela comprend l'aide au transport vers un point de livraison, l'aide à la construction ou aux réparations, mais aussi à la gestion de l'association, par exemple en s'occupant des affaires administratives liées à l'existence d'une association ou en représentant l'association lors d'événements ou pour le recrutement de membres. Cet engagement dans le projet de groupe est l'expression d'une nature véritablement idéaliste qui, pour de nombreux membres, qualifie le

partenariat bien au-delà des modes classiques et unidirectionnels de consommation alimentaire (échange d'argent contre de la nourriture).

Pour le fonctionnement à long terme du *Lebensgarten* en tant que ferme et communauté, l'une des jardinières expérimentées et de longue date a été présentée à plusieurs reprises comme la personne clé pour la bonne gestion de la ferme et pour les relations sociales au sein du groupe ainsi que pour les échanges avec l'extérieur (comme les étudiants ou les citoyens intéressés). L'auteur de cet article doit elle-même l'accès aux informations sur l'organisation interne et l'expérience à long terme à la volonté et à la passion de cette jardinière pour expliquer et partager ses connaissances patiemment³.

Cultiver la nourriture, le savoir et l'esprit

L'éducation n'est pas seulement un objectif formel énoncé sur papier dans les statuts, c'est une pratique vécue qui est visible dans les champs. L'éducation a été l'un des axes de travail de l'association depuis le début. Elle a par exemple coopéré avec le *United World College Freiburg*, dont les étudiants ont participé à la culture de certains plants⁴. Le jardin propose régulièrement des stages d'orientation ou dans le cadre de formations professionnelles ou académiques. Il existe surtout une coopération avec une école voisine (*Freie Schule Dreisamtal*). Les élèves de différentes classes sont invités à cultiver des plantes et à faire l'expérience de l'agriculture avec tous les sens sur leur propre parcelle de terre. De nombreux élèves participent volontairement aux activités de jardinage de la ferme pendant leur temps libre. Le jardin est ouvert à toute personne souhaitant en savoir plus sur le travail, l'agriculture durable ou la gestion d'une CSA. Des visites guidées sont proposées à différents groupes d'étudiants et d'adultes sur demande.

Être conscient de la nature et faire l'expérience spirituelle de l'agriculture comme étant plus qu'une simple production est un autre motif au cœur de l'association depuis le début. Afin de pratiquer la pleine conscience et de se reconnecter à la nature, un groupe de membres a pratiqué le cojardinage spirituel par la méditation dans et autour des champs. La plupart des agriculteurs formés à la gestion moderne, efficace et intensive des terres secoueraient la tête devant la disparité, la complexité et les profanes dans les champs du *Lebensgarten*. Cependant, du point de vue de la communauté, la grande complexité et l'improductivité intrinsèque des membres peuvent en fait constituer une approche

3 Visites sur le terrain en 2019, 2022 et 2023.

4 <https://www.freiburg-schwarzwald.de/blog/lebensgarten-dreisamtal-csa/>

la plus appropriée pour exprimer et satisfaire la multiplicité des besoins physiques, cognitifs et émotionnels liés à un seul morceau de terre et dans le vrai sens du partage. Il est alors regrettable que l'avenir du jardin dépende fortement de la bonne volonté et du soutien des propriétaires qui louent le terrain à la communauté.

CHAPITRE 3

Les actions collectives pour un accès démocratique à une alimentation saine et durable

1. CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

L'accès à une alimentation satisfaisante sur le territoire de Montreuil en Seine-Saint-Denis

Melaine Cervera, Hajar El Karmouni et Marion Maignan

Résumé. La question alimentaire sur les territoires croise d'un côté le développement de nombreuses initiatives relevant de systèmes alimentaires alternatifs (Amap, circuits-courts, coopératives de consommation, etc.) et de l'autre, une augmentation du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire, associée à des préoccupations croissantes de santé publique (obésité, maladies cardio-vasculaires, dénutrition). Dans cette tension, les collectivités territoriales sont sollicitées pour soutenir des alternatives (des circuits-courts, des boucles alimentaires vertueuses, etc.) et pour lutter contre l'aggravation de la précarité alimentaire. Elles sont, de fait, confrontées à des difficultés pour porter une politique alimentaire visant l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation satisfaisante, qui soit de bonne qualité gustative, choisie, tout en assurant un revenu décent aux agriculteurs et en étant respectueuse de l'environnement. Dans ce contexte, nous étudions la stratégie alimentaire de la Ville de Montreuil, dans la banlieue est parisienne. Le territoire montreuillois se caractérise par un milieu urbain dense, une faible autonomie en matière de production agricole et une importante précarité alimentaire. Les enjeux agricoles et alimentaires occupent une place particulière au sein d'un tissu associatif par ailleurs

très dense. Ce chapitre examine les résultats de la recherche participative « Construire un projet alimentaire citoyen sur un territoire urbain : initiatives pour une alimentation durable et accessible à Montreuil » (COPALIM). COPALIM s'appuie sur un partenariat entre une collectivité territoriale qui souhaite mettre en place une stratégie alimentaire sur le territoire, des acteurs issus de l'économie sociale et solidaire, des acteurs de l'accompagnement social et des laboratoires de recherche. La question de recherche a porté au départ sur la question de l'accès à une alimentation durable pour évoluer vers un questionnement sur l'accès à une alimentation satisfaisante dans un contexte marqué par une importante précarité alimentaire. La première partie de ce chapitre présente les enjeux théoriques de l'accès à l'alimentation durable et les caractéristiques participatives de cette recherche. La seconde partie présente les résultats de l'enquête menée dans ce cadre en matière d'accès à l'alimentation des publics confrontés à de multiples fragilités et les réponses existantes à ces situations sur le territoire de Montreuil.

Abstract. The food issue is at the crossroads of several contradictory challenges. On the one hand, the development of numerous alternative food initiatives. On the other, the growing number of people suffering from food precarity, with growing public health concerns (obesity, cardiovascular disease, malnutrition). Local authorities are called upon to support food alternatives and ensure that fight the aggravation of food poverty on their territories. They are confronted to multiple challenges to implement a food policy designed to ensure that everyone has access to satisfying food, with good taste and choice, while ensuring a decent income for farmers and the environment. It is in this context that we present the case of the city of Montreuil, which has chosen to develop its food strategy. The Montreuil area is characterized by a dense urban environment, low autonomy in terms of agricultural production and high food insecurity. Agricultural and food issues occupy a special place within a dense network of associations. This chapter focuses on the results of the COPALIM participatory research project. COPALIM is based on a partnership between a local authority wishing to implement a local food strategy, social economy players, social support workers and research centres. Initially, the research question focused on sustainable and accessible food, then broadened to include the issue of food satisfaction and precarity among local residents. This chapter is divided into two parts. The first part presents the theoretical issues of access to sustainable food and the participatory features of this research. The second part presents the results of the survey conducted as part of this project, in terms of access to food for people in vulnerable situations, and the existing responses to these situations in the Montreuil area.

L'alimentation est un enjeu majeur de la transition écologique, économique et sociale. Par sa dimension à la fois quotidienne et systémique, elle se situe à la croisée de choix individuels, politiques et sociétaux, et implique de nombreux acteurs. Deux tendances majeures se dessinent face au défi d'une alimentation saine, durable et accessible. Premièrement, de nombreuses initiatives relevant de systèmes alimentaires alternatifs (S₃A) continuent à se développer, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) (Deverre & Lamine, 2010) (par exemple les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), les épiceries sociales et solidaires, les boutiques de producteurs, les marchés paysans) et s'orientent vers des pratiques agricoles respectueuses de la planète et de ses habitants, notamment en revendiquant des échanges plus justes et une gouvernance plus inclusive. Deuxièmement, le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire ne cesse d'augmenter et conduit à des préoccupations croissantes en matière de santé publique (obésité, maladies cardio-vasculaires, dénutrition) (Régnier & Masullo, 2009), mais aussi à des enjeux de justice alimentaire (Hochedez & Le Gall, 2016) et de droit à l'alimentation (Paturel & Ramel, 2017). La conciliation des objectifs de durabilité et d'accessibilité au sein des systèmes alimentaires constitue donc un défi majeur pour les pouvoirs publics et les acteurs de la transition. Les recherches en la matière (par exemple celle de Paturel, 2019) mettent en avant l'importance de la prise en compte de la dimension territoriale dans la réponse au double défi de durabilité et de justice sociale. Ce chapitre présente les résultats d'une recherche participative (Millot *et al.*, 2012 ; Godrie, Juan & Carrel, 2022), réunissant les acteurs du territoire

1 La thématique « Une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous » a également constitué l'un des deux grands chantiers des états généraux de l'alimentation. Les conclusions présentées à l'Assemblée nationale proposent de définir une stratégie interministérielle de lutte contre la précarité alimentaire. Les conclusions de l'atelier 12 « EGALIM » (fiche de synthèse de l'atelier n° 12) mettent notamment en avant l'importance de la gouvernance territoriale de l'alimentation, insistant sur les points suivants : Mieux connaître les besoins spécifiques des populations ; Identifier les dynamiques d'innovation existant sur les territoires ; Identifier les manques (notamment les ruptures territoriales). Voir aussi le rapport 2023 du Conseil national de l'alimentation et la lettre ouverte de 85 organisations de la société civile à la première ministre française de mai 2023. Voir : Conseil national de l'alimentation, *Contribution du CNA à la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat*, 5 avril, 2023, et Gérard, Mathilde, « Stratégie alimentation et climat : un large front d'associations demande à l'État de fixer des objectifs ambitieux », *Le Monde*, 15 mai 2023, et encore : <https://reseauactionclimat.org/lettre-ouverte-des-organisations-a-elisabeth-borne-pour-une-veritable-strategie-nationale-pour-l'alimentation-la-nutrition-et-le-climat/>, consulté le 15 mai 2023.

montreuillois, commune fortement urbanisée de Seine-Saint-Denis, aux prises avec les enjeux d'accès à l'alimentation durable. Dans le cadre d'un projet financé par l'Agence de la transition écologique (ADEME), ces acteurs se sont réunis autour d'une question de recherche impulsée par des universitaires du territoire : identifier les initiatives et les enjeux pratiques et théoriques pour articuler accessibilité et durabilité en matière d'alimentation sur le territoire de Montreuil (encadré n° 1). La dimension participative de la démarche a conduit à déplacer la question de recherche vers les enjeux d'accès à une alimentation satisfaisante pour les populations en situation de précarité sur un territoire fragmenté.

Ce chapitre est structuré en deux parties. La première partie présente les enjeux théoriques de l'accès à l'alimentation durable et les caractéristiques participatives de cette recherche. La seconde partie présente les résultats de l'enquête menée dans ce cadre en matière d'accès à l'alimentation des publics en situation de fragilités et les réponses existantes à ces situations sur le territoire.

Cadrage théorique et méthodologique

Cette première partie explicite dans un premier temps les enjeux théoriques de l'accès à l'alimentation durable pour mieux analyser dans un second temps les effets de la démarche participative sur l'orientation de la recherche.

Les enjeux théoriques de l'accès à l'alimentation durable

La transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables² renvoie à des enjeux multiples et interdépendants et interpelle en outre sur des enjeux démocratiques à l'heure de l'anthropocène (Bonneuil & Fressoz, 2013). Si les initiatives appartenant aux S3A visent à transformer les systèmes de production et de distribution alimentaire (Deverre & Lamine, 2010), elles peinent à offrir un accès égal à une alimentation de qualité aux acteurs les plus précaires, consommateurs mais aussi, parfois, producteurs (Paturel & Carimentrand, 2018).

La notion de démocratie alimentaire (Lang, 1999 ; Hassanein, 2008) permet dans ce contexte de considérer à la fois les questions de justice,

2 Selon la FAO « L'agriculture est durable lorsqu'elle satisfait les besoins des générations actuelles et futures tout en étant rentable, en préservant la santé de l'environnement et en garantissant l'équité sociale et économique. L'alimentation et l'agriculture durables contribuent aux quatre piliers de la sécurité alimentaire – disponibilité, accès, utilisation et stabilité – et recouvrent les trois dimensions de la durabilité (environnementale, sociale et économique). ». Voir : <https://www.fao.org/sustainability/fr/>

à travers les questions d'accessibilité et de pouvoir d'agir, et celles de la citoyenneté. Elle autorise une reconnexion entre l'agriculture et l'alimentation et met l'accent sur le rôle des apprentissages, notamment pour les mangeurs (Hassanein, 2003), portant à la fois sur les pratiques agricoles et leur impact, les pratiques alimentaires et sur les pratiques démocratiques au sein des systèmes alimentaires et de leur gouvernance. La démocratie alimentaire appelle à redonner aux citoyens un pouvoir de décision sur leur alimentation et apparaît alors comme un objectif majeur pour les S3A. Considérant que l'alimentation est un marqueur fort d'inégalités, la démocratie alimentaire renvoie à :

Un meilleur accès et un bénéfice collectif du système alimentaire pour fournir à chacun les moyens de manger de manière adéquate, financièrement accessible, humaine, sûre et de manière que l'on peut considérer comme civile et culturellement appropriée. (Redlingshöfer, 2006).

L'exigence démocratique en matière alimentaire suppose de reconnaître l'existence d'une multitude d'acteurs aux intérêts divergents, et de répondre à l'exigence de justice en tenant compte des spécificités de chacun, dans une logique de *care* (Paturel & Ramel, 2017). Elle se fonde sur une approche de la citoyenneté qui dépasse le droit de vote et s'appuie sur la participation concrète aux choix collectifs liés aux systèmes de production et de distribution agricoles et alimentaires.

Or, bien que les initiatives se réclamant des S3A affichent cette exigence de justice et de démocratie alimentaire (Feenstra, 1997), ces systèmes tendent à se constituer en « îlots » hermétiques, principalement accessibles à des populations sensibilisées aux enjeux alimentaires et écologiques et disposant d'un capital économique et/ou culturel important (Cary, 2019). La stabilisation et la juxtaposition spatiales de systèmes alimentaires à deux vitesses (Hochedez & Le Gall, 2016) empêchent de poser la question de l'accès pour tous et toutes à une alimentation durable comme un enjeu majeur pour les S3A mais aussi comme un levier de transformation à plus grande échelle de nos systèmes alimentaires. La mise en place d'initiatives appelant à réinventer les modes d'organisation des échanges et orientées vers la définition d'un prix juste (Guillotreau, 2013) ne suffisent pas à garantir l'accessibilité des populations précaires à ces systèmes (Maignan, 2016 ; Solum *et al.*, 2016). Malgré une offre alimentaire globalement suffisante, une part importante de la population est confrontée à des problématiques de

précarité alimentaire³ et dispose d'un revenu trop faible pour se nourrir correctement (Lambert, 2009). En France, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), dans le cadre du Système d'information sur l'aide alimentaire (SIAA), estime, pour l'année 2020, à environ 5,6 millions le nombre de personnes composant les ménages bénéficiaires des dispositifs d'aide alimentaire auprès d'une association habilitée⁴. Les réponses actuelles apportées aux populations en situation de précarité s'appuient principalement sur des dispositifs d'aide alimentaire souvent vécus comme des sources de stigmatisation et de discrimination par les bénéficiaires (produits bas de gamme, files d'attente dans la rue, aliments imposés) (ATD Quart-Monde, 2016 ; Bonzi, 2023). Ces dispositifs ne permettent pas, la plupart du temps, l'auto-émancipation des personnes en situation de fragilité⁵ ni la reprise en main de leur alimentation, et demeurent de fait loin de l'idéal démocratique affiché. Les dispositifs d'aide alimentaire actuels sont dépendants de politiques de lutte contre la pauvreté déployées par l'État néolibéral qui sont, d'une part, étroitement liées au fonctionnement du système agro-industriel actuel et, d'autre part, ne fournissent pas ou très peu aux bénéficiaires, aux structures et aux travailleurs sociaux les ressources pour s'en affranchir (Paturel & Ndiaye, 2020).

Enfin, l'alimentation doit être abordée à l'échelle du territoire en tenant compte des spécificités locales et des problématiques spécifiques de ses habitants. Sur les territoires urbains et péri-urbains, la coopération entre organisations de la société civile (collectifs de citoyens, organisations de l'ESS), organisations professionnelles et collectivités territoriales est déterminante pour réintégrer dans les politiques locales des questions qui jusque-là en étaient exclues : sécurité alimentaire,

3 Voir : De Schutter, Olivier, *Report of the Special Rapporteur on the right to food, Human Right Council, Twenty second session, Mission to Canada, 24 décembre, 2012.*

4 En 2025, d'après une enquête du Crédoc, entre 7 et 16 % de la population française vit une forme de précarité alimentaire (9 % si l'on considère l'indicateur d'Eurostat concernant les personnes qui ne sont pas en mesure de consommer de la viande du poisson ou un équivalent tous les deux jours). Marianne Bléhaut, Mathilde Gressier, Nolwenn Paquet, *Les multiples facettes de la précarité alimentaire*, Crédoc, juillet 2025. Voir les données de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>

5 Michèle Riot-Sarcey rattache l'auto-émancipation à des processus d'apprentissage collectif et démocratique ancrés dans « le réel de l'utopie », qu'elle définit comme « une brèche expérimentale, inspirée ou non de théories critiques, édifée par des hommes et des femmes en rupture avec la société d'ordre et qui, selon leur vision concrète d'une démocratie, imaginent, en l'expérimentant à leur propre échelle, un autre monde possible » (Riot-Sarcey, 2023 : 40). C'est dans cet esprit que sont envisagées les conditions de possibilité d'auto-émancipation des personnes en matière d'accès à l'alimentation durable.

qualité nutritionnelle et durabilité du système alimentaire (Feenstra, 1997). L'approche par le territoire est essentielle pour répondre aux spécificités de chaque contexte (Wilkins, 2005) mais doit également être pensée en lien avec le système alimentaire global dans la mesure où les territoires n'ont pas tous les mêmes capacités à répondre aux besoins alimentaires en termes de quantité et de diversité.

Partant de ces travaux, quels sont les leviers pour une transition alimentaire à la fois écologique et inclusive ? Quels sont les modèles organisationnels et modes d'agir en commun permettant une réappropriation effective par les citoyens/consommateurs de leurs choix alimentaires ? Comment s'articulent dans la pratique les enjeux de démocratie et de transition écologique ?

Une démarche participative conduisant au déplacement de l'objet

Comme le souligne Paturel (2019), l'alimentation doit être appréhendée à la fois comme un objet de recherche et un objet politique. Cette double qualité doit amener à penser à nouveaux frais l'éthique de la recherche et les relations entre chercheurs et acteurs. L'enjeu des relations entre chercheurs et acteurs exige de définir leurs rôles dans un horizon d'égalité des places de chacun et chacune, dépassant ainsi les statuts assignés. Ces ambitions peuvent trouver à se déployer dans une recherche participative.

Encadré 1. Le territoire de la Ville de Montreuil

Avec une population de 111 240 habitants (Insee, 2019) et 93 nationalités regroupées sur 8 km² en milieu urbain dense, le territoire montreuillois se caractérise à la fois par une grande diversité des pratiques alimentaires et une faible autonomie en matière de production agricole. Malgré sa distance aux territoires ruraux, la ville est marquée par une histoire forte d'agriculture urbaine et péri-urbaine. Les enjeux agricoles et alimentaires occupent une place particulière au sein d'un tissu associatif par ailleurs très dense (plus de 2 000 associations sur le territoire). Enfin, avec un taux de pauvreté de 25 % (Insee, 2020), un taux de chômage de 17,2 % (Insee, 2019) et des taux d'obésité jusqu'à deux fois supérieurs à la moyenne nationale, l'alimentation est un enjeu majeur de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales sur le territoire.

Une recherche participative

Quelles qu'en soient les formes et les disciplines, de nombreuses recherches participatives sont déployées sur les territoires. Leurs traits

communs peuvent être appréhendés d'une part comme le partage avec les acteurs de terrain d'une aspiration à l'amélioration de situations perçues comme problématiques, d'autre part comme le déploiement d'un temps long nécessaire à la co-construction des objets étudiés, aux aspects méthodologiques et à l'analyse des données. Si les recherches participatives visent l'amélioration des connaissances, elles tendent aussi à concevoir des leviers d'action. Leur mise en œuvre exige de ce point de vue une adaptation au contexte et l'existence d'espaces dédiés à la réflexivité partagée⁶.

La recherche COPALIM⁷ a bénéficié du dispositif CO3 de l'ADEME⁸. Elle a émergé en 2019 au travers de la réflexion de chercheurs, à partir de leurs engagements associatifs et de leur inscription sur le territoire, sur l'accès à une alimentation saine et durable sur le territoire montreuillois, dans un contexte où cette commune y portait un intérêt politique⁹. Une dizaine d'entretiens exploratoires menés par les chercheurs auprès des acteurs de l'ESS du territoire ont mis en lumière les enjeux de la précarité alimentaire, accentués par la crise du Covid-19, et l'existence d'un système alimentaire à deux vitesses. En outre, ces entretiens ont permis d'identifier les initiatives prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'alimentation sur le territoire et organisant des réponses aux besoins identifiés. Partant, les chercheurs ont lancé, en partenariat avec la mairie, une recherche participative autour des enjeux de durabilité et d'accessibilité de l'alimentation. Pour ce faire, un consortium d'acteurs¹⁰ s'est constitué, réunissant à fréquence régulière

6 Voir la typologie proposée par Maïté Juan pour le GIS Démocratie et participation (2019), « Les recherches participatives. Enjeux et actualités, GIS Démocratie et participation », 2019, https://www.participation-et-democratie.fr/system/files/2019-11/Les%20recherches%20participatives%20-%20enjeux%20et%20actualite%CC%81_o.pdf.

7 COPALIM pour « Construire un projet alimentaire citoyen sur un territoire urbain : initiatives pour une alimentation durable et accessible à Montreuil ».

8 L'ADEME et des fondations ont lancé en 2018 les appels à projets CO3 « co-construction des connaissances » visant à soutenir des recherches participatives. Deux types de financement furent mis en œuvre : les projets d'amorçage et les projets consolidés. Ces appels à projets furent renouvelés trois années, jusqu'à 2021. En 2022, l'ANR a pris le relais de ce type de soutien, avec les appels à projets, dès 2022, « Science avec et pour la société ».

9 La mairie de Montreuil s'était saisie de manière affirmée des questions relatives à l'alimentation, à travers la volonté de « développer sur le territoire d'une alimentation plus saine, plus juste socialement et économiquement et plus responsable pour l'environnement. ». Cette stratégie a été introduite par un manifeste pour une démocratie alimentaire à Montreuil (Bessac, 2020). Ce manifeste fut un objet clef de la campagne électorale pour les élections municipales de 2020 et a donné lieu à des États généraux de l'alimentation en 2022.

10 Le consortium s'est réuni six demi-journées sur la durée du processus de recherche participative. Il fut composé de : mairie de Montreuil (facilitateur pour entrer en contact avec des acteurs sur le territoire, porte une stratégie

dans les locaux de la mairie certains acteurs associatifs impliqués dans les enjeux de l'alimentation sur le territoire. Le consortium a pris acte, dès sa deuxième réunion, de la prépondérance du problème de l'accès. Il a invité, en conséquence, les acteurs du secteur social à participer à ces travaux à travers, notamment, l'intégration au projet d'une régie de quartier, d'associations de quartier, de centres sociaux et d'une anthropologue indépendante spécialisée sur l'aide alimentaire¹¹. Le consortium a été l'espace de coordination et de décision de la recherche participative. Outre la réflexion sur l'objet de la recherche, le choix des informations à collecter et des acteurs à rencontrer lors de l'enquête y a été collectivement décidé.

Ce processus évolutif a conduit à collecter des données qualitatives lors des moments suivants :

- auprès des habitants d'un quartier populaire, lors de quatre ateliers collectifs réunissant au total vingt-cinq habitants et de quatre entretiens individuels ;
- auprès des membres d'organisations œuvrant en faveur d'une alimentation durable, lors de dix entretiens avec différents acteurs et d'observations dans un jardin partagé solidaire ;
- auprès des centres sociaux, des antennes de quartier et d'une régie de quartier, lors de six entretiens (dont l'un avec une diététicienne) et d'observations de deux ateliers de cuisine ;
- auprès des citoyens engagés dans des initiatives locales lors d'un entretien et d'observations de collecte et de distribution alimentaire post-confinement.

Des observations ont également été menées lors de la mise en œuvre d'un théâtre-forum réunissant des bénéficiaires de l'aide alimentaire, des employés des centres sociaux, des employés d'une épicerie solidaire, deux employés d'Action contre la faim, une employée du réseau AMAP Île-de-France, le directeur de la stratégie alimentaire de la ville de Montreuil et des bénévoles des Restos du cœur.

alimentaire) ; fédération AMAP IDF (favorisant l'intégration de l'offre durable et accessible) ; association Sens de l'Humus (jardin partagé inclusif, lieu d'observation privilégié) ; régie de quartier (facilitation de la mise en lien avec les habitants du quartier Grand pêcheur et co-organisation des ateliers avec les habitants) ; association portant un four à pain ambulant (favorisant l'offre alternative sur le territoire) ; consultant du territoire (expertise sur les questions alimentaires en lien avec la connaissance du territoire) ; anthropologue indépendante spécialisée sur l'aide alimentaire et la précarité alimentaire.

11 Il s'agissait de l'anthropologue Bénédicte Bonzi qui, entre autres, impulsa et pilota un théâtre-forum dans le cadre de la recherche participative.

Enfin, au niveau institutionnel, des données ont été collectées par le biais d'observations participantes dans le cadre des réunions des groupes de travail visant à concevoir la stratégie alimentaire de la ville et lors des États généraux de l'alimentation et des rencontres régulières avec les acteurs de la mairie. L'analyse de l'ensemble des données qualitatives collectées sur le territoire conduit à la présentation, ci-après, des résultats de la recherche participative en termes d'amélioration des connaissances concernant l'accès des publics en situation de fragilité à une alimentation durable.

De la difficulté à définir l'alimentation durable...

Les premiers travaux des réunions du consortium ont concerné l'articulation des enjeux de durabilité et d'accessibilité de l'alimentation et cherché à définir collectivement ces termes à partir des perceptions de chacun¹². Cette thématique a amené deux enjeux dans le débat : celui de la définition de l'alimentation durable et des propositions de diffusion d'une alimentation plus respectueuse de l'environnement et des personnes d'une part, et celui de la justice sociale et de la démocratie alimentaire permettant d'appréhender un accès différencié à l'alimentation d'autre part. Ces deux enjeux, et particulièrement celui de l'alimentation durable (encadré 2), ont conduit à progressivement repositionner la problématique de la recherche.

En effet, les débats ont amené à interroger la pertinence même du terme « durable ». Les termes de « qualité » et de « satisfaction » sont revenus à ce titre à plusieurs reprises. Ceci a amené à déplacer la problématique de la question de l'accès à l'alimentation durable à celle de l'alimentation « satisfaisante », en particulier pour les personnes en situation de précarité ou à petit budget. On peut ici mettre en tension la question identifiée initialement par les chercheurs et les pouvoirs publics autour de la transition écologique et sociale des systèmes alimentaires et la définition de l'alimentation durable telle que proposée par les participants à la recherche, cette dernière donnant une place centrale aux aspirations individuelles et socioculturelles dans un contexte de précarité alimentaire croissante. Parmi les différents résultats de cette

12 Le rôle de la mairie ne fut pas neutre dans le processus. Le dispositif CO3 de l'ADEME prévoyait l'accompagnement des projets par un tiers-veilleurs, chargé notamment d'assurer les conditions favorables à la participation. Le tiers-veilleur devait être attentif à atténuer les dominations intrinsèques à l'articulation des savoirs professionnels, des savoirs académiques et des savoirs profanes. Dans ce contexte, il s'agissait surtout d'éviter que la mairie (en tant que financeurs de certaines initiatives) n'apparaisse pas en surplomb du processus et dans un rapport instrumental à la recherche participative.

démarche participative, un de ses faits marquants concerne ce premier déplacement conséquent de l'objet et de la question de recherche.

Encadré 2. Atelier « Méta-plan » : l'équivocité du sens de l'alimentation durable

En suivant la méthode du « Méta-plan », une réunion du consortium a visé à identifier les liens entre durabilité et accessibilité de l'alimentation. D'une part, le débat a fait émerger les questions suivantes : qu'est-ce que le durable ? Comment se pose la question de la précarité sur le territoire ? Comment concilier ces enjeux ? Dans quelle mesure les initiatives pour une alimentation durable répondent-elles à la question de la précarité ? D'autre part, le débat a mis en évidence les nombreuses acceptions de la notion de durabilité : tout d'abord, l'alimentation durable serait celle qui donne accès à l'alimentation dans le temps long et qui permet de sortir de l'urgence alimentaire ; ensuite, elle renverrait à la qualité des produits, celle-ci étant notamment liée à la diminution de la consommation de produits ultra-transformés. La qualité a également été associée à la santé (manger mieux pour vivre mieux et en meilleure santé, par exemple). Enfin, l'écologie et les modes de production agricole et alimentaire sont apparus comme constitutifs de l'alimentation durable, sans pour autant apparaître comme un élément central. Enfin, s'est posée la question de savoir si la durabilité pouvait être un dénominateur commun pour définir une stratégie alimentaire sur le territoire tout en tenant compte des différences culturelles autour de l'alimentation. L'analyse de cette réunion a donné à voir deux acceptions en tension : celle des fonctions de l'alimentation (biologique avec la santé, hédoniste avec la qualité, culturelle et sociale avec la quête d'un dénominateur commun à même de préserver les différences) et celle de la transition écologique et solidaire (liés aux enjeux environnementaux et la lutte contre la précarité alimentaire).

... dans un contexte de fractures socio-économiques territoriales limitant l'auto-émancipation

Les débats du consortium sur le lien entre accessibilité et durabilité ont ensuite mis en évidence trois catégories d'enjeux : socio-économiques, territoriaux et ceux liés aux libertés réelles d'action.

Premièrement, la question des prix alimentaires a été soulevée et présente une première catégorie d'enjeux. Le prix étant le résultat d'une construction, les questions d'accessibilité et de durabilité doivent intégrer des dimensions multiples et possiblement en tension telles que : le coût de production des denrées, la rémunération des agriculteurs et travailleurs agricoles, et l'accessibilité au consommateur. Les réflexions collectives autour du prix ont été mises en lien avec la thématique des modèles économiques des initiatives alternatives existantes. En

particulier, identifier quelle part de leur budget les structures peuvent dégager pour intégrer les questions environnementales et de qualité de l'alimentation (en particulier les structures d'aide alimentaire et d'accompagnement social) fut au cœur de certains débats. À partir de là, l'accompagnement des pouvoirs publics pour soutenir l'existant et l'émergence de nouveaux projets apparaît comme nécessaire.

Deuxièmement, les S3A demeurent très peu fréquentés et peu connus par les habitants les moins aisés et/ou les moins informés. Ce problème d'accès souligne la forte fragmentation du territoire montreuillois, marqué par d'importantes inégalités socio-économiques entre et au sein des différents quartiers. Cette fragmentation se double d'un cloisonnement institutionnel entre initiatives solidaires liées à l'alimentation durable et services sociaux, malgré des tentatives d'articulation, comme l'illustre par exemple le partenariat entre Biocoop et l'épicerie solidaire Aurore récupérant ses invendus.

Troisièmement, l'accès à une alimentation satisfaisante questionne plus particulièrement lorsqu'il se pose aux populations en situation de précarité et de vulnérabilité. Les libertés réelles des personnes, au sens des capacités (comme liberté de choix) de l'économiste Amartya Sen, apparaissent limitées au regard de leurs aspirations, de leurs projections et de leurs préférences, surtout dans les situations d'urgence alimentaire. Ces enjeux liés aux capacités ont conduit à renouer avec ceux de la place laissée aux personnes dans leur autodétermination et avec les caractéristiques historiques du travail social. Quels sont les espaces favorisant l'expression des besoins des personnes en situation d'empêchement ? Comment ne pas décider à leur place ? Comment ces personnes s'approprient-elles ce territoire montreuillois dense et urbain ? Comment s'approvisionner proche de chez soi et satisfaire le besoin de proximité ? Quels sont les leviers de sensibilisation et d'éducation populaire à mobiliser ?

Les débats ont ainsi conduit à une seconde mise en tension entre le terme d'accessibilité proposé par les chercheurs et les priorités des participants au consortium. Ces derniers ont ainsi proposé de mettre plutôt l'accent sur les inégalités et les précarités alimentaires sur le territoire.

D'un travail de recherche participative amorcée sur l'articulation entre durabilité et accessibilité, la démarche a produit des déplacements importants des deux termes, mis en tension avec les préconçus des chercheurs et les attentes de la politique publique municipale en matière de stratégie alimentaire. Il ne s'agissait ainsi pas tant de travailler le terme équivoque de durabilité que de l'articuler avec celui de satisfaction des personnes, ni de centrer l'investigation sur l'accessibilité mais sur les inégalités d'accès et les situations de vulnérabilité empêchant cet accès

effectif et le plus libre possible. Dans ces conditions, la recherche participative s'est par la suite concentrée sur une question en deux volets : celui de la meilleure compréhension des situations de précarités alimentaires couplée à l'ouverture des initiatives solidaires d'alimentation durable d'une part, et celui de la co-construction de l'action publique municipale favorisant l'accès de toutes et tous à l'alimentation de qualité.

Ces deux volets interrogent quatre niveaux d'action et d'analyse : celui de la prise en compte de l'individu face à ses contraintes, celui de l'organisation des initiatives en faveur d'une alimentation accessible et de qualité, celui du territoire et des politiques publiques locales et, enfin, le niveau macrosocial du système alimentaire. Sans prétendre pouvoir prendre en compte ici ces quatre niveaux, la deuxième partie de ce chapitre ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux territoriaux liés à l'accès, en partant pour cela de l'analyse des pratiques habituelles des personnes concernées par des situations de vulnérabilité et des réponses existantes pour satisfaire ces pratiques.

Les réponses citoyennes, associatives et institutionnelles face aux pratiques et aux difficultés d'accès des habitants en situation précaire

Cette seconde partie en deux sections présente tout d'abord les résultats des investigations menées auprès des personnes connaissant des situations de vulnérabilité pour des raisons sociales et/ou administratives, de pauvreté objective et/ou de migration. Ces analyses visent à mieux comprendre leurs pratiques d'accès à l'alimentation, leurs perceptions de l'alimentation satisfaisante ainsi que les difficultés pour y accéder. Ensuite, les réponses à ces problématiques d'accès, qualifiées d'autogérées, associatives ou publiques, sont présentées.

Pratiques alimentaires et perception de l'alimentation satisfaisante des habitants en situations de fragilité

Besoins exprimés et pratiques d'approvisionnement selon le profil d'habitants

La démarche participative a mis en évidence des acceptations différenciées de l'alimentation durable et a conduit à aborder prioritairement la question de la satisfaction liée à l'alimentation, amenant la notion d'alimentation satisfaisante plutôt que durable. C'est de cette manière qu'ont été amorcés les ateliers avec les habitants menés par les chercheurs dans une régie de quartier d'un quartier populaire de

la ville¹³. Il s'agissait de mieux comprendre les situations de précarité alimentaire et le lien à l'alimentation satisfaisante, en particulier pour les personnes n'ayant que des petits budgets (bénéficiaires ou non de l'aide alimentaire).

Lors de ces ateliers, entretiens ou observations, quatre profils d'habitants se sont dégagés :

- Personnes dépendant de l'aide alimentaire, hors accompagnement (profil ressortant des entretiens avec des acteurs de l'aide alimentaire classique).
- Personnes dans une démarche d'accompagnement social et d'accès aux droits (réfugiés, personnes résidant en centre d'hébergement d'urgence, foyer, hôtel social).
- Personnes avec petit budget, illustrant une diversité de situations : certains ménages sont en situation de grande vulnérabilité avec un basculement pour certains dans le bénéfice de l'aide alimentaire pendant les confinements de 2020. D'autres ménages sont en situation de moindre vulnérabilité mais connaissent des difficultés sociales.
- Quelques personnes avec un revenu plus élevé ont été rencontrées mais cette catégorie n'a pas été prise en compte dans cette analyse.

Dans un premier temps, l'analyse des données permet de comprendre comment les personnes s'approvisionnent et quels sont les besoins qu'ils et elles expriment (tableau n° 1).

Des perceptions différenciées à l'alimentation satisfaisante

Dans le langage courant, l'alimentation satisfaisante est associée à la qualité. La qualité d'un produit est souvent déterminée par la marque ou le label auquel il appartient. Une analyse plus approfondie de la qualité de l'alimentation, notion relativement subjective, montre qu'elle revêt des formes complexes. Ainsi, du point de vue des diététiciennes rencontrées, une alimentation de qualité est associée à un certain équilibre alimentaire – présence d'un groupe d'aliments, recherche d'une quantité raisonnable. Dans les acceptions dominantes de la qualité de

13 Les données ont été collectées lors de quatre ateliers collectifs sur la thématique de l'alimentation, animés par un binôme de chercheurs en mai et juin 2021. Ces données concernent vingt-cinq habitants du quartier. Ces éléments ont été complétés par des entretiens individuels avec certains de ces habitants ainsi qu'avec la coordinatrice de la régie de quartier, et avec d'autres personnes fréquentant un jardin partagé inclusif observé dans un autre quartier. Des entretiens avec les acteurs d'organisations d'aide alimentaire, de centres sociaux et d'antenne de vie de quartier nourrissent également ces analyses, tout comme des sessions d'observation de distribution alimentaire post confinement par des associations militantes ou par des centres sociaux.

l'alimentation, cette dernière semble avant tout abordée du point de vue sanitaire et physiologique avec en ligne de mire la santé individuelle.

Tableau 1. *Besoins exprimés et pratiques d'approvisionnement des habitants en situation de précarité¹⁴*

Profil (budget alloué l'alimentation)	Besoins exprimés (non exhaustifs)	Pratiques d'approvisionnement spécifiques
Personnes très précaires et dépendantes de l'aide alimentaire	<p>Manger à sa faim</p> <p>Commensalité</p> <p>Lien social, accompagnement social</p> <p>Recherche, quand c'est possible, de certains produits (ex. : fruits et légumes, plats préparés plutôt que sandwiches...)</p>	<p>Choix du lieu et du dispositif de distribution en fonction de la réponse aux besoins (pas seulement alimentaires)</p> <p>Refuser/jeter ce qui ne convient pas (seule modalité de choix)</p>
Personnes pour qui l'alimentation est une variable d'ajustement financière	<p>Manger à sa faim</p> <p>Se procurer les produits de base en grande quantité (pour gérer son budget, être assuré d'avoir assez, éviter de multiplier les trajets)</p> <p>Produits frais à bas prix (fruits, légumes, viande)</p>	<p>Très majoritairement <i>hard discount</i></p> <p>Aller parfois loin pour payer moins cher : quartier de La Chapelle, H Market (Pontault-Combault), Marché Frais de Villemomble, marché de Croix de Chavaux</p>

14 Le tableau 1 récapitule les besoins exprimés par les différents profils d'habitants identifiés ainsi que leurs pratiques d'approvisionnement, en colonne. En ligne, les différents profils d'habitants sont formulés : personne très précaires et dépendantes de l'aide alimentaire ; personnes pour qui l'alimentation est une variable d'ajustement financière ; ménages modestes accordant une part plus importante du budget à l'alimentation.

Ménages modestes accordant une part plus importante du budget à l'alimentation ¹⁵ (diversité de situations).	Évocation plus systématique de l'équilibre alimentaire	Accepter d'aller loin si meilleur rapport qualité/prix, exemple : cueillette de fruits/légumes
	Un arbitrage effectué sur la qualité sur certains produits (viande, fruits et légumes)	
	Expression d'une insatisfaction sur l'offre existante	Accepter de payer plus cher sur certains produits, exemple : moins de viande mais de meilleure qualité
	Préoccupations écologiques, en particulier pour des personnes proches de réseaux militants pour l'écologie	

Néanmoins, cette acception dominante de la qualité est nuancée par d'autres types d'acteurs. Selon le guide « L'autodiagnostic accessible¹⁶ » du Réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture en milieu rural (CIVAM¹⁷), la qualité relie plusieurs niveaux :

La qualité revêt au moins cinq dimensions : elle peut être organoleptique, sanitaire, nutritionnelle, fonctionnelle, mais aussi symbolique. Elle renvoie également aux fonctions sociales de l'alimentation (socialisation, partage, convivialité...). Enfin, elle permet d'apporter une attention particulière à toute la chaîne de production, transformation, distribution : les conditions du travail qui y sont réalisées, les impacts environnementaux... (CIVAM, 2020 : 14).

L'analyse des données, dans cet esprit, montre une pluralité du sens de la qualité. Cette dernière peut par exemple renvoyer au prix ou à une expérience vécue par le passé (exemple : avoir des produits de son jardin), ou encore placer la qualité vis-à-vis d'une comparaison à une autre situation (certaines personnes évoquent des souvenirs de leur enfance, ou des faits marquants en lien avec l'approvisionnement ou l'alimentation), engageant des appréciations en termes de goût, de dimensions biologiques ou écologique, de la durée de conservation du produit, etc.

15 Il s'agit de ménages qui accordent une part de leur budget à leur alimentation soit parce qu'ils ont plus de moyens ou parce qu'ils font d'autres arbitrages sur leur budget.

16 Voir : CIVAM, « L'autodiagnostic accessible », *Réseau CIVAM*, Paris, 2020.

17 Les CIVAM « sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique. [Ils] constituent un réseau de près de 130 associations, qui emploient 250 animateurs-accompagnateurs en 2019 et qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes. » Voir leur site web : <https://www.civam.org/nos-missions/>

Issu de l'analyse des ateliers réalisés avec les habitants et l'expérience des acteurs associatifs et institutionnels en relation avec les publics en situation de fragilité, le tableau 2 présente et caractérise les différentes significations de l'alimentation satisfaisante pour les habitants en situation de précarité alimentaire.

Tableau 2. *Caractéristiques et dimension de l'alimentation satisfaisante*¹⁸

Significations de l'alimentation satisfaisante	Caractéristiques
Offre et disponibilité des produits	<p>Accéder à des quantités suffisantes pour manger à sa faim</p> <p>Avoir une offre diversifiée, à des prix accessibles, internationale (incluant des produits de base pour répondre à la diversité des habitudes culinaires)</p> <p>Avoir la possibilité de consommer des fruits et légumes</p>
Une alimentation saine	<p>Respecter l'équilibre alimentaire : principalement fruits/légumes</p> <p>Préserver sa santé/répondre à des problèmes de santé (diabète, intolérances...)</p> <p>Manger moins gras/sucré</p> <p>Cuisiner à la maison</p>
Caractéristiques intrinsèques des produits	<p>Durée de conservation des produits : avoir des produits qui se conservent longtemps (notamment les fruits et légumes)</p> <p>Goût des produits : distinction entre produits bruts/ produits cuisinés (matière première / préparation).</p> <p>Importance de l'expérience vécue par le passé (exemple : avoir son jardin)</p> <p>Préoccupations écologiques : connaissance de l'existence de circuits locaux/bio, mais attractivité variable</p>

¹⁸ Le tableau 2 récapitule en colonne les significations de l'alimentation satisfaisantes et leurs caractéristiques différenciés en matière, en ligne, d'offre et de disponibilité des produits ; d'alimentation saine ; des caractéristiques intrinsèques des produits ; des dimensions socio-culturelles ; des enjeux liés à l'intime.

Dimensions socio-culturelles	<p>Habitudes culturelles : préparer les plats du pays d'origine</p> <p>Commensalité : se retrouver autour d'un repas, « tenir » en mangeant ensemble, soigner les blessures sociales</p> <p>Échanger et partager des pratiques (de l'approvisionnement à la préparation)</p>
Enjeux liés à l'intime	<p>Émotions : trouver à compenser des situations de vie difficile (alimentation comme réconfort)</p> <p>Bien manger : retrouver les saveurs du pays d'origine (hédonisme/nostalgie/réconfort)</p> <p>Maladie : quelle alimentation pour prendre soin de soi, en situation de précarité économique</p> <p>Personnes âgées : importance de l'alimentation (goût, partage) pour préserver l'autonomie et lutter contre l'isolement (que cela ne soit pas seulement des portages de repas tout prêts)</p>

Cependant, il faut souligner que les personnes ayant de très petits budgets ne mentionnent pas la qualité dans leurs pratiques. Ces dernières connaissent les différences de qualité mais la variable centrale dans le choix d'un produit reste le prix. Comme cette notion de qualité ne ressort pas toujours spontanément dans les échanges, en particulier pour les très petits budgets c'est donc le terme d'alimentation satisfaisante qui a été privilégié¹⁹.

Les réponses face aux difficultés d'accès

Les difficultés d'accès à l'alimentation satisfaisante

L'accès à une alimentation satisfaisante dans un contexte de précarité est tout d'abord freiné par les cloisonnements institutionnels entre action sociale d'un côté et offre alternative d'alimentation de l'autre. D'un côté, les acteurs des S3A ne parviennent pas (ou très partiellement) à rendre accessible leurs services et leurs produits à des publics connaissant des situations précaires et ayant des revenus modestes. De l'autre, l'aide alimentaire convoque peu les S3A, et se tourne majoritairement vers la grande distribution, qui y a également un intérêt en ce qui concerne l'écoulement de ses invendus. Enfin, les acteurs de l'action sociale et de l'accompagnement social peinent à se tourner vers

19 L'appui sur les travaux de Héron (2016) peut être ici une ressource précieuse. D'après elle, la satisfaction alimentaire résulte de croisements entre les normes inculquées à un individu, les valeurs qu'il porte, ses pratiques et ses représentations autour de l'alimentation et ses limites financières et/ou matérielles.

les S3A. Une perspective pour décloisonner ces mondes pourrait être de délinéariser les parcours d'accès en sortant d'un cadre diachronique d'analyse. Les entretiens auprès des acteurs du social, de l'aide alimentaire et des S3A ont mis en évidence qu'à partir du moment où l'enjeu de l'accès se pose, notamment dans les situations d'urgence alimentaire ou de précarité alimentaire, l'enjeu de l'alimentation satisfaisante ou durable ne se pose pas d'emblée, les besoins vitaux prévalant sur les autres dimensions de l'alimentation. Le processus de co-construction entre acteurs issus de la démarche participative a au contraire mis en avant la nécessité d'une approche plus synchronique et systémique, en travaillant en même temps les leviers d'accessibilité et les leviers de l'amélioration de l'offre.

Le niveau de détresse sociale et morale s'est accentué avec la crise sanitaire (2020-2022) et s'est abattu en premier lieu sur les plus démunis²⁰. La précarité alimentaire, couplée à la hausse des prix des denrées alimentaires en 2022, a redoublé. L'urgence de la situation a donné lieu à de nombreuses réponses portées par des réseaux associatifs préexistants, les pouvoirs publics, ou donnant lieu à de nouvelles solidarités sur le territoire, sans que les files d'attente de l'aide alimentaire diminuent pour autant. À Montreuil, où le taux de pauvreté est important, le prix reste prédominant dans le choix des personnes. Observer le système alimentaire à Montreuil entre 2019 et 2022 a conduit à constater des inégalités territoriales en termes d'accès et d'offres alimentaires : inégalités socio-économiques fortes sur de petites zones géographiques et déserts alimentaires dans certains quartiers de la ville. Ces inégalités territoriales sont une des difficultés saillantes mises en avant tant par les données de recherche que par le consortium de la recherche.

D'autres difficultés importantes ont été mises en avant. Tout d'abord, des divisions du travail genrées dans les tâches domestiques de certains ménages ont été constatées, concernant le temps de préparation des repas, reconfirmant des inégalités de genre largement documentées. Pour les habitants d'hôtel social, de foyers de travailleurs migrants ou d'habitats précaires, ce sont des difficultés très concrètes, comme celle d'accès à une cuisine, qui conduisent à freiner l'accès à une alimentation

20 À l'heure de la publication de cet ouvrage, cinq ans se sont écoulés depuis le confinement décidé en mars 2020. La période actuelle fait l'objet de nombreuses interventions dans les médias mais surtout de bilans des recherches en sciences sociales qui ont été menées sur les effets du confinement. Sans surprise, outre les questions liées à l'âge, ce sont les situations les plus fragiles socialement et économiquement qui ont été les plus affectées. Le confinement de mars 2020 a, en d'autres termes, intensifié des stratifications sociales déjà profondément inégalitaires, y compris en matière d'accès à l'alimentation satisfaisante.

satisfaisante. Aussi, certaines habitantes ont pu exprimer une autre difficulté : celle du sentiment de culpabilité à propos de la surconsommation de produits réconfortants (gras/salés/sucrés) associée à des situations de stress.

Enfin, la réponse dominante à ces défis d'accès à une alimentation satisfaisante reste celle de l'aide alimentaire classique qui connaît des limites par rapport à la satisfaction des bénéficiaires en matière d'accès à certains types de produits (légumes, produits frais, etc.).

Des réponses à développer et à intensifier

Un ensemble de solutions portées par les citoyens et citoyennes apportent des remèdes à la précarité alimentaire en essayant, pour certains, d'intégrer l'accès à une alimentation satisfaisante, avec un succès variable. Si certaines initiatives préexistaient à la crise sanitaire, d'autres se sont constituées en réponse à cet événement inédit. Plusieurs réponses collectives ont été identifiées à la suite de l'analyse des données et aux travaux du consortium réuni à l'occasion de cette recherche participative.

Du côté des initiatives citoyennes autogérées, dans l'urgence de la situation liée aux confinements successifs, les structurations sont restées informelles non sans s'adapter. Elles ont, par exemple, concerné des collectifs autogérés organisant des collectes et des distributions sauvages avec des camions appartenant à leurs membres. Dans les lieux de vie collectifs comme les foyers de travailleurs migrants, de nouveaux dispositifs de gestion collective des repas ont été établis. De manière plus générale, des groupements d'achat informels, notamment pour le riz ou la viande, sont organisés par plusieurs communautés (d'Afrique du Nord, ou sub-saharienne). Ont aussi été repérées les actions du collectif militant pour une justice alimentaire en termes de service informel de paniers solidaires²¹.

Du côté des organisations associatives, des réponses ont été portées et sont portées par des collectifs dont le niveau d'institutionnalisation est variable. Elles concernent d'une part des associations militantes de l'alimentation durable portant des opérations d'accès à une offre durable, avec différentes propositions concrètes : marché à prix libre, récupération d'inventus d'enseignes bio, implantation d'AMAP dans les quartiers politiques de la ville, mise à disposition de paniers solidaires. Ces réponses ont connu un succès variable dans leur mise en œuvre et n'ont pas toujours atteint leur cible. L'action associative concerne

21 Cette initiative s'est davantage formalisée à partir de 2022, avec un financement partiel de la mairie.

d'autre part les dispositifs d'aide alimentaire plus classiques œuvrant à développer une offre de fruits et légumes, ainsi que des conseils en matière de préparation et d'ateliers cuisine. Malgré les critiques qui lui sont adressées, le secteur classique de l'aide alimentaire à la liberté de choix de la personne et à la prise en compte de ses préférences alimentaires, voire la création de partenariat avec les acteurs des S3A, a été observée. Enfin, les réponses associatives structurées concernent logiquement les acteurs de l'accompagnement social. De ce côté, les centres sociaux ou les régies de quartiers ont organisé des collectes et des distributions individualisées, ont intensifié les ateliers de nutrition (avec des nutritionnistes rencontrés lors de l'enquête) et des ateliers cuisine et de sensibilisation.

Du côté des politiques publiques municipales, les réponses des pouvoirs publics locaux ont consisté en plusieurs types d'actions : dans une phase de diagnostic en réalisant une enquête destinée à mieux connaître les habitudes alimentaires de la population, une phase de concertation en organisant des groupes de travail sur l'alimentation et en réalisant des États généraux de l'alimentation, mais aussi avec un travail de soutien aux initiatives citoyennes à travers l'octroi de budget (par exemple, la mairie finance en partie des paniers solidaires proposés par des AMAP), ou en intensifiant l'action des centres sociaux et antennes de vie de quartier, en organisant des ateliers cuisines et de gestion de son budget, et en amorçant des opérations de sensibilisation sur la question alimentaire. En outre, la ville agit aussi au niveau de la restauration collective à destination des enfants scolarisés dans les écoles primaires et les crèches en proposant notamment une part importante de plats bio (près de 70 % des plats proposés dans les cantines des écoles et crèches de Montreuil sont composés d'aliments issus de l'agriculture biologique)²².

L'enjeu pour la mairie et pour l'ensemble des réponses associatives et citoyennes fut et demeure de porter une stratégie territoriale municipale en la conciliant avec les aspirations des habitants. Dans cette optique, si au printemps 2022 la stratégie alimentaire a connu un ralentissement dans sa mise en œuvre, il s'agissait bien pour l'action publique municipale de maintenir une facilitation des mises en lien et une valorisation des coopérations sur les territoires relevant de son périmètre institutionnel.

22 Rapport 2021 sur la situation en termes de développement durable de la ville de Montreuil. Cf. https://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/12_Environnement/06_Etat_des_lieux_de_l'environnement/03_Le_Rapport_Developpement_Durable_de_la_Ville/rapport_developpement_durable_2021.pdf

Conclusion

Cette recherche participative montre que les objectifs en matière d'accès pour tous à l'alimentation satisfaisante sur le territoire montreuillois ne sont que partiellement atteints. Organiser la démocratie alimentaire sur les territoires implique d'inclure cette dernière dans une définition substantive de la démocratie qui dépasse les cadrages formels de la participation. Impliquer les citoyens en matière d'alimentation ne se décrète pas et les municipalités concernées peinent à mobiliser, même si elles soutiennent les expériences associatives locales et concourent à fortifier l'institutionnalisation de l'accès à l'alimentation durable par des programmes municipaux et territoriaux. Cette recherche participative conduit à poser trois traits saillants présentés dans ce chapitre.

Premièrement, elle montre qu'en densifiant les démarches participatives, des objets de recherche impulsés par des universitaires peuvent être déplacés et mis en tension par la co-production des savoirs et des connaissances. Dans le cas du territoire étudié, ces déplacements concernent le passage de la notion d'alimentation durable à celle d'alimentation satisfaisante d'une part et celui de l'accessibilité à la question de la précarité alimentaire sur le territoire. Il est donc crucial de préserver des espaces académiques ouverts dans lesquels les démarches de co-construction sont valorisées. D'autre part, la recherche souligne bien que la question alimentaire doit être abordée dans une analyse synchronique et systémique, en travaillant en même temps les leviers de l'amélioration de l'offre et les leviers d'accessibilité.

Deuxièmement, elle montre que les personnes en situation de vulnérabilité (qu'elles bénéficient de l'aide alimentaire ou qu'elles connaissent des situations d'empêchement liées à l'offre alimentaire ou à leur revenu) bricolent des solutions aux problématiques qu'elles rencontrent, afin de favoriser leur autosubsistance, même partiellement. En ce sens, ces expériences vécues et les stratégies collectives d'accès à l'alimentation de qualité rejoignent les travaux sociologiques sur « les acteurs faibles » (Guiliani, Laforgue & Payet, 2008). Le jeu social tend à fixer les individus dans des situations de domination et d'oppression, alors que ce qui ressort témoigne au contraire du fait que les acteurs débordent ces cadrages en trouvant collectivement des solutions. Par exemple, les groupements d'achat informels au foyer de travailleurs migrants pour l'accès à une viande de qualité ou encore les pratiques de cueillette en Île-de-France, l'illustrent. Ces pratiques informelles tendent à sortir des cadres institués des réponses publiques et associatives. Au demeurant, du fait de leur nature, elles passent sous les radars et sont invisibilisées au sein des politiques publiques quand bien même

elles concrétisent des leviers d'amélioration des conditions de vie. Ces pratiques aux bords des règlements et du droit gagneraient sûrement à être davantage reconnues, si l'on s'inspire des travaux sur les épistémologies du Sud qui appellent à valoriser les savoirs métis invisibilisés (Sousa Santos, 2016).

Troisièmement, si des solutions sont en partie trouvées par les différents acteurs territoriaux de l'accès à l'alimentation satisfaisante et si l'alimentation durable a été mise à l'agenda des politiques publiques au niveau national, territorial et local, cette recherche participative montre que la montée en puissance de cette thématique reste entravée par un manque de politisation de la question, en particulier au sens où elle ne fait pas ou peu l'objet de revendications de la part des personnes concernées, notamment en raison de situations de forte précarité socio-économique accompagnant les précarités alimentaires et du sentiment de culpabilité et de stigmatisation associé à ces dernières. La crise sanitaire a rendu visibles les manques en la matière mais les mouvements sociaux ne s'articulent pas en premier lieu à l'alimentation alors qu'ici résident sûrement les gages de l'opérationnalisation réelle de la démocratie alimentaire. En ce sens, la question du droit à l'alimentation durable ou de qualité se pose. Même si le projet de sécurité sociale de l'alimentation s'intensifie depuis 2019²³, les pouvoirs publics ont certainement à prendre la mesure de ce chantier et à concevoir, en préservant une logique ascendante, des politiques publiques favorisant la diversité des initiatives et l'autonomie des acteurs.

Références bibliographiques

- ATD Quart Monde, « Se nourrir lorsqu'on est pauvre, Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité », Ramel, Magali, Boissonnat, Henriette, Sibue-De Caigny, Chantal (coord.), *Revue Quart-Monde*, 2016, vol. 25.
- Bonneuil, Christophe & Fressoz, Jean-Baptiste, *L'Événement Anthropocène, la Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.
- Bonzi, Bénédicte, *La France qui a faim : le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Paris, Seuil, 2023.
- Cary, Paul, « Consommer autrement... sans changer les institutions. L'exemple d'une coopérative de consommateurs lilloise », *Géographie économie société*, 2019, vol. 21, n° 3, p. 231-250.
- Bessac, Patrice, *Manifeste pour une démocratie alimentaire à Montreuil. Et au-delà si affinités...*, Paris, Les Éditions des Fédérés, Mairie de Montreuil, 2020.
- Chiffolleau, Yuna, *Les circuits courts alimentaires*, Toulouse, Ères, coll. « Sociologie économique », 2019.

23 Voir le site du projet : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

- Deverre, Christian & Lamine, Claire, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2010, vol. 317, n° 3, p. 57-73.
- Feenstra, Gail W., « Local food systems and sustainable communities », *American journal of alternative agriculture*, 1997, vol. 12, n° 1, p. 28-36.
- Godrie, Baptiste, Juan & Maïté, Carrel, Marion, « Recherches participatives et épistémologies radicales : un état des lieux », *Participations*, 2022, n° 32, p. 11-50.
- Goodman, David, « Rural Europe redux? Reflections on alternative agro-food networks and paradigm change », *Sociologia Ruralis*, 2004, vol. 44, n° 1, p. 3-16.
- Guiliani, Frédérique, Laforgue, Denis & Payet, Jean-Paul (dir.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, PUR, coll. « Le sens social », 2008.
- Guillotreau, Patrice, « Le juste prix des produits alimentaires : entre efficience des marchés et exigence de justice sociale », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2013, n° 335, p. 87-94.
- Héron, Raphaëlle, *Les mangeurs urbains burkinabè, entre satisfaction et sécurisation alimentaires*, thèse de Sociologie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016.
- Hassanein, Neva, « Locating food democracy: Theoretical and practical ingredients », *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, 2008, vol. 3, n° 2-3, p. 286-308.
- Hassanein, Neva, « Practicing Food Democracy: A Pragmatic Politics of Transformation », *Journal of Rural Studies*, 2003, vol. 19, n° 1, p. 77-86.
- Hochedez, Camille, Le Gall, Julie, « Justice alimentaire et agriculture : introduction » *Justice spatiale-Spatial justice*, 2016, n° 9, http://www.jssj.org/wp-content/uploads/2016/02/JSSJ9_00_FR.pdf.
- Lang, Tim, « Food policy for the 21st century: Can it be both radical and reasonable? », in M. Koc, R. MacRae, L.J.A. Mougeot, J. Welsh (dir.), *For Hunger-proof Cities : Sustainable Urban Food Systems*, Ottawa, International Development Research Centre, 1999, p. 216-224.
- Lambert, Christiane, « Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur », *Avis et rapports du conseil économique, social, environnemental*, n° 334, 2009, <https://www.lecese.fr/travaux-publies/les-modalites-de-formation-des-prix-alimentaires-du-producteur-au-consommateur>.
- Maignan, Marion, *La construction d'un prix juste au sein d'un système agro-alimentaire alternatif : cas de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif AlterConso*, thèse de doctorat, Université Paris Est, 2016.
- Millot, Glen, Neubauer, Claudia, Storup, Bérangère. « La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France », *Fondation des sciences citoyennes*, 2012, http://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2013/05/FSC-recherche_participative-FdF.pdf.
- Paturel, Dominique, « Le droit à l'alimentation durable, un nouveau droit ? », *Forum*, 2019, n° 158, p. 36-44.
- Paturel, Dominique, Ndiaye, Patrice, « Introduction. Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable », in Idem (coord.), *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Nîmes, Champ social, coll. « Acteurs sociaux », 2020, p. 17-46.
- Paturel, Dominique, Carimentrand, Aurélie, « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? », *Revue de l'organisation responsable*, 2018, vol. 13, n° 1, p. 43-54.
- Paturel, Dominique, Ramel, Magali, « Éthique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable », *Revue française d'éthique appliquée*, 2017, n° 2, p. 49-60.
- Paturel, Dominique, Marajo-Petizon Élodie, Chiffolleau, Yuna, « La précarité alimentaire des agriculteurs » *Pour*, 2015, n° 225, p. 77-81.

- Redlingshöfer, Barbara, « Vers une alimentation durable ? Ce qu'enseigne la littérature scientifique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, décembre 2006, n° 53, p. 83-102.
- Régnier, Faustine, Masullo, Ana, « Obésité, goûts et consommation. Intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale », *Revue française de sociologie*, 2009, vol. 50, n° 4, p. 747-773.
- Riot-Sarcey, Michèle, *L'émancipation entravée. L'idéal au risque des idéologies du xx^e siècle*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales », 2023.
- Slocum, Rachel, Cadieux, Kirsten Valentine, et Blumberg, Renata, « Solidarité, espace et "race" : vers des géographies de la justice alimentaire », *Justice spatiale-Spatial justice*, 2016, vol. 9, https://www.jssj.org/wp-content/uploads/2016/02/ISSJ9_01_FR.pdf.
- Sousa-Santos (de), Boaventura, *Épistémologie du Sud. Mouvements citoyens et polémiques sur la science*, Paris, DDB, coll. « Solidarité et société », 2016.
- Wilkins, Jennifer L., « Eating right here: Moving from consumer to food citizen: 2004 presidential address to the agriculture, food, and human values society », *Agriculture and human values*, 2005, n° 22, p. 269-273.w

La démocratie alimentaire en partage. EPICES, une école de cuisine citoyenne

Thierry Goguel d'Allondans, Isabelle Haeberlin, Caroline Perot

Résumé. Apprendre à cuisiner, savoir cuisiner, cuisiner pour, cuisiner ensemble, inviter à sa table, partager un repas, sont par évidences des leviers du vivre ensemble : de l'hospitalité à la reconnaissance de chacun, en passant par toutes les formes de commensalité. Lorsque ceci se déroule dans une école de cuisine d'autres objectifs peuvent se décliner au regard de publics hétérogènes (en âges, en origines sociales et culturelles) : estime de soi et confiance en l'autre, restauration des liens sociaux, insertion socioprofessionnelle, éducation plurielle (au goût, à la santé, au devenir adulte, à la citoyenneté...). Dans le cadre d'un projet d'économie sociale et solidaire, l'école de cuisine citoyenne EPICES, à Mulhouse, participe de la démocratie alimentaire dans toutes ses acceptions à commencer par un accueil inconditionnel c'est-à-dire sans discrimination. Cette entreprise accueille donc tout public, notamment vu son partenariat principal avec l'Éducation nationale des écoliers, des collégiens, des lycéens, mais aussi, et tout particulièrement, des jeunes en difficulté (issus de la Protection de l'enfance, de la Protection judiciaire de la jeunesse ou encore mineurs étrangers isolés). Ces derniers sont souvent très éloignés de l'emploi. EPICES favorise également, avec de nombreux bénévoles de tous âges, toutes origines, toutes compétences, une réelle mixité sociale. Partage devient alors le maître mot de cette école qui pourra accompagner certains vers une qualification professionnelle dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Mais pour le plus grand nombre, ce sera avant tout une première découverte de la cuisine, un passage dans un lieu qui favorise les échanges et les

transmissions interculturelles, intergénérationnelles. Cette contribution permettra de présenter l'association EPICES, ses valeurs, ses sites d'intervention avec leurs spécificités, afin de démontrer comment par ces actions diverses, de la simple activité culinaire à la formation élaborée, se décline une démocratie alimentaire. Et pour que passage et partage ne soient pas que des mots, nous montrerons à travers un exemple, comment certains jeunes peuvent, en ce lieu et avec le média cuisine, passer d'un trajet parfois chaotique à un projet abouti, du stigmaté à la reconnaissance, de la marge à la citoyenneté.

Abstract. Learning to cook, knowing how to cook, cooking for, cooking together, inviting to your table, sharing a meal, are obviously levers of living together: from hospitality to the recognition of everyone, through all forms of commensality. When this takes place in a cooking school, other objectives can be declined with regard to heterogeneous audiences (in age, social and cultural origins): self-esteem and confidence in others, restoration of social ties, socio-professional integration, plural education (to taste, health, adulthood, citizenship...). As part of a social and solidarity economy project, the EPICES citizen cooking school, in Mulhouse, participates in food democracy in all its senses, starting with an unconditional welcome, i.e. without discrimination. This company therefore welcomes all public, especially given its main partnership with the National Education of schoolchildren, middle school students, high school students, but also, and especially, young people in difficulty (from Child Protection, Youth Judicial Protection or isolated foreign minors). The latter are often very far from employment. EPICES also promotes, with many volunteers of all ages, all origins, all skills, a real social mix. Sharing then becomes the key word of this school, which will be able to accompany some towards a professional qualification in the hotel and restaurant professions. But for the greatest number, it will be above all a first discovery of cuisine, a passage in a place that promotes intercultural, intergenerational exchanges and transmissions. This contribution will make it possible to present the EPICES association, its values, its intervention sites with their specificities, in order to demonstrate how through these various actions, from the simple culinary activity to elaborate training, a food democracy is declined. And so that passage and sharing are not just words, we will show through an example, how some young people can, in this place and with the kitchen media, move from a sometimes chaotic journey to a successful project, from stigma to recognition, from margin to citizenship.

La démocratie alimentaire est-elle un objectif atteignable ou, pour les temps modernes, encore une utopie lointaine ? Avoir accès à une

alimentation suffisante, saine, et en cela vectrice de santé, de bien-être et de liens sociaux, fait partie des ambitions affichées de l'association EPICES. La citoyenneté s'y décline par la liberté de choisir ce que l'on veut manger et la manière de le cuisiner, par l'égalité pour l'accès aux produits de qualité et à l'éducation au goût, par la fraternité dans le partage des connaissances culinaires et des plats préparés. Dans cet engagement citoyen, ce pouvoir restitué aux cuisiniers-convives, se décline aussi un projet politique.

Présentation de l'association EPICES

Il y a, aujourd'hui en France, de nombreuses entreprises d'insertion qui, pour la plupart, sont labellisées (1404 exactement, tous secteurs confondus, pour l'année 2020¹), ainsi que pléthore de lieux, moins aisément répertoriés, aux statuts le plus souvent associatifs et à la durée de vie pour le moins fluctuante, d'aide par le travail, de formation et d'éducation, parfois avec le média cuisine. Mais, dans un grand nombre de ces institutions, le sourire et le bien-être ne sont, hélas, pas toujours au rendez-vous. En premier lieu, pour réussir en ces domaines, il importe, à nos yeux, de convoquer l'utopie (en son sens de projet politique non encore réalisé, mais réalisable), le seul levier qui puisse donner envie de rêver, de créer, de bâtir, d'innover ; voire pour imaginer et investir des hétérotopies, au sens donné en 1967 par Michel Foucault, c'est-à-dire « une localisation physique de l'utopie » (Foucault, 2009). Et par là même de répondre, un peu, modestement, à quelques enjeux sociétaux, tant il semble aujourd'hui évident que nous, les citoyens, si nous pensons désormais global, nous ne pouvons agir efficacement qu'à une échelle locale². C'est ainsi qu'est né EPICES, l'étrange école de cuisine dont nous allons vous conter l'histoire.

Tout commence au début de ce XIX^e siècle. Une directrice d'école maternelle, Isabelle Haerberlin, dans la zone urbaine périphérique (ZUP) de Colmar³, constate que beaucoup de mères de famille sont mères au foyer, d'origine étrangère (la plupart d'Afrique du Nord), souvent voilées et assez isolées. Elles ont, à cette époque, peu de contacts, peu de

1 Chiffre de la fédération nationale des entreprises d'insertion (www.lesentreprisesdinsertion.org). Les cinq secteurs d'activités sont : services et transports, déchets, travail temporaire, BTP et Environnement.

2 L'expression « Penser global, agir local » ou « Penser globalement, agir localement » apparaît au début des années soixante-dix chez plusieurs penseurs sans qu'on sache exactement à qui en attribuer la paternité (notamment dans des textes de David Brower, Patrick Geddes, René Dubos, Frank Feather, Jacques Ellul...).

3 Ville de 70 000 habitants, préfecture du Haut-Rhin.

relations, même au sein de leur communauté. Comme le dit si finement l'ethnologue Maurice Godelier, nos sociétés sont devenues des agrégats d'égoïsmes, « des sociétés d'individus absolus, comme la vodka absolue » (Godelier, 2004), exemptes de toutes solidarités, des sociétés qui, par effet de causalité, isolent les individus les plus fragiles (malades, en situation de handicap...), les plus précaires (neuf millions de pauvres identifiés en France pour l'année 2020 dont trois millions d'enfants), et les condamnent presque inexorablement à la solitude de l'entre-soi. Ces mamans ont, par ailleurs (Isabelle Haeberlin le constate immédiatement) des talents, des connaissances, des savoir-faire, transmis de génération en génération, et ce en divers domaines, dont la cuisine. Et c'est ainsi que va démarrer l'aventure. Des liens de respect mutuel puis de sympathie se nouent entre les mamans et la directrice. Proposition est faite de cuisiner, ensemble, à l'école, parfois avec les enfants, parfois juste entre adultes. Des amitiés naissent entre ces femmes, des solidarités, l'isolement s'estompe.

En 2009 est formellement créé EPICES (Espace de projet d'insertion cuisine et santé). L'association est soutenue par le mari d'Isabelle, Marc Haeberlin, chef triplement étoilé de la prestigieuse auberge de l'Ill à Illhaeusern. Celui-ci entraîne dans son sillage son réseau et, notamment, les chefs restaurateurs alsaciens. Le lancement avec les partenaires institutionnels (Éducation nationale, élus locaux, administrations et associations diverses) se fera, un lundi soir, à l'auberge de l'Ill privatisée pour l'occasion. Les mères de famille de la ZUP de Colmar cuisineront le repas avec l'aide de Marc Haeberlin et ses seconds ; des adolescents, issus pour la plupart de SEGPA, assureront le service, encadrés par un sommelier et un chef de rang de l'auberge. Moment magique. En fin de soirée, sur l'air de *We are the champions*, les mères de famille et les adolescents, main dans la main, seront ovationnés par les convives. Nous nous souvenons de cet adolescent perpétuellement triste, aux épaules affaissées sous le poids de son monde, qui, ce soir-là, s'est redressé, tout sourire, les yeux pétillants de fierté.

Les débuts d'EPICES, les premiers bricolages, appellent deux commentaires à partir de deux éléments contextuels. Régulièrement, en attente d'un lieu dédié, des cours de cuisine ont été donnés par Marc Haeberlin ou ses collaborateurs, à l'auberge de l'Ill, les lundis, jours hebdomadaires de fermeture. Accueillir des mamans, souvent voilées, des ZUP de Colmar et de Mulhouse, des adolescents diversement à la marge (de SEGPA, de l'ASE, de la PJJ...) était non seulement sympathique, mais aussi courageux. « Les braves gens [qui] n'aiment pas que l'on suive une autre route qu'eux » (Brassens, 1952) s'étonnaient de voir arriver ces « pauvres » dans un endroit quasi réservé aux « riches ». Or,

la reconnaissance de l'autre passe par une ritualisation ; et le rite c'est d'abord, tout simplement, y mettre les formes. EPICES, de ses débuts jusqu'à aujourd'hui, a toujours eu à cœur d'accueillir dans des endroits beaux, propres, chaleureux, des endroits qui respectent le sujet, le reconnaissent. Les moyens mis dans l'accueil renseignent quasi immédiatement sur la perception qu'on a de l'accueilli ; le mot accueil sur une porte ou le fronton d'un guichet ne suffit pas. Nous nous souvenons de cette phrase indigne, et finalement assez bête, d'une inspectrice de l'aide sociale qui, dans un restaurant d'insertion, trouvait indécent, disait-elle, qu'on « fasse manger du foie gras à des pauvres qui ne pourront jamais, pensait-elle, s'en offrir » !

Un deuxième point mérite d'être relevé. La cuisine s'exporte et, dans le cadre d'une entreprise d'insertion, entre autres par des activités de traiteur. Une première proposition a été faite à Isabelle Haeberlin d'assurer un repas, lors d'une soirée cabaret dans un centre socioculturel bas-rhinois, pour cent cinquante convives. L'enjeu était de taille, mais le défi a été relevé. Il nécessitait la location d'un bus pour le trajet (près de cent kilomètres séparent Mulhouse de Strasbourg) avec une équipe de mères de famille et d'adolescents. S'il fallait bien sûr l'autorisation des parents pour les mineurs, il a fallu aussi convaincre des pères de famille un peu conservateurs de laisser leur épouse partir, nuitamment, pour cette prestation. Au-delà de la réussite du repas, des bravos du public, ce fut pour certaines de ces mères ce qu'a pu nous dire l'une d'elles : « un des plus beaux moments de ma vie », un petit goût de liberté et d'autonomie.

C'est en 2013 qu'avec l'aide de la ville de Mulhouse, EPICES va s'installer, au cœur de la ville, rue Kennedy. Les locaux, spacieux, lumineux, vont être aménagés de manière esthétique et fonctionnelle. Des sponsors fournissent un matériel de cuisine de qualité. Par ailleurs, le local dispose de quelques ares d'espace vert qui vont permettre de décliner une pédagogie « du jardin à l'assiette », mais aussi « du marché (découverte des produits, éducation aux goûts) à l'après-repas (écologie et redistribution alimentaire). Rapidement, le projet associatif et pédagogique s'élabore autour de trois constats. En premier lieu, des espaces institutionnels d'éducation, d'animation, d'insertion (tels ceux de l'Éducation nationale, de la Protection de l'enfance, de la Protection judiciaire de la jeunesse, de la Jeunesse et des sports, des missions locales, etc.) sont parfois inadéquats, dans leur offre et leur accompagnement, pour certains publics voire accentuent même, pour des jeunes fragilisés, le stigmate (Goffman, 1975), la mésestime de soi, les diverses phobies scolaires et sociales. Certains jeunes ont une piètre estime d'eux-mêmes. Ils sont comme atrophiés. Oser cuisiner, découvrir des produits, des

recettes, des cultures culinaires, leur redonnent de la fierté, de la dignité. Ensuite, la cuisine (le lieu dédié, sa fonction vitale, ce qui s'y prépare et ce qui s'y joue) est, anthropologiquement, un espace reconnu premier et privilégié du vivre ensemble, du partage du plat élaboré et consommé ensemble (Farb & Armelagos, 1985) et déjà, à ce titre, un entre-deux (entre les mondes du dehors et du dedans). Les recettes ont une part de sacré, elles révèlent et entretiennent les traditions culinaires et les savoir-faire culturels. Enfin, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, lorsqu'il est bienveillant, est très riche en rituels qui permettent de grandir (Goguel d'Allondans, 2002 ; Van Gennepe, 1981), de mieux grandir lorsque d'autres étayages font défaut. L'accessibilité du lieu, le libre engagement, la convivialité, la confiance restaurée, le partage et les échanges donnent, dans des dimensions interculturelles et intergénérationnelles, place à chacun au cœur de la cité.

Nous accueillons des jeunes, sur le chemin vers l'âge d'homme, de tous horizons (la diversité est richesse et atout), trop souvent en souffrance, car porteurs d'étiquettes (incasables, hyperactifs, avec trouble du comportement, en échec scolaire, à haut potentiel, en difficulté sociale ou familiale, délinquant, toxicomane, handicapé, mineurs étrangers isolés, etc.). Le soin apporté à cet accueil inconditionnel, par des adultes salariés et bénévoles (formés et accompagnés), donne place à chaque sujet et laisse, provisoirement, leur éventuel symptôme de côté. L'accueil inconditionnel est un principe pédagogique de non-ségrégation. Ceci ne veut évidemment pas dire sans cadre.

« Je est un autre » comme l'écrivait, à 17 ans, le jeune Arthur Rimbaud (1960 : 345). La rencontre intergénérationnelle est importante dans l'accompagnement proposé (certains adultes ont l'âge des parents, voire des grands-parents de certains jeunes). Le tutorat, vecteur de transmissions, entre un cuisinier débutant et un cuisinier confirmé, entre un enfant et un adolescent, entre un adolescent et un adulte, devient un outil pédagogique efficient.

Car le but de cette école de cuisine n'est pas, en premier lieu, de préparer tous les jeunes accueillis aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration (même si nous avons pu, avec bonheur, en accompagner quelques-uns dans cette voie professionnelle et, pour les plus talentueux, jusqu'à une place dans de prestigieux restaurants gastronomiques), mais d'offrir un entre-deux institutionnel (contractualisé si nécessaire avec d'autres institutions telle l'école), un lieu d'apaisement pour des adolescents qui, pour la plupart, ont vécu beaucoup de conflits intrafamiliaux ou au sein d'autres institutions, bref un ressourcement. Pour le dire autrement, nous proposons, à ces jeunes, une sorte de liminarité, au sens conceptualisé par Victor Turner (1990) c'est-à-dire un temps

suspendu (un évidement, créer du vide là où il y a du trop-plein), hors du temps habituel et ses contraintes, propice à recréer du lien, des affiliations (de la *communitas*), avant d'affronter, une fois prêt, le monde et ses duretés. EPICES devient alors un nouveau rite de passage, rite moderne de puberté sociale pour notre public adolescent, passage du monde des enfants (sans voix) à un monde des adultes où trouver enfin voix, place et reconnaissance (Lachance, 2021), porter une parole citoyenne. Pour filer la métaphore du passage, il y a un avant et un après EPICES dont témoignent les anciens jeunes lorsqu'ils repassent nous voir.

C'est en 2018 qu'EPICES va ouvrir un deuxième site appelé Fonderie dans des locaux occupés initialement par le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pour assurer la restauration des étudiants de l'université de Haute-Alsace. Le CROUS s'étant désengagé, EPICES continuera à y proposer, à des prix modiques pour les étudiants, des repas de qualité. Nous y avons développé des formations qualifiantes pour divers publics désirant s'orienter professionnellement vers les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Ainsi, des personnes souvent très éloignées de l'emploi, vont-elles être préparées à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Des formations en alternance, jusqu'au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), vont permettre une meilleure et rapide employabilité. Les formations dispensées s'articulent toujours autour de la santé et de la protection de l'environnement. Si le site Kennedy accueille majoritairement, mais non exclusivement, des jeunes pour une découverte de la cuisine, le site de la Fonderie va, lui, s'ouvrir surtout à des adultes en reconversion professionnelle. Il s'agit finalement de deux espaces qui permettent, différemment ou successivement, de trouver place et voie, projet (désir) et trajet (mouvement).

Autour et à partir de ces deux sites, de nombreuses activités se déploient ponctuelles (prestations traiteur...) ou récurrente (actions artistiques et culturelles, éducation au goût, aide à la parentalité, évènements...). Tout doucement apparaissent à l'horizon les perspectives d'un institut de cuisine. Il permettrait de renforcer l'offre de formation et de l'arc-bouter un peu plus à l'enseignement supérieur d'autant qu'un diplôme universitaire (DU) pourrait voir le jour dans les années à venir en proposant à des étudiants, à travers nos activités et divers enseignements interdisciplinaires, de (re)trouver la saveur d'un projet professionnel. Un troisième site, appelé Franklin, a ouvert en janvier 2025, à destination des personnes âgées (sous la forme d'un atelier-cuisine adossé à un salon de thé).

Les actions d'EPICES en faveur de la démocratie alimentaire

Dès sa fondation, par vocation, l'association EPICES a œuvré pour améliorer l'accessibilité à une alimentation saine à partir de l'éducation au goût et de l'art de cuisiner. L'idéal ainsi développé consiste à faciliter l'accès à des aliments sains par le savoir-faire culinaire, c'est à dire par la pratique de la cuisine et, par-là, l'accès à une connaissance des produits qui sont intégrés dans les plats. L'équipe éducative d'EPICES agit auprès des usagers pour les rendre à nouveau capables, c'est-à-dire pour qu'ils osent cuisiner, faire des choses, en les mettant en confiance, pour se saisir de leur alimentation.

C'est exactement le principe de la démocratie alimentaire. Savoir cuisiner, c'est une manière de s'approprier son alimentation en faisant des choix de recettes et de produits. En effet, l'équipe éducative d'EPICES laisse les usagers décider de leurs recettes. Ils ont souvent perdu cette habitude et se sentent incapables de le faire. Pour leur rendre leurs capacités, EPICES leur apportent des connaissances de base tout en leur laissant la liberté de choisir ensemble des recettes, de choisir ce qu'ils ont envie de cuisiner et comment. C'est alors l'occasion pour eux d'invoquer des recettes de leur enfance qui leur viennent de leur famille. Les éducateurs les poussent à proposer les recettes issues de leur culture qu'ils vont partager avec le groupe. Ils réveillent leurs identités culinaires parfois oubliées depuis longtemps.

EPICES possède un outil pédagogique facilitant cette éducation aux aliments sains. C'est d'abord le jardin qu'elle possède sur le site Kennedy. L'équipe éducative amène les personnes accueillies également au marché, car souvent les plus jeunes ne connaissent pas les noms des fruits et légumes (perte langagière), ni leur aspect, leur goût, ni ces lieux de vente où ils peuvent rencontrer les agriculteurs qui leur transmettent leur passion. Les populations orientées vers EPICES sont le plus souvent issues des quartiers défavorisés, immigrés ou issus de l'immigration. Elles ont une atrophie au niveau de la construction de soi et de l'éducation du goût. L'action d'EPICES participe à cette réhabilitation de leur identité. Il ne s'agit pas de les culpabiliser sur leurs pratiques alimentaires, mais d'invoquer ce qu'il y a de meilleur en eux à travers la pratique de la cuisine, en les laissant choisir et faire à leur manière. Car l'équipe pédagogique a appris qu'il ne sert à rien de changer les recettes familiales. Elles ont un caractère sacré, qui est source de fierté. En convoquant leur recette, les personnes gagnent en dignité et développent une fierté, lorsque les plats sont savourés par les convives. En convoquant l'histoire familiale, on raconte quelque chose. La société de

consommation a fait disparaître ces pratiques culinaires. L'association EPICES répare cet oubli en convoquant l'histoire des familles. Elle donne l'occasion de développer de la fierté d'être capable de faire de la cuisine de grande qualité nutritionnelle et gustative.

Dans toutes ces pratiques éducatives, il y a un libre engagement des participants, dans une démarche conforme à l'idéal de la démocratie alimentaire. Les participants préparent des plats goûteux, consommés sur place, ayant une bonne qualité nutritionnelle grâce à des produits frais de saison. Ce réveil des consciences est aussi permis par les échanges entre les générations, entre les mondes si divers qu'apportent avec eux les usagers de toutes âges et d'origine culturelle. L'échange est bénéfique pour tous, chacun donnant à l'autre ses recettes, ses connaissances.

L'association développe d'autres projets pour favoriser ces transmissions, comme l'initiative récente de faire venir à EPICES des personnes âgées, atteintes de la maladie d'Alzheimer, pour stimuler leur mémoire et faire profiter de leurs recettes à des jeunes moins expérimentés. Cette action produit du bien-être à tous les participants, chacun donnant quelque chose à l'autre. Cette idéal du partage porté par l'association a été également appliqué lors de la crise sanitaire durant laquelle des repas ont été livrés aux étudiants éloignés géographiquement de leur famille et aux personnes âgées isolées.

EPICES, lieu de partage et de passage

EPICES, de nombreux témoignages en font foi, s'offre comme lieu de partage et de passage. À titre d'exemple, voici le parcours exemplaire, tel que raconté par lui-même, d'Ousmane, un jeune Guinéen, que vraiment rien ne prédestinait à devenir, un jour, à 20 ans à peine, un cuisinier prometteur :

Je ne voulais pas sortir de la Guinée Conakry ; c'est mon oncle qui m'a appelé. C'est le destin qui m'a appelé. On n'échappe pas à son destin. Je ne conseillerai jamais à personne de partir, faire cette route, voir mourir tant de gens. J'ai passé, comme tous les autres, par la méditerranée, le Mali, les déserts, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne. C'était dur. Trois à quatre mois. C'est un mauvais souvenir, mais c'est un souvenir que tu ne pourras jamais oublier. Je suis arrivé à 16 ans ½ à Mulhouse. J'étais logé en hôtel et je m'ennuyais. Puis l'Aide sociale à l'enfance m'a proposé, en 2019, d'aller tous les mardis à EPICES. Au début, je ne voulais pas du tout faire de la cuisine. Avant j'avais même du mal à goûter la cuisine française tellement c'est différent de la cuisine du bled, du riz, des épices. Au début, je ne goûtais pas,

je ne mangeais pas. Je n'aimais pas la nourriture des blancs. Et puis on a commencé. J'aime bien les tagliatelles au saumon. Je n'ai jamais fait la cuisine dans ma vie. J'ai commencé par découvrir les légumes parce que chez moi je ne cuisinai pas du tout. J'ai découvert un autre univers. Le personnel est incroyable. Après, M^{me} Isabelle m'a dit qu'elle avait une école de cuisine, que je pouvais l'intégrer. EPICES m'a beaucoup aidé à m'intégrer et à me lancer dans ce métier. Après, je suis allé dans une famille à Hunawihir et j'ai commencé une formation en alternance, de deux ans, au restaurant des trois châteaux à Ribeauvillé et au lycée hôtelier de Colmar pour préparer mon CAP. Et après, j'ai pu postuler, le 3 août 2021, à l'Auberge de l'Ill en CDI. Là, je travaille la viande, le chevreuil, le bœuf de Kobe, la farce, tout ça. EPICES, c'est une maison que je ne pourrai jamais oublier dans ma vie. Quand je passe à Mulhouse, je leur fais un petit coucou. EPICES, c'est autre chose, ils sont sympas, accueillants. Si tu ne sais pas ce que tu veux faire dans ta vie, EPICES c'est une maison d'insertion. J'ai vu plein de gens qui sont passés par EPICES et après, en allant à la Fonderie avec Mme Isabelle, ils ont trouvé du travail en restaurants. EPICES, la Fonderie, ça stimule. J'aimerais rester dans ce métier. J'ai encore plein de choses à apprendre. Pourquoi ne pas ouvrir un restaurant ici. J'ai aussi des projets pour mon pays. Le but, ce serait de développer la cuisine africaine. Tu peux inventer. Il faut qu'on essaye de montrer au Monde qu'on a une cuisine africaine. Ici, à l'Auberge de l'Ill, tu apprends bien. À EPICES, tout a commencé là-bas.

Références bibliographiques

- Brassens, Georges, *La mauvaise réputation* (texte et musique), 1952.
- Farb, Peter et Armelagos, Georges, *Anthropologie des coutumes alimentaires*, Paris, Denoël, 1985.
- Foucault, Michel, *Le corps utopique ; suivi de Les hétérotopies*, Paris, Éditions Lignes, 2009.
- Godelier, Maurice, Interviewé dans le documentaire de Jean-Pierre Mirouze, *Rites de passage*. Flight Movie/CNRS Images, 2004.
- Goffman, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Minuit, 1975.
- Goguel d'Allondans, Thierry, *Rites de passage, rites d'initiation. Lecture d'Arnold van Gennep*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2002
- Lachance, Jocelyn, *Les tentatives de reconnaissance. Figures anthropologiques des interactions sociales et de la validation de soi*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021.
- Rimbaud, Arthur, « Lettre à Paul Demeny, le 15 mai 1871 », *Œuvres*, Paris, Garnier, 1960.
- Turner, Victor W., *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990.
- Van Gennep, Arnold, *Rites de passage*. Picard, 1981 [1909].

2. TÉMOIGNAGES DES ACTEURS DE L'ESS

Organiser la démocratie alimentaire dans les expérimentations locales de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA)

Angèle Dransart, Éloi Navarro, Éric Gauthier,
Maxime Scaduto, Sarah Cohen et Somhack Limphakdy

Résumé. S'inspirant des travaux du collectif national pour une Sécurité sociale de l'alimentation, des expérimentations locales s'organisent en France. Les habitants se saisissent d'une problématique systémique à partir du fait alimentaire et se proposent de répondre aux enjeux d'équité sociale, de bouleversement climatique, de résilience alimentaire, de revenu paysan tout en affichant une ambition démocratique.

Abstract. Local experiments inspired by the French collective "pour une Sécurité sociale de l'alimentation" are organized by inhabitants. They want to find a systemic answer that takes into account social justice, climate change, food resilience, proper income for producers while elaborating the conditions of food democracy.

« L'alimentation, c'est le premier sujet politique » (Un membre du Collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation lors des rencontres de Peyrolles-en-Provence, 23/02/23)

La situation inédite du début des années 2020 favorise à la fois l'instabilité du système alimentaire agro-industriel et l'émergence de

réponses pour y faire face. Ces années, marquées par la pandémie de la Covid-19, par les conflits géopolitiques, l'inflation des prix de l'alimentation, de l'énergie, des intrants agricoles et par les phénomènes climatiques intenses et hors-normes, participent d'un mouvement de mise en lumière du caractère politique de notre alimentation et de notre modèle agricole. Dans cette situation émergent et se développent, depuis plusieurs années, des initiatives pour faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, à l'augmentation des prix et aux risques pesant sur la vie quotidienne. Parmi elles, un ensemble d'initiatives, ancrées dans leur territoire, cherchent à permettre aux habitants « mangeurs » de reprendre la main démocratiquement sur les systèmes alimentaires depuis leur quotidien.

Par cette volonté de reprendre en main l'alimentation et l'agriculture, ces initiatives agricoles et alimentaires alternatives s'inscrivent dans des formes multiples et variées de démocratie alimentaire. Cette dernière peut être définie comme un « moyen d'action collective à la disposition de la société et des mouvements sociaux » (Paturol & Carimentrand, 2018 : 48) pour créer des prises sur le système agro-alimentaire industriel et construire sa durabilité (Chiffolleau *et al.*, 2017). Ces initiatives agricoles et alimentaires démocratiques se traduisent par une forme de « citoyenneté alimentaire » (Paturol & Ndiaye, 2020 : 29). Cette citoyenneté se construit autour de la compréhension des enjeux du système alimentaire agro-industriel, compréhension qui apparaît essentielle pour démocratiser les choix alimentaires et introduire des changements (*Ibid.*, p. 22).

C'est dans ce contexte de remise en cause du système alimentaire agro-industriel que des idées neuves comme la sécurité sociale de l'alimentation émergent. Cette dernière vise à doter le mouvement social d'un moyen structurel pour bâtir une action politique de transformation de ce système. L'idée de sécurité sociale de l'alimentation apparaît et se développe dans une période où certains acteurs prennent conscience des limites et de l'insuffisance des initiatives agricoles et alimentaires citoyennes pour transformer en profondeur le système alimentaire agro-industriel. Ainsi, la sécurité sociale de l'alimentation apparaît comme une proposition politique qui vise une réelle démocratisation des systèmes alimentaires. Il s'agit de permettre aux habitants de disposer des moyens nécessaires à la transformation de l'ensemble du système alimentaire (production mais aussi transformation, logistique, distribution et prévention/gestion des déchets).

Le collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation

Le collectif national et le réseau national des dynamiques locales de la sécurité sociale de l'alimentation

En novembre 2019 s'est formé le collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation qui porte le projet politique d'une sécurité sociale de l'alimentation par des actions de plaidoyer, d'éducation populaire, de mobilisation citoyenne et de recherches académiques et citoyennes. Ce collectif est le fruit de la rencontre de structures historiques issues du monde militant ou agricole et de la recherche. Ce collectif était alors composé de quatorze organisations nationales¹.

Contacté par des organisations locales souhaitant défendre politiquement ou expérimenter sur leur territoire le projet de SSA, le collectif a alors entrepris d'animer un réseau regroupant ces expérimentations : le Réseau des dynamiques locales vers une SSA. Ce réseau avait pour objectif de créer du lien entre les dynamiques et les organisations nationales et de permettre un changement d'échelle grâce à des temps de partage commun. Se structurer en réseau a permis à ces dynamiques locales pour une Sécurité sociale de l'alimentation de créer du lien entre celles-ci, d'encadrer, d'animer et d'accompagner au mieux ces initiatives et groupes locaux. Si une authentique Sécurité sociale de l'alimentation est impossible à expérimenter localement et sans les pouvoirs publics étatiques, faute de pouvoir prélever de manière obligatoire des cotisations sociales, les dynamiques locales, actuellement au nombre de 29, sont tenues de respecter le socle commun défini par le collectif (voir ci-dessous la description des trois piliers) et de travailler activement à la gouvernance démocratique de leur dispositif.

Depuis le mois de février 2023, le réseau des dynamiques locales est intégré au collectif national en tant qu'organisation membre du nouveau collectif national pour une Sécurité sociale de l'alimentation. Ce travail est toujours en cours, des rencontres régulières se tiennent en présence trois à quatre fois par an, ainsi que des réunions mensuelles en visioconférence en ligne. Plusieurs groupes de travail thématiques

1 Le collectif se compose de ISF-Agrista, le réseau CIVAM, réseau Salarariat, la Confédération paysanne, Les Ami-e-s de la Confédération paysanne, le collectif Démocratie alimentaire, l'Atelier paysan, VRAC, les Greniers d'Abondance, le GRAP, le collectif Les Pieds dans le plat, l'Ardeur, la Mutuale et l'UFAL. Le collectif est également soutenu par le MIR-AMAP et le Secours catholique.

se réunissent régulièrement en dehors de ces rendez-vous définis collectivement.

Pourquoi une proposition de sécurité sociale de l'alimentation ?

Il s'agit d'une proposition volontairement offensive pour sortir des impasses actuelles de nos systèmes agroalimentaires industrialisés. Il semble aujourd'hui indispensable de chercher de nouvelles réponses environnementales, sociales et économiques. Les personnes, en tant que mangeuses, y ont une place prépondérante. La démocratie alimentaire devient alors un levier de transformation puissant pour contrer l'influence des *lobbies*. Ces solutions ont vocation à articuler les échelles depuis le local jusqu'au global.

Ces solutions ne peuvent venir que des habitants pour transformer leur bassin de vie afin de répondre à leurs aspirations, et faire de l'alimentation et des systèmes alimentaires un commun. Nous parlons ici d'une proposition qui couvre l'ensemble du système alimentaire, c'est-à-dire la production, le transport, la transformation, la distribution et la gestion des déchets. Car c'est bien l'ensemble de cette chaîne que le système agroalimentaire dominant a façonné à sa manière nos modes d'organisation ayant pour unique objectif le profit au détriment du vivant et des personnes.

Or, la proposition de sécurité sociale de l'alimentation se veut être fondée sur une démocratie directe. Cela permet de coconstruire les décisions, la stratégie et sa mise en œuvre. Ce projet est systémique dans la mesure où il recouvre les trois dimensions : tant le domaine du social comme les conditions de travail, la répartition de la valeur et la rémunération dudit travail, de l'économie pour le développement d'unités de production, de transformation, de distribution ou de gestions des déchets à échelle humaine permettant la prospérité et la résilience alimentaire de tous les territoires, de l'écologie en se fixant des objectifs forts pour les générations actuelles et futures, que celui de la santé pour prévenir et répondre aux maladies liées à l'alimentation.

Ce faisant, la démocratie alimentaire définira de nouveaux communs. En sortant de cette logique de profit pour s'orienter vers une logique de bien-être collectif la proposition de sécurité sociale de l'alimentation nous permet de renouer avec les idéaux qui ont porté le système de santé entre 1946 et 1967, date depuis laquelle le capital, au travers des organes de l'État, a détourné et dévoyé le système alors mis en place. Puisque la démocratie directe a déjà été expérimentée dans le

cadre du régime général de la Sécurité sociale, nous affirmons que nous pouvons le refaire avec une sécurité sociale de l'alimentation.

La proposition de sécurité sociale de l'alimentation s'appuie donc sur trois piliers forts qui constituent ce que le collectif nomme notre socle commun qui a été débattu longuement et coconstruit par ses membres fondateurs :

- l'universalité : car le droit à l'alimentation durable nous concerne tous, quels que soient notre âge, notre genre, notre condition sociale, nos croyances... Nous aurons tous le droit de pouvoir choisir notre alimentation en connaissance de cause et d'y accéder financièrement et physiquement. Le collectif national propose un montant de 150 € par mois et par personne vivant sur le territoire (Da Silva, 2020).
- un financement par la cotisation sociale sur la production réelle de la valeur ajoutée : la cotisation nous a déjà montré toute sa puissance dans les premières années de la création du système de santé français en permettant à la fois le paiement des salaires des professionnels de santé, et le remboursement des soins par la gestion populaire. Grâce à ce financement, nous avons pu investir dans l'appareil de soin avec la création des Centres hospitaliers universitaires. En créant une nouvelle cotisation, nous pourrions socialiser (c'est-à-dire mettre en commun) la valeur créée pour la transformation, l'investissement et le fonctionnement de systèmes alimentaires soutenables et durables.
- le conventionnement par la démocratie alimentaire : une gestion démocratique des caisses pour construire un avenir alimentaire désirable. Ce conventionnement prendra en compte des critères pour les acteurs du système alimentaire de modes de production et de politiques salariales ainsi que des critères pour les différentes denrées alimentaires. C'est par ailleurs ce troisième pilier qui est très certainement le plus ambitieux dans la proposition de sécurité sociale de l'alimentation. Ceci permettra d'expérimenter la co-construction d'une connaissance de cause et d'interroger les processus de prise de décision pour faire vivre la démocratie alimentaire et d'en articuler au mieux toutes les échelles territoriales depuis le local jusqu'au national.

La mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation permettra de reconnaître et de mettre en place un véritable droit à l'alimentation choisie en reconnaissant à chacun sa capacité à prendre une part active dans les décisions, avec les autres acteurs des systèmes alimentaires. Aujourd'hui, face à une dépolitisation des enjeux sociétaux et une déconstruction de nos conquêtes sociales, revendiquer la mise en

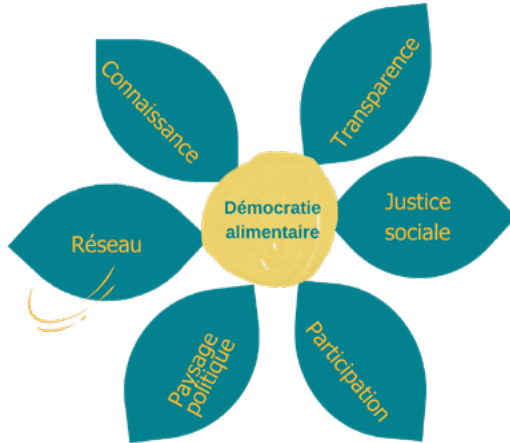
place de la sécurité sociale de l'alimentation permet de nous projeter dans un avenir constructif, populaire et désirable.

La grille d'observation de la démocratie alimentaire

Comme cela a été dit précédemment, partout en France, des dynamiques locales se réclament du projet de Sécurité sociale de l'alimentation et expérimentent des dispositifs de solidarité alimentaire sur leurs territoires. La plupart sont portées par des habitants et plusieurs sont menées dans le cadre de recherche-action académique, à Toulouse, Montpellier et Bordeaux par exemple. Chacune de ces initiatives traduit le socle commun de la Sécurité sociale de l'alimentation à sa façon à l'échelle locale. La question des processus démocratiques d'une part (organisationnelle, délibérative, accessibilité) et plus largement de la démocratie dans l'alimentation (impliquant les interactions entre l'initiative et son environnement local, social et politique) est une réflexion prégnante dans le réseau.

Cette démocratie se traduit de différentes manières mais peut être réfléchi collectivement afin d'en élaborer une vision commune. Dans ce sens, un travail a été mené entre plusieurs initiatives du réseau des dynamiques locales pour coconstruire une grille d'observation de la démocratie alimentaire, sous la forme d'une fleur à six pétales (fig. 1). Cette grille, déclinée en plusieurs questions, permet à chaque initiative de porter un regard réflexif sur son cheminement et son organisation pour évoluer d'un dispositif de solidarité alimentaire, visant à faciliter l'accès des personnes en précarité à une alimentation de qualité vers un système démocratique dans l'alimentation, impliquant une approche multidimensionnelle de l'alimentation et une inscription de l'initiative dans son territoire et dans son paysage politique local.

Fig. 1. Fleur de la démocratie alimentaire coconstruite avec sept initiatives du réseau des dynamiques locales dans le cadre du projet Démocratie alimentaire mené par l'association ISF Agrista, M. Bourjac, S. Cohen (© ISF Agrista)



La connaissance des systèmes alimentaires et la multi-dimensionnalité de l'agriculture : un préalable indispensable

La démocratie alimentaire ne peut faire l'économie d'une étape d'appropriation de connaissances larges et précises sur le fonctionnement des systèmes alimentaires, les enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui y sont associés (Paturel & Chiffolleau, 2017) ainsi que des politiques publiques et des institutions qui sous-tendent leur structuration et leur développement. De même, la réappropriation des dimensions biologique (impact sur la santé), sociale (lien aux autres, convivialité), identitaire (culture, famille) et hédoniste (plaisir de manger) est nécessaire pour que chacun puisse s'emparer pleinement de son alimentation et faire ses choix en connaissance de cause.

La transparence dans le fonctionnement organisationnel de l'initiative

Pour que chacun soit acteur de son alimentation et de son territoire, les initiatives citoyennes recréent du lien entre professionnels du système alimentaire et mangeurs. Les questions de démocratie dans l'alimentation interrogent pleinement la transparence dans le mode d'organisation des personnes et les processus démocratiques à l'œuvre, en particulier sur les aspects décisionnels et financiers.

La justice sociale

La justice sociale fait référence à la fois aux processus de redistribution économique et de solidarité et à la prise en compte des inégalités sociales fondées sur le mépris de certaines cultures ou identités (les femmes par exemple) existantes dans la société (Fraser, 1998). Au sein des organes de fonctionnement, la prise en compte des rapports de dominations existants permet d'ouvrir les espaces de discussion et de décision à tous en s'assurant notamment du respect de la parole de chacun.

La participation des personnes

La participation des personnes au sein de l'initiative est un élément important de démocratie alimentaire car elle questionne directement la capacité d'agir de chacun. Elle s'intéresse à la fois aux personnes qui participent à l'initiative, aux différentes formes possibles d'engagement et aux conditions qui permettent aux personnes de s'engager sur le long terme. En ce sens, la gestion des tensions qui peuvent apparaître influence cette participation et la pérennité de l'initiative elle-même.

L'intégration de l'initiative dans le paysage politique local

L'aspect politique doit être ici compris comme les relations entre l'initiative, ses revendications politiques et les institutions locales. La manière dont le projet de SSA est acceptée par les acteurs politiques locaux est à questionner : comment réussir à faire évoluer les systèmes alimentaires territoriaux et les conditions d'alimentation des mangeurs ? Il est important de s'interroger sur l'influence des activités de plaidoyer et des actions concrètes à destination du territoire et de ses habitants réalisées vers et avec les collectivités locales. Observe-t-on les effets systémiques espérés ? De même, les financements publics locaux qui soutiennent l'initiative sont un indicateur intéressant de son inscription dans les politiques publiques locales.

Faire réseau avec les mouvements sociaux

Afin d'influencer le fonctionnement de son territoire, l'inscription dans les mouvements sociaux existants, que ce soit ceux menés par des associations, des militants, des syndicats ou par des acteurs publics du territoire (écoles, lycées, centres sociaux, etc.), apparaît importante. La mise en place de réseaux organisés contribue au pouvoir d'agir des

populations et alimente le rapport de force auprès des institutions politiques.

Des expérimentations qui s’inspirent de la SSA

Nous présentons la structure et le mode de fonctionnement de quatre initiatives locales qui donnent à entr’apercevoir la diversité des dynamiques locales en fonction des parties prenantes à ces expérimentations. Chacune des vingt-neuf dynamiques membres du collectif national pour une Sécurité sociale de l’alimentation est en effet autonome pour définir son mode de fonctionnement et les partenariats qu’elle tisse avec les acteurs de son territoire. Elles s’engagent toutes à respecter et à défendre le socle commun.

Alsace, vers une mutuelle de l’alimentation

Les directions prises par l’initiative alsacienne d’expérimentation de la SSA peuvent être lues selon la grille de lecture offerte par la « fleur de la démocratie alimentaire » (fig. 1).

Une première direction prise par l’association Pour une Sécurité sociale de l’alimentation - Alsace se traduit par des actions de plaidoyer pour présenter la proposition sur le territoire alsacien².

Cette intégration illustre les pétales du paysage politique et du réseau. En effet, dans une deuxième direction, l’association s’active à la création d’une Mutuelle de l’alimentation dont le portage se traduit par la recherche de financements et la rencontre de nombreux acteurs du territoire. À ce titre, la formalisation d’un accord de consortium a été réalisée, incluant de nombreux partenariats, afin de répondre à un appel à manifestation d’intérêt de la Banque des territoires, intitulé « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Le comité de pilotage du projet de mutuelle de l’alimentation – qui réunit des acteurs du consortium, mais aussi des acteurs ne l’ayant pas

2 Dans ce cadre, l’association a participé à des événements régulièrement et un peu partout en Alsace, et même au colloque « Organiser la démocratie alimentaire » (29 septembre au 2 octobre 2022) au campus de la Fonderie à Mulhouse. Dans le quartier de Koenigshoffen à Strasbourg, l’un des trois territoires pilotes, l’association a notamment participé aux portes ouvertes des Jardins de la Montagne verte en mai 2023, à la Fête de la Saint-Glinglin – la fête du quartier – organisée par l’association PAR ENchantement, partenaire clé du projet de Mutuelle de l’alimentation. Ces actions de plaidoyer sont facilitées par l’intégration de l’association dans les réseaux d’acteurs politiques, associatifs et militants du territoire.

signé – sont répartis dans quatre collèges : les collectivités territoriales et l'État³, les habitants⁴, les acteurs du secteur privé (associations, entreprises, syndicats)⁵ et les acteurs du monde académique et de la formation⁶. Ici, l'intégration du projet de Mutuelle de l'alimentation dans le paysage politique alsacien avec le soutien des collectivités territoriales et l'État apparaît clairement. De même, le réseau d'acteurs mis en place par l'association Pour une Sécurité sociale de l'alimentation - Alsace intègre des acteurs de l'économie sociale et solidaire et la Confédération paysanne qui participent du mouvement social en faveur d'une alimentation et d'une agriculture soutenable et durable.

Une troisième direction illustre les pétales de la connaissance, de la participation, de la transparence et de la justice sociale. Cette direction se dessine autour de la création de groupes d'habitants pour expérimenter une démocratie alimentaire préfigurant la gouvernance de la mutuelle. Pour cela, l'association va mettre en place un parcours de formation pour les groupes d'habitants afin de leur faire gagner en pouvoir d'agir. Cette montée en compétence vise à construire une connaissance commune des enjeux, des limites et des alternatives des systèmes alimentaires. Ces temps de formation prendront de multiples formes : temps d'éducation populaire en lien avec des associations, voyage apprenant sur des lieux de production agricole, dans des unités de transformation, échanges avec les agriculteurs, etc. Ce parcours de construction de la connaissance de cause vise à définir des critères de conventionnement. Ce parcours s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la compréhension des enjeux du système alimentaire est « essentielle pour démocratiser les choix alimentaires et introduire des changements » (Paturel & Ndiaye, 2020 : 22) dans le système agro-alimentaire et les systèmes alimentaires alternatifs. Par ailleurs, il s'agira de prêter un regard attentif à l'intégration de la parole des personnes invisibilisées et habituellement absentes des dispositifs de démocratie participative et consultative.

3 Ville et eurométropole de Strasbourg, Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) Grand Est, Mulhouse Alsace Agglomération, Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays du Sundgau, Collectivité européenne d'Alsace, Chambre d'agriculture d'Alsace.

4 Les personnes physiques et morales.

5 PAR ENchantement, VRAC Strasbourg, Bio en Grand Est, Caritas, Rhénamap, Le Stück, La Cigogne, Chambre de Consommation d'Alsace, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Grand Est, Labo des partenariats qui porte la dynamique *start-up* de territoire, VYV/ Harmonie mutuelle, Confédération paysanne d'Alsace, Colecosol Grand Est, Les Cols Verts Strasbourg, Conscience et impact écologique Grand Est.

6 Centre de recherche en gestion des organisations (CREGO), *Fachhochschule Nordwestschweiz* (FHNW), le laboratoire Humans & Management in Society (HuManiS), Cercle des comptables environnementaux et sociaux.

Le 11 mars 2024 est organisé le colloque de préfiguration de la Mutuelle de l'alimentation à Strasbourg. Il marque le début de la mobilisation des habitants de trois territoires pilotes au quartier de Koenigshoffen à Strasbourg, le canton de Bourtzwiller à Mulhouse et au Pays du Sundgau. À terme, il est prévu que les adhérents à la Mutuelle de l'alimentation participent aux décisions de l'organisation, notamment sur les aspects financiers (taux de cotisation, redistribution selon les revenus, etc.), dans un souci de transparence. Les modalités de cette participation aux côtés des autres acteurs du comité de pilotage du projet restent encore à définir. De la même manière que la Sécurité sociale de l'alimentation, l'objectif de cette Mutuelle de l'alimentation est de proposer une allocation mensuelle d'un même montant pour chaque adhérente et adhérent ; l'adhésion à la mutuelle étant ouverte à tous, sans condition. Cette allocation sera dédiée à des achats alimentaires dans un large réseau de points de vente partenaires conventionnés sur des critères de qualité, de santé, et de durabilité définis par les adhérents.

Une dernière direction prise par l'association se traduit par le portage d'un programme de recherche. Autour de quatre axes thématiques⁷ : 1. indicateurs de gestion et management de transformation des métiers de la filière alimentaire : Mutuelle de l'alimentation et démocratie alimentaire, analyse des dynamiques de transformation des filières agro-alimentaires alsaciennes à travers la théorie de l'acteur-réseau et de l'agencement marchand ; 2. normativité comptable : expérimentation du modèle de Comptabilité adaptée au respect de l'écologie (C.A.R.E.) et d'indicateurs sociaux et écosystémique-centrés, rôle des collectivités territoriales pour la préservation et la gestion des communs ; 3. géographie et sociologie sous l'angle de la démocratie alimentaire : reprendre en main le système alimentaire, les expérimentations de Sécurité sociale de l'alimentation en contexte européen ; 4. éthique et politiques publiques : modes de gouvernance et processus de prise de décision, hiérarchie des responsabilités et articulation des compétences.

Ce programme de recherche a pour vocation de soutenir tous les membres de l'accord de consortium dans une démarche apprenante et de recherche contributive. Cela sera d'autant plus pertinent pour les habitants qui, par le biais de la mutuelle, sécuriseront un pouvoir d'achat car le parcours de démocratie alimentaire transformera ce pouvoir d'achat en savoir d'achat.

7 Sociaux (CERSES), la Fondation ZOEIN, l'Institut de formation en Comptabilité et gestion soutenables (CGS), l'Institut de recherche et d'innovation.

Soli'doume à Clermont Ferrand

C'est en 2018, soit trois ans après son lancement, que les membres du Conseil d'Administration de la *doume*, monnaie locale complémentaire du Puy-de-Dôme ont voulu faire le point sur ses objectifs initiaux. Force a été alors de constater que son objectif de mettre la qualité à portée du plus grand nombre était le moins abouti : pour avoir une *doume*, il faut un euro, ce qui exclut de fait les personnes les moins argentées.

Un premier projet a été lancé pour pallier cette lacune : le bonus social à la conversion. Financé par le Fonds de développement de la vie associative, un abondement de 50 % sur les conversions euro-*doume* a été proposé, en 2019 et 2020, à des personnes volontaires identifiées par des structures partenaires (tiers-lieu étudiant, cantine solidaire pour chômeurs et précaires, mission locale). À l'issue de ce projet, deux conclusions en ont été tirées : la dépendance à la subvention est un problème (quand le financement est épuisé, le projet s'arrête) ; les personnes qui ont utilisé 100 % de leur bonus (et en ont redemandé) étaient déjà sensibilisées à l'alimentation locale, bio, de saison... Les autres n'ont pas changé de mode de consommation et ont donc très peu utilisé leur bonus.

Forte de ces deux constats, la *doume* s'est mise en lien avec le Cresna, coopérative spécialisée dans l'accompagnement des changements de comportement alimentaire qui portait alors un projet sur l'accessibilité alimentaire pour les étudiants, ainsi qu'avec le Centre d'innovations sociales Clermont-Auvergne (CISCA) pour imaginer Soli'doume.

Soli'doume se décline en trois volets. Un premier volet traite de la redistribution : chaque mois, chaque participant contribue à hauteur de ses moyens à une caisse commune, et reçoit en contrepartie la moyenne des sommes collectées. La redistribution est gérée par la *doume* et se fait intégralement en monnaie locale. Elle reste opérationnelle indépendamment de tout financement extérieur. Ce volet illustre le pétale de la justice sociale. Un second volet accompagnement : pour pallier le second écueil identifié dans l'expérimentation du bonus social, des ateliers d'accompagnement aux transitions de comportement alimentaire sont proposés par le Cresna. Ces ateliers s'appuient sur les pratiques actuelles des personnes accompagnées et visent à les questionner collectivement pour amener une réflexion sur ce qu'est une alimentation juste et durable. Ce volet illustre les pétales de la connaissance et de la participation. Un troisième et dernier volet co-construction : Soli'doume n'a pas vocation à rester dans le giron de la *doume* et du Cresna, mais bien à être approprié par un maximum de parties prenantes de l'alimentation locale : mangeurs, producteurs, transformateurs, distributeurs.,

association d'aide alimentaire, associations militantes, collectivités territoriales... avec l'objectif de repenser collectivement le système alimentaire du territoire. Ce volet illustre les pétales de la transparence, du réseau et du paysage politique.

Le Conseil local de l'alimentation de Cadenet (Clac !) en Sud Lubéron

L'association Au Maquis est une association d'éducation populaire qui s'engage depuis dix ans sur les questions de lien social et d'alimentation à l'échelle du bassin de vie Sud Lubéron et basse vallée de Durance. Agissant aussi bien avec les habitants en situation de précarité pour favoriser l'accès à une alimentation durable, qu'avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire pour structurer et renforcer le système alimentaire territorial, elle crée du lien et facilite l'engagement de nombreuses personnes et organisations dans la transition alimentaire du territoire. Malgré une mobilisation collective qui grossit d'année en année, le constat est sans appel : d'une part, tout le monde n'a pas accès à une alimentation durable et de qualité, d'autre part, le système alimentaire territorial reste très minoritaire par rapport au système alimentaire agro-industriel piloté par la grande distribution.

Dès 2021, l'association se saisit de la proposition d'une SSA et invite tous ses partenaires (collectivités, associations, collectifs citoyens, professionnels de l'alimentation, habitants) à coconstruire une expérimentation concrète au niveau local, sous la forme d'une recherche-action citoyenne et académique. Un comité de pilotage est ainsi constitué, qui, pour alimenter sa réflexion et sa compréhension des enjeux sous-tendus par le projet de SSA, va inviter des spécialistes et chercheurs à apporter un éclairage sur des sujets complexes⁸. Le volet recherche de l'expérimentation est assuré par deux chercheuses en sociologie et anthropologie. Leur travail doit permettre, tout au long de l'expérimentation, de documenter le chemin parcouru, et de mieux appréhender les résultats obtenus.

À l'issue de ce parcours d'apprentissage qui dura six mois, les membres du comité de pilotage constatèrent que la construction d'une connaissance de cause commune a progressivement transformé leurs rapports et leurs échanges au sein du groupe. Ils partagent une vision commune, échangent et débattent en référence aux connaissances

8 Dominique Paturel sur les questions de démocratie alimentaire, Nicolas Bricas sur l'alimentation durable, Mylène Maurel et Lionel Martin sur les projets alimentaires territoriaux ou encore Jean-Michel Fourniau sur les conventions citoyennes.

acquises en commun, et ont développé une cohésion forte et une véritable horizontalité dans leurs échanges. C'est ainsi que, d'un commun accord, il est convenu que l'expérimentation portera sur la création d'un Conseil local de l'alimentation (CLA), dans le gros village de Cadenet (4000 habitants), composé d'un *panel* d'habitants représentatif de la structure socio-démographique du village. L'idée est de réitérer avec ce CLA le parcours d'apprentissage en commun réalisé par le comité de pilotage, pour inviter ce groupe d'habitants à choisir par la suite quelle alimentation pourrait être prise en charge, au niveau local, dans la perspective d'une SSA. L'hypothèse étant que le temps long de l'apprentissage en commun permet à un groupe, même hétérogène, de se constituer en tant qu'organe démocratique pour prendre des décisions éclairées.

Le Conseil local de l'alimentation de Cadenet Clac ! est ainsi constitué à partir de janvier 2022. Le recrutement des personnes a été effectué dans la rue, en différents temps et lieux dans le village, afin de respecter les objectifs de diversité et de représentativité du groupe. À partir de février et jusque fin juin, à raison de rencontres bimensuelles, les membres du Clac ! participent au parcours d'apprentissage en commun qui lui est proposé. Ce parcours est structuré autour de trois cycles thématiques centraux : les systèmes alimentaires, histoire et fonctionnement de la Sécurité sociale, démocratie et participation citoyenne. Chaque cycle est structuré en trois séances : une conférence introductive pour présenter l'état des lieux et des connaissances sur la question, une séance de controverse-débat pour sortir de tout dogmatisme et appréhender la complexité des enjeux sous-tendus, une séance sans intervenant pour faire le point sur les connaissances acquises et réfléchir à un positionnement collectif sur les sujets abordés. À l'issue de ce parcours d'apprentissage en commun, les membres du Clac ! expriment le souhait de s'engager plus avant dans l'expérimentation, et de se retrouver à la rentrée de septembre 2022 pour concevoir un système de conventionnement de l'alimentation locale qui pourrait être ensuite appliqué en créant une caisse commune alimentaire expérimentale.

À l'automne 2022, la vingtaine de personnes qui participent au Clac ! se sont retrouvées pour élaborer une fresque du devenir alimentaire désirable du territoire de Cadenet à l'horizon 2052 - date hautement symbolique trente ans après 2022, à savoir le début de la réflexion. De janvier 2023 et jusqu'à l'été 2023, le groupe a travaillé à l'élaboration d'un système de conventionnement de l'alimentation locale qui permettra d'atteindre à terme cet avenir désirable. L'appropriation par le Clac ! du projet de Sécurité sociale de l'alimentation l'amène même à explorer de nouvelles pistes pour enrichir de son expérience le socle

commun. À titre d'exemple, il s'interroge aujourd'hui sur une possible prise en charge progressive de l'alimentation conventionnée à Cadenet : un niveau minimal de prise en charge (afin de satisfaire à un besoin de disponibilité et d'accessibilité des produits), un niveau intermédiaire (afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de production, de transformation et de distribution alimentaire) et une prise en charge totale (correspondant pleinement au devenir alimentaire désirable du territoire à l'horizon 2052). Cette réflexion sur un conventionnement progressif, en fonction de la nature des produits, des processus de production et des lieux d'achats, aurait pour but d'encourager et d'accompagner les professionnels de l'alimentation dans l'amélioration de leurs pratiques, mais aussi de partager avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire cette vision commune d'un devenir alimentaire désirable pour le territoire à l'horizon 2052. Le Clac ! démarre sa caisse alimentaire au début de l'année 2024.

Aujourd'hui, les principaux enseignements de cette expérimentation locale contribuent de manière essentielle à la réflexion sur les dimensions démocratiques de la Sécurité sociale de l'alimentation :

Connaissance des enjeux du système alimentaire

Le temps long de l'apprentissage permet une véritable compréhension de la complexité. Il permet de dépasser les idées préconçues, de construire une pensée commune et d'engendrer une forte adhésion au projet de Sécurité sociale de l'alimentation par la prise de conscience partagée de sa puissance transformatrice. L'apport de savoirs par des chercheurs et spécialistes permet de construire un socle commun de connaissances auquel se réfèrent systématiquement les membres du CLA dans leurs débats, plutôt qu'à leurs propres connaissances personnelles, favorisant ainsi un rapport d'égalité entre les participants. La mise en débat et en controverse de ces savoirs experts évite toute pensée ou posture dogmatique, et ouvre la perspective des choix et décisions possibles.

Participation des personnes

La mise en scène du débat, sous une forme ludique et sans impératif de prise de décision, a permis de libérer la parole de chacun, sans jugement des points de vue exprimés, favorisant de fait l'apprentissage de la prise de parole en public et créant un climat de confiance au sein du groupe. C'est bien cet apprentissage et construction d'une connaissance de cause commune et la pratique du débat démocratique dans le temps long qui permettent aujourd'hui au Clac ! de concevoir sereinement et démocratiquement, en toute indépendance et autonomie, l'élaboration

d'un système de conventionnement pour l'alimentation du territoire, et de se projeter à la rentrée 2023 dans la perspective de gestion d'une caisse commune d'alimentation locale.

Caissalim, la caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine

Caissalim rassemble aujourd'hui seize acteurs associatifs, de la recherche et de la formation⁹ et est en lien avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) de Toulouse Métropole et du Sicoval, les jardins de Cocagne, le collectif Territoire à Vivre Toulouse¹⁰ et le Comité citoyen de l'alimentation de Castanet. L'intégration progressive des partenaires a permis de s'appuyer sur les dynamiques existantes et de fédérer sur le territoire autour d'un projet commun : expérimenter une caisse d'alimentation citoyenne sur l'aire urbaine toulousaine par l'articulation de quatre caisses citoyennes d'alimentation à l'échelle de bassin de vie au nord, sud, est et ouest de ce territoire (fig. 2).

Fig. 2. Territoire du projet Caissalim et des partenaires qui portent le montage des caisses de bassin de vie au nord, sud, est et ouest du territoire. Nicolas Dupuis



9 Cocagne Alimen'Terre, EDENN (Espace de coopération et d'expérimentation à la nature urbaine), Tacticollectif, Izards Attitude, Au cœur de ma cantine, Caracole, MAMA (Meilleur achat, meilleure alimentation), le Pavé, NATURES Pradettes, Sol Violette (la monnaie locale de Toulouse), le 100° Singe, le GESMIP (groupement des épiceries solidaires d'Occitanie), INRAE (Institut national de recherche en agriculture, alimentation et environnement) en tant que coordinateur, ENSAT (Ecole national supérieur agronomique de Toulouse) et le lycée agricole de Toulouse-Auzeville.

10 VRAC, Secours catholique, GESMIP, Cocagne Alimen'Terre, CIVAM, Bio Ariège Garonne.

La figure 3 présente les éléments clés du fonctionnement d'une caisse citoyenne d'alimentation dans le projet Caissalim. La caisse d'alimentation doit permettre aux adhérents de se former aux enjeux de l'alimentation, de cotiser selon leurs moyens et de recevoir un budget alimentaire, égal pour tous et utilisable au sein d'un réseau de professionnels (producteurs, restaurateurs, magasins, etc.) qu'ils auront choisi collectivement et en connaissance de cause.

Fig. 3. *Fonctionnement d'une caisse citoyenne d'alimentation dans le projet Caissalim Toulouse. J-B Assouad (EDENN), S. Cohen. Logo Caissalim réalisé par M. Fry.*



Pour cela, la conception du projet et ses différentes phases de déploiement vise à donner corps aux différentes dimensions de la démocratie alimentaire, présentées par les pétales de la fleur (fig. 1).

Participation des personnes, faire réseau avec les mouvements sociaux et transparence dans le fonctionnement organisationnel de l'initiative

La phase de mobilisation citoyenne a été largement déployée afin de toucher une population diversifiée et constituer des comités citoyens représentatifs de leur territoire. La mobilisation citoyenne représente une première forme de participation des personnes, habitants,

travailleurs du système alimentaire et partenaires du projet et de mise en réseau avec les mouvements sociaux existants. La mobilisation autour du projet a permis également de présenter de manière transparente le fonctionnement du projet Caissalim, son articulation avec l'ensemble des partenaires et sa coordination.

Appropriation des enjeux du système alimentaire

La phase d'appropriation des enjeux globaux du système alimentaire est relativement longue (huit mois) et constituée d'ateliers, de rencontres avec des professionnels et des experts, de débats, etc. Elle vise à lever les freins symboliques et liés au manque de connaissance pour accéder à une alimentation de qualité et durable. Ce temps long de rencontres permet également au groupe de se constituer, de construire une identité de groupe et les liens de confiance nécessaires. La rencontre avec les professionnels du système alimentaire permet également d'élargir le spectre de participation au projet.

Transparence dans le fonctionnement organisationnel de l'initiative et justice sociale

La définition du fonctionnement de la caisse citoyenne d'alimentation vise à décider du système monétaire, des seuils de cotisation, de formaliser les critères de conventionnement afin d'aboutir au cahier des charges de la caisse et de contractualiser avec les professionnels. La construction du fonctionnement par les habitants assure une transparence complète dans le fonctionnement organisationnel de leur caisse d'alimentation et la prise en compte de la justice sociale en la basant sur leur expérience propre.

Pour les comités citoyens nord et sud, la mise en fonctionnement des caisses d'alimentation est prévue en septembre 2024. Pour l'est et l'ouest, il est prévu à partir de janvier 2025. Une fois l'ensemble des caisses d'alimentation de bassin de vie en fonctionnement, un travail de mutualisation sera lancé, regroupant des représentant.es de chaque comité citoyen pour organiser le fonctionnement de la caisse sur l'échelle de l'aire urbaine toulousaine.

Ces différentes échelles de fonctionnement du projet peuvent complexifier sa compréhension par les habitants qui y participent. Au niveau des bassins de vie, le fonctionnement organisationnel est d'abord porté par les partenaires relais du territoire jusqu'à la définition du fonctionnement de la caisse d'alimentation par les habitants qui leur assurera alors la maîtrise du dispositif. La coordination des différentes caisses, et de l'ensemble des partenaires qui contribuent directement ou indirectement au montage des caisses d'alimentation est portée par INRAE. Les

comités de pilotage, rassemblant l'ensemble des participants du projet (organisations partenaires et habitants) organisés chaque année et les différentes rencontres inter-caisses contribuent peu à peu à la compréhension du fonctionnement du projet Caissalim et à son appropriation par les habitants.

Inscription dans le paysage politique local

Le modèle économique des caisses d'alimentation faisant appel à des subventions publiques est un premier pied pour l'initiative dans son paysage politique local et national¹¹. La Caissalim travaille en partenariat avec les autres initiatives d'Occitanie (Montpellier, Aude, Ariège) pour mettre en place un espace de concertation avec le Conseil régional d'Occitanie et inscrire les caisses d'alimentation au sein des politiques agricoles et alimentaires de la région. L'appartenance au Collectif national permet d'appuyer un plaidoyer politique national en faveur de l'ensemble des initiatives du réseau. Enfin, le projet Caissalim-Toulouse est un projet de recherche-action et vise, en appui avec un comité scientifique de chercheurs en science de gestion, économie et agronomie à répondre à deux questions de recherche : comment construire des formes organisationnelles alternatives permettant le développement de pratiques démocratiques et émancipatrices pour les acteurs des systèmes alimentaires ? Comment évaluer les effets de ces caisses d'alimentation sur les systèmes alimentaires locaux, plus durables et vecteurs de transitions écologiques, économiques et sociales ?

Conclusion

Face à l'ampleur des défis à relever, tels que le changement climatique, l'érosion des ressources naturelles ou les troubles, notre monde étant de plus en plus complexe et déterminé, l'on se doit aussi de relever le défi de la justice sociale.

Le projet de SSA est aujourd'hui porté par le collectif national dont le réseau des dynamiques locales est un des membres au même titre que les autres entités nationales. Quatre initiatives locales ont pu être présentées. Cependant, nous pouvons déjà constater que partant d'un socle commun, il existe une grande diversité dans la mise en œuvre choisie

11 Le projet Caissalim est financé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la Communauté d'Agglomération du Sicoval et par la DREETS (d'autres demandes au niveau de la Métropole toulousaine, de la Ville et de la Région Occitanie sont en cours). Au niveau des subventions privées, la Fondation de France a été la première à apporter un soutien significatif au projet.

par chacune de ces initiatives locales tendant vers une SSA. Cette diversité est l'expression d'un réseau d'acteurs ancrés localement, propre à chaque dynamique, à chaque territoire. Rappelons qu'aujourd'hui le réseau des dynamiques locales compte vingt-neuf initiatives et groupes locaux. Ce réseau a vocation à s'agrandir et à accueillir de plus en plus de membres. Le collectif est régulièrement sollicité à la fois pour intervenir lors de colloques, tables rondes ou conférences tant sur les territoires qu'au plan national, pour contribuer à différents médias (France Culture, revues thématiques, podcast) et pour accompagner ou créer de nouveaux groupes locaux et initiatives locales. Depuis le mois d'octobre 2018, le collectif est entré en contact avec quelques parlementaires et sénateurs pour interroger la possibilité d'une loi d'expérimentation s'inspirant de Territoire zéro chômage de longue durée (TZCLD).

Historiquement, le régime général, au moment de la création de la Sécurité sociale, s'est appuyé sur ce qui était déjà là, comme les mutuelles ou coopératives des cheminots, des mineurs ou d'autres corporations. Ainsi, la biodiversité des dynamiques locales aspirant à la SSA est une force et un levier. Le réseau apprend avec l'ensemble de ses membres de leurs différences et de leurs spécificités locales. Cette démarche apprenante sera précieuse en vue de répliquer et d'accompagner le changement d'échelle apprenant des difficultés rencontrées et en comprenant les freins.

La démocratie alimentaire par sa pratique et son expérience permettra de constituer une citoyenneté alimentaire de telle sorte que nous puissions tous, collectivement et solidairement, répondre à un authentique droit à l'alimentation. Le réseau expérimente de façon pragmatique l'articulation des territoires avec une ambition nationale et la coordination complémentaire et subsidiaire des différentes échelles en termes de compétences sans perdre de vue l'impératif de démocratie alimentaire, de justice sociale et de transition des systèmes alimentaires depuis la production jusqu'à la distribution en passant par la transformation et la logistique. Ainsi, il est apparu comme une évidence pour le collectif pour une SSA de participer et de contribuer de façon active au colloque organisé à Mulhouse à l'automne 2022. L'objectif de la démocratie alimentaire par la praxis est donc bien de créer les conditions de la constitution d'une citoyenneté alimentaire. Il est primordial que chacun puisse exposer ses besoins et ses désirs alimentaires. Ce sera le rôle du débat et de la délibération de partager des points de vue possiblement divergents puis de travailler à concilier les multiples enjeux. Le collectif expérimente en son sein des outils d'intelligence collective et se forme aux processus adéquats pour construire le consensus, ou *a minima* le consentement.

La démocratie alimentaire, en créant une citoyenneté alimentaire, portée par la co-construction d'une connaissance de cause, a vocation à questionner différentes dimensions de nos vies, tant au niveau personnel des individus qu'en tant que collectif, par les associations de quartier, les bassins de vie (collectivités territoriales, réseau méso économique), jusqu'à l'échelon national. Elle ne proposera pas de solution répliquable clef en main, mais elle sera un processus itératif et perpétuel qui permettra aux acteurs des territoires de dialoguer, de s'engager en faveur du vivant, des personnes, des générations et de la nature. Ils disposeront d'indicateurs co-élaborés afin de réinterroger ce qui fonde la valeur et d'insérer d'autres valeurs que celles imposées par les places boursières et les marchés financiers. Le collectif national pour une SSA est lucide quant au fait que le changement climatique sera une donnée hautement perturbatrice de l'existant et donc de la résilience alimentaire des territoires. Pourtant, il propose de traverser collectivement le changement climatique en prenant soin de nos milieux, en considérant les personnes les plus vulnérables et en faisant de nos systèmes alimentaires un commun. Au-delà du technosolutionnisme, s'ouvre une autre voie : celle de l'innovation sociale et de nouveaux modes d'organisation.

Et parce que nulle souveraineté alimentaire n'est durable si elle ne se construit pas en articulation celle des autres pays du monde, le réseau des dynamiques locales de la SSA peut accompagner de loin en loin la coopération internationale entre les peuples mangeurs en favorisant et soutenant le commerce équitable garantissant la qualité nutritionnelle des aliments, la qualité des modes de production ainsi que la qualité de vie de celles et de ceux qui produisent notre alimentation sur le territoire français, européen ou à l'international. La démocratie alimentaire propose de façon concrète, réalisable et désirable une réponse éthique, responsable et adulte face aux risques et menaces à venir en créant les espaces de dialogue, de coopération et de solidarité depuis le local en passant par le national jusqu'au global.

Note

Ce texte a été écrit collectivement en 2023. Certains passages au futur dans le texte appartiennent aujourd'hui au passé des expérimentations et certaines actions prévues ont pu évoluer. Pour connaître l'actualité en temps réel de ces expérimentations, vous pouvez consulter le site internet du Collectif national pour une SSA ou aller directement sur les sites internet dédiés de chacune des expérimentations.

Références bibliographiques

- Chiffolleau, Yuna, Paturel, Dominique, Biénabe, E., Millet-Amrani, S., Akermann, G., « La construction sociale de la démocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ? », in *Les expérimentations démocratiques aujourd'hui. Convergences, fragmentations, portées politiques*, actes du colloque GIS démocratie et participation, Saint-Denis, 2017, <https://www.participation-et-democratie.fr/la-construction-sociale-de-la-democratie-alimentaire-quels-enjeux-pour-la-recherche>.
- Da Silva, Nicolas, *La bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé*, Paris, Éditions la Fabrique, 2022.
- Paturel, Dominique & Carimentrand, Aurélie, « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? », *Revue de l'organisation responsable*, 2018, vol. 13, n° 1, p. 43-54.
- Paturel, Dominique & Ndiaye, Patrice, « Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable », in Paturel, D. (dir.), *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Paris, Champ social, 2020, p. 17-46.

Les aléas démocratiques d'une expérience coopérative à travers le cas de Coopalim, un magasin participatif strasbourgeois

François Guyon et Morgane Reynaud

Résumé. Coopalim est une coopérative alimentaire participative menée par des citoyens de Strasbourg dans l'objectif de construire une offre alimentaire de qualité, alternative à la grande distribution et accessible au plus grand nombre. Elle repose sur un engagement fort de ses membres qui contribuent en grande partie au fonctionnement du magasin. Ce projet interroge la démocratie alimentaire sous plusieurs angles : la maîtrise citoyenne de la distribution alimentaire, l'accès à l'alimentation, l'engagement citoyen et ses aléas. Dans une démarche réflexive, des membres de Coopalim interrogent les difficultés et les perspectives d'un tel projet. L'engagement citoyen est très hétérogène allant de personnes difficilement mobilisables à d'autres particulièrement impliquées, ne comptant pas leur temps. Il est également confronté au défi de la pérennité de l'enthousiasme bénévole initial. Dépendant des subventions dans un premier temps, Coopalim tente maintenant de s'en détacher pour démontrer la viabilité du projet. Mais l'équilibre économique d'un magasin de taille modeste n'est pas facile face au fonctionnement du marché. L'importance du prix, les économies d'échelle non réalisables ou les comportements clients constatés sont autant d'éléments qui viennent bousculer les projections dans ce magasin participatif. C'est certainement l'ancrage dans la ville et les projets menés avec

d'autres structures au sein d'un Pôle alimentation durable qui sont les plus porteuses d'avenir. Finalement, si la démocratie alimentaire est un cheminement difficile, ce témoignage montre qu'en retour, la question alimentaire peut être vectrice de démocratie au sein de la cité.

Abstract. Coopalim is a food co-op in Strasbourg managed by citizens. Its aim is to offer quality food affordable to everyone by creating an alternative to large-scale distributors. Coopalim relies on a strong commitment from its members who contribute largely to the tasks of the store. This initiative questions food democracy from several angles: citizen understanding and control of food distribution, access to food, citizen engagement and its hazards. In a reflexive approach, some members of Coopalim examine the difficulties and prospects of such a project. Citizen engagement is very heterogeneous, ranging from people who are difficult to mobilize to others involved several times a week. There is also the challenge of sustaining the initial volunteer enthusiasm. Initially dependent on subsidies, Coopalim is now trying to break away from them to demonstrate the viability of its project. But the economic balance of a modest-sized store is not easy given the market functioning. This co-op's projections are shaken up, among other things, by the importance of the price, the impossible economies of scale or the "customer behavior" observed. The local anchoring in the city and projects development with other local actors within a "Sustainable Food Center" are the most promising for the future. Finally, if food democracy is a difficult path, this testimony shows that in return, the food issue can be a vector of democracy within the city.

Coopalim est un magasin alimentaire participatif qui a ouvert en 2018 à Strasbourg sous forme associative. Son mode d'organisation qui implique les membres à toutes les étapes de de son fonctionnement comme les objectifs affichés dès sa création (permettre l'accès à une alimentation de qualité au plus grand nombre) placent ce projet au cœur des enjeux de la démocratie alimentaire. Mais la bonne volonté n'est pas suffisante pour atteindre ces objectifs ni pour assurer la pérennité du projet. Ce témoignage propose un retour réflexif après plus de quatre années de fonctionnement afin de confronter les ambitions initiales aux réalités concrètes du quotidien.

Le projet d'épicerie participative

Le projet d'épicerie participative à Strasbourg, Coopalim, est né, comme beaucoup d'autres en France, de la diffusion du film *Food Coop* de Tom Booth qui présente l'aventure d'un magasin coopératif

et participatif à New York. Un groupe d'une soixantaine de personnes s'est retrouvé en mai 2017 pour lancer l'initiative. Les grands principes du magasin new-yorkais ont été retenus : chaque membre s'engage à offrir trois heures par mois pour le fonctionnement du magasin, le fonctionnement est démocratique et horizontal, les différents domaines sont pris en charge par des groupes dédiés et ouverts à toute personne qui souhaite y prendre part. L'objectif affiché répond à une double exigence de démocratie alimentaire : se réapproprier son alimentation et offrir une alimentation saine à un prix le plus bas possible.

Organisation et fonctionnement

Après plusieurs mois de ventes mensuelles sur commande, un local est trouvé en 2018. Celui-ci permet l'ouverture d'un magasin de 45 m² dans le quartier gare à Strasbourg. Une pièce attenante servira de bureau, salle de réunion, salle d'ateliers participatifs, etc. Le local est de taille modeste, mais suffisant pour engager l'activité. La localisation dans le quartier gare s'est avérée très favorable à divers titres : la sociologie du quartier est porteuse et amène de nouveaux membres, c'est un quartier de passage accessible et bien desservi. Nombre de membres fondateurs n'y habitent pas mais peuvent s'y rendre avec des trajets raisonnables.

Au départ, la première année de fonctionnement s'effectue sur la base exclusive du bénévolat. Ensuite, un financement de microprojets du fonds social européen (FSE) permet un premier recrutement en août 2019 sur un poste visant essentiellement le développement du projet et la coordination des bénévoles. Un deuxième poste en CDI est créé en décembre 2021, centré sur la coordination du magasin et des commandes aux fournisseurs. Le travail en magasin (réception des livraisons, vente) et beaucoup de tâches dites de coulisse (comptabilité, passation des commandes, communication, etc.) sont effectuées par les bénévoles.

Le petit magasin Coopalim développe une ambiance particulière qui en fait un lieu paré de qualités qui n'existent pas dans un magasin classique. On y converse, boit un café, échange des recettes. La convivialité est constante et la bienveillance de mise : ici c'est un client qui explique à la personne à la caisse comment procéder, là, c'est une autre qui va spontanément en réserve pour remettre de la marchandise en rayon, ailleurs enfin, celle qui prend le dernier melon s'inquiète de savoir si personne d'autre ne le voulait.

Afin de répondre aux objectifs de rendre accessible une alimentation saine et durable, les membres de Coopalim rédigent une charte des produits et certains sont chargés de l'approvisionnement. Au sein du groupe catalogue, ces derniers recherchent et sélectionnent des produits

et producteurs. La liste augmente progressivement et atteint 1 600 références et près de 110 fournisseurs en 2023. L'objectif de Coopalim est évidemment d'atteindre un équilibre économique. Sans fonds propres initiaux et sans promettre des retours sur investissement, la montée en charge a été progressive. Le soutien d'amorçage de la municipalité et plusieurs fonds européens ciblés sur l'emploi ont non seulement permis de lancer l'activité, mais ont donné la marge suffisante pour intégrer des salariés au fonctionnement. Le taux de marge de 25 %, bien inférieur à celui pratiqué en moyenne dans la grande distribution, implique un développement de l'activité afin de couvrir les frais dont la part fixe est importante (local, charges, salariés après la fin de la période de subventions).

Retours réflexifs sur le fonctionnement de Coopalim

L'engagement bénévole

Après une période d'augmentation continue jusqu'à la fin de l'année 2019 (450 membres dont 150 actifs), le nombre de membres oscille entre 300 et 350 personnes. Ce chiffre est inférieur à l'objectif fixé de 500 membres en 2023 pour atteindre ensuite 1000 personnes en vue d'assurer l'équilibre financier du projet. La crise sanitaire a certainement joué un rôle, mais elle n'est pas seule en cause. Parmi les bénévoles, on observe un continuum d'engagements de personnes, des « dormantes » (ni tâches, ni achats) à un noyau de membres particulièrement impliqués de l'ordre de 30 à 40 personnes engagées sans compter leur temps. Entre ces deux bornes, la grande majorité des membres effectue sa tâche. L'enthousiasme semble toujours de mise à l'arrivée de nouveaux membres et généralement, chacun considère que trois heures par mois, ce n'est pas grand-chose. Depuis son ouverture, Coopalim a particulièrement travaillé à améliorer le part de bénévoles actifs (avec tâches et achats) dans l'ensemble des membres. Ainsi, celle-ci a progressivement évolué, passant d'environ un tiers en 2019 pour atteindre plus de 85 % en 2023. On observe cependant qu'un certain nombre de membres peinent à prendre le rythme des tâches mensuelles, ou l'abandonnent assez rapidement, malgré un travail considérable de la salariée chargée de coordonner les bénévoles.

Dans le quotidien, on peut voir le verre à moitié plein et le verre à moitié vide : globalement, les tâches sont assumées avec régularité, le magasin est ouvert, les livraisons réceptionnées... Mais d'un autre côté, certains oublis et des désistements de dernière minute peu fondés ne

sont pas rares. On pressent que la nature bénévole de la tâche lui donne le statut d'une activité que l'on peut annuler sans contrainte. Finalement, faire travailler ensemble 300 personnes dans une acceptation libre de leur engagement bénévole, avec une tâche de trois heures par mois peut sembler une gageure. On peut considérer que l'objectif est atteint, mais au prix d'un travail de coordination important de la part d'une salariée.

L'équilibre financier

Si Coopalim n'a pas vocation à gagner de l'argent, elle ne doit pas en perdre ! Sans pouvoir encore tirer de bilans définitifs d'une activité en développement et qui a dû traverser comme les incertitudes de la crise sanitaire, on peut d'ores et déjà repérer cinq défis auxquels Coopalim doit faire face au regard de son équilibre économique.

La première difficulté tient au modèle spécifique d'une coopérative participative. La « clientèle » potentielle ne concerne que des personnes susceptibles de s'engager de manière bénévole. Il en découle que les clients potentiels doivent être recherchés auprès de publics ciblés et que la communication doit porter sur le magasin (produits, prix) et sur l'ensemble du projet, avec ce qu'il implique. Aucune des opérations de marketing classique ne pouvant fonctionner, la clientèle est réduite et complexe à élargir.

La deuxième difficulté réside dans l'approvisionnement en marchandises. Les prix baissent avec le volume et Coopalim n'achète que des petits volumes. Avec les petits producteurs que Coopalim veut privilégier, les questions logistiques représentent une barrière : les faibles volumes que nous achetons représentent un coût en temps et en déplacements pour des producteurs déjà surchargés par leur activité.

La question des prix dans un marché ouvert est, plus largement, le troisième obstacle à la montée en puissance de Coopalim. Privilégier la qualité des produits amène souvent à proposer des articles à des prix élevés au regard du commerce conventionnel. Or, rares sont les consommateurs qui arbitrent systématiquement en faveur de la qualité pour des raisons de budget. Une tension majeure de la démocratie alimentaire ressort entre le maintien d'une ligne ferme au risque de devenir un magasin sélectif et les concessions possibles sur la qualité pour rester accessibles à tous.

Le quatrième défi est lié au local dont la taille limite à la fois le volume de produits et la capacité de stockage, en particulier du frais (absence de chambre froide). Viser un local plus grand implique d'élargir la clientèle, rester dans un local de petite taille fait courir le risque de perdre des personnes convaincues du fait d'une gamme incomplète.

Le comportement client est la cinquième difficulté qui est apparue nettement avec le développement du projet. Les membres de Coopalim, aussi convaincus soient-ils du projet, sont aussi des consommateurs qui ont un temps limité et rationalisent leurs séquences d'achats alimentaires. Le fait de ne pas y trouver l'ensemble des produits dont on a besoin conduit souvent à placer Coopalim en position d'adjuvant où l'on vient de temps en temps pour acheter des produits spécifiques. Il en résulte un volume d'achat moyen par membre qui reste modeste, autour de 35 € par mois. Une petite proportion des membres effectue des achats en volume important (plus de 200 € par mois). En septembre 2023, ils représentaient environ 15% des bénévoles.

L'ensemble de ces freins, dont beaucoup sont inhérents au projet, souligne toute la difficulté de la confrontation d'un projet alternatif aux réalités économiques d'une économie libérale. Cela incite les équipes impliquées dans la conduite du projet à travailler dans deux directions : adapter le fonctionnement du magasin aux attentes des membres avec des démarches de valorisation des produits et de communication ; favoriser l'évolution des comportements de consommation, que nous résumons sous le vocable de consomm'acteur, et qui vise à ce que chaque membre mesure bien les contraintes de la mise en œuvre du projet et ne se positionne pas à l'extérieur de celui-ci lorsqu'il fait ses courses. Il y a là une prise de risque avec un nombre non négligeable de personnes qui ne sont pas (encore ?) prêtes à adopter cette posture, mais c'est dans cette évolution que réside tout le sens du projet participatif.

L'ancrage dans la cité

Convaincu que la viabilité et la cohérence d'un projet tiennent notamment à la solidité de son ancrage et du maillage territorial créé, Coopalim a depuis le début eu à cœur de tisser des liens étroits avec les structures du territoire. Ainsi, la municipalité, après avoir soutenu le lancement du projet, est régulièrement tenue au courant des avancées du magasin, voire sollicitée sur les aspects concernant le développement de l'initiative. Avec les producteurs locaux, Coopalim s'efforce d'instaurer une relation de confiance et d'inviter ses membres à la (re)découverte de ses métiers et de leur savoir-faire. Des vidéos de présentation des fournisseurs ou des visites sur leurs lieux d'exploitations sont organisées même si une régularité peine à se mettre en place puisque cela demande du temps d'organisation et de la disponibilité de part et d'autre.

Les plus fortes relations de Coopalim demeurent avec ses pairs : les associations et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) de Strasbourg. Coopalim entretient autant que possible les liens tissés

généralement au gré des rencontres, réunions ou grâce à la mise en liens de membres faisant parties des deux entités concernées. Si les partenariats sont multiples et polyformes, on peut globalement les regrouper en trois grandes catégories :

- Les structures proposant des actions ponctuelles, événementielles ou de sensibilisation.
- Les structures s'occupant de publics spécifiques offrant la possibilité de travailler davantage sur la mixité des publics de Coopalim et d'atténuer le phénomène bien présent de l'entre-soi. En effet, la structure attire majoritairement des personnes convaincues par les questions touchant à l'alimentation durable et qui, même si elles n'ont pas toutes un niveau de vie élevé, ont acquis un capital social et culturel indéniable. Certains partenariats permettent donc d'inciter à la mixité des publics lors d'événements coorganisés ou grâce à des actions d'aller-vers.
- Les structures parties prenantes regroupant les partenaires avec lesquels Coopalim a tissé des liens étroits, signé une convention de partenariat et qui, pour la plupart, achètent régulièrement au magasin. Elles participent activement à la vie du projet, en étant présentes aux assemblées générales, et une contrepartie des trois heures par mois a été pensée (communication ou actions communes, partage de compétences, etc.).

Créer et entretenir un maillage territorial cohérent et moteur n'est pas une mince affaire et Coopalim n'échappe pas à cette réalité. Cela demande beaucoup de temps de travail bénévole ou salarié pour être présent aux événements et répondre aux diverses sollicitations. Ainsi, la réalité du quotidien du magasin rattrape souvent les envies, laissant moins de temps que souhaité pour des relations extérieures. Les salariés assurent un travail important de veille et tentent de participer autant que possible aux moments d'échanges, d'entraides et aux partages d'expériences. L'éparpillement des structures de l'ESS et des acteurs de l'alimentation durable sur le territoire strasbourgeois ne facilite pas la situation et des têtes de réseaux peinent encore à émerger pour maximiser l'influence des nombreuses structures.

Quoi qu'il advienne, cette diversité d'acteurs façonne le projet Coopalim et renforce son impact. Fort de ce constat et afin de renforcer cette vision, les membres ont choisi de transformer l'association en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui prévoit en son sein une diversité d'acteurs (collectivité territoriale, partenaires, fournisseurs, personnes morales et physiques). Si cette transformation récente ne permet pas encore d'avoir un recul sur son effet, il s'agissait d'appuyer

la volonté du collectif de s'inscrire dans la cité réelle et ce, même si elle reste en dessous de ce qu'il serait possible de faire.

Vers un nouveau collectif : projet du pôle alimentation durable

En réponse à l'éparpillement des structures strasbourgeoises œuvrant pour une alimentation durable et face à une situation immobilière particulièrement tendue rendant difficile l'action des structures de l'ESS, Coopalim a décidé de s'engager dans un projet d'ampleur avec plusieurs de ses principaux partenaires à savoir Stamtish et Kooglof. Temporairement appelé Pôle alimentation durable, ce projet vise à créer un tiers-lieu, lieu de vie à impact social autour de l'alimentation. Il aura pour but de devenir une zone de convergence où une alimentation durable puisse être visible et accessible à toutes et tous. L'idée est d'encourager les publics à faire de leur quotidien un engagement en les invitant notamment à la coopération et à l'entraide. Ce lieu sera construit autour des activités et synergies possibles entre les structures partenaires (magasin d'alimentation participatif, espace de cyclo-logistique et d'un restaurant dédié à l'inclusion socioprofessionnelle des personnes issues des migrations), tout en réservant une place non négligeable à d'autres acteurs du territoire. Ce projet en est encore aux prémises mais il a été accueilli avec enthousiasme par les membres de Coopalim, quel que soit leur degré d'implication. Une gouvernance a déjà été coconstruite après des mois de discussions entre les personnes morales et physiques souhaitant participer. Un modèle atypique avec plusieurs conseils accueillant les différentes parties prenantes a été imaginé. Les statuts sont d'ailleurs prévus pour rester ouverts, flexibles et accueillir de nouveaux acteurs intéressés par l'aventure. Avec ce projet, Coopalim change d'échelle de participation tout en pariant qu'il renforcera la cohérence de son action et la participation de ses membres.

Conclusion : quelle démocratie alimentaire ?

Les premiers enseignements qu'il est possible de tirer des quelques années de fonctionnement de Coopalim interrogent le contenu et les conditions de possibilité de la démocratie alimentaire. On peut relever trois dimensions sous le terme de démocratie : l'accès à une alimentation saine pour tous et toutes par un magasin qui propose ce type de produits avec une marge réduite afin d'obtenir un prix intéressant ; l'appropriation des décisions concernant son alimentation par le développement d'un magasin piloté par les consommateurs tant dans les choix que dans

le fonctionnement ; l'émancipation des consommateurs afin de parvenir à une posture de citoyen éclairé au moment de l'acte de consommer. Il apparaît que ces objectifs ne sont pas dénués de contradictions entre la nécessité d'un équilibre économique, des comportements individuels largement modelés par la grande distribution et les difficultés inhérentes à la conduite d'un projet collectif et démocratique.

On pourrait renverser la question de la démocratie alimentaire en posant que l'alimentation, dans la mesure où elle touche tout un chacun intimement et quotidiennement, offre un terrain d'expérimentation très puissant pour engager des pans de la société vers un mode d'organisation qui serait paré de vertus démocratiques dans le contrôle des outils économiques et dans un fonctionnement bienveillant et respectueux de l'humain et de la nature, ce qui est une manière de reconnaître l'autre comme son semblable et de considérer la nature comme un bien commun dont chacun est dépositaire. C'est certainement le sens de l'engagement de nombre de porteurs d'un projet comme celui de Coopalim, comme un modeste levier parmi d'autres dans une perspective de transformation de notre monde.

Accès démocratiques et actions collectives

Deux exemples suisses

Emma Azconegui et Christine Hürlimann

Il existe plusieurs actions collectives en faveur d'un accès démocratique à une alimentation saine et durable, par exemple le Réseau national des dynamiques locales pour une Sécurité sociale alimentaire (SSA) et ses initiatives locales, ainsi que l'association EPICES à Mulhouse, qui est une école de cuisine et un lieu de ressourcement pour les plus fragiles. De telles activités se déroulent aussi en Suisse. Deux exemples sont brièvement présentés ci-dessous : Le Cri de la Carotte et les activités actuelles visant à créer une assurance sociale alimentaire suisse.

Commentaire d'Emma Azconegui sur EPICES et le Cri de la Carotte

Le Cri de la Carotte est une entreprise créée par Emma Azconegui qui fabrique des conserves de plats végétaux inspirés de la cuisine paysanne traditionnelle genevoise, en particulier des soupes, des petits pots pour bébés, du faux gras (alternative végane au foie gras) et des sauces. Dans sa conserverie, Emma Azconegui produit des aliments sains à des prix équitables sur la base des légumes considérés invendables. Elle fait en grande partie de la production pour des particuliers et un peu pour son magasin. Se concentrer sur les légumes « moches » est aussi une manière

d'attirer l'attention sur la ségrégation sociale qui exclut certains groupes de population du marché du travail.

L'association EPICES représente l'émergence d'une nouvelle hôtellerie, inclusive et bienveillante. Ce sont des actions comme celles d'Isabelle et Marc Haerberlin qui pourront apporter un changement durable dans nos métiers stigmatisés par la violence professionnelle. La diversité redonnera à nos métiers l'humanité dont de nombreuses cuisines sont malheureusement dépourvues.

Il est aussi question de répondre à un classicisme institutionnalisé qui place les personnes issues de mouvements migratoires à des postes utiles mais souvent peu valorisants et sans possibilités d'évolution professionnelle. Il y a encore dans nos pays européens une iniquité dans l'accès à la formation et au travail. Les classes vulnérables de la population sont particulièrement affectées par ce problème qui va au-delà du chômage et les empêche de trouver un emploi. Il est important de veiller à ce que notre lieu de naissance, notre sexe, nos pathologies et nos singularités ne jouent aucun rôle dans le développement d'une profession. La ségrégation systématique à l'embauche dans les pays occidentaux est en elle-même une violation de l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail dans des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

En tenant compte de cela, nous bafouons régulièrement les droits fondamentaux des populations d'origine étrangère par nos critères ultralibéraux d'embauche qui suggèrent qu'un travail se mérite et laisse penser aux personnes victimes de ségrégation à l'embauche qu'elles sont responsables de leur situation de non-embauche ou mal-embauche alors que le problème est systémique.

Des actions constructives comme celle de l'association EPICES prouvent qu'un mode de travail et de recrutement différent est possible dans les métiers de la restauration. Il ne s'agit pas que d'un métier de néo-colons courant la course aux étoiles mais un métier accessible à tous à des niveaux différents, permettant de valoriser des savoirs ancestraux de toutes les cultures et de rassembler autour de la beauté et la bonté d'un repas préparé avec respect. Cette initiative matérialise un monde de demain sans frontière, où tous les contacts humains sont enrichissants.

Au Cri de la Carotte, nous aspirons à accéder un jour au degré de développement atteint par le couple Haerberlin. Nous partageons leur expérience du jeune stigmatisé et constatons avec effarement l'inactivité à laquelle sont parfois condamnés les jeunes par manque d'opportunités. Cette exclusion, en plein âge de développement, pousse aux maladies et aux dérives et il est triste de sacrifier ainsi la bonne volonté

des personnes. Nous exprimons toute notre admiration pour ce chef triplement étoilé qui a su recycler la dureté vécue en opportunités et bienveillance. Nous aspirons à atteindre son niveau au fil des ans.

Nous avons pu observer chez nos stagiaires la mise en place d'une communication productive et bienveillante. Les jeunes se contactent entre eux lorsqu'ils trouvent des opportunités professionnelles, s'encouragent mutuellement, deviennent solidaires et donc plus solides. Même si nous ne pourrons pas les protéger de la violence des cuisines, nous pouvons au moins leur donner des outils de résilience pour ne pas devenir des chefs maltraitants à leur tour et transformer ainsi ce métier qui souffre du manque de professionnels. De plus, la cuisine permet un mûrissement moral important, il s'agit d'un métier complet, complexe, dans lequel nous avons la responsabilité de la santé d'autrui. Cette responsabilité est libératrice et permet aux jeunes de se sentir adultes, de le devenir.

Nous continuerons à militer dans nos locaux en proposant au plus grand nombre de venir acquérir des bases culinaires et sommes fortement encouragés dans notre travail par les merveilleux résultats obtenus par les Haerberlin. Merci à eux d'apporter de l'équité sociale à notre merveilleux métier.

Commentaire de Christine Hürlimann sur le travail de la SSA

En Suisse, les efforts en vue d'une SSA n'en sont qu'à leurs débuts et il est très précieux de pouvoir s'inspirer des expériences françaises. Les projets pionniers dans le système alimentaire ont jusqu'à présent été initiés par des producteurs mais ils ont principalement atteint seulement les 10 % des personnes bien formées de plus de 40 ans.

Cela limite la taille des projets ou conduit au bénévolat, voire au *burn out*. La démocratie alimentaire vécue dans une SSA concerne l'ensemble de la communauté alimentaire, c'est-à-dire tout le monde (les personnes, pas les entreprises) tout au long de la chaîne de valeur. Et tous sont les bienvenus pour participer aux décisions : c'est ainsi que le projet devient viable. La prise de conscience de la population qui en résulte augmente sa compréhension du secteur alimentaire et la rend plus consciente et donc plus critique vis-à-vis de son alimentation. Le secteur agroalimentaire local en profitera également.

Après une tentative d'ancrer le droit à l'alimentation au niveau cantonal il y a plus de dix ans à Genève, c'est la précarité observée pendant le Covid qui a fait prendre conscience de l'urgence de ce droit humain. Depuis 2023, le droit à une alimentation équitable est désormais inscrit

dans la Constitution cantonale et une intervention dans ce sens est également en cours au niveau fédéral. Genève est le berceau des révolutions alimentaires en Suisse (agriculture solidaire, magasins participatifs paysans, écoquartiers). La mise en œuvre du droit à une alimentation équitable ouvre encore d'autres perspectives. Dans ce contexte, la SSA apparaît comme une voie privilégiée, puisqu'elle soutient l'ensemble de la chaîne de valeur, du champ à l'assiette. La première SSA suisse a vu le jour à Genève.

Contrairement à la France, où le concept de SSA a été développé conjointement par le réseau national et se développe maintenant de manière coordonnée par le réseau, parallèlement à sa mise en œuvre à travers différentes initiatives locales, les initiatives genevoises sont actuellement les seuls projets concrets en Suisse. Montpellier a accepté de les parrainer. De nouveaux projets devraient voir le jour dans d'autres régions de Suisse qui devront collaborer et se coordonner au niveau national avec celui de Genève. Il existe des réseaux aux valeurs similaires qui ont déjà l'expérience de la collaboration et qui constituent un début (par exemple le réseau de l'agriculture solidaire, sur lequel on pourrait également s'appuyer), ainsi que le réseau ASA (Assurance sociale alimentation), qui développe un document de discussion pour transmettre les idées de base et présenter le concept.

Nous espérons que les échanges avec les initiatives françaises se poursuivront à l'avenir afin d'apprendre les uns des autres. Pour mettre en œuvre avec succès l'idée de la SSA ou d'ASA, la coopération et l'échange avec tous les acteurs (de la politique à la science en passant par la pratique) seront également importants à promouvoir au-delà des frontières. L'atelier de la FHNW (Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse) fait par exemple un premier pas dans cette direction.

**Conclusion sur des perspectives
scientifiques et politiques**

La démocratie alimentaire saisie par la recherche doctorale

Laurence Granchamp

Résumé. Ce chapitre explore la façon dont les nouvelles générations de chercheurs s’emparent de la notion de démocratie alimentaire et contribuent à en façonner le programme de recherche. Il s’appuie sur une analyse des thèses en cours ou soutenues en France, et examine dans quelle mesure le concept de démocratie alimentaire est intégré dans les problématiques de recherche actuelles et comment il est articulé (ou non) à des notions plus anciennes telles que la justice alimentaire, la précarité et l’accessibilité alimentaire et la gouvernance. Après l’explicitation de la méthode adoptée pour identifier et sélectionner le corpus de thèses, il en propose une analyse thématique. Encore peu appropriée et développée conceptuellement, la notion est cependant de plus en plus présente dans le paysage de la recherche, ne serait-ce qu’en raison du nombre croissant d’initiatives qui s’en réclament et qui sont documentées par la recherche doctorale.

Abstract. This chapter explores how new generations of researchers are taking hold of the notion of food democracy and contributing to shaping its research agenda. It is based on an analysis of theses in progress or defended in France, and examines to what extent the concept of food democracy is integrated into current research issues and how it is articulated (or not) to older notions such as food justice, food insecurity and accessibility, and governance. After explaining the method used to identify and select the corpus of theses, it proposes a thematic analysis of them. Although still not widely appropriated and conceptually developed, the notion is nevertheless increasingly present in the research

landscape, if only because of the growing number of initiatives that claim it, which are documented by doctoral research.

Dans quelle mesure les nouvelles générations de chercheurs se saisissent-elles de la notion de démocratie alimentaire et en configurent-elles l'agenda de recherche ? Ce chapitre interroge la réception de la notion de démocratie alimentaire en France près de trente ans après que Tim Lang en a énoncé une première ébauche (Lang, 1998 ; 1999) et propose d'en donner un aperçu à partir d'une analyse des sujets de thèses en cours ou soutenues.

Le choix d'analyser les sujets de thèses plutôt que d'effectuer une revue standard de la littérature repose sur l'hypothèse que ceux-ci reflètent des questions émergentes dans la recherche et constituent un indicateur de l'intérêt à développer des connaissances dans une direction ou un domaine. L'objectif de cette analyse est d'identifier de quelle façon la notion de démocratie alimentaire est intégrée (ou non) dans la problématique des recherches actuelles et avec quels autres concepts elle est, le cas échéant, mise en relation.

Dans la littérature, et à la suite de Tim Lang, la notion de démocratie alimentaire a été employée en lien avec des questions d'accessibilité de tous et toutes à l'alimentation, ainsi que des enjeux de gouvernance, et s'est progressivement distinguée de la notion de souveraineté alimentaire. En effet, souveraineté et démocratie alimentaires ont en commun une vision critique des systèmes alimentaires et visent à les repolitiser, ou autrement dit à mettre à jour des mécanismes de domination et des rapports de pouvoir qui produisent des inégalités dans l'accès et la disponibilité des aliments. L'idée maîtresse de la démocratie alimentaire comme de la souveraineté alimentaire est celle de la liberté et de la possibilité du choix. Cependant, de façon assez schématique, la notion de souveraineté alimentaire, élaborée au sein des mouvements altermondialistes et paysans dans les années 1990, est restée très étroitement associée aux problématiques relevant des relations internationales ; la critique qu'elle porte est davantage dirigée à l'endroit des effets délétères sur les paysanneries et les populations les plus vulnérables des asymétries de pouvoir imposées par les géants de l'agro-industrie et le fonctionnement des marchés mondiaux. La notion de démocratie alimentaire se place quant à elle dans une posture critique vis-à-vis des sociétés qui ne réalisent l'intégration de leurs membres qu'à travers l'acte et le statut de consommateur¹. Elle en appelle à la possibilité de

1 Voir la conclusion dans ce volume de Chiffolleau & Wallet ainsi que Paturel & N'Diaye.

participation de tous aux systèmes alimentaires définis comme « [...] la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994, cité par Rastoin, 2015). Au-delà de la possibilité de participer, les travaux qui se sont emparés de la notion de démocratie alimentaire ont également souligné le lien entre les enjeux d'accessibilité et ceux de la qualité des aliments sur le plan sanitaire et environnemental (Lang 2005 ; Renting, Schermer & Rossi, 2012). Or, ces mêmes questions et ces enjeux ont été également posés dans les travaux du courant de la justice alimentaire (Agyeman & McEntee, 2014 ; Wekerle, 2004), notamment en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. Bien que complémentaires (Lamine, 2020), ces deux perspectives théoriques sont différentes. Des travaux précurseurs en France, comme ceux de Collart Dutilleul (2013) ou de Paturel (2013), ont largement contribué à construire les enjeux de la démocratie alimentaire en termes de droits à garantir ou à instaurer². Les approches en termes de justice environnementale et alimentaire sont plus étroitement associées à la description des mouvements sociaux et des buts qu'ils poursuivent, à savoir la dénonciation des inégalités (Gottlieb, 2009 ; Goldberg, 2013) et la revendication d'opportunités d'accès équitables et respectant les « identités » ou, dans le contexte anglo-saxon, les préférences des « groupes communautaires » (Murray *et al.*, 2023).

Au moment d'explorer les recherches doctorales qui ont été menées en France, nous nous sommes demandé si les deux notions de démocratie alimentaire et de justice alimentaire étaient abordées conjointement et de façon complémentaire, ou si la notion de justice alimentaire, bénéficiant d'une base plus large de travaux, n'exerçait pas une certaine concurrence pouvant faire obstacle au développement de la première. Nous avons donc dans un premier temps cherché à identifier si des thèses se référaient directement à la notion de démocratie alimentaire ; puis, dans un second temps, nous avons évalué dans quelle mesure et de quelle façon des travaux doctoraux sur l'accessibilité et la précarité alimentaires, la durabilité et la gouvernance contribuaient à la réflexion sur la démocratie alimentaire. Ce chapitre présente, après l'explicitation de la méthode adoptée pour identifier et sélectionner un corpus de thèses, les résultats de l'analyse thématique réalisée à partir des titres, mots-clés et résumés de celles-ci.

2 Voir sur ce sujet le chapitre de M. Ramel, dans ce volume.

Méthodologie adoptée pour l'identification du corpus de thèses

L'existence d'un fichier national des thèses accessible en ligne et doté d'un moteur de recherche par mots-clés, rend possible cette exploration. Le recours aux mots-clés comporte toutefois un certain nombre de limites ou de failles, soit parce que le résultat de la recherche peut proposer des réponses qui ne sont pas pertinentes soit parce qu'il n'est pas impossible que des thèses qui ont un lien avec le thème de la démocratie alimentaire aient pu être ignorées par le moteur de recherche ; en outre, cela suppose qu'elles figurent dans le catalogue et que les métadonnées soient à jour.

Tableau 1. *Nombre de cas par requête*³

Mot-clé	Nombre de thèses (SHS) identifiées dans la requête	Pertinentes (retenues)	dont en préparation	dont soutenues
Démocratie alimentaire	36	12	10	2
Justice alimentaire	31	18	9	9
Précarité alimentaire	26	12	8	4
Accessibilité alimentaire	34	9	3	6
Projet/politique alimentaire territoriale	58	15	10	5
Gouvernance alimentaire	74	29	12	17
Total	260	96	54	42
Nombre sans doublon		78	43	35

3 Le tableau comptabilise le nombre d'occurrences par requête dans le catalogue collectif du Sudic à partir de six mots clés : démocratie alimentaire, justice alimentaire, précarité alimentaire, projet/politique alimentaire territoriale, gouvernance alimentaire. Pour chaque requête, le tableau indique le nombre de thèses identifiées, le nombre de thèses pertinentes, le nombre de thèses en préparation et le nombre de thèses soutenues.

Pour limiter ces deux types de biais (inclusion non pertinente dans les résultats d'une part et exclusion de sujets de recherche en lien avec la démocratie alimentaire d'autre part), nous avons procédé en trois étapes, réitérées avec chaque mot-clé qui participe du champ de la démocratie alimentaire tel que nous l'avons défini plus haut (tableau 1) : d'abord constitution d'une liste indiscriminée à l'aide du moteur de recherche⁴, puis exclusion de la liste obtenue des cas non pertinents, et enfin croisement des différentes listes et analyse thématique de contenu. Pour chacune de ces étapes, nous avons considéré le titre de la thèse, les mots-clés renseignés et le résumé s'il était disponible.

Pour décider si une thèse était pertinente au regard de notre recherche, nous avons éliminé les thèses en dehors du champ des sciences sociales, et celles qui portaient plus spécifiquement sur la souveraineté alimentaire lorsqu'elles étaient davantage orientée vers des problématiques de relations internationales et de fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, et sans qu'il soit possible d'identifier dans leur résumé de relation explicite avec les enjeux d'accessibilité de l'alimentation, ou de définition par des acteurs multiples de l'orientation des systèmes alimentaires locaux⁵. L'analyse des listes pour les mots-clés accessibilité et gouvernance a été la plus délicate. Lorsque la thèse se proposait d'explorer comment les pratiques alimentaires peuvent contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires, en permettant d'influer collectivement sur la durabilité, nous les avons incluses ; s'il s'agissait plutôt de penser l'orientation des comportements alimentaires dans une perspective nutritionnelle et normative, nous les avons exclues.

La recherche par le mot-clé « projet (ou politique) alimentaire territorial (ou local) » a élargi le corpus de 21 références supplémentaires

4 L'une des limites de notre démarche est que nous n'avons pas poussé le raffinement jusqu'à inclure l'ensemble du champ lexical d'un mot ou d'une expression, de sorte que certaines variantes (par exemple « l'accès à l'alimentation » au lieu de « accessibilité alimentaire ») peuvent ne pas apparaître dans les résultats de la requête. Si le résumé est disponible, il y a plus de chances que la thèse puisse être identifiée ; dans le cas contraire, elle n'apparaîtra pas. Cela explique que certains travaux ne soient pas inclus dans le résultat de la requête : c'est le cas pour deux thèses qui ont été indiquées par l'intermédiaire de réseaux personnels.

5 De fait, ce cadrage a conduit à éliminer la plupart des thèses situées dans les pays du Sud qui traite de souveraineté ou de sécurité alimentaire. Il n'est toutefois pas évident de distinguer ce qui relève de la souveraineté ou ce qui est davantage dans le champ de la démocratie alimentaire. À propos des enjeux de patrimonialisation des aliments, notamment (par exemple « Le Mûne comme patrimoine culinaire et vecteur de développement territorial au Liban », Rita Jalkh, soutenue en 2022), nous avons considéré que ces enjeux sont traités de longue date dans la perspective de la souveraineté alimentaire, à l'instar des idées promues par le mouvement Slow Food. Nous avons donc choisi de laisser ces travaux de côté, en les considérant comme connexes mais pas spécifiquement liés à la démocratie ou de la justice alimentaires.

(après examen) dont seulement trois avaient déjà été identifiées avec les mots clés démocratie alimentaire et justice alimentaire, quand bien même les Projets alimentaires territoriaux (PAT) peuvent être abordés comme des dispositifs dont les objectifs croisent les enjeux de démocratie et/ou de justice alimentaire (Michel *et al.* 2022). Une fois ce travail de sélection accompli, et en réduisant le nombre des doublons, on aboutit à un total de 78 thèses (tableau 1) qui présentent un lien avec les enjeux de démocratie alimentaire et de justice alimentaire.

Il faut bien entendu tenir compte du fait que les résultats obtenus ne livrent des indications qu'à un instant T et la représentativité des travaux tient à la fois aux choix que l'on a fait dans la sélection et au caractère dynamique du fichier des thèses. En effet, le fichier central est particulièrement évolutif et, entre deux interrogations, le résultat peut varier sensiblement. C'est ce que nous avons pu constater à plus d'un an d'intervalle (septembre 2022 et mars 2024). Non seulement de nouvelles thèses sont apparues dans les résultats de la recherche, ce qui est assez logique puisque le catalogue s'enrichit continuellement, mais des thèses que nous avons trouvées lors de la première interrogation ont disparu ou changé de titre (deux cas).

La deuxième étape du travail a consisté à examiner au sein de chaque sous-groupe constitué par les mots-clés, la place ou le lien plus ou moins explicite avec la notion de démocratie alimentaire, et la façon d'aborder les enjeux. C'est sur cette base que nous avons réalisé une analyse thématique présentée dans la troisième partie de ce chapitre. Nous avons également écrit à huit doctorants ou jeunes docteurs pour sonder sur ces quelques cas, la place que les auteurs accordaient eux-mêmes aux notions de démocratie et justice alimentaire.

Des travaux récents

Le premier résultat de notre analyse des travaux doctoraux montre le caractère récent des recherches sur ces sujets. La notion de démocratie alimentaire étant née de la formulation proposée par Lang, nous avons considéré qu'y rattacher des travaux réalisés avant 1998 serait d'une certaine manière un anachronisme. Pour autant, nous n'avons pas limité les requêtes dans le temps mais, de fait, les premiers travaux qui font référence directement à la démocratie alimentaire sont très récents. En effet, dans le groupe de thèses directement en lien avec le mot-clé démocratie alimentaire (treize au total), deux seulement ont été soutenues, en 2022, soit relativement récemment (deux avant l'écriture de ce chapitre). Il s'agit de celles de Côme Marchadier, « La démocratie alimentaire nantaise : ancrages, institutions, controverses. Une

ethnographie de la participation aux transformations écologiques des politiques alimentaires territoriales⁶ », et celle de Geneviève Shanahan, « The local prefiguration of a sustainable food system: Reconciling radical democracy and scale through technology ». Cette dernière ne mobilise pas nommément la notion de démocratie alimentaire mais en reliant l'idée de « démocratie radicale » à l'étude des systèmes alimentaires, elle apparaît dans les résultats de la requête. De plus, sur les dix thèses en cours du groupe identifié par le mot-clé démocratie alimentaire, six ont démarré officiellement après septembre 2022 (tableau 2).

Tous mots-clés confondus, 21 nouvelles inscriptions ont été effectuées après septembre 2022, ce qui suggère une attractivité pour ces sujets pour les recherches doctorales, et un rôle sans doute catalyseur de certaines expérimentations autour des Projets alimentaires territoriaux (PAT) ou de sécurité sociale de l'alimentation comme nous le verrons plus loin.

Tableau 2. *Thèses en cours, par année d'inscription et mot-clé principal⁷*

Année d'inscription	Démocratie alimentaire	Justice alimentaire	PAT	Précarité alimentaire	Gouvernance	Ensemble
2018		1	1			2
2019	2				1	3
2020		2	1		1	4
2021	2	1	2	2	1	8
2022	2	3	1	2	3	11
2023	2		3	1	2	8
2024	2					2
Total	10	7	8	5	8	38

À partir de 2022, le terme de justice alimentaire apparaît nettement plus souvent dans les mots-clés choisis par les auteurs (sept fois parmi les 21 thèses démarrées entre 2022 et 2024) ou même dans le titre (par exemple Valentine Lambolez, « La ville durable à l'épreuve de la justice alimentaire », démarrée en 2024), ce qui traduit une progression des approches en termes de justice sociale, environnementale et alimentaire en France.

6 Dans le fichier des thèses en ligne, le titre enregistré initialement est « Cultures démocratiques - Le rôle des réseaux alimentaires citoyens dans les politiques urbaines ».

7 Le tableau comptabilise le nombre de thèses en cours, par année d'inscription et mot-clé principal

Si l'on regarde du côté des thèses soutenues, on peut constater l'antériorité de la notion de justice alimentaire parmi les travaux doctoraux (tableau 3) ainsi que celle de gouvernance appliquée aux systèmes alimentaires. Avant 2014, on ne trouve finalement que des travaux qui se rapportent aux enjeux de sécurité ou de souveraineté alimentaire⁸, mais que nous avons laissés en dehors de notre champ d'analyse pour les raisons évoquées en introduction.

Ainsi, soutenue en 2014, la thèse de Marion Debuissou (« Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable : un apport à l'écologie territoriale ») est la première à mobiliser explicitement les enjeux de justice dans son résumé ; elle fait référence à la construction d'un intérêt collectif sur les territoires afin de garantir la soutenabilité forte de ces derniers en prenant le système d'approvisionnement alimentaire pour illustrer la démarche.

Élaborée dans le contexte états-unien, marqué par des inégalités d'accès beaucoup plus fortes qu'en Europe (Gottlieb & Joshi, 2013 ; Paddeu, 2012 ; Sbicca, 2018), la notion de justice alimentaire a fait progressivement son chemin en France (Mc Clintock & Hourcade, 2021). C'est ce que traduit la thèse de Flamina Paddeu, soutenue en 2015, qui en se penchant sur la justice alimentaire dans le contexte des États-Unis (« De la crise urbaine à la réappropriation du territoire. Mobilisations civiques pour la justice environnementale et alimentaire dans les quartiers défavorisés de Detroit et du Bronx à New York ») a contribué à la diffusion de la notion et de cette approche en France.

Tableau 3. *Thèses soutenues, par année et par mot-clé principal⁹*

Année de soutenance	Démocratie alimentaire	Justice alimentaire	PAT	Précarité alimentaire	Accessibilité alimentaire	Gouvernance	Ensemble
2014		1					1
2015		1	1		1	2	5
2016		1				2	3
2017						1	1
2018		1	1			1	3
2019						2	2
2020			1	1		1	3

8 La thèse la plus ancienne sur l'ensemble des requêtes porte' sur les enjeux de sécurité alimentaire et a été soutenue en 1987 : « Pénurie alimentaire et politiques agricoles dans les états de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) », d'Athanase Johannes Toudonou.

9 Le tableau comptabilise le nombre de thèses soutenues, par année et par mot-clé principal

Année de soutenance	Démocratie alimentaire	Justice alimentaire	PAT	Précarité alimentaire	Accessibilité alimentaire	Gouvernance	Ensemble
2021				1	1		2
2022	2	1	1	1		1	6
2023		3			1	4	8
Total	2	8	4	3	3	14	34

C'est également en 2015 que sont soutenues les premières thèses en lien avec la gouvernance des systèmes alimentaires. L'intérêt pour la notion de gouvernance semble se maintenir voire augmenter puisque, outre le fait qu'il s'agit du groupe numériquement le plus important (14/34 thèses soutenues), en 2023 la moitié des thèses soutenues faisait référence à la notion de gouvernance associée aux systèmes alimentaires. Il faut cependant nuancer ce résultat dans la mesure où cette notion couvre un très large spectre de sujets, comme nous le verrons par la suite.

Du côté des thèses en cours, la notion de démocratie alimentaire fait son chemin, puisqu'elle est de plus en plus présente de façon explicite (nominativement) ou implicite (par les thèmes abordés, comme nous le détaillons plus bas) ; elle est également très fréquemment associée à des notions plus anciennes, et en premier lieu celle de justice alimentaire et de gouvernance. Aussi, il semble qu'elle ne se substitue pas aux notions plus anciennes mais vient plutôt les compléter.

Vers un paysage conceptuel et thématique de la démocratie alimentaire

En partant des douze thèses rassemblées sous le mot-clé démocratie alimentaire (tableau 1) et en élargissant progressivement la focale à la justice alimentaire, à la précarité et accessibilité alimentaires aux projets alimentaires territoriaux, il est possible de dessiner un paysage conceptuel et thématique (semblable à une carte mentale) de la démocratie alimentaire. Il ne sera pas possible de citer de manière exhaustive les travaux doctoraux, nous ne mentionnerons que ceux qui nous semblent les plus illustratifs.

La démocratie alimentaire comme droit à l'alimentation

Parmi les inscriptions récentes qui se réfèrent explicitement à la démocratie alimentaire, deux thèses se donnent pour objectif d'étudier des expérimentations en cours de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) : l'une en Alsace (Lucie Dubois, « Reprendre en main le système alimentaire. De l'expérimentation citoyenne à l'émergence de bassins alimentaires », inscrite en 2023) et l'autre en Gironde (Louise Doglio,

« Expérimenter la sécurité sociale de l'alimentation en Gironde », inscrite en 2024). Rappelons que la SSA a été érigée en mesure phare et traduction concrète de la démocratie alimentaire par des chercheurs (dont D. Paturol) et des militants, à l'origine de ces expérimentations¹⁰.

Pionnière sur ce sujet, la thèse de Julie Lailliau, démarrée en 2019, (« Des systèmes alimentaires locaux aux politiques alimentaires territoriales »), porte, comme son nom ne l'indique pas explicitement, sur l'une des premières collectivités locales à s'être dotée d'une politique alimentaire visant à augmenter la « capacité alimentaire de toutes et tous » (résumé de la thèse), en reliant les problématiques de production, distribution et consommation. L'une des actions phare ici aussi est de mettre en place une expérimentation de SSA. Toutefois, si la démocratie alimentaire est bien présente dans la thèse à travers l'évaluation de l'impact de la stratégie alimentaire du Conseil départemental de Gironde, elle constitue davantage une toile de fond de l'action publique observée, plutôt qu'un concept véritablement opérationnalisé pour la recherche. En effet, c'est à l'aide du concept d'interdépendance que l'auteure en analyse les impacts.

Dans la perspective de la SSA, la démocratie alimentaire est abordée d'abord sous l'angle d'un droit à l'alimentation qu'il revient à l'État de garantir. Sous cet angle du droit, citons la thèse de Magali Ramel (« Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France », soutenue en 2022) qui ne mentionne pas directement le mot-clé « démocratie alimentaire » mais celui de « précarité alimentaire¹¹ ». Citons également Benjamin Clémenceau (« Le droit à l'alimentation », soutenue en 2020) qui lui, se réfère aux droits de l'homme dans ses mots-clés.

À l'instar de M. Ramel, un groupe de travaux croise précarité et accessibilité alimentaire et examine quels peuvent être les leviers de l'action publique pour favoriser l'accès de tous et toutes, et particulièrement des précaires, à l'alimentation durable (cf. notamment Carla Altenburger, « La politique d'alimentation durable de la Ville de Paris : régulation publique, dispositifs d'accessibilité et dispositions sociales », débutée en 2021)¹². Cependant, lorsque certains auteurs de ce groupe évoquent les choix alimentaires de populations défavorisées, ce n'est pas dans une perspective de reconnaissance du droit des bénéficiaires de l'aide alimentaire à choisir, mais beaucoup plus dans une perspective normative, sanitaire voire morale, visant à changer les comportements

10 Voir le chapitre de Dransart et ses collègues dans ce volume.

11 Voir également le chapitre de l'auteure dans ce volume.

12 Sur cette notion d'alimentation durable, voir aussi le chapitre de Cervera, El Karmouni et Maignan dans ce volume.

individuels pour réduire l'incidence de certaines maladies liées à une mauvaise nutrition (c'est le cas pour deux thèses en économie débutée l'une en 2022 et l'autre en 2023, ainsi que d'une thèse en STAPS). D'où la nécessité d'être attentif à ce qu'il y a derrière les termes utilisés, lorsqu'on définit rapidement la démocratie alimentaire comme relevant d'abord une question de choix.

La démocratie alimentaire saisie à partir des espaces de vie

Parmi les thèses récentes se référant à la démocratie alimentaire, celle de Cyrielle Vaillant (« Des fermes urbaines en quartiers populaires : récit de la transition écologique et action collective transformative ») et d'Albane Berneuil-Fouiller (« S'alimenter dans les quartiers politique de la ville : environnements, expériences individuelles et expérimentations collectives »), toutes deux démarrées en novembre 2022, situent leurs observations dans les quartiers politiques de la ville (QPV). Elles se donnent pour objectif de questionner la portée transformative des différentes expérimentations qui y sont menées, telles que les fermes urbaines (pour la première) ou des formes alternatives d'aide alimentaire d'urgence (pour la seconde). De même, Heloïse Ferber (« Redéfinir la durabilité alimentaire depuis les classes populaires parisiennes : intégrations, mises à distance et réappropriation », débutée en 2023, et identifiée sous le mot-clé « accessibilité alimentaire »), analyse des interventions sociales dans le domaine alimentaire dans les QPV – ou autrement dit, des publics ciblés par l'intermédiaire des lieux qu'ils habitent, et qui dans le cas présent sont des catégories d'action publique ayant logiquement des effets d'étiquetage, voire stigmatisants. Dans ces trois cas, ces thèses interrogent les moyens de développer l'accès à une alimentation durable ou de qualité, et les effets de la participation aux dispositifs.

Outre les Quartiers politique de la ville, d'autres types de quartiers sont fortement associés à ces enjeux : il s'agit des écoquartiers. Si ces derniers sont censés constituer un cadre pour des modes de vie plus écologiques, dans quelle mesure peuvent-ils contribuer à la transition agri-alimentaire ? Quelles sont les relations entre projet urbain et alimentation ? Cette question posée par V. Lambomez (*op. cit.*) s'applique ainsi tout autant à l'écoquartier qu'aux QPV, de même qu'aux villes dans leur ensemble. Elle est saisie par plusieurs travaux de thèse qui établissent un lien étroit entre la façon dont l'environnement bâti et naturel influe sur la perception et les pratiques alimentaires, et les inégalités d'accès à l'alimentation de qualité. Deux thèses notamment se réfèrent ainsi à la notion de *foodscape* ou paysage alimentaire, qui combine

l'appréhension des espaces fréquentés et une approche théorique relevant de la justice alimentaire. Le premier, Simon Vonthron questionne le rôle que peuvent avoir les paysages alimentaires dans les inégalités d'accès à l'alimentation des habitants, à l'échelle non plus d'un quartier, mais d'une métropole telle que Montpellier (« Offre commerciale alimentaire et pratiques spatiales d'approvisionnement des ménages. Construire une géographie des paysages alimentaires » soutenue en 2021), et la seconde, Alexandra Pech applique ce cadre particulier au public de collégiens français et mexicains (« Au-delà de la cantine et du potager : ressources et freins à une éducation alimentaire des adolescent. es au collège », soutenue en 2022). Ainsi, dans l'ensemble, ces travaux connectent la démocratie alimentaire avec la justice alimentaire et la justice environnementale.

La place et le rôle des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Les thèses de Tom Beurois (« Épiceries sociales et formes d'engagement en milieu populaire. Regards croisés sur le bénévolat associatif entre Tours et Bruxelles », démarrée en 2019) et Manon Lalliot (« Rendre l'alimentation durable accessible à tous et toutes : rapports de pouvoir et enjeux sociaux dans les nouveaux espaces de la démocratie alimentaire », démarrée en 2023) portent également leur attention sur les catégories populaires, mais cette fois non plus à travers les lieux de vie, mais à travers les acteurs engagés dans des dispositifs visant à répondre à la précarité alimentaire et/ou augmenter l'accessibilité d'une alimentation qualitative. Cependant, si M. Lalliot accorde une place centrale à la « démocratie alimentaire » et se donne pour objectif d'évaluer la performativité des dispositifs portés par les acteurs de l'ESS dans ce domaine, T. Beurois quant à lui ne s'y réfère pas directement. Il analyse effectivement « le fonctionnement des épiceries sociales et la manière dont les bénévoles participent aux différentes activités et aux décisions (aspect démocratique) en fonction de leur trajectoire, de l'organisation et des enjeux inhérents à ces associations¹³ » mais l'objet central de sa thèse porte plutôt sur les formes de politisation des catégories populaires à partir d'un domaine, l'aide alimentaire, longtemps perçu selon lui comme apolitique. De son côté, M. Lalliot n'aborde pas non plus la démocratie alimentaire comme un concept scientifique mais plutôt comme une catégorie d'action, employée par les acteurs de l'ESS qu'elle se propose d'étudier.

13 Réponse de l'auteur à des questions transmises par mail en septembre 2022.

Une troisième thèse identifiée dans les mots-clés dans le groupe des PAT intègre également une analyse des acteurs de l'ESS : il s'agit de Martina Tuscano (« L'alimentation au défi de l'écologisation. Une analyse sociologique de l'action publique et de l'action collective dans deux territoires en Provence-Alpes-Côte d'Azur », soutenue en 2022). Elle cherche à comprendre comment des acteurs hétérogènes, relevant de dispositifs d'action publique (PAT) ou d'action collective (structures de l'ESS, consommateurs, groupements de producteurs...) problématisent la question écologique autour ou à travers les enjeux alimentaires. Bien que ne mobilisant pas directement les notions de démocratie alimentaire ou de justice alimentaire, l'auteure estime qu'elles sont bien présentes dans son travail¹⁴. Celles-ci transparaissent selon elle dans la manière dont les acteurs qu'elle a étudiés se rendent sensibles aux enjeux de justice sociale, notamment dans la fixation des prix « justes » pour les producteurs comme pour ceux dont l'accès aux biens est plus précaire. Cette dimension de la justice dans l'échange est également centrale dans la thèse de Marion Maignan¹⁵ (soutenue fin 2016, « La construction d'un prix juste au sein d'un système agro-alimentaire alternatif : le cas de la société coopérative d'intérêt collectif alter-Conso »). Mettre en œuvre une démarche de démocratie alimentaire « véritable » représenterait néanmoins un degré d'exigence trop élevé pour les petites structures qui portent les expérimentations, selon M. Tuscano. À travers sa réponse, on perçoit qu'elle définit la démocratie alimentaire d'abord comme une forme de gouvernance inclusive et participative, qui rencontrerait les obstacles déjà identifiés dans les travaux sur la participation associative (Laville, 2022 ; Bacqué, Rey & Sintomer, 2005 ; Carrel, 2013). Ces questions font le lien avec le quatrième groupe de travaux présentés ci-après.

La déclinaison des enjeux de gouvernance alimentaire : quatre thématiques identifiées

Ce groupe de travaux est le plus nombreux (tableau 1) : 74 thèses sont identifiées par le mot-clé « gouvernance alimentaire », parmi lesquelles nous avons retenu 29 comme pertinentes ; 58 thèses sont identifiées par le moteur de recherche avec le mot-clé « projet » ou « politique alimentaire territoriale », dont nous n'avons conservé que 15 après lecture des résumés. En effet, dans le groupe PAT, un certain nombre de travaux s'intéressent aux innovations au sein des filières agricoles, ou visent à fournir des outils et des indicateurs pour accompagner la transition

14 Réponse de l'auteure à des questions transmises par mail en septembre 2022.

15 Par ailleurs coauteure d'un chapitre dans cet ouvrage avec Melaine Cervera et Hajar El Karmouni.

écologique des systèmes alimentaires, sans qu'une dimension de délibération, concertation ou élargissement de la participation n'apparaissent dans leur présentation.

Par le nombre de citations (référence dans les titres et les mots-clés) et l'éventail des questions couvertes par la notion de gouvernance alimentaire, celle-ci semble être une concurrente de la notion de démocratie alimentaire. La notion de gouvernance alimentaire est plus ancienne et mieux implantée dans le paysage scientifique, en étant davantage mobilisée comme catégorie d'analyse conceptuelle. Mais en examinant les thématiques et les questions traitées dans ce corpus, on se rend compte que les deux notions ne se recouvrent que partiellement. Le premier thème qui ressort est celui de la relocation des productions alimentaires et la construction des circuits courts, notamment dans le groupe PAT. Un certain nombre de ces travaux porte sur les leviers et les freins institutionnels, techniques, organisationnels et propose d'élaborer des outils et des indicateurs pour accompagner les acteurs de cette relocalisation, mais en général sans considérer les possibilités de ces outils d'être mis au service du développement de la participation, de coopérations solidaires¹⁶ ou de la justice alimentaire (tel que développé dans les travaux de Cadieux et Slocum, 2015 ; Slocum, Blumberg et Cadieux, 2016). Nous signalons ici les thèses qui font exception. Tout d'abord, la thèse de Clara Santini (« Impacts des Projets alimentaires territoriaux sur la gouvernance alimentaire territoriale : quelles contributions à la transition du système alimentaire des territoires ? », 2021, en cours) qui est la seule qui est ressortie dans le groupe démocratie alimentaire. Elle aborde en effet les PAT comme un cadre propice à davantage de démocratie, en étant fondé sur le principe d'une gouvernance multiacteurs transversale et systémique, qui permet une meilleure prise en charge de la multifonctionnalité du fait alimentaire (Bonney et Brand, 2014 ; Poulain, 2017). Si les PAT fonctionnent comme des espaces démocratiques, ce qui reste sûrement à démontrer, cela suppose simultanément qu'ils sont aussi des espaces de politisation des enjeux alimentaires : la thèse de Jeanne Pahun (« L'agriculture face aux politiques alimentaires : une analyse comparée dans trois régions françaises » soutenue en 2020), décortique comment, à l'échelle des gouvernements urbains (métropolitains principalement), les dispositifs de concertation autour des enjeux alimentaires permettent à des *outsiders* politiques de l'alimentation d'accéder à des positions de pouvoir. Mais en même temps,

16 Une coopération solidaire peut être définie comme une coopération qui dépasse la relation d'assistance et tend vers l'instauration d'une communauté d'intérêts (principe central de la solidarité), de sorte que les risques, les pertes et les gains sont partagés équitablement.

« les compétences et les rapports de forces internes des administrations urbaines freinent considérablement la mise en œuvre opérationnelle et la portée de leur programme politique » (résumé de la thèse de J. Pahun). Deux autres thèses considèrent les enjeux de justice alimentaire à travers l'analyse de PAT : celle de Clémence Rebourg (« Intégration des enjeux de justice sociale dans les politiques alimentaires territoriales », 2021, en cours) et de Nadege Vanderbecken (« Des agricultures urbaines à la construction d'un Système Alimentaire Social et Solidaire Territorialisé (SASST). Cas d'étude du Projet Alimentaire Territorial de la Rive Droite de la métropole de Bordeaux », 2023, en cours). En outre, deux autres thèses encore croisent pour leur part jeux d'acteurs dans les PAT et accessibilité alimentaire : celle de Cyril Villet à partir du cas de Mulhouse (« Les dynamiques institutionnelles des traducteurs de normes sociétales dans les réseaux territoriaux : des Projets Alimentaires Territoriaux » 2018, en cours), et de Laura Arrazat (« Durabilité des choix alimentaires en restauration universitaire : diagnostic de l'offre, évaluation longitudinale des choix des étudiants et mise en place d'interventions » soutenue fin 2024) qui, comme son titre l'indique, s'intéresse plus particulièrement au public des étudiants et prend place dans le cadre d'un projet collaboratif porté par Dijon Métropole. Aussi, ces trois recherches doctorales mettent en lumière la place croissante qu'occupent les métropoles dans les questions agri-alimentaires (comme le soulignait déjà en 2015 Caroline Brand « Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée »).

La question du foncier constitue un autre enjeu de la relocalisation des systèmes alimentaires et des approvisionnements alimentaires. Dans sa thèse, Léna Krief (« La politisation transversale de l'alimentation en France. Une analyse du changement dans l'action publique », commencée en 2023) propose de se pencher sur « l'élaboration de scénarios d'actions foncières dont la pertinence [serait] évaluée par les populations habitantes, leurs premières destinataires », en recourant à une approche expérimentale en économie mobilisant la méthode des expériences de choix. Elle estime en outre que les nombreux travaux sur la gouvernance foncière agricole se sont focalisés sur la préservation des terres agricoles en négligeant la question proprement alimentaire (résumé de la thèse de L. Krief). Dans le même esprit, la thèse en droit de Margot Riem (« La place de l'agriculteur dans la relocalisation des systèmes alimentaires. Étude juridique à l'échelle d'une euro-région », démarrée en 2023) propose d'explorer des outils juridiques afin de « contribuer au développement d'une agriculture territorialisée et contractualisée sur la base des besoins alimentaires locaux » à l'échelle d'un territoire transfrontalier, celui du Pays basque et alentours. L'échelle ainsi que la

place de la coopération et de la contractualisation semblent apporter une contribution originale à la réflexion sur la démocratie alimentaire.

L'analyse du groupe gouvernance/PAT conduit à l'émergence d'un deuxième thème parmi les thèses amorcées ou soutenues, celui des transitions agroécologiques des systèmes alimentaires. Il est focalisé sur la façon dont les politiques publiques et les initiatives locales encouragent ou non les transitions écologiques. Ces thèses visent également à déterminer quels sont les impacts des transitions agroécologiques sur la production, la distribution et la consommation alimentaires, mais aucune ne fait le lien avec les enjeux de justice alimentaire.

C'est dans le troisième thème que les liens avec la démocratie alimentaire sont les plus explicites. Les thèses de ce groupe s'intéressent plus particulièrement à la gouvernance territoriale de l'alimentation et les enjeux de participation (on peut mentionner, entre autres, celle de Nabil Hasnaoui Amri « La participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale », soutenue en 2018). Les questions soulevées portent sur les rôles et les responsabilités des différents acteurs dans la gouvernance territoriale de l'alimentation, ainsi que les leviers d'une participation plus inclusive et équitable à la prise de décision concernant les enjeux alimentaires. En sus, ces thèses questionnent les outils et les méthodes qui pourraient favoriser une gouvernance alimentaire territoriale efficace et efficiente.

Enfin, le quatrième thème identifié dans ce groupe interroge les conséquences des changements climatiques sur les systèmes alimentaires, et les adaptations nécessaires pour assurer souveraineté et sécurité alimentaires (cf. Adèle Brial « La résilience alimentaire dans les départements et régions d'Outre-mer », soutenue en 2023). Les questions traitées par ce groupe portent sur les échelles locales, nationales et internationales dont la plus ou moins grande intrication conditionne la gouvernance alimentaire. Plusieurs questions émergentes se dégagent. D'abord, celle du changement générationnel des agriculteurs et du devenir des terres agricoles qu'ils cultivaient. Penser et accompagner des changements dans les systèmes agri-alimentaires vers plus d'équité, de justice sociale et de durabilité présente à la fois des menaces et des opportunités pour l'effectivité de la démocratie alimentaire et de sa gouvernance. Ensuite, ces travaux de thèse soulèvent la question de savoir comment intégrer davantage les savoirs et les expertises scientifiques et citoyennes dans les processus de décision et dans les expérimentations. Il y a dans tous les cas sur ces questions un enjeu central de démocratie alimentaire.

Conclusion

Ce chapitre a proposé une double analyse thématique des thèses amorcées, en cours ou soutenues ayant un lien avec le champ de la démocratie alimentaire. D'abord, il s'agissait d'identifier de quelle manière la démocratie alimentaire est abordée et quelles sont les différentes approches que l'on peut distinguer. Ensuite, un deuxième découpage thématique au sein du groupe de travaux de thèse le plus nombreux, celui affichant les mots-clés « gouvernance alimentaire » et/ou « PAT » a été réalisé pour observer dans quelle mesure les thématiques et questions couvertes recourent celles de la démocratie alimentaire. Si la notion de gouvernance alimentaire semble *a priori* très complémentaire de celle de démocratie alimentaire, les questions ou thématiques qu'elle couvre sont plus larges, ou bien sont abordées sous des angles qui manifestent moins d'intérêt pour les enjeux de justice sociale, d'accessibilité ou de réponses à la précarité alimentaire. D'une certaine manière, la notion de gouvernance en elle-même ayant des frontières sans cesse à redéfinir, il semble que, mobilisée dans les travaux doctoraux et particulièrement dans leur titre, elle produise un floutage dans la définition générique de la notion de démocratie alimentaire telle que travaillée dans cet ouvrage. En revanche, c'est davantage à travers sa dimension participative que la gouvernance recoupe le plus fortement les questions propres à la démocratie alimentaire, mettant de nouveau en lumière avec acuité les enjeux d'accès.

Enfin, cette exploration des thèses met finalement en lumière le fait que la démocratie alimentaire est peu appropriée et développée comme catégorie d'analyse ou concept opérationnel sur le plan scientifique. Néanmoins, en étant investie par les acteurs qui s'y réfèrent pour construire un sens à leur action, elle commence à infléchir l'espace des recherches et susciter une élaboration plus approfondie. En développant les analyses de ces initiatives empiriques et concrètes de démocratie alimentaire, les thèses en cours, toutes récemment soutenues et mentionnées dans la dernière partie de ce chapitre, contribueront probablement à approfondir la réflexion, la conceptualisation et les enseignements concrets de cette notion émergente et exigeante.

Références bibliographiques

- Agyeman, Julian & McEntee, Jesse, « Moving the Field of Food Justice Forward Through the Lens of Urban Political Ecology », *Geography Compass*, 2014, vol. 8, n° 3, p. 211-220.

- Bacqué, Marie-Hélène, Rey, Henri & Sintomer, Yves, « Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? » in *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 946.
- Bonnefoy, Serge & Brand, Caroline, « Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire », *Géocarrefour*, 2014, vol. 89, n°12, p. 95103.
- Cadieux, Kirsten & Slocum, Rachel, « What does it mean to do food justice? » *Journal of Political Ecology*, 2015, vol. 22, n° 1, p. 1-25.
- Carrel, Marion, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », *Informations sociales*, 2013, n° 179, p. 144151.
- Collart Dutilleul, François, *Penser une démocratie alimentaire*, San José, Costa Rica, Instituto de investigacion en derecho alimentario, 2013.
- Goldberg, Rebecca L., « No such thing as a free lunch: paternalism, poverty, and food justice », *Stanford Law & Policy Review*, 2013, vol. 24, n° 1, p. 3598.
- Gottlieb, Robert, « Where We Live, Work, Play and Eat: Expanding the Environmental Justice Agenda », *Environmental Justice*, 2009, vol. 2, n° 1, p. 78.
- Granchamp, Laurence, Lamine, Claire, Berthomé, Guy E. K., Tuscano, Martina & Jenatton, Morgan « Démocratie alimentaire et approches sensibles dans la transition écologique », *Lien social et Politiques*, 2023, n° 90, 377-399, doi : 10.7202/1105102ar.
- Lang, Tim, « Towards a food democracy », in Sian Griffiths, Jennifer Wallace (dir.), *Consuming passions: Food in the age of anxiety*, Manchester, MUP, 1998, p. 1323.
- Lang, Tim, « Food policy for the 21st century: Can it be both radical and reasonable », in Mustafa Koc, Rod MacRae, Luc J.A. Mougeot & Jennifer Welsh (dir.), *For hunger-proof cities: Sustainable urban food systems*, Ottawa, International Development Research Centre, 1999, p. 216224.
- Lang, Tim, « Food Control or Food Democracy? Re-Engaging Nutrition with Society and the Environment », *Public Health Nutrition*, 2005, vol. 8, n° 6a, p. 730737.
- Laville, Jean-Louis, « Théorie critique, émancipation et participation associative », *Connexions*, 2022, n° 118, p. 153-162.
- Michel, Sophie *et al.*, « Opportunities and challenges of food policy councils in pursuit of food system sustainability and food democracy: A comparative case study from the Upper-Rhine region », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 2022, vol. 6, 916178.
- Murray, Sandra, Gale, Fred, Adams, David & Dalton, Lisa, « A Scoping Review of the Conceptualisations of Food Justice », *Public Health Nutrition*, 2023, vol. 26, n° 4, p. 72537.
- Paturel, Dominique, « Du droit d'être nourri au droit à l'alimentation : l'enjeu de la relocalisation de l'aide alimentaire en France », *Nouvelles formes d'agriculture : pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale*, Dijon, Institut National de Recherche Agronomique (INRA), 2013, <https://hal.inrae.fr/hal-02750127>.
- Poulain, Jean-Pierre, « Socio-anthropologie du fait alimentaire ou *Food Studies*. Les deux chemins d'une thématisation scientifique », *L'Année sociologique*, 2017, vol. 67, n° 1, p. 23-46.
- Rastoin, Jean-Louis, « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques », *Économies et Sociétés. Systèmes Agroalimentaires (AG)*, 2015, n° 37, p. 1155-1164.
- Renting, Henk, Schermer, Markus & Rossi, Adanella, « Building Food Democracy: Exploring Civic Food Networks and Newly Emerging Forms of Food Citizenship », *International Journal of Sociology of Agriculture & Food*, 2012, vol. 19, n° 3, p. 289307.
- Slocum, Rachel, Blumberg, Renata & Cadieux, Valentine, « Solidarité, espace et "race" : vers des géographies de la justice alimentaire », *Justice alimentaire et agriculture*, 2016, n° 9.
- Wekerle, Gerda R., « Food Justice Movements: Policy, Planning, and Networks », *Journal of Planning Education and Research*, 2004, vol. 23, n° 4, p. 378386.

Quel avenir pour les politiques publiques en faveur de la démocratie alimentaire ?

Yuna Chiffolleau et Frédéric Wallet

Résumé. Pour Tim Lang, fondateur de la notion à la fin des années 1990, la démocratie alimentaire est par définition une question politique. L'action publique doit permettre aux citoyens de participer aux décisions concernant l'organisation des systèmes alimentaires, indépendamment de leur statut de consommateur et de leur pouvoir d'achat. Dans ce chapitre de conclusion et d'ouverture, nous examinons alors les différentes façons dont l'action publique, en France, participe au déploiement de la démocratie alimentaire. En soulignant les éclairages apportés par les chapitres du livre, et en mobilisant d'autres travaux, nous montrons tout d'abord comment l'action publique contribue à poser les bases de la démocratie alimentaire, en présentant diverses actions, portées ou soutenues par l'État et/ou les collectivités, qui favorisent la transformation du consommateur en citoyen alimentaire, capable d'une participation critique. Nous montrons ensuite comment l'action publique intègre les citoyens dans la gouvernance participative des systèmes alimentaires, à travers les Projets alimentaires territoriaux en particulier. Si ce levier est aujourd'hui central, il n'épuise pas le champ de la participation citoyenne à l'organisation des systèmes alimentaires, laquelle se joue plus largement dans une diversité de dispositifs collaboratifs mais aussi de circuits courts citoyens. Nous soulignons toutefois que ces actions restent limitées, du fait, notamment, d'un repli sur la démocratie représentative, et nous formulons quelques propositions pour les renforcer. De manière plus directe, pour aller plus loin dans le déploiement de la démocratie alimentaire en France, nous développons plusieurs pistes,

à partir d'initiatives en cours et de revendications partagées, notamment l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la sécurité sociale. Nous concluons toutefois en rappelant que la participation des citoyens aux décisions concernant les systèmes alimentaires ne doit pas constituer un nouvel impératif au service de la modernisation de l'action publique, mais bien un levier pour favoriser l'accès de tous à l'alimentation de qualité. Ceci appelle alors, peut-être, à sortir l'alimentation des jeux démocratiques locaux et à inscrire le droit à l'alimentation durable dans la constitution.

Abstract: For Tim Lang, founder of the concept in the late 1990s, food democracy is by definition a political issue. Public action must enable citizens to participate in decisions about the organisation of food systems, regardless of their status as consumers or their purchasing power. In this concluding and opening chapter, we examine the different ways in which public action in France contributes to the deployment of food democracy. By highlighting the insights provided by the chapters in the book, and by drawing on other research, we first show how public action is helping to lay the foundations for food democracy, by presenting various actions, carried out or supported by the state and/or local authorities, which are helping to transform consumers into food citizens, capable of critical participation. We then show how public action is integrating citizens into the participative governance of food systems, through Territorial Food Projects in particular. While this lever is now central, it does not exhaust the field of citizen participation in the organisation of food systems, which is played out more widely in a variety of collaborative arrangements, as well as in citizen-led short food chains. We stress, however, that these actions remain limited, mainly because of a retreat into representative democracy, and we put forward a number of proposals to strengthen them. More directly, in order to take the deployment of food democracy in France further, we develop several avenues, based on current initiatives and shared demands, in particular the inclusion of food in the general social security system. We conclude, however, by pointing out that citizen participation in decisions about food systems should not be a new imperative for modernising public action, but rather a lever for promoting access to quality food for all. Perhaps this means taking food out of the local democratic arena and enshrining the right to sustainable food in the constitution.

Voter avec son caddie : pendant longtemps, ce levier a été privilégié pour permettre aux consommateurs non seulement d'être acteurs de leur alimentation mais aussi, en boycottant certains produits, d'envoyer des signaux pour faire évoluer les systèmes alimentaires

(Dubuisson-Quellier, 2008). En ce sens, du point de vue des politiques publiques, l'important était alors que le consommateur, supposé rationnel et libre de ses choix, puisse acheter, en supermarché en particulier (où l'on trouve les caddies), pour pouvoir aussi s'exprimer en tant que citoyen, à travers ses décisions d'achat ou de non-achat (Paturol & Ndiaye, 2020). L'idée de démocratie alimentaire s'enracine dans une tout autre approche de l'action publique, dans laquelle le pouvoir de décider de son alimentation et de l'évolution des systèmes alimentaires n'est pas réservé à l'action de consommateurs isolés. Pour Tim Lang, professeur de politiques alimentaires et fondateur de la notion à la fin des années 1990, il s'agit précisément, par l'action publique, de permettre aux citoyens de participer aux décisions concernant l'organisation des systèmes alimentaires, indépendamment de leur statut de consommateur et de leur pouvoir d'achat (Lang, 1999). Quelles politiques publiques permettent aujourd'hui d'aller en ce sens en France ? Avec quels résultats, et quelles limites ? Comment aller plus loin et, à l'avenir, renforcer la contribution de l'action publique au déploiement de la démocratie alimentaire ? Dans ce chapitre de conclusion et d'ouverture, nous commencerons par revenir sur la proposition de Tim Lang, croisant l'idée de souveraineté alimentaire et appelant à questionner le rôle des politiques publiques dans la possibilité des citoyens à participer aux décisions concernant les systèmes alimentaires mais aussi à acquérir les connaissances nécessaires pour participer à la prise de décisions en connaissance de cause. À partir des éclairages proposés dans cet ouvrage et en mobilisant d'autres travaux, nous synthétiserons, ensuite, la diversité des actions en faveur de la démocratie alimentaire impulsées ou soutenues à travers l'action publique en France, tout en soulignant leurs limites. Nous concluons alors ce chapitre en l'ouvrant sur différentes propositions, pour partie abordées dans cet ouvrage, pour une contribution renforcée des politiques publiques à la participation des citoyens aux décisions relatives à l'organisation des systèmes alimentaires¹.

Démocratie alimentaire et action publique : éléments de cadrage

Pour Tim Lang, fondateur de la notion, la démocratie alimentaire est par définition une question politique. Sa mise en œuvre est une condition préalable à l'accès de tous à une alimentation saine et durable, et

1 Nous remercions vivement Dominique Paturol pour ses apports lors de discussions préalables à la rédaction de ce chapitre.

constitue un levier plus efficace que les normes ou les sanctions pour transformer les systèmes alimentaires vers des pratiques plus durables (Lang, 1999). Envisagée à l'échelle d'un État, l'action publique pour la démocratie alimentaire s'inscrit, pour lui, dans la longue lutte des peuples pour décider de leurs propres stratégies et politiques pour garantir leur sécurité alimentaire ; une lutte devant leur donner, en particulier, le droit de produire localement leur alimentation, dans des conditions qu'ils maîtrisent et qui leur donnent confiance. En ce sens, l'approche de la démocratie alimentaire par Tim Lang croise l'idée de souveraineté alimentaire développée dans les pays du Sud sous l'impulsion, en particulier, des mouvements de mobilisation agricole et citoyenne portés par Via Campesina. Remise au cœur des débats depuis la crise du Covid-19, la notion de souveraineté alimentaire fait l'objet de différentes interprétations. Ici, en phase avec l'approche de Tim Lang, elle est entendue comme :

Un droit des populations à décider de leurs propres stratégies et politiques pour garantir leur sécurité alimentaire tout en considérant les effets sur les autres. Elle garantit, par le biais de choix d'alimentation mais aussi de politiques agricoles ou commerciales, l'accès à une alimentation saine et durable. Il s'agit d'un concept global où social, économie, politique et environnement sont étroitement mêlés, et qui suppose une capacité d'accès aux ressources (foncier, eau, semences...) nécessaires pour répondre aux besoins des populations. (...) Plus qu'un système de production, il s'agit aussi d'un système social qui remet l'alimentation au centre des préoccupations de la société. Hautement politique, cette idée suppose une adaptation à chaque population, avec l'environnement et le passé culturel qui lui est propre. La souveraineté alimentaire inclut aussi la préservation de l'environnement pour les générations futures (Dutra *et al.*, 2024).

En ce sens, la perspective de souveraineté alimentaire renvoie à l'idée d'une autonomisation des communautés locales à prendre des décisions sur leurs systèmes alimentaires, et à contribuer à ce que les politiques soient en phase avec les besoins, les contraintes et les préférences locales. Cet enjeu revêt notamment une attention particulière portée à la définition et la régulation de droits fonciers permettant aux populations locales d'accéder aux terres pour produire la nourriture dont elles ont besoin, si bien que la notion de souveraineté alimentaire est étroitement associée, dans les pays du Sud, aux luttes des paysans « sans terre » et interroge également les conditions d'accès au foncier et à l'installation agricole dans les pays du Nord. Plus largement, il s'agit

pour les communautés locales de pouvoir expérimenter et déployer leurs propres solutions pour relever les défis alimentaires auxquels elles sont confrontées, suggérant, dans le cadre de la démocratie alimentaire, le déploiement de dispositifs publics permettant l'implication des citoyens dans les processus délibératifs et décisionnels concernant les systèmes alimentaires, de l'échelle locale (Hassanein, 2003) à l'échelle des États (Lang, 1999).

En France, le Conseil national de l'alimentation s'est emparé de la notion de démocratie alimentaire en 2021 dans le cadre de son avis pour « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire ». Il est indiqué alors que « la démocratie alimentaire renvoie à un mouvement social qui s'incarne dans une multitude d'initiatives locales concrètes de réappropriation par les citoyens et les citoyennes des manières de produire, de se nourrir, de distribuer et de consommer [...]. Ce mouvement s'affirme dans une revendication contre un système alimentaire industrialisé, mondialisé et monopolisé² ». Toutefois, dans la perspective de Tim Lang, la démocratie alimentaire ne se limite pas à ce mouvement social : elle est plus directement la mise à l'agenda politique de ce mouvement social. Si l'intégration d'un mouvement social dans l'action publique entraîne *a priori* une atténuation de son pouvoir transformatif, mise en avant notamment dans le cas de l'agriculture biologique (Guthman, 2004), elle reste un mécanisme concret de transformation sociale, à l'image de la mise à l'agenda politique des congés payés à la suite des luttes citoyennes et syndicales.

Les initiatives locales, concrètes, de réappropriation des systèmes alimentaires par les citoyens, c'est-à-dire des manières d'organiser, dans l'espace et dans le temps, la production, la transformation, la distribution et la consommation de nourriture (Malassis, 1994), foisonnent en France. Hétérogènes, dispersées, elles ne constituent pas en tant que telles un mouvement social mais certaines, à l'image de celles présentées dans cet ouvrage, posent les bases d'une nouvelle approche de la participation des citoyens aux décisions concernant l'organisation des systèmes alimentaires. En quoi et à quelles conditions l'action publique contribue, déjà, au déploiement de ces initiatives participatives ? Comment l'action publique pourrait-elle soutenir davantage la participation des citoyens aux décisions concernant les systèmes alimentaires, de l'échelle locale à l'échelle nationale ?

2 Conseil national de l'alimentation, « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », Avis n° 91, 2021, p. 21, https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/10/CNA_Avis91_prekarite_alimentaire.pdf (consulté le 5 mars 2025).

Nous proposons ici de revenir sur les politiques récentes ayant favorisé l'implication des citoyens dans l'organisation des systèmes alimentaires. L'enjeu, toutefois, est d'encourager une participation critique, au sens où l'entend Friedberg, c'est-à-dire que les citoyens maîtrisent le sujet sur lequel ils sont invités à décider, ne se contentent pas d'approuver des décisions déjà prises et peuvent être force de propositions, dans une logique de critique constructive (Friedberg, 1988). Dans une première partie, nous commencerons alors par évoquer comment l'action publique favorise, ou peut favoriser, l'acquisition des connaissances par les consommateurs, indispensable pour accéder au statut de citoyen alimentaire (Booth & Coveney, 2015). Nous aborderons ensuite la diversité des politiques publiques et des formes d'action publique permettant aux citoyens de participer aux décisions concernant l'organisation des systèmes alimentaires. Dans une seconde partie, toutefois, nous ouvrirons quelques pistes pour que l'action publique aille plus loin en ce sens.

Une diversité d'actions publiques pour une diversité d'enjeux

Transformer le consommateur en citoyen alimentaire

De l'éducation alimentaire à la co-construction des indicateurs d'impacts de l'alimentation

Pas de démocratie alimentaire sans connaissances minimales sur les systèmes alimentaires : si les initiatives locales en circuits courts permettent des apprentissages autour des modèles agricoles et de leurs impacts (Chiffolleau & Dourian, 2020), les politiques publiques ont indéniablement un rôle à jouer dans la transformation du consommateur en citoyen alimentaire, capable d'une participation critique aux processus décisionnels concernant l'organisation des systèmes alimentaires (Booth & Coveney, 2015). La mise en place de programmes éducatifs sur les différents aspects du système alimentaire, de la production agricole jusqu'à la nutrition en passant par les dispositifs de commercialisation, prend, ainsi, une nouvelle dimension : il ne s'agit plus seulement d'éclairer des choix individuels d'achat ou de non-achat, mais de préparer l'action collective, par les générations futures en particulier, pour l'organisation de systèmes alimentaires plus durables, en prenant en compte le contexte socio-économique et les caractéristiques des territoires alimentaires offerts aux citoyens : une dimension oubliée par les premiers PNNS³,

3 Lancé en 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition (comprenant

qui mettaient essentiellement l'accent sur la responsabilité individuelle des régimes alimentaires.

Parallèlement, l'affichage des caractéristiques des produits favorise également une prise de décision en conscience, individuelle et collective (par des associations de consommateurs), qu'il s'agisse de l'origine des produits, de leurs caractéristiques nutritionnelles ou de leur impact écologique. Toutefois, les débats autour du Nutriscore ou du futur affichage environnemental montrent l'importance d'impliquer davantage les citoyens dans la co-construction des méthodes et des indicateurs employés pour mesurer l'impact des produits. Les indicateurs ne sont pas neutres, ils incarnent des visions politiques (Jany-Catrice, 2010) : l'action publique pour la démocratie alimentaire doit permettre la participation des consommateurs à l'élaboration de ces indicateurs et, par-là, faciliter l'acquisition de connaissances sur les conditions de production et de transformation des produits agricoles et alimentaires, à des fins d'élaboration de visions politiques négociées.

Des plaidoyers aux apprentissages par les controverses

L'acquisition de connaissances au sujet des modèles alimentaires est aussi stimulée par l'intervention de différentes sensibilités dans le débat public. De ce point de vue, la période récente a vu se renforcer la tendance à énoncer des plaidoyers en faveur de tel ou tel modèle alimentaire, de telle ou telle cause (lutte contre la précarité, réduction du gaspillage, défense du bien-être animal...), face à l'habituelle expression publicitaire en faveur de la consommation de produits issus le plus souvent du modèle agro-industriel. Portés par des formes de militantisme associatif ou professionnel, ces plaidoyers visent généralement à sensibiliser le public aux impacts des pratiques des modèles agricoles dominants afin d'influencer les comportements alimentaires et les décideurs publics en faveur d'une transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Si l'action publique est conçue *a priori* comme un récepteur de ces plaidoyers, plutôt qu'un émetteur, les décideurs peuvent utilement s'appuyer sur ces plaidoyers pour animer un débat public autour d'enjeux clés pour les systèmes alimentaires. Il est même dans leur intérêt de se saisir des controverses opposant les tenants de différents modèles agricoles ou grilles de lecture des systèmes alimentaires, par exemple, pour favoriser les apprentissages et repenser les liens entre marché, société et démocratie, comme cela fut le cas autour des OGM (Bonneuil *et al.*, 2015). Ainsi, la mobilisation dans ces débats

l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité) (ministère de la Santé). Ce programme a été reconduit en 2006 (PNNS-2), en 2011 (PNNS-3) et en 2019 (PNNS-4).

publics d'un modèle inclusif d'évaluation du vivant (comme évoqué par Petit dans cet ouvrage), potentiellement controversé, peut faciliter au contraire le partage d'un plaidoyer en faveur d'un dépassement des méthodes anthropocentrées d'évaluation des systèmes alimentaires, qui pourrait s'avérer pertinent afin de mieux intégrer la valeur du vivant dans leur organisation (Berkowitz *et al.*, 2023). Dans la même ligne, la mise en débat de nouveaux outils de comptabilité, telle que la comptabilité écosystème-centrée présentée par Morlat & Limphakdy dans cet ouvrage, peut appuyer la décision collective concernant les actions de préservation des écosystèmes à envisager à travers l'organisation des systèmes alimentaires, ainsi que les moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre à la hauteur des ambitions politiques attendues.

Impliquer le citoyen dans une gouvernance participative

La démocratie alimentaire, pour Tim Lang, vise à déconstruire le contrôle du système alimentaire par un petit nombre d'opérateurs économiques. Elle appelle une gouvernance participative dans laquelle les citoyens prennent part, directement ou par des associations qui les représentent, aux décisions concernant les systèmes alimentaires, aux côtés des agriculteurs, des organisations non gouvernementales ou bien encore des décideurs.

Une diversité de dispositifs sont mis en place en France pour organiser la démocratie alimentaire dans les territoires. Avant d'aborder les Projets alimentaires territoriaux, il est intéressant ici de souligner le rôle clé du programme européen LEADER, financé dans le cadre du second pilier de la politique agricole commune. Ce programme, qui a pour objectif de soutenir les projets de dynamisation des territoires ruraux, s'appuie sur des groupes de représentants d'acteurs publics et privés locaux, les groupes d'action locale (GAL), auxquels une enveloppe financière est confiée pour mener des projets collectifs. Fondés sur une démarche *bottom-up* pour la définition des priorités en matière de développement rural, ainsi que sur la mise en place d'instances de délibération et de pilotage accordant une place prépondérante aux acteurs locaux, ces programmes ont été précurseurs dans la mise en œuvre de dispositifs de démocratie locale. De nombreux GAL se sont intéressés aux circuits courts dès les années 1980, si bien que l'Observatoire LEADER est à l'origine de la définition des circuits courts en tant que « modes de vente mobilisant, au plus, un intermédiaire entre

producteur et consommateur⁴ » : c'est précisément cette définition qui a été retenue et officialisée par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation en 2009. Pour autant, l'examen des dispositifs LEADER dans leur version actuelle laisse entrevoir une diversité de prise en compte des enjeux alimentaires, notamment en ce qui concerne le soutien aux circuits courts (Bouroullec & Wallet, 2023).

Dans cette ligne, en permettant aux régions la gestion du Fonds social européen et du FEADER, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a contribué à la montée en puissance de groupes multi-acteurs locaux, portés par les collectivités, autour du fait alimentaire. En France, néanmoins, c'est bien la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, introduisant les Projets alimentaires territoriaux, qui marque le tournant participatif dans l'organisation des systèmes alimentaires. Portée par la députée écologiste Brigitte Allain, l'idée de départ est inspirée des initiatives locales impliquant des citoyens dans la reterritorialisation de l'alimentation, développées par les associations de développement agricole et rural telles que les réseaux Civam⁵. La définition des PAT a toutefois évolué depuis leur introduction dans la loi, reflétant une conception changeante de la participation des citoyens dans ces dispositifs. Ainsi, en 2014, « les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique » (article 39, loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014). En 2024, les critères de reconnaissance d'un PAT par l'État incluent toujours la « démarche collective et partagée » mais celle-ci est conçue autour de trois sous-critères : « l'implication des différents acteurs du système alimentaire ; la communication prévue auprès des acteurs et des citoyens ; la présence d'un animateur » (ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire). Cette évolution pourrait refléter la reprise en main, par les acteurs professionnels, de l'organisation des systèmes alimentaires tandis que les citoyens redeviennent de simples

4 Observatoire LEADER, « Commercialiser les produits locaux. Circuits courts et circuits longs », *Cahiers de l'innovation*, juillet 2000, n° 7.

5 Allain, Brigitte, *Les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires*, Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires économiques présentée par Brigitte Allain, députée, devant l'Assemblée nationale, 2015, https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/circuits_courts_filiere_agricoles_alimentaires.asp

récepteurs de la communication des actions décidées et déployées dans le PAT par ces acteurs professionnels.

Houdart et ses collègues, en 2020, montraient déjà le décalage entre les ambitions d'un PAT voulu inclusif et la prédominance des pouvoirs publics dans la prise des décisions, aux dépens des acteurs économiques et de la société civile (Houdart et al., 2020), dont la faible implication a été plus largement documentée (Baritoux & Billion, 2018 ; Hazard *et al.*, 2022). L'intérêt des structures associatives et de la société civile dans la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation a pourtant été montré dans de nombreux territoires (Duvernoy, 2018 ; Barataud & Coquil, 2022). Un collectif de chercheurs liés au département ACT⁶ d'INRAE s'est formé en 2021 pour partager leurs analyses des PAT, sur leur dimension participative en particulier : l'examen des formes de gouvernance souligne le caractère encore largement cogestionnaire de ces dispositifs, dans la lignée des collaborations entre organismes consulaires et acteurs publics locaux dans le domaine agricole. Le constat partagé est que ce sont surtout les acteurs « mandatés » (représentants de structures publiques, associatives ou privées), plus que les acteurs concernés (consommateurs, agriculteurs, commerçants, soignants, etc.), qui sont associés dans les arènes de débat mises en place en lien avec les PAT (Lamine *et al.*, 2022 ; Chiffolleau *et al.*, 2026). En ce sens, ceux-ci ne permettent pas véritablement de déployer une démocratie alimentaire, en tout cas une démocratie directe. La démocratie participative qui, au mieux, s'exerce, a tendance à se replier vers une démocratie représentative qui pose inévitablement la question de la représentativité des représentants (Ogien & Laugier, 2014 ; Blatrix, 2009).

Certaines initiatives, toutefois, visent à renforcer la gouvernance participative des systèmes alimentaires : il s'agit des conseils de politique alimentaire, inspirés des *food policy councils* anglo-saxons où les citoyens occupent une place plus forte (Bassarab *et al.*, 2019). Un des exemples les plus connus est celui des conseils de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Brésil, dans lesquels la société civile dispose, par obligation légale, d'un poids prépondérant, ce qui leur octroie le plus souvent des fonctions de présidence⁷. En France et plus largement en Europe, les conseils de politiques alimentaires constituent une forme d'innovation institutionnelle. Ils consistent en des organisations communautaires rassemblant des parties prenantes pour aborder les problèmes liés à l'alimentation au niveau local. Ils comprennent souvent des représentants des secteurs agricole et alimentaire, mais aussi de

6 Sciences pour l'action, les transitions, les territoires.

7 *Decreto* n° 7.272, 25 août 2010, gouvernement du Brésil.

l'aide sociale, de la santé, de l'éducation ou de l'artisanat en fonction de la palette des orientations du projet alimentaire local. Ils facilitent la collaboration, le partage d'informations et la prise de décisions entre les parties prenantes. Toutefois, leur rôle est plus souvent consultatif que véritablement décisionnel et le processus démocratique peine à s'ouvrir aux citoyens, en particulier aux plus désavantagés (Michel *et al.*, 2022). De plus, comme le montrent Dalimier et ses collègues dans cet ouvrage, les conseils de politique alimentaire appellent la mobilisation d'une pluralité de ressources pour assurer leur fonctionnement pérenne. Au-delà de l'engagement des personnes et des organismes présents localement, l'accès aux financements constitue aussi un enjeu pour traduire les intentions en opérations qui concrétisent les ambitions démocratiques. Ainsi, la mise en place d'instances démocratiques sur les enjeux alimentaires appelle un examen des ressources qui leurs sont allouées pour fonctionner, à commencer par les subventions dont elles disposent.

Diversifier les dispositifs collaboratifs

La participation des citoyens aux décisions concernant les systèmes alimentaires, aux côtés d'autres parties prenantes, peut se mettre en œuvre dans d'autres types de dispositifs collaboratifs multi-acteurs, soutenus par l'action publique.

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), créées en 2002, associent toutes les catégories d'acteurs des territoires dans leur gouvernance : habitants-usagers, collectivités territoriales, entreprises, etc. La SCIC a représenté une « véritable rupture coopérative » (Thomas, 2008) dans le secteur agricole en posant explicitement la question d'un intérêt collectif devant être partagé par un ensemble d'acteurs plus large que les seuls agriculteurs, notamment par les citoyens. Ce statut progresse dans le secteur agricole et alimentaire, avec une centaine de SCIC recensées en 2022, qui souvent prennent en main des enjeux liés au développement durable (énergies renouvelables à partir de la biomasse, agriculture biologique et circuits courts, foncier agricole) (Suarez *et al.*, 2022). Le soutien par l'action publique, d'abord lié à la participation des collectivités territoriales au sociétariat, s'est renforcé en 2023 par une reconnaissance des SCIC par le ministère de l'Agriculture en tant que formes d'installation agricole, donc éligibles aux subventions de la PAC. Ce modèle innovant souligne cependant les difficultés à faire converger une pluralité d'acteurs aux principes et intérêts non nécessairement similaires et se référant à des conceptions différentes de la démocratie quant à son degré de formalisme et à sa dimension

participative, créant des tensions dans les processus de gouvernance (Grimonprez & Brangier, 2018).

Les tiers-lieux sont un autre dispositif, plus émergent, qui permet la participation des citoyens à l'organisation des systèmes alimentaires. Lieux de proximité géographique et sociale entre le domicile et le travail, ils sont mis en place pour accueillir une diversité d'activités (espace de *coworking*, ressourcerie, bar, atelier de création, etc.) et une diversité d'acteurs (Nadou *et al.*, 2023). Sur 3 500 tiers-lieux recensés en 2023 par l'Observatoire des tiers-lieux, 10 % d'entre eux ont une vocation « nourricière ». Une étude réalisée en 2019 en a identifié trois grands types, selon l'objectif principal visé à travers l'initiative : contribuer à la justice alimentaire, donner aux citoyens la possibilité de produire leur alimentation, favoriser la coopération entre agriculteurs⁸. Si le second type s'inscrit clairement dans la perspective de la démocratie alimentaire, « les tiers-lieux doivent permettre à chacun et collectivement de se saisir de son pouvoir d'agir et de répondre aux grands enjeux de la transition qui s'impose à nous aujourd'hui⁹ ». Même si certaines initiatives affichent leur volonté de rupture vis-à-vis de l'action publique, les tiers-lieux sont entrés dans le champ institutionnel, à travers la création de l'association France tiers-lieux issue de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires et devenue aujourd'hui un groupement d'intérêt public réunissant les ministères de la Transition écologique, du Travail, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et de l'Économie, ainsi que l'association nationale des tiers-lieux et l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Si le soutien public apparaît surtout motivé par la contribution des tiers-lieux à la création d'emplois et à la formation, il contribue aussi au déploiement de la démocratie alimentaire en France (Scherer, 2020). Sans être décrite comme un tiers-lieu, la cuisine citoyenne EPICES présentée dans cet ouvrage rejoint les enjeux associés : le témoignage montre comment « l'accessibilité du lieu, le libre engagement, la convivialité, la confiance restaurée, le partage et les échanges donnent, dans des dimensions interculturelles et intergénérationnelles, place à chacun au cœur de la cité », en contrepoint des espaces institutionnels d'éducation, d'animation, d'insertion qui « sont parfois inadéquats, dans leur offre et leur accompagnement, pour certains publics voire accentuent même, pour des jeunes fragilisés [...]

8 Dechancé, Julie, Peres, Juliette, Chiffolleau, Yuna, *Les tiers-lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire*, FabLim/INRAE, rapport, 2020, <https://fablim.org/tiers-lieux-nourriciers/> (consulté le 5 mars 2025)

9 La coopérative Tiers-Lieu(x) : <https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/> (consulté le 5 mars 2024).

la mésestime de soi, les diverses phobies scolaires et sociales » (Goguel d'Hallondans *et al.*, dans cet ouvrage).

Sans prétendre à l'exhaustivité ici, SCIC et tiers-lieux favorisent le dialogue, la coordination et la prise de décision conjointe entre les parties prenantes diverses. Ils visent à trouver des points communs et à développer des solutions partagées aux défis complexes du système alimentaire.

Différencier les circuits courts citoyens ou avec les citoyens

Ce tour d'horizon de l'action publique contribuant à développer la démocratie alimentaire doit finalement inclure les soutiens locaux, régionaux, nationaux et européens aux circuits courts alimentaires, marchands et non marchands. Des jardins familiaux aux supermarchés coopératifs et épicerie participatives, en passant par les AMAP ou les groupements d'achat¹⁰, de nombreux circuits courts donnent une place importante au consommateur-citoyen et lui permettent de contribuer à l'organisation de systèmes alimentaires alternatifs au modèle agro-industriel. L'histoire du supermarché Coopalim, présentée dans cet ouvrage, confirme le rôle du Fonds social européen, mais aussi de la municipalité de Strasbourg, dans l'émergence et le maintien de l'initiative, depuis peu transformée en SCIC pour soutenir « la volonté de s'inscrire dans la cité réelle » (Guyon & Reynaud) : la SCIC non seulement cristallise le soutien des collectivités mais fait aussi du supermarché coopératif un outil de, et pour la cité. Toutefois, les acteurs publics peuvent aujourd'hui avoir tendance à privilégier le développement de circuits courts par les acteurs du système agro-industriel pour permettre leur « changement d'échelle », comme nous avons pu l'observer dans le cadre de jurys d'évaluation de projets soumis à des offres de financements publics. Il semble alors important de rappeler l'intérêt des circuits courts citoyens, dans leur double capacité à transformer les consommateurs en citoyens alimentaires et à façonner de nouvelles manières de produire, distribuer et consommer, même si certains de ces circuits impliquent surtout des personnes éduquées (Loisel *et al.*, 2014). Pour croiser ces enjeux, nous avons impulsé une expérimentation dans le cadre du PAT Grand-Clermont Livradois-Forez pour impliquer des consommateurs ordinaires dans la construction de l'approvisionnement local des supermarchés par des maraîchers : dans la perspective de la

10 Pour une approche qualitative et quantitative de la diversité des formes de vente en circuits courts, voir l'Observatoire des systèmes alimentaires territorialisés coordonné par INRAE (G. Akermann) et développé dans le cadre du RMT Alimentation locale : <https://www.obsat.org>.

démocratie alimentaire, l'enjeu était, par-là, de transformer ces consommateurs en citoyens tiers-veilleurs de nouvelles relations marchandes qu'ils auraient contribué à décider¹¹.

Quelles pistes pour aller plus loin ?

Doter les collectivités de nouvelles compétences et renforcer la collaboration autour des enjeux sociaux

Si les initiatives citoyennes se multiplient, le fait alimentaire ne parvient que modérément à pénétrer le champ politique local. Comme le montrent Ndiaye & Paturel dans cet ouvrage, à partir du cas de la région Occitanie et de ses collectivités, les préoccupations alimentaires n'apparaissent en effet pas centrales dans les débats électoraux locaux, ce qui est sans doute en partie lié à des compétences encore limitées sur ce sujet pour de nombreux élus, mais aussi à un déficit d'organisation et de légitimité des autorités locales dans ce domaine. Le déploiement de la démocratie alimentaire en France, dans un contexte de multiplication des PAT, relance le débat sur l'attribution de la compétence alimentation aux collectivités territoriales (Baujard & Dedeire, 2023).

Par ailleurs, différents chapitres de l'ouvrage conduisent à s'interroger sur la capacité des dispositifs participatifs d'intervention publique à apporter des réponses à certains enjeux liés à l'alimentation, notamment les enjeux sociaux. Les initiatives d'insertion soutenues par l'action publique sont souvent considérées comme des vecteurs de démocratie alimentaire par l'engagement pratique. Cependant, le rôle des bénéficiaires est discuté au sens où leur implication réelle n'en fait pas nécessairement des contributeurs effectifs à la mise en œuvre de ces démarches. Cette difficulté apparaît notamment dans le cadre des dispositifs d'aide alimentaire interrogeant les modalités de traduction dans l'action des ambitions démocratiques (Paturel & Ndiaye, 2020). Des formes de gouvernance palliant cet écueil restent largement à inventer, établissant les modalités d'organisation de communautés au sein desquelles les populations les plus fragiles seraient à la fois contributrices et bénéficiaires. Cette problématique est abordée dans cet ouvrage à travers l'exemple des collectifs de travail en faveur d'un renforcement de la souveraineté alimentaire et de leurs modes de gouvernance permettant la gestion des conflits et l'acquisition de compétences de la part des personnes impliquées (D'Angelo & Beltramello). Un autre chapitre

11 Tara Dourian, Yuna Chiffolleau, « Développement participatif de chaînes de valeurs alimentaires territorialisées : expériences en Massif Central », INRAE / Montpellier SupAgro, 2023, <https://hal.inrae.fr/hal-04235857>.

vient confirmer la difficulté à développer des démarches participatives visant à combiner des objectifs de renforcement de la durabilité des systèmes alimentaires et de lutte contre la précarité alimentaire. Articuler la diversité des perceptions et des priorités nécessite la coproduction de savoirs et de connaissances, des habitudes de travail qui passent par la construction d'un cadre commun de compréhension et de qualification des situations et des enjeux. Ce travail politique de rapprochement s'avère particulièrement compliqué quand il s'agit de traiter des personnes en situations de vulnérabilité, qui bricolent souvent des solutions en réponse aux problèmes auxquels elles sont confrontées, et peinent à être repérées par les dispositifs d'intervention publique (Cervera *et al.*, dans cet ouvrage).

Plus directement, les PAT, en tant qu'ils constituent des dispositifs territorialisés et multi-partenariaux ayant vocation à construire un projet collectif en tenant compte des spécificités locales, apparaissent comme un cadre permettant de mettre en relation la diversité des acteurs de champs aussi variés que la production agricole, la consommation et l'aide alimentaire, et l'aide sociale. Cependant, la prise en compte de la thématique sociale dans les PAT ne va pas de soi, elle est au contraire le fruit d'une construction au sein de laquelle la capacité à opérer des traductions entre les différentes sphères d'acteurs s'avère essentielle. À travers l'examen de l'ancrage des établissements médico-sociaux dans les PAT d'Occitanie, Postolle et ses collègues montrent la nécessité de mettre en place des formes de médiation locale favorisant les rapprochements entre personnes et structures intervenant dans ces sphères distinctes (Postolle *et al.*, dans cet ouvrage). Dans cette perspective, le chercheur peut assurer une fonction d'intermédiation facilitant la traduction et favorisant la souplesse du dispositif des PAT (Villet & Mainhagu, dans cet ouvrage).

Reconnaître les systèmes participatifs de garantie tout en élargissant la participation

La reconnaissance par les pouvoirs publics de l'agriculture biologique a conduit, en France comme dans la plupart des pays du monde, à organiser sa certification par des opérateurs privés (Loconto & Hatanaka, 2018). Ce système de certification par tierce partie tend toutefois à exclure des producteurs ne pouvant ou ne voulant pas payer le coût de cette garantie (Lemeilleur & Allaire, 2018). En réaction à la généralisation de ce système, des acteurs de l'agriculture biologique ont développé des systèmes participatifs de garantie (SPG) dans différents pays, notamment le Brésil et l'Inde. À la place d'une certification par un

opérateur privé, « les producteurs sont certifiés à travers la participation active d'acteurs concernés, sur une base de confiance, de réseaux et d'échange de connaissances¹² ». En impliquant des producteurs et des consommateurs-citoyens, les SPG vont au-delà de systèmes alternatifs de garantie : ils « favorisent par des processus citoyens une reconception collectivement pensée de la durabilité des systèmes alimentaires » (Mundler & Bellon, 2011 : 65), c'est-à-dire à la fois une nouvelle définition d'un système alimentaire durable et une reconfiguration des systèmes en place, notamment par la décision collective de prendre en compte d'autres critères que ceux inscrits dans le cahier des charges de l'agriculture biologique. Reconnus officiellement dans plus d'une dizaine de pays à travers le monde, dont le Brésil et l'Inde, ces SPG ne le sont ni en France ni en Europe. Si la certification est un marché porteur, la reconnaissance d'alternatives viendrait compléter la palette de dispositifs en faveur de la démocratie alimentaire. Certaines collectivités sont d'ailleurs parties prenantes de la démarche Ici.C.Local, créée par INRAE et la ville de Grabels en 2010, qui permet de garantir des produits locaux issus de circuits courts et respectant des critères de durabilité définis localement à travers un comité associant la collectivité, des professionnels de l'alimentation (producteurs, artisans, commerçants) et des consommateurs. Appliquée sur les marchés de plein vent dans une vingtaine de territoires en France (Lyon, Rennes, Castanet-Tolosan, etc.), la démarche vient à la fois étendre le champ des SPG et donner aux collectivités un moyen concret de soutenir la mise en œuvre de la démocratie alimentaire : analysée dans la durée, la démarche favorise la transformation du consommateur en citoyen alimentaire et la prise de décisions conjointes concernant l'orientation du système alimentaire du territoire, au-delà du marché de plein vent (Chiffolleau *et al.*, 2016). La reconnaissance des SPG par les pouvoirs publics ouvre une piste intéressante pour le déploiement de la démocratie alimentaire en France.

Intégrer l'alimentation dans le régime de la Sécurité sociale

Une dernière piste, au cœur de l'actualité et abordée dans cet ouvrage, relève de l'institutionnalisation de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) (voir Cohen *et al.*). Porté depuis 2019 par un collectif d'associations regroupant citoyens et professionnels de l'agriculture,

12 May, Christopher, *Petit guide des SPG. Ou comment développer et faire fonctionner les Systèmes participatifs de garantie ?* Ifoam, 2008, p. 5, <https://certification-participative.org/wp-content/uploads/2021/02/May-2008-Petit-guide-des-SPG-ou-comment-de%CC%81velopper-et-fair.pdf> (consulté le 5 mars 2025).

de l'alimentation et de l'éducation populaire, le projet de SSA consiste à intégrer l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale, tel qu'il a été fondé en 1946, sur la base de trois principes : universalité de l'accès, conventionnement des professionnels réalisé par des caisses gérées démocratiquement, financement par la création d'une cotisation sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée¹³. Concrètement, il s'agirait, par exemple, que chaque citoyen reçoive 150 € sur sa carte vitale pour accéder à une alimentation de qualité. L'ambition de démocratie alimentaire est affichée comme centrale dans ce projet :

Le conventionnement est le mécanisme qui doit nous permettre d'assurer une orientation par les citoyens de la production agricole et alimentaire, en élaborant démocratiquement les types de produits et les critères de qualité auxquels nous aspirons avoir accès. Et ainsi transformer l'offre actuelle de la production agricole et alimentaire pour y répondre ! (...) Qu'entend-on par « démocratiquement » ? Une organisation pensée du mieux possible pour permettre l'expression des aspirations de l'ensemble des citoyens... Nous travaillons sur les différentes échelles et mécanismes à proposer pour garantir un fonctionnement, les possibilités et les débats sont nombreux ! Tirage au sort, vote des décisions, représentation de la société civile et des professionnels, toutes les pistes sont en réflexion !¹⁴

La SSA fait aujourd'hui l'objet d'expérimentations locales dans des dizaines de villes et villages partout en France (Paris, Bordeaux, Montpellier, Cadenet, Gironde, Alsace...), en général avec l'appui des collectivités mais aussi de l'État, par le biais de subventions obtenues à travers la réponse à des appels à projets. Elle fait aussi l'objet d'une campagne de résistance civile afin d'obtenir sa généralisation (« Riposte alimentaire »), laquelle est aussi défendue par certains élus nationaux, notamment une députée qui a proposé la SSA comme amendement lors de l'élaboration de la loi Climat et résilience votée en août 2021. Une telle généralisation viendrait acter le principe de démocratie alimentaire à l'échelle nationale tel que proposé par Tim Lang, selon des modalités de participation citoyenne qui devront toutefois être consolidées à partir des résultats d'évaluation des expérimentations locales (Chiffolleau *et al.*, 2023).

13 <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/> (consulté le 5 mars 2024)

14 *Ibid.*

Conclusion

Les initiatives démocratiques par lesquelles des citoyens participent aux décisions concernant l'organisation des systèmes alimentaires sont nombreuses et diverses en France. De l'État aux collectivités, et sans prétendre à l'exhaustivité ici, l'action publique intervient de différentes façons et à différents niveaux dans leur mise en œuvre, contribuant par-là à la diffusion de la démocratie alimentaire en France, même si elle reste limitée. Dynamique phare en théorie, les projets alimentaires territoriaux, notamment, peinent à impliquer réellement les citoyens dans les décisions concernant les systèmes alimentaires. À l'inverse, des initiatives en circuits courts donnent aux citoyens une place centrale mais, souvent, peinent à dépasser un public éduqué. Dans un pays ancré dans la démocratie représentative et dont les gouvernements successifs n'ont jamais véritablement remis en question le modèle agro-industriel, l'émergence de la démocratie alimentaire et son soutien, limité, par l'action publique ne pourraient être qu'une manifestation supplémentaire de l'impératif participatif, marqueur de l'évolution des politiques publiques (Blondiaux, 2022), en France et plus largement : selon certains auteurs, la participation n'est que le vecteur de la modernisation des services publics et de l'État social et s'appuie sur l'institutionnalisation d'une démocratie participative aux différentes échelles (locale, nationale et internationale) (Bacqué *et al.*, 2005). Au-delà du champ alimentaire, toutefois, c'est bien la capacité, voire la volonté, des collectivités territoriales à initier des processus de participation des populations locales permettant une prise de parole et un contrôle citoyen qui est interrogé, notamment par Ndiaye et Paturel dans cet ouvrage. Ainsi, pour Magali Ramel, établir le droit à l'alimentation comme un préalable fixerait le cadre à l'intérieur duquel doivent se penser non seulement les transformations à opérer sur les systèmes alimentaires mais aussi les mécanismes de gouvernance à établir, le poids relatif des groupes les plus vulnérables et les principes de solidarité dans les processus de décision (Ramel, dans cet ouvrage). Si l'enjeu est en effet, par la démocratie alimentaire, de favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité et la transition des systèmes alimentaires, n'est-il pas temps de sortir l'alimentation des jeux démocratiques locaux, limités et sources d'inégalités entre territoires, et d'inscrire le droit à l'alimentation durable dans la constitution ? Les travaux de Dominique Paturel ont ouvert cette voie avec éclat (Paturel, 2020 ; Paturel, 2021), à nous, chercheurs, citoyens, de continuer à l'explorer.

Références bibliographiques

- Bacqué, Marie-Hélène, Rey, Henri & Sintomer, Yves, « La démocratie participative urbaine face au néo-libéralisme », *Mouvements*, 2005, vol. 39-40, n° 3, p. 121-131.
- Barataux, Florence & Coquil, Xavier, « TEASER-Lab : faire l'expérience d'une transition agri-alimentaire par la coopération autour d'actions fédératrices », *Géocarrefour*, 2022, vol. 96, n° 3.
- Baritoux, Virginie & Billion, Camille, « Rôle et place des détaillants et grossistes indépendants dans la relocalisation des systèmes alimentaires : perspectives de recherche », *Revue de l'organisation responsable*, 2018, n° 13, p. 17-28.
- Bassarab, Karen, *et al.*, « Finding our way to food democracy: lessons from us food policy council governance », *Politics and Governance*, 2019, n° 7, p. 32-47.
- Baujard, Baptiste & Dedeire, Marc, « Les intercommunalités et les politiques alimentaires territoriales : essai de typologies de leur sensibilité territoriale dans le département de l'Hérault (France) », *Annales de géographie*, 2023, n° 749-750, p. 38-63.
- Berkowitz, Héloïse, Guérineau, Mathias & Petit, Gaëlle, « Évaluer le vivant, angle mort des transitions des systèmes alimentaires », *Systèmes alimentaires / Food Systems*, 2023, n° 8, p. 231-256.
- Blatrix, Cécile, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 2009, n°74, p. 97-119.
- Blondiaux, Loïc, « Le participatif en actes : quel avenir pour l'injonction à la participation ? », *Questions de communication*, 2022, n° 41, p. 73-86.
- Booth, Sue & Coveney, John, *Food democracy: From consumer to food citizen*, Londres, Springer Briefs in Public Health, 2014.
- Bonneuil, Christophe, Joly, Pierre-Benoit & Marris, Claire, « L'innovation controversée : le débat sur les OGM comme expérimentation collective de nouveaux rapports entre science, marché et démocratie », *Annuaire de l'EHESS*, 2004, p. 770, <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16684>.
- Bouroullec-Machado, Melise, Wallet, Frédéric, « Les rôles multiples des circuits alimentaires de proximité dans le programme LEADER : le cas des GAL d'Occitanie », *Revue d'économie régionale & urbaine*, 2023, n° 4, p. 523-549.
- Chiffolleau, Yuna, Akermann, Grégori, Paturel, Dominique & Noel, Julien, « Des circuits courts à la sécurité sociale de l'alimentation : économies concrètes et récit politique pour la solidarité alimentaire », *Lien social et politiques*, 2023, n° 90, p. 310-329.
- Chiffolleau, Yuna & Dourian, Tara, « Sustainable Food Supply Chains: Is Shortening the Answer? A Literature Review for a Research and Innovation Agenda », *Sustainability*, 2020, vol. 12, n° 23, p. 9831.
- Chiffolleau, Yuna, Millet-Amrani, Sarah & Canard, Arielle, « From Short Food Supply Chains to Sustainable Agriculture in Urban Food Systems: Food Democracy as a Vector of Transition », *Agriculture*, 2016, vol. 6, n° 4, p. 57.
- Chiffolleau, Yuna, Loudiyi, Salma, Wallet, Frédéric, *et al.*, « Des actions collectives pour l'alimentation locale aux projets alimentaires territoriaux : entre innovations et déceptions », in Bonnefoy, Serge, Marquet, Christine (dir.), *Des chemins des projets alimentaires territoriaux*, Rennes, PUR, 2026, à paraître.
- Dubuisson-Quellier, Sophie, « De la souveraineté à la gouvernance des consommateurs : l'espace du choix dans la consommation », *L'Économie politique*, 2008, vol. 39, n° 3, p. 21-31.
- Dutra, Elienay, Blancheteau, Jean, Gonçalves, Amélie & Wallet, Frédéric, « Souveraineté alimentaire : Définition », in Véronique Batifol, Nathalie Couix, Simon Giuliano, Marie-Benoit Magrini (dir.), *Dictionnaire d'agroécologie*, Versailles, Éditions Quae, 2024, p. 196-197.
- Duvernoy, Isabelle, « Alternative voices in building a local food policy: Forms of cooperation between civil society organizations and public authorities in and around Toulouse », *Land Use Policy*, 2018, n° 75, p. 612-619.
- Friedberg, Erhard, « L'analyse sociologique des organisations », *Pour*, 1988, n° 28.

- Grimonprez, Benoit & Brangier, Nicolas, « La SCIC : une structure originale pour une agriculture innovante », *Dictionnaire permanent Entreprise agricole* [Encyclopédie juridique Éditions législatives], 2018, p. 1-5.
- Guthman, Julie, « The trouble with 'organic lite' in California: A rejoinder to the 'conventionalisation' debate », *Sociologia Ruralis*, 2004, n° 44, p. 301-316.
- Hassanein, Neva, « Practising food democracy: A pragmatic politics of transformation », *Journal of Rural Studies*, 2003, vol. 19, n° 1, p. 77-86.
- Hazard, Hervé, Mazerand, Paul, Parisse, Jordan & Porte, Emmanuel, « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) au service d'une approche systémique ? », *Cahiers de l'action*, 2022, n° 58, p. 58-66.
- Houdart, Marie, Le Bel, Pierre-Marie & Lardon, Sylvie, « Repenser l'analyse de la participation dans les dispositifs publics de développement territorial. Illustration tirée de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial », *Géographie, économie, société*, 2020, vol. 22, n° 2, p. 159182.
- Jany-Catrice, Florence, « La longue marche vers de nouveaux indicateurs sur les territoires », *Savoir/Agir*, n° 11, 2010, p. 93-101.
- Lamine, Claire *et al.*, « Transformations du système agri-alimentaire territorial en sud Ardèche : co-construire une périodisation du passé... qui fasse sens pour l'avenir », *Geocarrefour*, 2022, vol. 96, n° 3.
- Lang, Tim, « Towards a food democracy », in Griffiths, Sian, Wallace, Jennifer (dir.) *Consuming passions: Food in the age of anxiety*, Manchester (UK), Manchester UP, 1999, p. 13-24.
- Lemeilleur, Sylvaine & Allaire, Gilles, « Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels », *Économie rurale*, 2018, vol. 365, n° 3, p. 7-27.
- Loconto, Allison M. & Hatanaka, Maki, « Participatory Guarantee Systems: alternative ways of defining, measuring, and assessing "sustainability" », *Sociologia Ruralis*, 2018, vol. 58, n° 2, p. 412-432.
- Loisel, Jean-Pierre, *et al.*, *La consommation alimentaire en circuits courts : enquête nationale*, Paris, Gret, 2014.
- Malassis, Louis, *Nourrir les Hommes*, Paris, Flammarion, 1994.
- Michel, Sophie *et al.*, « Opportunities and challenges of food policy councils in pursuit of food system sustainability and food democracy: A comparative case study from the Upper-Rhine region », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 2022, n° 6, 916178.
- Mundler, Patrick & Bellon, Stéphane, « Les Systèmes participatifs de garantie : une alternative à la certification par organismes tiers ? », *Pour*, 2011, vol. 212, n° 5, p. 57-65.
- Nadou, Fabien, Baudelle, Guy & Demazière, Christophe, « Introduction - Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'économie régionale & urbaine*, 2023, n° 5, p. 681-691.
- Ogien, Albert & Laugier, Sandra, *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014.
- Paturel, Dominique, *Manger. Plaidoyer pour une sécurité sociale de l'alimentation*, Tarbes, Éditions Arcane 17, 2020.
- Paturel, Dominique. « Le droit à l'alimentation durable en démocratie », *Vie sociale*, 2021, vol. 36, n° 4, p. 163-167.
- Paturel, Dominique & Ndiaye, Patrice, *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Paris, Champ social, 2020.
- Scherer, Pauline. « Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires », *Cahiers de l'action*, 2022, vol. 58, n° 1, p. 16-26.
- Suarez, Natalia, Triboulet, Pierre, Arnaud, Charlene & Château Terrisse, Pascale, « Les réponses des Scic aux enjeux agricoles émergents : panorama et dynamiques », *RECMA*, 2022, n° 363, p. 64-82.
- Thomas, Franck, « Scic et agriculture : le temps des défricheurs », *Revue internationale de l'économie sociale*, 2008, n° 310, p. 17-30.

POSTFACE

Renaud Defiebre-Muller

Cet ouvrage est né de la prise de conscience d'une nécessité de faciliter la communication entre les différentes sphères de la société qui, à leur niveau d'action, ont la possibilité de lutter contre les dérèglements climatiques. Comment favoriser la prise de conscience des acteurs du pouvoir qu'ils ont de s'informer, de comprendre le lien entre consommation, production et les processus de la vie sur terre qui sont aujourd'hui fragilisés ?

Cette prise de conscience participe bien sûr d'un mouvement de société beaucoup plus large (impact des recherches du GIEC, films, acteurs qui ont communiqué sur les menaces pour notre environnement et la possibilité de se nourrir). En Allemagne, les premiers conseils alimentaires (*Ernährungsrat*) se sont développés dans certaines villes comme à Fribourg-en-Brisgau visant à favoriser un débat citoyen sur les choix de consommation et de production dans la région. À l'université de Bâle, des acteurs associatifs se rencontraient pour envisager un futur commun et développer un conseil alimentaire sur le même modèle qu'en Allemagne. En France, des mouvements citoyens se sont inspirés des initiatives de Pierre Rabhi (Incroyables comestibles, les Colibris...) et plus tard à travers la création de Plans d'alimentation territoriale dans le cadre d'une labellisation d'initiatives proposée par l'État français. Nombre de ces acteurs ressentaient le besoin de renouer des liens entre les producteurs locaux et les consommateurs, de manière à favoriser des prix plus soutenables et justes, et être moins dépendants des grands acteurs nationaux et internationaux de l'agro-industrialisation.

De nombreux acteurs étaient à la fois heureux de voir ce foisonnement et inquiets de voir comment ces initiatives pourraient se structurer, apprendre les unes des autres et perdurer. Comment favoriser un

échange entre des acteurs aux préoccupations, aux rythmes et modes de vie, voire de survie économique et politiques différents ? Sans changer de pays, des frontières dans les modes de pensée et d'action interrogeaient les possibilités d'un échange et, déjà, de pouvoir se comprendre sur certains sujets. Parallèlement, les rencontres entre chercheurs des différents pays permettaient de constater des enjeux et questionnements identiques au-delà des frontières nationales. Ainsi, des chercheurs, qui accompagnaient des acteurs à la structuration de dialogues entre parties prenantes, se sont rencontrés pendant deux ans, autour de l'idée de créer un consortium de recherche autour de l'enjeu de la démocratie alimentaire, dans une perspective transfrontalière et interdisciplinaire.

Le terme de démocratie alimentaire recouvre des enjeux très différents (justice sociale et accès digne à l'alimentation, autonomie des choix de consommation et de production alimentaire, partage et démocratisation de savoirs alimentaires...). Le point de convergence entre ces thématiques est dans la possibilité d'un dialogue, d'un droit à la parole, au-delà des positions de pouvoir et des avantages stratégiques d'acteurs. En lien avec cet enjeu de justice se pose la question des modes d'organisation de cet échange, et la possibilité d'observer où et comment ils ont lieu. Qu'est-ce qui les rend efficaces, de sorte que des acteurs y trouvent un espace effectif de communication et qu'ils ont envie d'y revenir ? Quels sont les freins et les menaces à cette efficacité ? Qui porte un regard sur cette efficacité et peut l'encourager ? Souvent les acteurs publics sont contraints à un activisme, à faire valoir des résultats avant même qu'ils aient le temps de se déployer et se structurer dans la durée. En ce sens, la recherche peut apporter un regard particulier, découplé de ces temps politiques et économiques.

Le regard produit est heureusement pluriel, fruit à la fois d'une collaboration particulière entre des chercheurs et des acteurs, et de la mise en commun de ces expériences durant trois années couronnées par le développement d'un colloque et d'un appel à communication auquel ont répondu les auteurs de cet ouvrage. Celui-ci peut être vu à la fois comme un moment particulier dans cet échange, comme un point de passage entre les rencontres qui l'ont précédées et les collaborations qui se poursuivent et se développent, tant entre les chercheurs qu'entre les acteurs qu'ils contribuent à faire se rencontrer. Ils contribuent à rendre « entendables » des acteurs (avec leur logique, leurs besoins) par les autres, mais aussi à identifier des exemples de réussite et à les proposer des nouvelles possibilités d'organisation. Ils contribuent aussi à poser des questions de fond sur la manière de calculer, de raconter, jusque dans les pratiques comptables ou de l'action publique, ce qui crée de la valeur et soutient la vie, comme ce qui la met en danger. Cet ouvrage est

la preuve que la recherche peut aider à soutenir une démocratie, au sens d'un dialogue, d'un accès à une possibilité de faire des choix éclairés et justes dans la consommation et la production de l'alimentation. En parallèle des mises en narration habituelles, de fausses évidences sur les pratiques alimentaires, nous pouvons contribuer à donner du pouvoir de réfléchir, de respecter l'environnement, de se donner un futur plus vivable et plus juste.

ABSTRACTS

Le rôle du droit à l'alimentation pour l'organisation de la démocratie alimentaire

Magali Ramel

The terms “food democracy” and “right to food” pursue similar objectives. Nevertheless, they represent two distinct approaches that are carried by the mobilization of either of these terms, raising the issue of the articulation between these two approaches. Some studies have already been conducted on this subject. They agree, in particular, on the need for a legal framework to translate the challenges posed by the concept of food democracy into law. In terms of logical connections, according to these positions, food democracy justifies the importance of recognizing the right to food, and this recognition is primarily intended to provide the legal foundations necessary for the exercise of this democracy. In the continuation of these studies, and to further these reflections, the purpose of this chapter is to develop the inverse implication. In terms of logical connections, the objective is therefore to elaborate on how the content of the right to food justifies and guides the organization of food democracy, that is, justifying and guiding the challenges of transforming food systems through collective action. This role affects both the content and the form of the organization of food democracy: an approach based on the right to food influences the narrative that mobilises stakeholders, the governance mechanisms adopted and the role and voice of vulnerable individuals or groups in these participatory processes.

***Organiser la démocratie alimentaire en Occitanie
Le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements***

Dominique Paturel et Patrice Ndiaye

We will attempt to analyse how collective action is transforming the food system by looking at this movement to reappropriate the issue of food by people (“eaters”, inhabitants, citizens ...) based on the role played by local authorities and their groupings in the Occitanie region. We will therefore examine to what extent local authorities incorporate into their actions the will be expressed by groups of “eaters”, residents, producers, etc. to participate in and organise food systems. This integration, although real with nevertheless significant differences depending on the size of the local authorities, remains limited for the time for at least two reasons. First the relatively low profile of food in the local electorate debate and in the organisation and operation of local and regional authorities. Second, the limited use of direct public participation mechanisms by these same authorities.

***En quoi le modèle de comptabilité C.A.R.E. porté par
la chaire « comptabilité écologique » et le CERCES
renforce-t-il la démocratie alimentaire ?***

Clément Boyer, Hélène Calandot, Somhack
Limphakdy, Clément Morlat, Eline Sadin

CERCES is an NGO promoting ecological accountability, especially the C.A.R.E. method. C.A.R.E. stands for Comprehensive Accountability in Respect of Ecology. This method, based on the experiment of Fermes d’Avenir, opens a dialog between the different parties of local food systems so that they can find new ways to take care of and take in charge the environmental, ecological and social bifurcation.

***Quelle place pour les acteurs sociaux et médico-sociaux
dans les Projets Alimentaires Territoriaux ?
Une approche par les proximités***

Angèle Postolle, Laurence Lemoine et Donatienne Delorme

Still little studied by the academic world and open to a wide range of stakeholders, Territorial Food Projects (TFPs) could enable social and medico-social establishments (SMSEs), whose mission is to meet the

needs of people in vulnerable situations, to participate in the development of a strategy for access to sustainable food for all on a territorial scale. In this chapter, we look more specifically at the role of social and medico-social players in the TFPs, and their effect on the space given over to the issues of access to sustainable food for all, approached here as the economic and physical accessibility to sustainable food, particularly for people in precarious or fragile situations. Since relations between local stakeholders are central to the success of TFPs, our research uses the proximities theoretical framework (Boschma, 2005) as a framework for analysing the forms of proximity between the many stakeholders in a local food system and the consequences of this on their interactions. Our exploratory research uses a variety of empirical and qualitative material to study the TFPs in the Occitanie Region: participant observation, documentary analysis and semi-structured interviews conducted between January 2020 and November 2022. Our research confirms the results of recent studies, on the difficulties of integrating social care services (Néel et al, 2023) and on the need for some form of mediation (Michel, 2023), while proposing a structured analytical and theoretical approach. The obstacles to collaboration between players in the agri-food and medico-social sectors are linked to several historical, budgetary and logistical factors, but the proximity approach highlights obstacles that could be, and sometimes are, overcome. It would appear that various factors/players can act as proximity mediators and help to resolve these obstacles, bringing the agricultural and medico-social worlds closer together for the benefit of projects that promote access to sustainable food for all. Certain players whose activities combine a social mission with food production or distribution seem to position themselves as proximity mediators.

Les stratégies de retrait des pouvoirs publics pour stimuler les innovations démocratiques de la transition alimentaire : le cas du Conseil de politique alimentaire du Cœur de Condroz

Joséphine Dalimier, Nicolas Dendoncker et Kevin Maréchal

While the need for transition in our food systems is no longer in question, we can ask ourselves “why isn’t it working? Faced with the widespread feeling of competition between the players involved, the exhaustion of some of them and the failures, particularly in economic terms, of many of the initiatives undertaken, we have tried to discern some of the invisible mechanisms involved in producing these failures. While a scientific consensus is emerging on the importance of the role of

democratic innovation in the transition process, few studies have looked at the influence of social philosophies and their impact on the conditions in which these innovations emerge. In the case of our research, which takes a critical approach, we set ourselves the task of exploring, against the backdrop of the Multi-Level Perspective, how liberal market philosophy hinders the emergence of democratic innovations. Drawing on a three-year participatory research experience, we will analyse in depth the Conseil de Politique Alimentaire du Cœur de Condroz, exploring in particular (1) the forms of withdrawal adopted by public policies for managing food transitions in Wallonia (Belgium) and (2) their consequences for the functionality of the emerging CPA. Our results indicate that the CPA's funding policy and institutional framework are marked by forms of withdrawal, leaving the market to demonstrate its relevance. These policies have an impact on the CPA's missions, affecting several key issues concerning its political scope, performance and inclusiveness. Thus, marked by these two forms of political withdrawal, we show that by interfering in public policy, market liberalism hinders the stabilisation of democratic innovation.

***Les réseaux de traducteurs de l'enjeu social
dans les stratégies alimentaires territoriales :
le cas de PAT de la région Grand-Est***

Cyril Villet et Sébastien Mainhagu

Introduced by the Law on the Future of Agriculture, Food and Forestry in 2014, Territorial Food Projects (TAPs) provide a regulatory framework conducive to the invention in territories of a different way of feeding people. While the National Strategy for Food, Nutrition and Climate reinforces these projects as a territorial instrument for combating food insecurity, the National Network of Territorial Food Projects (Réseau national des PAT) observed in 2018 that the integration of the social dimension through concrete actions aimed at the most vulnerable groups of the population varied greatly from one territory to another. This article attempts to shed light on these disparities by studying two TAPs in the Grand-Est region, using actor-network theory. How does the configuration of translators' networks influence the problematisation of the social aspect of territorial food strategies? This theoretical framework seems particularly well-suited to analysing the way in which multiple actors interact within a territory, whether in opposition or in agreement, in order to integrate social issues into these TAPs. The prominence given to social issues in the TAP's strategic debates is due to the configuration

of a network of translators that is favourable and sustainable over time. This result is highlighted by the comparative method adopted, with the Mulhouse TAP contrasting with the Meurthe-et-Moselle TAP through a profound change in the configuration of translators who dealt with social issues. Finally, our analysis enables us to identify how the configuration of translator networks influences the problematisation of the social aspect of territorial food strategies. We can see how the seemingly dissonant discourses of actors with different interests try to come together to create possible convergences and, ultimately, the deployment of a systemic TAP in its objectives, including the social dimension and democratic operating methods.

Sahel vert : un espace d'expression de compétences et d'acquisition de connaissance pour un partage de pouvoir

Nicole D'Angelo et Pietro Beltramello

Founded on a Franco-Malian friendship, Sahel Vert began with a tree planting campaign and the construction of a school in Mali, aiming to combat desertification and promote education in the Sahel. The association navigates complex dynamics between decentralized cooperation policies and civil society's inclination to view cooperation beyond humanitarian action. At the heart of Sahel Vert's philosophy lies a unique framework, that of the *beneficiary-actor*, which transcends the conventional dichotomy between producers and beneficiaries. This approach not only encourages individual action but also prompts critical reflection on collective responsibilities and the governance of shared resources. Skill development across various engagement areas aids in identifying developmental needs and raises awareness of different knowledge frameworks. The shift towards shared governance tends to eliminate traditional hierarchical structures, emphasizing coordination over subordination. Conflicts within the collective are seen not as hindrances but as opportunities for dialogue and collective introspection. The conflict management methodology thoroughly examines differing viewpoints, identifies underlying tensions, and frames conflicts as vital to building a common ethos. This dynamic has allowed, among other things, the transformation of an industrial site in the Alsace potash mines into a self-sufficient food production site, fostering social inclusion and employment support. Breaking from traditional subsidy reliance has generated economic viability, providing jobs for 51 individuals since 2004. This model has been developing since 1991 in the association's sites in Mali (Sofara and Bamako), France (Wittenheim), and Italy (Giove).

By presenting the key elements that led to this development, the article explores the critical role of food as an associative vector. The article concludes by advocating for a departure from the predominant culture of immediacy, speed, and obsolescence, to move towards sustainable democracy. From this experience, one can envision social transaction spaces as melting pots for consultation, exchange, and fraternity, which can promote transformative action, community development, and sustainable innovation.

***L'accès à une alimentation satisfaisante
sur le territoire de Montreuil***

Melaine Cervera, Hajar El Karmouni et Marion Maignan

The food issue is at the crossroads of several contradictory challenges. On the one hand, the development of numerous alternative food initiatives. On the other, the growing number of people suffering from food precarity, with growing public health concerns (obesity, cardiovascular disease, malnutrition). Local authorities are called upon to support food alternatives and ensure that fight the aggravation of food poverty on their territories. They are confronted to multiple challenges to implement a food policy designed to ensure that everyone has access to satisfying food, with good taste and choice, while ensuring a decent income for farmers and the environment. It is in this context that we present the case of the city of Montreuil, which has chosen to develop its food strategy. The Montreuil area is characterized by a dense urban environment, low autonomy in terms of agricultural production and high food insecurity. Agricultural and food issues occupy a special place within a dense network of associations. This chapter focuses on the results of the COPALIM participatory research project. COPALIM is based on a partnership between a local authority wishing to implement a local food strategy, social economy players, social support workers and research centres. Initially, the research question focused on sustainable and accessible food, then broadened to include the issue of food satisfaction and precarity among local residents. This chapter is divided into two parts. The first part presents the theoretical issues of access to sustainable food and the participatory features of this research. The second part presents the results of the survey conducted as part of this project, in terms of access to food for people in vulnerable situations, and the existing responses to these situations in the Montreuil area.

Organiser la démocratie alimentaire dans les expérimentations locales de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

Angèle Dransart, Eloi Navarro, Eric Gauthier,
Maxime Scaduto, Sarah Cohen et Somhack Limphakdy

Local experiments inspired by the French collective “pour une Sécurité sociale de l'alimentation” are organized by inhabitants. They want to find a systemic answer that takes into account social justice, climate change, food resilience, proper income for producers while elaborating the conditions of food democracy.

Les aléas démocratiques d'une expérience coopérative à travers le cas de Coopalim, un magasin participatif strasbourgeois

François Guyon et Morgane Reynaud

Coopalim is a food co-op in Strasbourg managed by citizens. Its aim is to offer quality food affordable to everyone by creating an alternative to large-scale distributors. Coopalim relies on a strong commitment from its members who contribute largely to the tasks of the store. This initiative questions food democracy from several angles: citizen understanding and control of food distribution, access to food, citizen engagement and its hazards. In a reflexive approach, some members of Coopalim examine the difficulties and prospects of such a project. Citizen engagement is very heterogeneous, ranging from people who are difficult to mobilize to others involved several times a week. There is also the challenge of sustaining the initial volunteer enthusiasm. Initially dependent on subsidies, Coopalim is now trying to break away from them to demonstrate the viability of its project. But the economic balance of a modest-sized store is not easy given the market functioning. This co-op's projections are shaken up, among other things, by the importance of the price, the impossible economies of scale or the “customer behavior” observed. The local anchoring in the city and projects development with other local actors within a “Sustainable Food Center” are the most promising for the future. Finally, if food democracy is a difficult path, this testimony shows that in return, the food issue can be a vector of democracy within the city.

***La démocratie alimentaire en partage.
EPICES, une école de cuisine citoyenne.***

Thierry Goguel d'Allondans, Isabelle Haeberlin et Caroline Pérot

Learning to cook, knowing how to cook, cooking for, cooking together, inviting to your table, sharing a meal, are obviously levers of living together: from hospitality to the recognition of everyone, through all forms of commensality. When this takes place in a cooking school, other objectives can be declined with regard to heterogeneous audiences (in age, social and cultural origins): self-esteem and confidence in others, restoration of social ties, socio-professional integration, plural education (to taste, health, adulthood, citizenship...). As part of a social and solidarity economy project, the EPICES citizen cooking school, in Mulhouse, participates in food democracy in all its senses, starting with an unconditional welcome, i.e. without discrimination. This company therefore welcomes all public, especially given its main partnership with the National Education of schoolchildren, middle school students, high school students, but also, and especially, young people in difficulty (from Child Protection, Youth Judicial Protection or isolated foreign minors). The latter are often very far from employment. EPICES also promotes, with many volunteers of all ages, all origins, all skills, a real social mix. Sharing then becomes the key word of this school, which will be able to accompany some towards a professional qualification in the hotel and restaurant professions. But for the greatest number, it will be above all a first discovery of cuisine, a passage in a place that promotes intercultural, intergenerational exchanges and transmissions. This contribution will make it possible to present the EPICES association, its values, its intervention sites with their specificities, in order to demonstrate how through these various actions, from the simple culinary activity to elaborate training, a food democracy is declined. And so that passage and sharing are not just words, we will show through an example, how some young people can, in this place and with the kitchen media, move from a sometimes chaotic journey to a successful project, from stigma to recognition, from margin to citizenship.

La démocratie alimentaire saisie par la recherche doctorale

Laurence Granchamp

This chapter explores how new generations of researchers are taking hold of the notion of food democracy and contributing to shaping its research agenda. It is based on an analysis of theses in progress or defended in France, and examines to what extent the concept of food democracy is integrated into current research issues and how it is articulated (or not) to older notions such as food justice, food insecurity and accessibility, and governance. After explaining the method used to identify and select the corpus of theses, it proposes a thematic analysis of them. Although still not widely appropriated and conceptually developed, the notion is nevertheless increasingly present in the research landscape, if only because of the growing number of initiatives that claim it, which are documented by doctoral research.

Quel avenir pour les politiques publiques en faveur de la démocratie alimentaire ?

Yuna Chiffolleau et Frédéric Wallet

For Tim Lang, founder of the concept in the late 1990s, food democracy is by definition a political issue. Public action must enable citizens to participate in decisions about the organisation of food systems, regardless of their status as consumers or their purchasing power. In this concluding and opening chapter, we examine the different ways in which public action in France contributes to the deployment of food democracy. By highlighting the insights provided by the chapters in the book, and by drawing on other research, we first show how public action is helping to lay the foundations for food democracy, by presenting various actions, carried out or supported by the state and/or local authorities, which are helping to transform consumers into food citizens, capable of critical participation. We then show how public action is integrating citizens into the participative governance of food systems, through Territorial Food Projects in particular. While this lever is now central, it does not exhaust the field of citizen participation in the organisation of food systems, which is played out more widely in a variety of collaborative arrangements, as well as in citizen-led short food chains. We stress, however, that these actions remain limited, mainly because of a retreat into representative democracy, and we put forward a number of proposals to strengthen them. More directly, in order to take

the deployment of food democracy in France further, we develop several avenues, based on current initiatives and shared demands, in particular the inclusion of food in the general social security system. We conclude, however, by pointing out that citizen participation in decisions about food systems should not be a new imperative for modernising public action, but rather a lever for promoting access to quality food for all. Perhaps this means taking food out of the local democratic arena and enshrining the right to sustainable food in the constitution.

Présentation des auteurs

EMMA AZCONEGUI est fondatrice de la SARL Le Cri de la carotte, créé en 2022 à Genève, qui s'est donnée comme mission de transformer les légumes « moches » tout en créant des opportunités d'insertion professionnelle pour les jeunes en rupture professionnelle du canton. C'est en alliant des connaissances acquises en tant que laborantine à un cursus et une formation en haute gastronomie qu'elle a développé des aliments de longue conservation en bocaux pour militer dans chaque bocal contre le gaspillage alimentaire et les iniquités d'accès au monde professionnel.

PIETRO BELTRAMELLO réalise son doctorat au sein du laboratoire HuManiS (UR7308) de l'école de management de Strasbourg (EMS) rattaché à l'université de Strasbourg. Attentive aux enjeux liés à l'anthropocène, sa recherche se concentre sur l'opérationnalisation du changement de paradigme au niveau organisationnel en mobilisant le cadre théorique de la bioéconomie et de l'apprentissage par les communautés de connaissance. Avant d'entreprendre un doctorat en science de gestion, il était responsable du pôle recherche de l'association Sahel Vert où, entre d'autres engagements, il a conduit une recherche sur l'application expérimentale du modèle bioéconomique à l'organisation. Il enseigne l'entrepreneuriat et la stratégie à l'EMS.

LENA BLOEMERTZ, docteure en géographie, est chargée de recherche à l'Institut de planification sociale, de changement organisationnel et de développement urbain à la *Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW)*, en Suisse. Elle travaille à l'interface entre le changement climatique, la durabilité et le développement urbain à la Haute école de travail social de la *FHNW*. Outre son travail scientifique, elle s'engage bénévolement pour un système alimentaire durable et donc pour une transformation socio-écologique de la société.

CLEMENT BOYER est doctorant en sciences de gestion à la chaire Comptabilité écologique (AgroParisTech & Université Paris-Dauphine). Ses recherches portent sur le développement de systèmes et de méthodologies de comptabilité socio-environnementale. Dans le contexte des transitions agroécologiques territoriales, il étudie les enjeux de l'articulation des comptabilités écologiques de l'entreprise aux écosystèmes, et s'intéresse en particulier aux questions de préservation des sols. Il s'appuie sur des méthodes qualitatives et de recherche-intervention au sein d'exploitations agricoles et d'un projet de transition agroécologique territorial (Sésame-Cœur d'Essonne) pour explorer les liens entre cadres comptables, gestion écologique, et éthiques féministes du *care*.

HELENE CALANDOT est ingénieure agronome. Elle a travaillé au sein de cabinets de conseil en tant que consultante politiques publiques et développement local auprès des collectivités locales et des services de l'État. Elle est responsable de l'observatoire de Fermes d'Avenir qui mène notamment des programmes de documentation de l'agroécologie (analyse des modèles agroécologiques d'exploitations agricoles, mise en évidence des freins et leviers à la transition à l'échelle de l'exploitation, des filières et des territoires) ou de R&D sur la comptabilité socio-environnementale pour chiffrer les coûts de préservation des capitaux naturels et humains dans les exploitations agricoles.

MELAINE CERVERA est sociologue à l'université de Lorraine à Metz, membre fondateur du réseau de formation et de recherche en ESS du Grand Est (RESSOR GE) et membre de l'équipe d'animation du Réseau inter-universitaire de l'ESS (RIUESS). Il travaille sur et avec l'ESS, les politiques sociales et médico-sociales et les liens recherche-société.

HAJAR EL KARMOUNI est maîtresse de conférences en sciences de gestion à l'université Paris-Est Créteil et chercheuse à l'Institut de recherche en gestion (EA 2354). Elle s'intéresse dans ses recherches aux systèmes alimentaires durable et à la possibilité d'une démocratie alimentaire. Entre 2020 et 2022, elle a co-porté la recherche COPALIM.

MARION MAIGNAN est maîtresse de conférences en sciences de gestion, rattachée au laboratoire CRIISEA, université Picardie Jules-Verne. Ses travaux portent sur l'économie sociale et solidaire et le rôle des initiatives citoyennes dans le développement de systèmes alimentaires et énergétiques alternatifs. Elle est actuellement détachée auprès d'une institution publique internationale.

YUNA CHIFFOLEAU est ingénieur agronome et docteur en sociologie, directrice de recherche à INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Spécialisée en sociologie économique, elle s'intéresse aux initiatives collectives autour des circuits courts et de l'alimentation locale, dans le cadre de recherches participatives qui permettent de questionner le rôle de ces initiatives en tant que vecteurs de démocratie alimentaire, leurs liens à l'action publique et leurs impacts pour la transition agroécologique et alimentaire. Co-animatrice du réseau mixte technologique alimentation locale, elle est régulièrement sollicitée en tant qu'experte pour l'action publique et dans les médias.

SARAH COHEN est agronome. Après plusieurs expériences en France et à l'étranger dans des domaines variés touchant à la durabilité de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, elle s'intéresse à la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation portée par l'association ISF Agrista. Convaincue par la dimension systémique et globale de la proposition pour transformer le système alimentaire et faire face aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui y sont associés, elle rejoint ISF Agrista en 2021. Depuis 2022, elle copréside l'association aux côtés d'Élodie Martin Abad. Elle travaille sur la démocratie alimentaire dans le cadre du projet Caissalim, qui vise la création d'une caisse citoyenne d'alimentation dans l'aire urbaine toulousaine.

JOSEPHINE DALIMIER est géographe de formation. En 2019, elle s'engage dans une thèse de doctorat centrée sur l'enjeu de la territorialisation des systèmes alimentaires à l'université de Namur (Belgique). Au cours de son parcours, son intérêt pour les méthodes qualitatives et participatives, ancrées sur le terrain, n'a cessé de se confirmer. Prenant part à la coanimation d'un conseil de politique alimentaire, elle participera à l'initiative pendant plus de trois ans. L'interprétation de ses expériences de terrain lui sert de point de départ à son effort de théorisation.

NICOLE D'ANGELO est responsable du pôle de recherche de l'association Sahel Vert, où elle s'implique depuis 1999 et y est salariée à partir de 2004. Diplômée d'un master en économie sociale et solidaire, elle travaille depuis de nombreuses années avec un public à besoin spécifique relevant de l'aide sociale à l'enfance. Ses séjours au Mali l'amènent à réfléchir sur l'intérêt de modèle de société plus collectif et solidaire pour l'inclusion des personnes les plus vulnérables. Son expérience de vie et ses études universitaires à l'université de Strasbourg et à l'université Haute-Alsace l'amène à réfléchir au sujet du conflit comme moteur du développement social et des territoires.

DONATIENNE DELORME est professeure associée à Excelia Business School et directrice du pôle stratégie, membre du CERIIIM (Centre de recherche en intelligence et innovation managériales). Elle enseigne la stratégie et les modèles d'affaires, le management de l'innovation et l'entrepreneuriat. Ses recherches portent principalement sur les écosystèmes et les *business models*, notamment soutenables. Elle est membre de plusieurs réseaux académiques et publie régulièrement dans des revues francophones et internationales.

NICOLAS DENDONCKER est professeur au sein du département de géographie de l'université de Namur. Il contribue avec son équipe à développer des réflexions sur les filières et territoires agricoles qui proposent une agriculture nourricière, respectueuse de l'environnement, et au service des populations locales, par le développement de méthodes de recherche action participative. Il coconstruit des solutions en étant à l'écoute de acteurs de terrain, en faisant dialoguer les différentes formes de savoir, et en ancrant sa recherche au sein d'un territoire précis.

ANGELE DRANSART a fait des études de commerce et développement. Elle a rejoint la « doume », monnaie locale, complémentaire et citoyenne du Puy-de-Dôme. Elle a cofondé Sol'doume, projet inspiré de l'idée d'une Sécurité sociale de l'alimentation. Elle est également co-présidente du mouvement SOL (fédération nationale de monnaies locales) en charge de la coordination alimentation et agriculture durable, qui met en lien et accompagne les monnaies locales porteuses de projets liés à l'alimentation

LAURENCE GRANCHAMP est maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Strasbourg, associée à ETTIS (INRAE), membre du laboratoire SAGE (Sociétés, Acteurs et Gouvernements en Europe), UMR 7363, et co-directrice du master Intervention sociale. Ses recherches portent sur les engagements écologiques et les initiatives citoyennes en lien avec l'alimentation et l'agriculture.

ISABELLE HAEBERLIN, enseignante de l'Éducation nationale, a créé en 2009 l'association EPICES, (Espaces de projets d'insertion cuisine et santé). Depuis 2013, l'association accueille petits et grands et leur permet, par des ateliers de cuisine, de prendre soin d'eux, de bien manger et d'améliorer leur confiance en eux pour retrouver un parcours de vie réussi. Caroline Pérot, diplômé du master ESS de l'université de Haute-Alsace, y occupe les fonctions de chargée de projet.

CHRISTINE HURLIMANN est fondatrice d'agrarinfo.ch, une association qui vise à renforcer le dialogue et la compréhension mutuelle dans l'ensemble du système alimentaire en échangeant des informations pertinentes et en réunissant les gens. Elle plaide pour une agriculture vivante et saine comme base de notre qualité de vie, et pour le droit à l'alimentation pour tous. Emma Azconegui, laborantine de formation, a créé la conserverie « Le Cri de la carotte », qui lutte contre le gaspillage alimentaire et les inégalités.

ERIC GAUTHIER est animateur à l'association Au Maquis, association d'éducation populaire à Lauris, dans le Vaucluse, qui a pour objet de participer à la transformation sociale, économique, écologique et poétique du territoire. Les enjeux démocratiques et de participation réelle des habitants à la construction de politiques publiques sont au cœur de ses actions avec la « cantine des solidarités », la « commune ferme » ou la « cité vivante de l'alimentation ».

THIERRY GOGUEL D'ALLONDANS est anthropologue, retraité de l'enseignement supérieur, chercheur associé au Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles LinCS, UMR 7069 (CNRS, université de Strasbourg).

FRANÇOIS GUYON est co-fondateur, militant bénévole, membre de l'équipe porteuse du projet et du Conseil coopératif de Coopalim. Morgane Reynaud est salariée chargée du développement du projet depuis 2019, membre du conseil coopératif de Coopalim.

LAURENCE LEMOINE est docteur en sciences de gestion et enseignant-chercheur à l'IDRAC Business School, campus de Montpellier. Ses recherches portent sur les écosystèmes et le développement territorial.

SOMHACK LIMPHAKDY est enseignante-chercheuse à Paris 8 en philosophie du droit. Pénaliste, ses travaux de recherche portent sur les biens communs et plus particulièrement la durabilité de la ressource en eau. Ses travaux se proposent de construire les conditions de la paix. Elle est aujourd'hui investie dans des projets de recherche-action en lien avec l'économie sociale et solidaire (pour une Sécurité sociale de l'alimentation Alsace et bYfurk pour un revenu de transition écologique). Elle expérimente la mise en œuvre pratique et concrète d'innovations organisationnelles comme leviers de la bifurcation socio-écologique. Elle est membre du CERCES.

MARION MAIGNAN est maîtresse de conférences en sciences de gestion, rattachée au CRIISEA, université Picardie Jules-Verne. Ses travaux portent sur l'économie sociale et solidaire et le rôle des initiatives citoyennes dans le développement de systèmes alimentaires et énergétiques alternatifs. Elle est actuellement détachée auprès d'une institution publique internationale.

SEBASTIEN MAINHAGU est professeur en sciences de gestion à l'université de Haute-Alsace (CREGO). Ses travaux portent sur les régulations disjointes et stratégies de découplage dans le secteur hospitalier, les

modes managériales dans le secteur public, la résilience de carrière, les mutations du système de formation continue, les mobilités / stabilités professionnelles, etc. Il a porté avec Renaud Defiebre-Muller le projet EUCOR « Démocratie alimentaire et méta-organisations ». Il étudie avec Cyril Villet le rôle des traducteurs dans la transition alimentaire.

KEVIN MARECHAL est professeur en économie écologique au sein de Gembloux Agro-Bio Tech / université de Liège. Actif depuis plus de vingt ans dans la recherche scientifique, ses travaux concernent l'évaluation qualitative et quantitative des interactions entre l'économie, la société et l'environnement selon une approche résolument interdisciplinaire. Fort d'une vision transversale des enjeux de transition, il a mené plusieurs études mettant en lumière la notion de verrouillage (*lock-in*). Rattaché au Laboratoire d'économie et développement rural (LEDR), il applique aujourd'hui ce bagage conceptuel à la transition (agro)écologique par des processus de recherche participative avec les acteurs de terrain.

SOPHIE MICHEL est enseignante-chercheuse à l'école de management de Strasbourg et au sein du laboratoire Humanis (université de Strasbourg). Ses recherches portent sur les méta-organisations, le travail identitaire et institutionnel, notamment dans le domaine de la transition alimentaire. Elle co-pilote actuellement un projet INTERREG sur les chaînes alimentaires dans la région du Rhin supérieur.

CLEMENT MORLAT est titulaire d'une licence de biologie, d'un master en management du développement durable et d'un doctorat en économie écologique. Après un parcours d'enseignement, conseil et recherche, il est actuellement chercheur associé au Lab RII, président de l'association Cerces (Cercle des comptables environnementaux et sociaux), et coordinateur scientifique de la chaire comptabilité écologique.

ELOI NAVARRO est délégué général et cofondateur de l'association « Pour une Sécurité sociale de l'alimentation - Alsace ». Maxime Scaduto, engagé dans l'association, a rédigé un mémoire de recherche en master 2 à l'université de Haute-Alsace sur le projet de mutuelle de l'alimentation porté par l'association.

PATRICE NDIAYE est maître de conférences en droit public à l'Institut Montpellier management de l'université de Montpellier et membre du Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier (CREAM)

MAGALI RAMEL est docteure en droit public, chercheuse associée à l'Institut de recherche juridique interdisciplinaire (IRJI) de Tours. Sa thèse, réalisée sous la direction de Diane Roman à l'université de Tours, porte sur le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France ; elle a reçu le prix de recherche Caritas 2022 de la Fondation Caritas-Institut de France, le prix de thèse 2022 de la ville de Tours, le 2^e prix de thèse « Action humanitaire et droits de l'Homme » 2023 de l'Association française des docteurs en droit et la médaille d'argent Dufrenoy de l'Académie d'agriculture de France.

DOMINIQUE PATUREL est chercheuse à l'INRAE de Montpellier dans l'UMR 951 Innovation. Elle travaille sur l'accès à l'alimentation durable et a co-fondé avec Patrice Ndiaye « Démocratie alimentaire », membre du collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation.

GAELE PETIT est ingénieure agroalimentaire de formation, maîtresse de conférences en sciences de gestion à l'Institut d'études politiques de Rennes, membre de l'UMR CNRS 6051 Arènes. Elle s'intéresse aux questions d'économie circulaire et de prospective, et explore l'évaluation multicritères sous l'angle des dimensions environnementales, sociales/sociétales, notamment par des approches par analyse du cycle de vie (ACV), en mettant l'accent sur les systèmes alimentaires. Elle a publié ses recherches dans diverses revues.

ANGELE POSTOLLE est docteur en sciences politiques. Elle est responsable de la formation des directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux (CAFDES) à l'IRTS Montpellier. Ses recherches portent sur l'accès à l'alimentation durable pour tous.

SABINE REINECKE est politologue et sociologue, spécialisée dans la gouvernance environnementale. Elle travaille actuellement comme analyste politique au FiBL Suisse, dans le département des sciences du système alimentaire. Ses activités de recherche sont axées sur les pratiques et les politiques d'utilisation durable des terres, avec un accent particulier sur les approches intégrées de l'utilisation des terres (comme l'agroforesterie), le changement climatique et les questions de biodiversité, ainsi que le rôle de l'échange de connaissances entre la science, la politique et la pratique en faveur de la durabilité. Son exploitation fruitière familiale (OaSE) constitue la base de ses études axées sur la politique et la pratique.

ELINE SABIN est ingénieure agronome. Elle a travaillé au sein d'une structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat agricole en Afrique de l'Ouest afin de développer les systèmes agroécologiques et les filières équitables locales. Par la suite membre de l'observatoire de Fermes d'Avenir, elle a pris part aux actions d'études en faveur de la transition agroécologique et a été en charge des programmes d'expérimentation et de formation à la méthode de comptabilité socio-environnementale CARE appliquée aux exploitations agricoles. Elle a contribué au développement d'une méthodologie propre à Fermes d'Avenir et fidèle aux réalités du terrain sur la définition des capitaux naturels et humains, le choix des indicateurs de préservation et sur le chiffrage des coûts des actions de préservation de ces capitaux N et H.

CYRIL VILLET est directeur de pôle à l'IRTESS de Bourgogne et enseignant-chercheur en sciences de gestion à l'université de Haute-Alsace et au CREGO. Il est également « personne qualifiée » au Haut conseil de la santé Publique. Il a publié notamment sur la sécurité alimentaire et sur le fonctionnement des PAT.

PETER VOLZ a obtenu son diplôme de sciences sociales et d'études sur l'Asie du Sud à Berlin et à Paris, ainsi qu'un master en gouvernance environnementale à Fribourg-en-Brisgau. Il s'intéresse aux relations entre la société et l'agriculture et à la mise en place de systèmes alimentaires souverains et locaux. Il est cofondateur de la société de recherche « *Agronauten* » et travaille depuis quinze ans dans différents projets sur les systèmes d'approvisionnement régionaux et durables en Allemagne, en Europe et en Asie du Sud, ainsi que comme chargé de cours pour des universités. Il est cofondateur du festival *AgriKultur Freiburg* et s'intéresse particulièrement à la relation entre la culture et l'agriculture et l'alimentation (AgriCulture).

FREDERIC WALLETT est économiste, membre de l'UMR AGIR à INRAe Occitanie-Toulouse. Ses travaux portent sur l'analyse des processus de reterritorialisation du système agri-alimentaire à travers plusieurs angles complémentaires : action publique et gouvernance alimentaire, démocratie alimentaire, foncier, logistique... À ce titre, il contribue notamment aux travaux du RMT alimentation locale. Il est par ailleurs co-directeur du programme de recherche Transitions en territoire de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (TETRAE) à INRAE.

RESSOR

VOLUMES PARUS

VOLUME 1 • *Formes et fondements de la créativité dans l'Économie sociale et solidaire*, dir. Monique Combes-Joret et Laëtitia Lethielleux (2016), ISBN 978-2-37496-015-9

VOLUME 2 • *Parcours d'engagement*, dir. Emmanuelle Leclercq et Laëtitia Lethielleux (2017), ISBN 978-2-37496-026-5

VOLUME 3 • *Les coopératives : quelles réalités ? Produire, commercer, consommer autrement*, dir. Magali Boespflug et Laëtitia Lethielleux (2019), ISBN 978-2-37496-077-7

VOLUME 4 • *Lexemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs*, dir. Monique Combes-Joret et Laëtitia Lethielleux (2020), ISBN 978-2-37496-104-0 (broché), 978-2-37496-111-8 (PDF). Disponible en *Open Access* sur oapen.org (doi:10.34929/zfdz-dv88)

VOLUME 5 • *Le droit des coopératives en Afrique : réflexions sur l'Acte uniforme de l'OHADA*, dir. Willy Tadjudje (2021), ISBN 978-2-37496-135-4 (broché), 978-2-37496-136-1 (PDF). Disponible en *Open Access* sur oapen.org (doi:10.34929/21mg-h828)

VOLUME 6 • *Les acteurs territoriaux au défi de l'insertion : vers le territoire capacitant ?*, collectif PICOTE (2022), ISBN 978-2-37496-164-4 (broché), 978-2-37496-165-1 (PDF). Disponible en *Open Access* sur oapen.org (doi:10.34929/gkdj-r281)

VOLUME 7 • *Le changement en association : s'adapter, innover, résister*, dir. Elisabetta Bucolo et Joseph Haeringer (2022), ISBN 978-2-37496-176-6 (broché), 978-2-37496-180-4 (PDF). Disponible en *Open Access* sur oapen.org (doi:10.34929/s05f-j046)

VOLUME 8 • *Innovations sociales. Leviers pour une transition sociale, économique et environnementale*, dir. Anne Carbonnel, Raphaël Didier et Delphine Wannemacher (2023), ISBN 978-2-37496-208-5 (broché)

VOLUME 9 • *L'économie solidaire face au tournant entrepreneurial : le cas du Luxembourg*, dir. Melaine Cervera et Vincent Lhuillier (2025), ISBN 978-2-37496-234-4 (broché), 978-2-37496-239-9 (PDF)

VOLUME 10 • *Bien vivre et santé globale : quels enjeux pour l'économie sociale et solidaire ?*, dir. Josiane Stoessel-Ritz et Maurice Blanc (2025), ISBN 978-2-37496-247-4 (broché)

